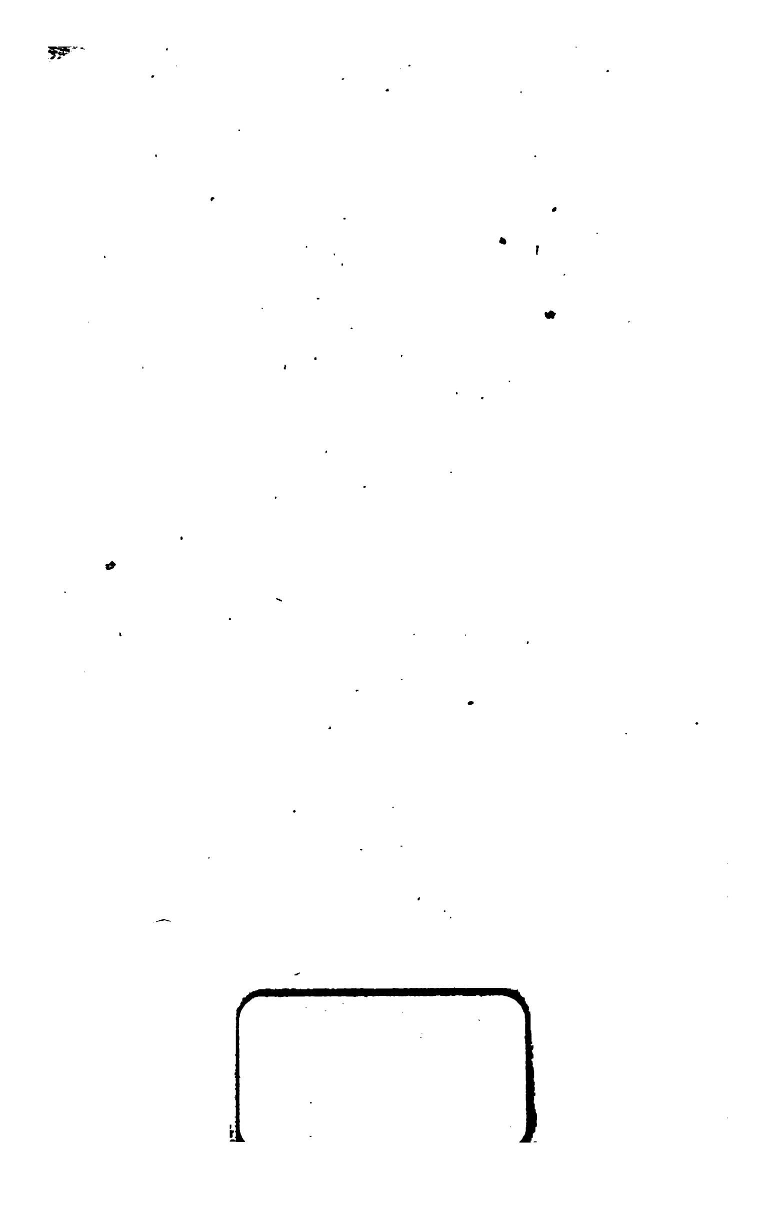






HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

TOME VI.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

PAR P. DARU,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Troisième Édition.

TOME VI. 6



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

M. DCCC. XXVI.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE XXXII.

Guerre de la Valteline. — Guerre pour la succession de Mantoue. — Modifications dans les attributions du conseil des Dix. — Démêlés avec le pape. — Peste à Venise. — Brouilleries avec les Turcs, 1618-1644.

I. En exposant les raisons qu'il peut y avoir de douter que les Espagnols aient été les auteurs de la conjuration de 1618, on n'a pas prétendu les disculper d'avoir troublé, par leur ambition, la paix de l'Italie. Sans eux, il est probable qu'elle aurait joui d'un assez long intervalle de tranquillité. Médiateurs, protecteurs, arbitres, tous les rôles leur furent bons pour agrandir leurs possessions et leur influence; et la politique du sénat de Venise fut constamment employée à retarder leurs progrès.

Il y avait, à l'orient de la Suisse, entre les sources du Rhin et le Tyrol, un état fédératif, composé de trois petites républiques, qu'on appelait les Ligues-

Grises. Les opinions des novateurs, qui voulaient réformer la religion, y avaient pénétré, et avaient jeté des semences de divisions parmi ces trois républiques confédérées. Les habitants de ces montagnes avaient acquis autrefois, moitié par violence, moitié par des traités, une des petites vallées qui se trouvent sur le revers des Alpes, vers l'Italie. On appelait cette province la Valteline. Elle supportait impatiemment le gouvernement des Grisons; parce que leur joug était dur, comme l'est, presque toujours, celui des républiques.

Les deux branches de la maison d'Autriche, possédant, l'une le Tyrol, à l'est de cette province, et l'autre le Milanais, au sud-ouest, convoitaient, depuis long-temps, la Valteline, afin d'établir une communication facile entre leurs états. Elles y auraient trouvé un second avantage, celui d'envelopper, depuis les bords du Lisonzo, jusqu'à ceux du Pô, la république de Venise, et de la priver de toute communication avec la Suisse et avec la France. Déja un gouverneur de Milan avait fait commencer, à l'extrémité du lac de Côme, un petit fort, qui le rendait maître de l'entrée de ces vallées.

Au mois de juillet 1620, les Autrichiens et les Espagnols encouragèrent les Valtelins à la révolte, et leur fournirent un petit secours de trois cents hommes. Il n'en fallait pas davantage pour allumer la guerre civile; elle éclata, et ce fut avec toute la fureur

qui signale les insurrections et les guerres de religion : les magistrats grisons furent massacrés.

Le sénat de Venise, dès l'instant qu'il avait découvert les projets des Espagnols, s'était empressé de se lier avec les Grisons ; il avait reçu leurs ambassadeurs avec une magnificence, qu'on accusait d'aller jusqu'à la corruption ; on leur avait rendu, sur leur passage, des honneurs extraordinaires, on les avait comblés de présents. Cette alliance, pour laquelle on montrait tant d'empressement, n'était pas sans quelques dangers. Les personnages graves qui les prévoyaient, manifestaient leur inquiétude, au milieu des réjouissances publiques, et demandaient si le Saint-Esprit qu'on avait invoqué, était bon politique.

La ligue signée, on réclama l'intervention de la cour de France, pour obtenir, du gouvernement espagnol, la démolition du nouveau fort qui fermait l'entrée de la Valteline ; mais ce fort s'élevait avec une effrayante rapidité, et se trouva bientôt pourvu de soixante pièces d'artillerie et d'une bonne garnison.

Quelques années après, lorsque les habitants de la vallée se soulevèrent, à l'instigation des Espagnols, le sénat se hâta d'avertir les ligues de la véritable cause de cette révolte, les exhorta à employer la clémence, pour ramener leurs sujets dans le devoir, et la vigueur, pour repousser les instigateurs de l'insurrection. Il réclama l'intervention des Suisses, et offrit

des subsides. On se battit avec des succès divers; mais les gouverneurs de Milan et du Tyrol envoyaient successivement des renforts, qui entretenaient le feu de la guerre, et elle prit un tel caractère de violence, qu'une partie de la population de la Valteline se réfugia dans les états de Venise. La division éclata entre les trois républiques confédérées.

Les Vénitiens sentaient bien qu'il était indispensable d'armer pour dicter la paix. On commença par des démonstrations assez fastueuses; trente galères étaient, disait-on, toutes prêtes dans l'arsenal; il s'agissait d'enrôler des volontaires pour les monter. Le capitaine-général, qui devait recevoir les engagements, vint s'asseoir au milieu de la place Saint-Marc, devant une table chargée de monnaie d'or et d'argent; on assurait qu'il y en avait pour plusieurs millions. Cette table était entourée d'une barrière formée par une chaîne d'or massif, que, suivant l'opinion populaire, cinquante hommes avaient peine à porter. Enfin on avait soin d'ajouter que la république possédait encore vingt millions de sequins dans son trésor de réserve. Cette ostentation de richesse prouvait que le gouvernement ne pensait pas sérieusement à entreprendre la guerre: il savait trop qu'un trésor est un secret, et se serait bien gardé de se mettre dans l'impossibilité de demander de nouvelles contributions à ses peuples, en étalant à leurs yeux une opulence que l'imagination grossissait encore. On n'avait pas oublié

que, peu de temps auparavant, lorsqu'on avait voulu armer une escadre, pour l'opposer à la flotte napolitaine, on n'avait jamais pu trouver dans la ville deux mille hommes qui voulussent servir comme soldats dans cette expédition; et que la résistance du peuple à ce projet de levée avait eu tous les caractères d'une sédition. Cette expérience conseillait sans doute d'essayer des moyens plus persuasifs, pour opérer un recrutement; mais en même temps, elle avertissait de leur inutilité. Aussi la république était-elle bien éloignée de se commettre avec l'Espagne et avec l'Autriche, avant d'être assurée de la coopération de la France. Cette couronne ne voulut d'abord que négocier; et, pendant ce temps-là, les Espagnols, sous prétexte de protéger la Valteline, achevèrent de l'envahir.

II. Pressés par les sollicitations de la France, ils promirent d'évacuer cette malheureuse province; mais au lieu de tenir leur parole, ils attaquèrent les Grisons, les battirent, et entrèrent dans la ville de Coire, capitale du pays: là, ils imposèrent un traité, par lequel les Ligues-Grises renonçaient à la souveraineté de la Valteline, moyennant une indemnité de vingt-cinq mille écus. L'une des trois petites républiques entrait dans le domaine de l'Autriche, et les deux autres s'obligeaient à laisser toujours leurs passages ouverts aux troupes espagnoles et autrichiennes. Ces conditions, dictées par la force, furent violées; les

Grisons se soulevèrent, chassèrent les étrangers, mais ne purent reconquérir la Valteline. Les Autrichiens leur proposèrent une trève, qu'ils acceptèrent; et, à la faveur de la sécurité qu'elle inspirait, les troupes allemandes revinrent en force, reconquirent le pays des Grisons, et ajoutèrent aux conditions auxquelles ce peuple s'était déja soumis, l'obligation de souffrir une garnison étrangère dans sa capitale. Pour colorer cette odieuse usurpation, l'Autriche et l'Espagne affectaient un grand zèle pour le catholicisme, et proscrivaient, dans le pays, l'exercice de la religion protestante; ce qui n'était pas un moyen d'y amener la paix.

1623 III. Il y avait près de deux ans que ce brigandage scandalisait l'Europe, lorsque enfin, grace aux efforts de Jean Pesaro, ambassadeur de la république à Paris, la France, le duc de Savoie et la république de Venise se décidèrent, au commencement de 1623, à se liguer (1), pour lever une armée de quarante-six mille

(1) Traité de la ligue du roy avec la république de Venise et M. de Savoye, en febvrier 1623. (Manuscr. de la Bibl. de Brienne, n* 14.)

On trouve dans les *Memorie recondite* de Vittorio Siri, tom. V, le plan d'opérations, arrêté dans les conférences de Compiègne. Voyez aussi le *Codex Italiæ diplomaticus*, de Lunig, tom. I, pars 1, sect. 2, cap. 2, lxxvii. Cette guerre de la Valteline était fort désapprouvée par les Jésuites, qui dans cette affaire étaient les zélés auxiliaires des Espagnols. Lorsque Louis XIII accéda à la ligue des Vénitiens et du duc de

hommes, dont la moitié devait être fournie par la France, afin d'obliger les Espagnols et les Autrichiens à évacuer la Valteline et le pays des Grisons.

La cour d'Espagne, pour éviter d'y être forcée, proposa d'ouvrir une négociation, dans laquelle le pape serait médiateur, et offrit de lui remettre la Valteline en dépôt, ce qui fut accepté.

Quand on en vint à discuter les conditions d'un arrangement dans lequel les Grisons avaient tout à réclamer, et les Espagnols rien à prétendre, le médiateur commença par demander que la Valteline formât un état indépendant, que les troupes espagnoles y eussent un libre passage, et qu'on dédommageât le saint-siége des frais que la garde de ce dépôt lui avait occasionés.

C'était évidemment vouloir laisser les Espagnols maîtres du pays. On eut recours aux armes; le marquis de Cœuvres, à la tête de six mille Français, secondés par trois ou quatre mille Vénitiens, entra dans la Valteline, chassa les troupes du pape, et n'avait plus à combattre que quatre mille Espagnols, qui tenaient auprès de la petite place de Riva.

Savoie, ils firent paraître deux libelles anonymes intitulés, l'un *Mysteria politica*, l'autre *Admonitio ad Ludovicum XIII*. Ces deux écrits furent condamnés par le Châtelet, censurés par la Faculté de théologie, par l'Université de Paris, et par l'Assemblée du clergé.

Les Vénitiens, qui attachaient beaucoup d'importance à cette affaire, savaient que la cour de France avait rassemblé une vingtaine de mille hommes ; ils n'attendaient, pour donner, que l'arrivée de l'armée française, qui s'était avancée sur les montagnes du Piémont. Mais cette armée, destinée à la réparation d'une iniquité, se disposait alors à en commettre une autre non moins odieuse.

Les Italiens doutaient que la France se déterminât à s'engager dans cette guerre, où elle n'avait d'autre intérêt que de contrarier la cour d'Espagne. Les Vénitiens ne voulaient pas se hasarder à en soutenir seuls tout le poids. Le duc de Savoie proposa un plan de campagne, qui ne tendait à rien moins qu'à abattre la puissance de la maison d'Autriche. Il traçait la marche des armées de presque tous les états de l'Europe alors ennemis de cette maison, faisait attaquer les Pays-Bas, la Franche-Comté, les états héréditaires d'Allemagne, la Hongrie, tandis que les flottes de Hollande et d'Angleterre devaient menacer les côtes d'Espagne. Ce projet ne pouvait manquer d'être accueilli par le cardinal de Richelieu ; mais, pour faire mouvoir toutes ces forces, il fallait un autre bras que celui du duc de Savoie ; et, dans un plan si vaste, la Valteline disparaissait ; l'intérêt de l'Italie même n'était plus qu'un intérêt secondaire. Charles-Emmanuel, pour se venger des Espagnols, voulait attirer les Français en Italie, et animer ces deux peuples l'un contre

l'autre, par un intérêt plus vif que celui qu'ils prenaient aux Grisons ou à la Valteline.

IV. Bien persuadé que les politiques ne croient pas 1624
devoir aux usurpations d'autre sentiment que la jalousie, il proposa à la cour de France de se venger de la cour d'Espagne, en l'imitant. Les princes ont toujours un penchant secret pour ces sortes de diversions. Le duc de Savoie indiqua Gènes comme une conquête importante et facile, sur laquelle le roi avait beaucoup de prétentions à élever, et dont l'occupation ne pouvait manquer de donner de grandes inquiétudes au cabinet espagnol.

Les Vénitiens, consultés sur ce projet, le repoussèrent ; plus prévoyants que le duc, ils savaient combien il est dangereux d'accoutumer les grandes puissances à rétablir toujours l'équilibre entre elles aux dépens des états plus faibles, de sorte qu'une iniquité en amène nécessairement une autre ; mais ils se bornèrent à représenter fortement qu'il n'y avait point de raison pour faire porter aux Génois la peine d'une usurpation commise par les Espagnols. Ces représentations n'empêchèrent pas qu'au mois de mars
1625, le connétable de Lesdiguières, à la tête de 1625
trente mille hommes, n'envahît le territoire de cette république. Attaquée à l'improviste, elle devait succomber; mais un de ses citoyens, Jean-Jérôme, du nom illustre de Doria, proposa fièrement de prendre le parti d'une courageuse résistance. La jalousie du

revinrent en 1631, les en chassèrent, se mirent à leur place, et s'y maintinrent pendant six ans. Le pays souffrait beaucoup. Pressés de remettre la Valteline, les Français imaginèrent des prétextes pour s'en dispenser; cette protection devenait aussi suspecte qu'elle avait été onéreuse. Les Grisons, par une de ces résolutions imprévues que le dépit conseille, appelèrent à leur secours, pour chasser les Français, ces Autrichiens, ces Espagnols, contre lesquels ils luttaient eux-mêmes depuis seize ans. Les Français, au nombre de sept ou huit mille hommes, furent assaillis de toutes parts. Leur général, qui était le duc Henri de Rohan, s'étant jeté dans un petit fort, fut obligé d'y capituler, de consentir à faire évacuer le pays par ses troupes, et de rester en otage jusqu'à leur départ. Les Espagnols, contents d'assurer leur domination, remirent sans difficultés la Valteline sous le joug des Ligues-Grises; et cette république, en prenant le titre d'alliée du duché de Milan, se trouva placée sous la protection et sous l'influence de la cour d'Espagne.

VI. Cette affaire n'était pas encore terminée, lorsque la fortune vint offrir à cette même cour une autre occasion de s'ingérer dans les querelles de l'Italie. Le duc de Mantoue était près de mourir sans postérité, ne laissant qu'une nièce inhabile à recueillir tout l'héritage de sa maison, qui se composait du Mantouan et du Montferrat, parce que le duché de Mantoue était un fief masculin. Une branche cadette de cette

maison était établie en France depuis long-temps. Le chef de cette branche portait le titre de duc de Nevers, il avait un fils qu'on appelait le prince de Réthel. On proposa le mariage de ce fils avec la princesse de Mantoue. L'Espagne, la Savoie s'opposaient à ce mariage ; mais la fin du duc de Mantoue approchait, il importait de confondre les droits des deux héritiers ; on fit venir le jeune prince, et le mariage fut célébré le jour même de la mort du duc.

Le prince de Réthel se mit en possession, pour son père, des deux principautés ; l'empereur en refusa l'investiture, tandis que le roi d'Espagne et le duc de Savoie signaient un traité, par lequel ils se partageaient le Montferrat.

Les Vénitiens négocièrent avec l'empereur, qui favorisait les prétentions de l'Espagne, avec le cabinet de Madrid, qui voulait séquestrer la principauté en litige, jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur les droits des héritiers. Ils agirent auprès du pape, et surtout auprès de la cour de France, fort portée naturellement à protéger le nouveau duc, pour s'opposer aux projets des Espagnols, mais alors tout occupée du siége de la Rochelle. Il fallut se passer du secours de la France, jusqu'à ce que la conquête de cette place eût rendu les forces du roi disponibles. Le Montferrat fut envahi par les troupes d'Espagne et de Savoie, et l'empereur envoya un commissaire pour se saisir du duché de Mantoue. Le duc montra un courage égal au danger :

il rassembla toutes ses forces dans sa capitale, et implora l'assistance des Vénitiens, qui, bien résolus à ne prendre part à la guerre que lorsque la France y serait engagée, se bornèrent à lui fournir quelques moyens de se mettre en état de défense.

1628 Ce ne fut qu'à la fin de 1628, que Richelieu s'occupa sérieusement de disputer aux Espagnols le droit qu'ils voulaient s'arroger de disposer des états d'Italie. Il fit dire aux Vénitiens que Louis XIII, en personne, se préparait à passer les Alpes. Ils avaient déja une armée sur les frontières du Milanais; après une longue séance du sénat où l'on invoqua solennellement les lumières du Saint-Esprit, où beaucoup d'orateurs haranguèrent, et où les vieillards versèrent des larmes, tant ils étaient effrayés des suites que leur résolution pouvait avoir, la seigneurie signa un traité d'alliance pour la défense du duc de Mantoue; le roi fournissait vingt-un mille hommes, la république onze mille, et le duc cinq mille.

L'armée française força le passage des Alpes, obligea le duc de Savoie à lui livrer la citadelle de Suze, et à se détacher de l'alliance des Espagnols; mais Richelieu envoya le père Joseph, capucin, l'un de ses confidents, au duc de Mantoue, pour lui proposer de céder le Montferrat à la France. Cette demande révélait à quel prix cette puissance mettait sa protection. Le duc sentit qu'il n'avait fait qu'attirer en Italie un prétendant de plus; il éluda la proposition, et

l'armée française, presque tout entière, repassa les Alpes, pour aller faire la guerre aux huguenots, dans le Languedoc. Cette retraite laissait les Espagnols maîtres de l'Italie, et obligeait les Vénitiens à rester dans les limites de la plus exacte circonspection. Ils offrirent au duc de Mantoue tout ce qu'ils pouvaient lui fournir, à l'exception d'une armée. Cependant la fermeté de ce prince finit par leur inspirer une résolution plus généreuse. Ils firent avancer près de vingt mille hommes et en détachèrent cinq ou six mille, pour l'aider à défendre sa capitale, car c'était sur ce point qu'il était obligé de concentrer toutes ses forces.

Mantoue assiégée soutint vigoureusement les efforts des Espagnols et des Autrichiens réunis. Tandis que le duc disputait les approches et faisait de fréquentes sorties, la petite armée des Vénitiens fatiguait l'armée assiégeante et ravitaillait deux fois la place. Richelieu jugea cependant qu'il y aurait de la honte à laisser accabler un prince, qui se montrait si digne de son rang. Il fit avancer une seconde fois l'armée française, et comme on avait à se plaindre du duc de Savoie, qui avait encore changé de parti, les Français se mirent à le dépouiller de ses états. Pendant qu'ils agissaient ainsi pour eux-mêmes, ils prétendaient s'acquitter envers le duc de Mantoue par cette diversion, et comme ils avaient attiré du côté des Alpes une partie de l'armée ennemie, ils disaient que c'était aux Vénitiens de faire un effort, pour disperser ce qui était resté devant Mantoue.

1630 VII. Le sénat se détermina à le tenter, mais cette entreprise eut un succès tout contraire; l'armée de la république fut battue, ou plutôt dispersée, à Valesso, et se retira en désordre, des bords du Mincio jusqu'à l'Adige. Cette déroute de Valesso, l'un des évènements les plus honteux pour les armes vénitiennes, fut le résultat d'une terreur panique. Les Autrichiens, après avoir délogé quelques postes, étaient venus camper le soir à environ un mille de l'armée qui était sous cette place. Pendant la nuit les Vénitiens tinrent conseil; ils avaient dix-sept mille hommes, les ennemis n'en avaient pas la moitié, cependant tout le monde opina pour la retraite, chacun se hâta de l'effectuer, et ce fut avec une telle précipitation, qu'on marcha sans aucun ordre, et qu'on oublia des détachements. Le commandant de Valesso, se voyant abandonné à ses propres forces, renonça à se défendre, et mit le feu à ses magasins. La lueur de l'incendie avertit les Autrichiens qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire: ils envoyèrent une reconnaissance pour tâter la grande-garde, il ne s'en trouva point; ils avancèrent avec précaution, le camp était abandonné; dès que le jour parut, ils se mirent à la poursuite de l'armée fugitive, ramassèrent à peu près deux mille Vénitiens errants dans la campagne, et accompagnèrent le reste, avec les railleries les plus piquantes, jusque sur les glacis de Peschiera.

A Venise, on s'en prit de cette retraite au patricien

Zacharie Sagredo, assez injustement, car c'était la première fois qu'on l'avait employé à l'armée, et on n'était pas en droit d'exiger de lui de l'expérience.

Dans toute l'Italie, les ennemis de la république, ses alliés même, prirent soin de publier sa honte : on prétendit que les Autrichiens avaient poursuivi son armée à coups de bâton, et un Génois nommé Capriata, consigna, dans une histoire qu'il publia sur cette guerre, tout ce qu'il pouvait y avoir de plus amer pour les Vénitiens, et de plus mortifiant pour Zacharie Sagredo. A quelque temps de là, celui-ci se trouvait membre de l'inquisition d'état, lorsqu'un banni vint proposer à ce tribunal, si on voulait lui promettre sa grace, de tuer l'historien satirique qui devait leur être si odieux : la chose mise en délibération, Sagredo eut la grandeur d'ame de s'y opposer, et la gloire de sauver la vie à un homme qui l'avait cruellement offensé.

Ceci se passait en 1630. Le gouvernement vénitien obtint des états-généraux la permission de faire une levée de quatre mille hommes en Hollande (1). Malgré sa promptitude à réorganiser son armée, et malgré les mouvements qu'elle fit en avant, les Autrichiens parvinrent à surprendre Mantoue. Cette ville où il ne restait pas mille hommes de garnison, venait de

(1) *Hist. générale des Provinces-Unies*, par Dujardin et Sellius, liv. 26.

perdre, en trois mois, vingt-cinq mille de ses habitants, par les ravages de la peste. Les ennemis y entrèrent à la faveur d'une attaque de nuit et de quelques intelligences. La ville fut livrée au pillage, et le duc, surpris dans son palais, n'obtint que la liberté de sortir de sa capitale.

1631 VIII. Cette conquête rendit l'empereur arbitre du sort des principautés de Mantoue et du Montferrat; mais, comme il se trouvait alors pressé en Allemagne par les Suédois, il conclut avec la France un traité, qui devait mettre fin aux discordes de l'Italie. Par cet arrangement, le duc de Mantoue recouvrait ses états, et n'était obligé de sacrifier que la ville de Trino, qu'il devait céder au duc de Savoie; et en conséquence de cette acquisition, qu'elle ne demandait pas, on prétendait forcer la cour de Turin à abandonner aux Français Pignerol, Suze, Avigliana et Bricheras.

Ainsi, au moment où le duc perdait sa capitale, une descente de Gustave-Adolphe en Poméranie obligeait l'empereur à lâcher prise, et faisait triompher dans le traité ceux qui avaient été vaincus sur le champ de bataille. La cour d'Espagne en témoigna beaucoup de ressentiment; il fallut recommencer deux fois la négociation, pour en venir à un arrangement définitif; enfin on convint que la France ne retiendrait que Pignerol, et qu'on accorderait au duc de Savoie une partie assez considérable du Montferrat. Ce traité, conclu le 6 avril 1631, fut appelé le traité de Che-

rasco. Les Vénitiens y étaient compris, et sans faire ni pertes, ni acquisitions, se trouvèrent réconciliés avec l'Espagne. Il n'en fut pas de même de la France : la cour de Madrid ne pouvait consentir à ce qu'elle fît des établissements en Italie ; la guerre continua entre ces deux couronnes encore fort long-temps ; mais la république évita d'y prendre part.

Cette diversion du roi de Suède avait été trop utile aux Vénitiens, pour qu'ils ne cherchassent pas à l'encourager ; ils avaient promis à ce prince un subside de quatre cent mille francs par an. Lorsque son ambassadeur se présenta pour en réclamer le paiement, la paix venait d'être signée, on n'avait rien à espérer ni à craindre de la Suède ; on répondit que la guerre d'Italie, à laquelle la république avait contribué d'une manière si onéreuse pour elle, avait eu cet effet de faciliter les conquêtes de Gustave-Adolphe en Allemagne, que par conséquent les deux puissances étaient quittes respectivement ; que le gouvernement vénitien avait fait ses dispositions pour le paiement ; mais que, la paix avec les princes de la maison d'Autriche étant signée, il ne pouvait plus avec honneur, fournir un subside à leurs ennemis ; que d'ailleurs la république avait fait d'immenses sacrifices, éprouvé de grands malheurs, et que si les circonstances rallumaient de nouvelles hostilités, elle serait empressée de prouver à sa majesté suédoise l'intérêt qu'elle prenait à ses prospérités et à sa gloire. Cette réponse ne pouvait sa-

tisfaire le ministre de Gustave-Adolphe; il allégua les engagements contractés, reprocha à la république son manque de foi, fit des railleries assez piquantes sur la peur qu'on avait des Autrichiens, et se permit des expressions, qui ne pouvaient appartenir qu'à une éloquence un peu gothique, *che sentivano il gotico.* Déconcerté par le flegme vénitien, le ministre suédois appela à son secours le comte d'Avaux, alors ambassadeur de France; celui-ci insista fortement pour que la république payât le subside promis ; mais il obtint, pour toute raison, qu'il y avait prescription. On laissa cet ambassadeur s'étonner d'une jurisprudence si nouvelle, et l'autre jeter les hauts cris; le Suédois fut obligé de partir avec cette réponse.

La république et le pape avaient fait une ligue pour se garantir mutuellement leurs états : comme on ne s'était pas garanti les usurpations, les Vénitiens se virent sur le point de se brouiller avec le saint-siége, au sujet du duché de Castro, fief de l'église, que le duc de Parme possédait, et que le pape voulut lui enlever, pour le donner à la famille Barberini. Cette guerre, qui ne présente point d'évènements dignes d'être recueillis par l'histoire, se termina d'une manière favorable pour le duc, à qui les Vénitiens avaient fourni des secours.

IX. Tels furent les évènements militaires et politiques, qui remplirent l'intervalle des années 1618 à 1644.

Je suis obligé de revenir sur mes pas, pour faire mention de quelques particularités relatives à l'administration intérieure de la république. Nous avons un monument contemporain, qui fait connaître quels étaient ses revenus à cette époque; c'est un mémoire que le marquis de Bedemar, de retour de son ambassade de Venise, adressa au roi d'Espagne. Il y évalue les recettes à 3,859,196 sequins, et les dépenses à 2,898,390. Il en résulterait que la république aurait eu annuellement un excédant de recettes de près d'un million de sequins; mais il faut considérer que ce calcul ne supposait point de circonstances extraordinaires, et il en survenait fréquemment. S'il fallait en croire le marquis de Bedemar, les finances, administrées d'ailleurs avec beaucoup d'ordre et d'intelligence, ne l'auraient pas toujours été avec autant de fidélité.

Une institution avait été imaginée depuis longtemps, pour remédier aux embarras des finances. C'était une caisse spéciale, inviolable, dans laquelle, depuis plusieurs siècles, on versait le produit de certains cens, qui s'élevait à près de cent mille ducats. Presque jamais on n'y avait touché. En 1583, il s'y trouvait deux millions cinq cent mille ducats. Le marquis de Bedemar, qui écrivait en 1619, croyait qu'à cette époque, ce trésor de réserve pouvait s'élever à trois millions de sequins. Un autre ambassadeur évaluait à huit millions de ducats ce qu'on en avait

tiré pour la guerre du Frioul et des Uscoques, et disait qu'il en restait encore cinq ou six.

Le ministre espagnol donne le dénombrement de la population de Venise à cette époque. Cette capitale contenait alors, selon lui, cent sept mille trois cent cinquante deux personnes, dont il évalue la consommation annuelle à six cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix mesures (*staia*) de farine; c'était par conséquent à peu près six mesures par tête.

Suivant le ministre de France qui résidait à Venise dans le même temps, cette population se serait élevée à cent soixante-seize mille ames, parmi lesquelles, dit-il, quarante mille vivent entre quatre murailles (dans des couvents). Apparemment que le marquis de Bedemar ne comptait que la population active. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle tendait à s'accroître; car Soranzo, qui écrivait vers 1680, assure que, depuis 1630, elle avait augmenté d'un quart.

Pendant cette période que nous venons de parcourir, le trône ducal vaqua plusieurs fois.

François Contarini y monta après Antoine Priuli, en 1623.

Jean Cornaro, en 1625.

Nicolas Contarini, en 1630.

François Érizzo, en 1632.

Le second de ces doges éprouva, dans son propre fils, combien les lois de la république étaient inflexibles.

X. Il existait entre sa maison et celle des Zéno, une de ces inimitiés trop souvent héréditaires en Italie. Renier Zéno, qui se trouvait l'un des trois chefs du conseil des Dix, censurait tout ce que faisait ce doge, tout ce qui lui appartenait, avec une sévérité, qui tenait de l'animosité plus que du patriotisme. Il s'élevait contre quelques faveurs, que, par considération pour ce vieillard, on avait accordées à ses enfants; il l'accusait de tolérer leurs désordres, et le sommait publiquement de les réprimer. Le pape ayant revêtu de la pourpre Frédéric Cornaro, évêque de Bergame, et fils du doge, Zéno s'empressa de s'écrier que la loi, qui interdisait aux enfants du doge d'accepter aucun bénéfice de la cour de Rome, pendant le règne de leur père, était violée. Il exigea qu'on mît en délibération si on n'obligerait pas le fils, ou même le père, à se démettre de sa dignité. Le crédit de la famille du prince triompha de cette attaque : on allégua des exemples; on établit que la dignité de cardinal ne devait pas être considérée comme un bénéfice : Frédéric Cornaro fut autorisé à accepter le chapeau. Quelque temps après, Zéno revint à la charge; il avança que les enfants du doge n'avaient pas tous le droit d'entrer au sénat, et cette fois il réussit à en faire limiter le nombre à deux; de sorte que le plus jeune des trois fils du doge s'en trouva exclu. Celui-ci, qui se nommait George Cornaro, était surtout l'objet des invectives de Zéno, qu'on pouvait prendre

pour une persécution. Irrité contre ce censeur malveillant, qui abusait de l'autorité de sa charge, il l'attendit un soir à la porte du palais, l'assaillit avec l'aide de quelques complices, le frappa de neuf coups de poignard et prit la fuite. Le lendemain, les vêtements ensanglantés de Renier Zéno et une hache que les meurtriers avaient laissée sur la place, furent portés au palais, en plein jour, à la vue d'un peuple, plus étonné encore de cet attentat, qu'ému de ce spectacle. Le rang et les vertus du père, la vénération qu'il s'était acquise, ne pouvaient absoudre le coupable; mais on ne se contenta pas de le condamner par contumace, de confisquer ses biens présents et à venir, et d'effacer son nom du livre d'or; on voulut constater l'inflexibilité de la loi par un marbre, qui fut élevé sur le lieu même où le crime avait été commis.

George Cornaro se réfugia à Ferrare, où quelque temps après il fut tué dans une rixe fortuite ou suscitée, qu'il eut avec un autre banni.

On remarqua que dans la proclamation contre le condamné, la formule ordinaire des actes publics, *Le sérénissime prince fait savoir*, ne fut point employée. C'était un hommage rendu à la nature. Zéno, qui n'était point mort de ses blessures, crut voir dans cette dérogation à l'usage un ménagement pour la famille de son assassin ; et, afin d'exciter l'animosité du peuple, il affecta de prendre de grandes précautions la première fois qu'il reparut en public.

Il était arrivé, quelque temps auparavant, qu'un nommé Pantaléon Résitani avait volé dans l'île de Scio la tête de saint Isidore, et l'avait confiée à deux marchands vénitiens. Ceux-ci avaient nié le dépôt, et un procès fort scandaleux s'était engagé entre les voleurs. L'un d'eux, pour se tirer d'affaire, avait fait hommage de cette relique à une église de Venise dont saint Isidore était le patron. On agita si on lui devait une récompense; Renier Zéno soutint que, puisqu'on payait les têtes des proscrits, on pouvait bien payer celle d'un si grand saint, et cet avis prévalut, malgré l'opposition du procurateur Cornaro, qui prétendait que saint Isidore avait déja une tête dans sa châsse.

Ce fut dans l'église de ce saint, dont il se vantait d'avoir sauvé la tête, que Renier Zéno alla rendre grace à Dieu du rétablissement de sa santé. Il s'y fit transporter accompagné d'une nombreuse escorte et d'une foule de clients. Il demanda même au conseil des Dix la permission de se faire suivre à l'avenir d'hommes armés, permission qui lui fut refusée.

Cet assassinat avait envenimé la haine des deux familles. Cette haine forma deux factions dans Venise. Renier Zéno n'écouta plus que son ressentiment, et menaça tous les partisans de la famille Cornaro. On craignit la guerre civile, et on crut que le conseil des Dix allait devenir l'auxiliaire ou le chef de l'une des factions:

XI. Ce tribunal, dès long-temps odieux, avait, quel-

ques années auparavant, encouru l'indignation publique, par une de ces erreurs irréparables auxquelles sont nécessairement exposés les magistrats qui jugent précipitamment, sans publicité et sans formalités. Les encouragements qu'on donnait à la délation avaient fait naître une société secrète de délateurs qui, se partageant les rôles d'accusateurs et de témoins, suscitaient à ceux qu'ils voulaient perdre des affaires criminelles, toujours dangereuses devant un tribunal qui s'appliquait à laisser à l'innocence peu de moyens de se défendre, et qui avait pour maxime avouée, de condamner sur un soupçon, comme sur une preuve (1).

Un sénateur, Antoine Foscarini, qui avait été ambassadeur en France, fut dénoncé comme ayant entretenu des correspondances secrètes avec les étrangers : le souvenir de ce qui s'était passé quelques années auparavant, invitait à la sévérité. Foscarini, quoique innocent, quoique membre du corps le plus auguste de l'état, quoique profondément instruit des lois de sa patrie, ne put se défendre au fond de sa prison, contre des dépositions dont les auteurs lui étaient inconnus. Il fut pendu comme traître.

Ce succès multiplia les délations : elles devinrent

---

(1) C'est l'expression de Nani, liv. 5 de son histoire. « In tempo torbido facilmente li soli sospetti si travestivano colle colpe. » On voit que Nani avoue le fait, mais pour les temps de trouble seulement.

si nombreuses et l'impudence des délateurs en hasarda de si invraisemblables, qu'on finit par ouvrir les yeux; les scélérats furent découverts, punis, et la mémoire de Foscarini réhabilitée; mais cet évènement, en frappant de terreur tous les citoyens, porta atteinte à la considération du conseil des Dix et en fit un objet de haine.

On se rappelait, et on citait avec amertume, qu'il était échappé à un des membres de ce tribunal, dans le temps de sa grande puissance, de s'écrier, *Nous sommes des rois.*

Tout le monde désirait qu'on mît au moins des bornes à l'autorité d'un tribunal, qui en usait si malheureusement, et d'une inquisition, qui affectait de pénétrer jusque dans les moindres détails de la vie privée.

XII. Ce Renier Zéno, l'implacable ennemi des Cornaro, devait être un esprit ardent, qui ménageait peu les hommes mêmes de son parti. Dans sa jeunesse, pour avoir parlé avec trop de violence dans le grand-conseil, il avait été condamné à un exil de dix ans, par ce même tribunal, à la tête duquel il se trouvait maintenant. On lui doit cette justice de dire que l'esprit de corps ne l'aveuglait point, et qu'il improuvait les empiètements d'attributions que se permettaient les décemvirs. Il manifesta même l'intention de provoquer une délibération du grand-conseil sur un sujet qu'il ne croyait pas de leur compétence; le tribunal

le lui défendit; il osa désobéir, annonçant que son projet était d'examiner les promissions ducales, c'est-à-dire le serment du doge; que du reste il parlerait sans passion, protestant qu'il avait étouffé tout ressentiment des offenses qu'il avait reçues, qu'il en avait perdu jusqu'au souvenir, à l'exemple du héros de la guerre de Chiozza, de Victor Pisani. Cet exorde ne rassura point assez ses antagonistes pour qu'ils lui laissassent prendre la parole. Ils le traitèrent de César, et le menacèrent de trouver des Brutus et des Cassius.

Les parents et les amis des Cornaro étaient venus en armes à cette séance. Le tumulte fut violent. Le doge parla avec une modération propre à lui concilier les esprits. Il protesta de sa soumission à toutes les volontés de la république, ajoutant qu'il était prêt même à se démettre de sa dignité. Zéno l'interrompit par ce cri, Ah! pauvre liberté! Alors l'agitation devint extrême dans l'assemblée, on fit ouvrir les portes, et la foule qui couvrait la place Saint-Marc, vit sortir d'un côté les partisans des Cornaro, de l'autre Zéno, qui se retira dans sa maison.

Aussitôt les inquisiteurs d'état firent publier une défense de dire un mot sur cette affaire, et condamnèrent Zéno à un nouveau bannissement.

Cet acte de despotisme, qui interdisait à un membre du corps souverain le droit d'y faire une proposition, excita une indignation générale; on ne prit cependant aucune mesure contre le conseil des Dix; mais quand

l'époque de son renouvellement arriva, l'assemblée générale des patriciens affecta de ne donner à aucun des candidats désignés le nombre de voix nécessaire; on eut beau renouveler les épreuves et multiplier les intrigues, il n'y eut point d'élection, et par conséquent il n'y eut plus de conseil des Dix.

Alors ceux qu'une longue expérience avait accoutumés à respecter, comme inviolables, les anciennes institutions de la république, commencèrent à s'alarmer d'une innovation, qui en annonçait d'autres. Une commission fut nommée, pour proposer la correction des abus qu'on reprochait au tribunal. L'avis de ces commissaires fut que, dans un état où un aussi grand nombre de personnes participaient au pouvoir souverain, il était indispensable de comprimer, par une force toujours agissante, l'ambition des particuliers; que l'institution du conseil des Dix remplissait parfaitement cet objet; mais qu'il était convenable de lui interdire d'étendre ses attributions, au-delà de celles qui lui avaient été formellement assignées, et sur tout d'interpréter, de restreindre, de modifier ou d'annuler les lois du grand-conseil.

Lorsque cette affaire fut mise en délibération, toutes les passions se réveillèrent. La foule des nobles désirait sur tout d'être affranchie de l'autorité d'un tribunal, qui évoquait la connaissance des fautes les plus légères, et qui les jugeait dans l'ombre, avec des formes silencieuses, encore plus effrayantes que sa sévérité même.

On se sépara sans avoir pu en venir à une délibération.

Le lendemain, François Contarini, beau-père de Renier Zéno, parla avec chaleur contre un conseil qui n'avait d'attributions que celles dont il dépouillait les tribunaux : il fit une peinture si vive de la terreur qu'inspirait l'existence du décemvirat, que presque toute l'assemblée, sans aller aux voix, s'écria qu'elle partageait le sentiment de l'orateur : on demanda à revenir sur l'affaire de Zéno, la conduite du tribunal fut improuvée, et la sentence d'exil révoquée à la majorité de 848 voix contre 298. Il y eut 130 voix nulles. Alors un sénateur en cheveux blancs parut dans la chaire, c'était Baptiste Nani; le calme se rétablit à son aspect, et il s'exprima en ces termes :

XIII. « Je sais que, pour être écouté avec faveur, il « faut partager les passions de ceux qui nous entendent; « mais je sais aussi que mon devoir est d'énoncer mon « opinion : j'aurai toujours pour cela assez de liberté « et de courage. Je ne recherche ni les honneurs, ni « même les applaudissements; je ne desire rien, comme « je ne crains rien. L'objet de mon ambition c'est d'é- « terniser la gloire de notre patrie, unique soin qui « occupait nos ancêtres. Ces institutions, cette liberté, « qu'ils nous ont transmises, sont un dépôt dont nous « sommes responsables envers nos descendants.

« De tous les priviléges dont peut être investi un « homme, celui qui émane le plus immédiatement de

« la Divinité, c'est le droit de gouverner les autres ; « mais l'exercice en est pénible ; il est difficile de gou- « verner ses inférieurs, et à plus forte raison ses égaux : « aussi la principale gloire de cette république est-elle « que nous sachions tous obéir et commander à notre « tour ; qu'une juste et louable ambition, que l'éclat « de la souveraineté se concilie avec la modération qui « convient à la vie privée, et que tout le monde porte « sans murmure le joug des lois.

« Eh quoi ! nous croirions-nous en droit d'accuser « la Providence, parce que nous ne serions pas tous « dans des positions semblables ? Nous ne pourrions « souffrir l'existence d'un conseil de dix membres, « qui, au bout d'un an, font place à d'autres, parce « que nous ne pouvons pas y entrer tous à la fois ! Je « vois avec chagrin qu'il y a des gens qui accusent « la sévérité de la justice ; c'est avouer qu'on la re- « doute, et qu'on ne veut l'abolir que pour se rendre « coupable impunément. Ah ! au nom du ciel, au lieu « d'invectiver contre les juges, invectivons contre les « crimes.

« Je ne parle point de l'antiquité vénérable de ce « tribunal, de la sanction donnée à son autorité par « les siècles : j'oublie qu'il est notre ouvrage, que nous « le choisissons et le composons, mais je soutiens qu'il « est le frein nécessaire des ambitieux, le gardien des « lois et de la liberté. Sans cet appui, que nous arri- « vera-t-il à nous-mêmes et à ceux qui viendront après

« nous ? Il arrivera qu'à force d'être impunis et égaux, « nous ne pourrons plus être vengés ni protégés. Son- « gez-y bien, le conseil des Dix est la sauvegarde des « individus et des familles, non moins que celle de « l'état : il préserve même les méchants, par la terreur « salutaire qu'il inspire. Diminuez son autorité, qui « en profitera ? les coupables : qui en souffrira ? vous- « mêmes, qui serez exposés à des insultes impunies. « Mais est-ce bien à ce tribunal qu'on en veut ? ne « serait-ce pas plutôt de l'autorité du gouvernement « qu'on est jaloux ? Singulière jalousie, qui tend à « se priver soi-même et sa postérité d'un glorieux « avenir !

« Que ceux qui ne se tiennent point assez honorés « du titre d'enfants et de sujets de la république, sor- « tent d'avec nous ; que ceux qui apparemment veulent « être criminels, puisqu'ils ne veulent point de juges, « soient rejetés comme des monstres. Notre égalité « consiste à ne point commettre d'offenses, comme à « n'en point recevoir. Loin de nous cette doctrine qui « ménage le crime puissant, et qui trouve les peines « trop sévères !

« Quelques législateurs ont mieux aimé laisser cer- « tains crimes impunis que les prévoir ; les nôtres, au « contraire, ont institué des juges inflexibles pour les « plus petites fautes, afin que l'ordre public ne pût « pas recevoir la moindre atteinte. Heureuse patrie ! « admirable constitution ! où le pouvoir appartient

« aux lois, où la liberté est le prix de l'obéissance, où « les plus élevés sont les moins indépendants ! Aussi « est-il dans l'antiquité, est-il dans l'Europe moderne « un état auquel le nôtre puisse porter envie ? L'éten- « due de notre territoire suffit à notre ambition ; la « durée de notre république passe celle de toutes les « autres. Aujourd'hui il s'agit de nous surpasser nous- « mêmes, de mériter la confiance de nos sujets, l'es- « time des autres nations, et les suffrages de la posté- « rité. Puisse-t-elle dire que la noblesse vénitienne sut « se montrer digne de l'empire que Dieu lui avait « donné ; qu'elle ne voulut régner que par la modé- « ration et par les lois, et que volontairement, una- « nimement, elle se soumit elle-même à des peines « sévères et à un tribunal inflexible. »

XIV. La gravité de l'orateur et l'autorité de ses paroles ramenèrent tous les esprits. On sentit que l'aristocratie a plus besoin que tout autre gouvernement de professer des principes de justice et de modération ; que, pour faire tolérer la différence des conditions, il fallait un tribunal devant lequel les grands et les petits fussent égaux ; et qu'il était indispensable de donner cette satisfaction aux peuples et ce frein aux nobles. Non-seulement on adopta les propositions des commissaires, mais on nomma Nani chef du conseil des Dix, et on consigna dans le procès-verbal la mention du service qu'il venait de rendre à la république. L'autorité du tribunal s'en accrut au

point que bientôt après, en 1624, il se fit attribuer exclusivement, par une loi du grand-conseil, toutes les causes criminelles dans lesquelles des nobles se trouveraient impliqués, et que jusque-là, il avait eu seulement la faculté d'évoquer; de sorte que, lorsque l'évocation n'avait point lieu, les patriciens étaient jugés par le tribunal ordinaire, c'est-à-dire par la quarantie criminelle.

Pour introduire cette innovation, on profita d'une accusation de vol, à l'occasion de laquelle un noble fut traduit devant la quarantie. L'accusé, après avoir subi publiquement tout ce qu'ont d'humiliant l'information, l'interrogatoire, les confrontations indispensables dans ces sortes d'affaires, s'était jeté aux pieds de ses juges, pour protester de son innocence, et avait été absous, mais à une très-faible majorité, de sorte que ce jugement ne l'avait point réhabilité complètement dans l'opinion publique.

A cette occasion, on fit répandre parmi la noblesse, qu'il y avait un grand inconvénient, pour le corps souverain de l'état, à ce que le peuple pût voir quelques-uns de ses maîtres assis sur le banc des accusés, et surtout à ce qu'il pût soupçonner qu'ils n'étaient acquittés que par faveur. Il importait, disait-on, d'assurer toujours une exacte justice, mais aussi d'éviter un spectacle, qui ne pouvait que porter atteinte au respect que les sujets devaient au patriciat, et à leur confiance dans les lois : en conséquence on fit décider

que toutes les accusations criminelles, dont les nobles pourraient être l'objet, ne seraient plus portées devant la quarantie, mais devant le conseil des Dix, nécessairement.

Par cette loi, la quarantie n'eut plus de juridiction que sur les sujets ; la magistrature perdit de sa considération, et les nobles se virent soustraits à la justice ordinaire, pour être toujours traduits devant un tribunal qui jugeait secrètement et sans formalités.

XV. La république eut, à peu près vers cette époque, quelques démêlés de peu d'importance avec le saint-siége.

Le pape nomma à l'évêché de Padoue Frédéric Cornaro, déja évêque de Bergame et cardinal, mais qui, en sa qualité de fils du doge régnant, ne pouvait accepter aucun bénéfice : la prohibition contenue dans la loi était manifeste. Le cardinal supplia le pape d'excuser son refus : le pape ne voulut point revenir sur sa nomination : le sénat persista dans son opposition, et l'évêché demeura vacant jusqu'à la mort du doge.

C'est vers ce même temps (en 1622) que, pour effrayer l'ambition des ecclésiastiques vénitiens, qui solliciteraient ou accepteraient quelque bienfait des princes étrangers, une loi expresse, rendue à la majorité de mille et douze voix, contre cent vingt, chargea le conseil des Dix de les punir.

Un autre Vénitien, Charles Querini, avait obtenu de la cour de Rome l'évêché de Sébénigo ; les décemvirs découvrirent qu'il l'avait fait solliciter en sa faveur par une puissance étrangère, et le nouvel évêque, au lieu d'être installé dans son siége, fut banni de la république à perpétuité.

En 1621, Grégoire XV, profitant d'un moment où les Vénitiens réclamaient son intervention, pour l'affaire de la Valteline, leur demanda vivement le rappel des jésuites. Le gouvernement se montra inébranlable dans son refus, malgré les instances de la cour de France.

Son successeur, Urbain VIII, donna, dix ans après, le titre d'éminence aux cardinaux, en leur enjoignant de l'exiger de tous les princes, excepté des rois. La république de Venise, qui prenait rang parmi les couronnes, ne voulut rien changer aux formules qu'elle avait employées jusque alors avec les membres du sacré collége. Quelques cardinaux se crurent obligés de refuser les lettres du gouvernement vénitien ; mais il se maintint dans son droit. Cette contestation ne fit que le constater, et depuis, les cardinaux étrangers se virent réduits à garder l'incognito lorsqu'ils passèrent à Venise. Ce débat, au reste, n'était fondé que sur de misérables subtilités. D'une part on prétendait qu'une république ne pouvait pas avoir le même rang que les couronnes ; de l'autre, les Vénitiens ne faisaient pas dériver leur droit de l'ancienneté, de la puissance de

leur république, mais de ce qu'elle possédait, ou avait possédé quelques colonies, qui avaient été des royaumes autrefois.

L'ambassadeur de Venise à Rome y eut une dispute de préséance avec le magistrat revêtu du titre de préfet du prétoire, qui prétendait avoir le pas sur tous les ambassadeurs. Le carrosse du préfet passa celui du ministre; c'en fut assez pour que la république rappelât son représentant et refusât toute audience au nonce du pape, jusqu'à ce que cette insulte eût été réparée.

XVI. Une autre contestation, pour un sujet presque aussi léger, brouilla, pendant quelque temps, la république avec le duc de Savoie. Ce prince, depuis que le pape avait prescrit le nouveau cérémonial dont on devait user avec les cardinaux, n'était nullement disposé à leur donner un titre que la république leur refusait. Pour s'en dispenser, il prit, dans un traité qu'il eut à signer avec un cardinal infant d'Espagne, la qualité de roi de Chypre et de Jérusalem. Les Vénitiens en furent très-choqués. Ils portèrent leurs plaintes dans toutes les cours, et menacèrent de cesser toute communication avec le duc.

Dans le fait, les ducs de Savoie n'avaient jamais possédé le royaume de Chypre. Un prince de cette maison en avait épousé l'héritière, et en avait été chassé avec elle: le duc de Savoie prétendait à la reversibilité. Le droit des Vénitiens prenait sa source

dans une usurpation qu'ils avaient favorisée, et dans une résignation arrachée à la veuve de l'usurpateur. Le duc de Savoie se prévalait de ce que le pape, en écrivant au neveu de la dernière princesse du sang des Lusignan, au sujet de la mort de celle-ci, lui avait donné le titre de roi, dans sa lettre de condoléance. Les Vénitiens argumentaient de ce que le royaume de Chypre relevait des soudans d'Égypte, et de l'investiture que le soudan leur avait donnée. A l'époque où l'on se disputait le titre de ce royaume, les Turcs avaient, depuis long-temps, tranché la question; mais quoique la république leur eût cédé cette île, elle ne voulait pas qu'un autre pût s'en dire le roi; ce qui n'empêcha pas le duc de Savoie de s'y obstiner, et les princes de l'Europe de montrer, pour cette contestation, toute l'indifférence qu'elle méritait. Nous voudrions pour beaucoup, disait un ambassadeur de Venise au ministre de Savoie, que vous fussiez réellement en possession de Chypre, et non pas les Turcs. Ce mot piquant était ce qu'il y avait de plus décisif dans cette contestation.

XVII. A ces démêlés frivoles se joignirent quelques affaires plus sérieuses. La république avait besoin de temps en temps de déployer son ancienne énergie, pour conserver le droit de souveraineté qu'elle s'était arrogé sur le golfe. Tous ses voisins cherchaient à éluder ses prétentions. On sut que les Allemands, avec lesquels on était alors en guerre, recevaient des grains

de Ferrare. Deux galères vénitiennes furent envoyées, pour croiser à l'embouchure du Pô, et, sans respect pour le pavillon du saint-siége, elles s'emparèrent de tous les approvisionnements destinés pour les ennemis. Des marchands de Raguse, qui trafiquaient avec le port d'Ancône, se hasardèrent à traverser l'Adriatique, sans se soumettre au tribut exigé par les Vénitiens ; leurs vaisseaux furent confisqués. Le pape eut beau représenter que des bâtiments, qui venaient trafiquer avec les sujets de l'église, devaient être exempts du droit, il fallut que la république de Raguse réparât cette contravention par un désaveu solennel.

Ce fut vers ce temps-là que les Vénitiens eurent à soutenir contre l'Espagne leur prétention de ne laisser entrer dans le golfe aucun bâtiment de guerre étranger. Cette cour avait envoyé prévenir le sénat que l'infante Marie ferait la traversée d'Otrante à Trieste sur la flotte du roi, son frère, pour aller épouser le fils de l'empereur. La république s'y refusa absolument, déclara que, si l'infante se présentait avec la flotte d'Espagne, elle aurait à soutenir un combat pour passer ; et la princesse fut obligée de faire le trajet sur les galères de Venise.

Le pape, irrité contre le consul vénitien résidant à Ancône, dont la vigilance gênait le commerce illicite des sujets du saint-siége, fit chasser cet agent, après lui avoir suscité une méchante affaire. Le sénat sus-

pendit toute communication avec la cour de Rome jusqu'à ce que le consul eût été rétabli.

Mais un grief plus sensible aux Vénitiens que tout ce qui précède, fut l'injure que leur fit Urbain VIII, lorsqu'il fit ôter de la salle royale du Vatican une inscription qui rappelait les services rendus par la république au pape Alexandre III. La légation vénitienne, qui était à Rome, reçut de son gouvernement l'ordre de partir sans prendre congé. Le nonce n'obtint plus aucune audience du collége, et les choses restèrent pendant dix ans dans cet état, jusqu'à ce que l'inscription eût été rétablie par Innocent X, qui n'attendit pas même la demande des Vénitiens.

Pendant que les Français, les Piémontais, les Espagnols, les Autrichiens et les Vénitiens, combattaient autour de Mantoue, la peste ravageait l'Italie : à aucune époque, ce fléau n'avait été ni si général, ni si opiniâtre. Nani assure que Venise perdit soixante mille de ses habitants, et les provinces, plus de cinq cent mille. C'était le quart de la population.

XVIII. Il existait, dans les traités que la république avait faits avec la Porte, un article qui autorisait la marine vénitienne à poursuivre les pirates barbaresques dans le golfe, et qui défendait formellement aux commandants turcs de leur donner protection. Le grand-seigneur, en guerre avec la Perse, avait requis des régences d'Alger et de Tunis d'envoyer leur flotte sur les côtes occidentales de son empire, pour protéger

le commerce de ses sujets, pendant qu'il conduisait son armée en Asie. Ces Barbaresques formaient donc alors une armée avouée par le sultan; mais, comme ils étaient aussi des pirates, ils se mirent, au lieu de protéger les vaisseaux turcs, à courir sur les autres, et saccagèrent une petite ville de la côte d'Italie, située sur le golfe.

L'amiral chargé de la garde de cette mer les poursuivit. Ils se jetèrent dans le port de la Vallone, où le pacha les reçut. Les Vénitiens les canonnèrent jusque dans cet asyle; la ville répondit avec toute son artillerie. Acharnés à la poursuite des pirates, ils forcèrent l'entrée du port, et y enlevèrent seize des bâtiments barbaresques.

Cet acte de vigueur blessa l'orgueil ottoman. De son camp, devant Bagdad, le sultan ordonna que l'ambassadeur de Venise fût mis aux Sept-Tours. Ce ne furent point les représentations fermes et mesurées que le sénat lui adressa, qui le ramenèrent à des dispositions plus équitables. On dut un retour de modération aux pertes innombrables qu'avait faites une armée de trois cent mille hommes devant Bagdad; à la peste, qui en dévorait les débris; enfin à la fatigue des plaisirs dans lesquels le sultan était plongé. Les Vénitiens payèrent une somme, en réparation du dommage, et l'harmonie fut rétablie entre eux et l'empire ottoman; mais ce ne fut pas pour long-temps.

Ces brouilleries procurèrent aux Vénitiens l'avan-

tage de recevoir sous leur protection, ou domination, deux petites républiques sauvages de la côte orientale du golfe, qui espérèrent trouver, sous le pavillon de Saint-Marc, un asyle contre les vexations des Turcs Les habitants du district de Macarska, voisins du golfe de Narenta, et anciens alliés des pirates de cette contrée, secouèrent le joug ottoman, en 1646, pour se donner à la république, qui leur conserva tous leurs priviléges. La province de Poglissa, entre Clissa et Almissa, habitée par un peuple pasteur, qui n'avait jamais bâti de ville, ni subi aucune loi, renonça à la protection de la Porte, pour se mettre sous celle de Venise; mais en conservant son gouvernement, ses usages à demi barbares, et son antique indépendance.

LIVRE XXXII.

Guerre de Candie, 1644-1669.

I. Il est fort difficile d'expliquer pourquoi les Turcs accordèrent si promptement la paix à la république, conservant un profond ressentiment contre elle, et ayant une si belle occasion de satisfaire leur inimitié. On s'exposerait à inspirer peu de confiance, si on avait la prétention de démêler tous les ressorts secrets qui ont amené les résolutions d'une cour mystérieuse, éloignée, où les ministres et les princes se succèdent quelquefois avec rapidité, et dont les historiens, d'ailleurs si peu connus de nous, n'admettent presque dans leur récit que les événements militaires, dédaignant même, après avoir raconté une guerre, de faire mention du traité qui la termine. Il est possible que la conduite des Turcs ne fût point le résultat d'un plan : mais, soit qu'il faille attribuer à l'état déplorable de l'armée et de la santé d'Amurat, la facilité de ce prince à se réconcilier avec les Vénitiens ; soit que la politique du divan voulût préparer des coups plus certains, en inspirant plus de sécurité ; soit qu'il fallût une nouvelle guerre à l'ambition d'un ministre, il est

1644

constant que celle-ci fut entreprise sans prétexte, et commencée sans déclaration.

Amurat IV était mort. Son frère Ibrahim, qui lui avait succédé, joignait à beaucoup de vices la faiblesse d'esprit, plus dangereuse encore. Ses vices paraissaient ne devoir faire naître des alarmes que dans son empire, et son incapacité rassurait la chrétienté; mais la fortune lui avait donné un visir entreprenant, qui forma un vaste projet pour l'agrandissement de la puissance ottomane.

Il arriva, en 1644, que les galères de Malte prirent un vaisseau que le sultan envoyait à la Mecque, et une flotte marchande qui allait au Caire. Ibrahim, à cette nouvelle, se livra à une telle fureur, qu'il jura d'exterminer le nom chrétien. Les Vénitiens, moins que tous les autres, devaient être responsables des entreprises de l'ordre de Saint-Jean; car ils n'avaient, dans toute leur noblesse, que deux maisons qui y fussent affiliées, les Cornaro et les Lippomani; encore les membres de ces familles, qui étaient pourvus de commanderies qu'elles-mêmes avaient fondées, étaient-ils obligés d'en jouir à Venise, la république ne leur permettant pas d'aller servir sur les galères de la religion (1).

---

(1) *Nouvelle relation de la ville et république de Venise*, par FRESCHOT, 1re partie. La république n'ayant que deux patriciens agrégés à l'ordre, et les obligeant de résider à Ve-

Il y avait sur le vaisseau pris par les Maltais une sultane avec un fils qu'elle avait eu d'Ibrahim. Les chevaliers, loin de rendre ces deux prisonniers, qui étaient réclamés vivement, les emmenèrent à Malte. La mère y mourut de douleur, et l'enfant fut confié à des moines, qui en firent un dominicain.

Le sultan fit mander devant son visir les ambassadeurs de France et d'Angleterre, le baile de Venise et le résident des Provinces-Unies ; il voulait les rendre responsables de la perte de sa flotte et de la captivité de son fils. Ces ministres représentèrent que leurs gouvernements n'y avaient eu aucune part, que l'ordre de Malte était un état indépendant : on leur objecta qu'il se composait de sujets de toutes les nations chrétiennes, et on fit un reproche particulier aux Vénitiens de ce que les galères maltaises, après cette capture, avaient mouillé sur les côtes de Candie. Il ne fut pas difficile au baile d'expliquer que cette circonstance ne prouvait aucune connivence de la part de la république, et le ministre ottoman voulut bien paraître satisfait de cette explication.

Le visir Méhémed profita de l'irritation de son maître, pour lui proposer, non la destruction de Malte, devant laquelle les forces ottomanes avaient échoué il

---

nise, se faisait représenter à Malte par un noble de terre-ferme, chevalier de l'ordre, qui portait le titre d'homme de la république.

n'y avait pas un siècle, mais la conquête de Candie. Il n'y avait point de comparaison entre un rocher stérile et un royaume de soixante lieues d'étendue, situé de manière à fermer l'Archipel et à dominer la mer de Syrie, ayant plusieurs ports, des villes importantes, un riche territoire, et une population de plus de deux cent mille habitants.

Cette île, celle de Standia, qui n'en est distante que de cinq ou six lieues, et quelques autres plus éloignées, étaient tout ce qui restait aux Vénitiens du partage de l'empire d'Orient. Candie leur avait coûté des sommes immenses et des flots de sang; mais, après plus de vingt révoltes, elle était soumise et même tranquille, car elle ne pouvait pas désirer de passer sous la domination des Turcs.

Ceux-ci devaient, au contraire, la convoiter avidement : ils conçurent l'espérance de la surprendre; et cependant, comme ils connaissaient l'importance et la difficulté de l'entreprise, ils firent des préparatifs immenses pour en assurer le succès.

On les vit rassembler dans leurs ports une grande flotte et une armée. Cet appareil devait inspirer des inquiétudes; mais la colère du sultan contre l'ordre de Malte en expliquait hautement l'objet. Le ministre de Venise demanda cependant à cet égard une déclaration officielle. La réponse fut non-seulement rassurante, mais affectueuse, accompagnée de serments et de ces procédés qui pouvaient faire prendre le change

au gouvernement de la république. On ajouta que sa hautesse se flattait que si, dans la traversée, sa flotte avait besoin de quelques rafraîchissements ou de repos, elle trouverait, dans les ports vénitiens, l'accueil qu'on avait droit d'attendre d'une puissance amie.

Le sénat ne se fia pas entièrement à ces protestations; il fit armer à Candie une escadre de vingt-trois galères, et ordonna d'y rassembler les milices de l'île, fort mal organisées, par une suite de la négligence qu'entraîne toujours une longue paix. La cour de France fit part au gouvernement vénitien de quelques soupçons qu'elle avait conçus sur cet armement. Mais une déclaration de guerre officielle, publiée au mois de mars 1645, annonça que la flotte turque allait se diriger contre Malte.

II. Cette flotte sortit des Dardanelles, forte de trois 1645
cent quarante-huit galères ou vaisseaux, et d'un grand nombre de bâtiments de transport, qui portaient une armée de cinquante mille hommes. Le capitan-pacha venait d'être honoré d'une faveur qui annonçait l'importance de l'expédition qui lui était confiée, le sultan l'avait déclaré son gendre. Voici ce que l'ambassadeur de France à Venise écrivait à sa cour, le 13 juin : « L'armée du Turc est assurément à Scio : on la tient composée de plus de trois cents voiles de toutes sortes. Jusqu'ici, le dessein n'en a pu être pénétré; néanmoins, soit que l'on se flatte en ce que l'on désire,

ou qu'en effet il soit vrai, l'on croit ici que le grand-visir a assuré le baile, que la république n'avait rien à craindre du grand-seigneur, pourvu qu'elle ne donnât aucun secours aux autres princes chrétiens qu'il pourrait attaquer. Il en a coûté pour cela quelques sequins qu'elle a répandus dans les mains des principaux du conseil. Il passe pour constant que cette armée devait être toute assemblée à Navarrins pour le dernier du passé, et ensuite s'acheminer où elle est destinée; tout le monde croit qu'elle en veut à la Sicile. »

Un mois plus tard il ajoutait : « Les avis reçus du Levant mettent ces seigneurs en grande inquiétude, et d'autant plus qu'ils semblent passer tout d'un coup de la confiance au péril. La résolution que le grand-seigneur semble faire paraitre maintenant d'en vouloir à leurs états, se trouvant absolument contraire aux paroles que ses ministres avaient données à ceux de la république, il ne se peut qu'elle ne soit, en quelque sorte, surprise. L'on parle publiquement comme si la république devait être attaquée en ses états. Le principal corps de l'armée turquesque est à l'île de la Sapience, assez proche de Zante. On croit qu'elle se saisira du port de Sainte-Croix, qui appartient à la république de Raguse; et comme ce serait déja prendre pied dans le golfe, duquel ces seigneurs sont si jaloux, ils redoublent aussi leurs inquiétudes. » Quelques jours après, les appréhensions étaient un peu diminuées.

On voit qu'on était fort incertain à Venise sur la destination de cette flotte formidable. Elle passa devant la petite île de Tine, et y reçut des Vénitiens tous les rafraîchissements qu'elle y fit demander. Quand le grand-visir jugea qu'elle devait être à la hauteur de Candie, il fit arrêter le baile de Venise, et déroula une série de prétendus griefs que l'empire ottoman avait contre la république.

On ne savait pas encore dans la capitale cette arrestation, lorsqu'on apprit que, le 24 juin, cette armée de cinquante mille hommes avait pris terre à la pointe occidentale de l'île, près de la Canée, qu'elle était commandée par le capitan-pacha Jussuf, qu'immédiatement après le débarquement elle s'était portée sur un petit poste appelé le fort Saint-Théodore, dont le commandant, Blaise Juliani, dans l'impossibilité de se défendre, avait pris le parti de se faire sauter, avec sa garnison et les Turcs qui venaient l'assaillir; on rapportait que le quartier-général du capitan-pacha était à Casal-Galata, que son armée ravageait la campagne et investissait la Canée, place en assez mauvais état, où le gouverneur de l'île avait jeté à la hâte deux ou trois mille hommes de milices.

III. Voici quelle était alors la situation militaire de l'île. On y comptait sept points fortifiés, tous sur la côte septentrionale. Les Grabuses étaient des châteaux situés dans des îles qui touchent le cap le plus occidental; de là, en se dirigeant vers l'est et en côtoyant

la mer on arrivait à la Canée; cette place était déja vivement attaquée. Tout près de la Canée, au fond d'un golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, était le port de la Suda. C'était là que se trouvait la flotte vénitienne, composée de vingt et quelques galères et de treize vaisseaux, sous les ordres d'Antoine Capello. Cet amiral, stationné à quelques lieues de l'armée turque, sentait qu'il ne pouvait, ni se commettre contre des forces si supérieures, ni se jeter dans la Canée, comme il en était vivement sollicité; parce qu'il aurait couru le risque d'y être bloqué, et que la flotte aurait subi le sort de la place, ou au moins serait devenue inutile. Plus loin, en tirant vers l'orient, était Rettimo; à droite de Rettimo, Candie, la capitale de l'île, résidence du gouverneur André Cornaro, qui rassemblait à la hâte quelques moyens de défense. Vis-à-vis le port de Candie, à cinq ou six lieues en mer, était la petite île de Standia, qui offrait un poste avancé, un bon mouillage et un port meilleur que celui de Candie : à l'extrémité d'un cap, la forteresse de Spina-Longa s'avançait au loin dans la mer : enfin, à la pointe orientale de l'île étaient la place et le port de Settia. On voit que les deux chefs militaires de la colonie, le gouverneur et l'amiral, se trouvaient assez loin l'un de l'autre, et ayant pour objet principal, l'un la défense du pays, l'autre la conservation de son escadre.

Le peuple était mal affectionné, ayant eu à se

plaindre dans ces derniers temps de quelques gouverneurs.

IV. A la nouvelle d'une agression si inattendue, on fut à Venise consterné du danger, mais surtout honteux de s'être laissé tromper. Il y eut dans le sénat des avis pour renoncer à la défense de l'île. Cependant ce qui restait d'esprit national dans la métropole, se manifesta par des sacrifices pécuniaires. Le patriarche Jean-François Morosini en donna l'exemple. Le clergé et les autres ordres de citoyens s'empressèrent de contribuer aux efforts du gouvernement, pour sauver la plus précieuse de leurs colonies. On leva des troupes ; on mit en armement tout ce qu'on avait de vaisseaux ; on en fit acheter à Livourne, à Gènes. Le grand-duc de Toscane permit de faire des levées dans ses états. On envoya des forces dans la Dalmatie, pour défendre cette province, ou pour opérer une diversion sur les terres des Turcs. Le sénat appela toutes les puissances étrangères au secours d'une île qu'on croyait le boulevard de la chrétienté; mais il n'y avait que de médiocres efforts à en attendre. L'empire était dans le trouble. La France, qui voyait commencer la guerre de la Fronde, et qui ne voulait pas rompre son alliance avec la Porte, n'offrit qu'un subside de cent mille écus donnés très-secrètement. L'Espagne faisait de fastueuses promesses. Les Hollandais permirent à la république de fréter leurs vaisseaux à ses dépens. Il n'y eut que les puissances d'Italie, le pape, le grand-duc

de Toscane, et l'ordre de Malte, qui, en se réunissant à l'Espagne, fournirent une flotte de vingt galères.

1645 V. Pendant qu'on s'occupait à Venise de ces préparatifs, le sort de la Canée était décidé. Le siége, poussé avec moins d'art que de vigueur, avait duré cinquante-sept jours; aussi les généraux turcs, en multipliant les assauts, voyaient-ils les fossés comblés par les cadavres de leurs soldats. On dit qu'ils perdirent, devant cette place, près de vingt mille hommes. Les assiégés, après une si longue résistance, trouvèrent encore des forces pour soutenir un dernier assaut; il eut lieu le 17 août. On faisait dans ce temps-là un grand usage de la mine dans l'attaque et la défense des places. Les Turcs en firent jouer une qui renversa une partie du rempart. On combattit sur la brèche pendant sept heures; mais ce dernier effort épuisa les moyens d'une faible garnison, dont toute la population, les prêtres, les femmes mêmes, avaient partagé les travaux. Elle capitula, sortit de la place, le 22, avec tous les honneurs de la guerre, et alla se joindre, dans le port de la Suda, aux forces vénitiennes qui s'y trouvaient. Ceux des habitants qui ne purent se décider à s'expatrier, éprouvèrent combien il est dangereux de se fier à la foi des Turcs.

Tant que la Canée avait tenu, on avait dit qu'elle était le boulevard du royaume; il y avait une fâcheuse conséquence à tirer de sa reddition. Cette conquête

donnait aux Turcs trois cent soixante pièces de canon; un point d'appui pour leur armée répandue dans l'île, et un port pour l'alimenter d'hommes et de munitions. Afin d'être à portée d'y envoyer des renforts, ils établirent leurs dépôts de recrues et d'approvisionnements dans la presqu'île de la Morée, qui est voisine de la pointe occidentale de l'île de Candie. La flotte vénitienne, sortie du golfe, opéra, de l'autre côté de la Morée, une descente, dont le succès se réduisit au sac de la ville de Patras; mais on ne pouvait plus espérer d'attirer, par des diversions, les ennemis hors de Candie, ni de les voir se rebuter par la longueur et les difficultés de l'entreprise. Ils étaient désormais établis dans l'île : ils se disposaient à y renforcer leur armée : on allait avoir une guerre à soutenir, et un royaume à disputer, contre une nation conquérante.

VI. La prévoyance du gouvernement vénitien s'attacha à préparer les moyens d'une longue résistance, en s'assurant d'avance les capitaux que cette guerre allait consommer. Les expédients auxquels on eut recours auraient fait croire que ce gouvernement n'avait pas alors un trésor à sa disposition. Le pape accorda des décimes sur les revenus du clergé. On obligea non-seulement les particuliers, mais les établissements publics, civils et religieux, à faire la déclaration de tous les effets d'or ou d'argent qu'ils possédaient, et à en déposer les trois quarts à la monnaie. L'entrée

des assemblées d'état fut ouverte pour deux cents ducats aux nobles de dix-huit ans, et on vit une irruption de deux cents jeunes gens dans le grand-conseil. On demanda à quelques provinces de fournir des galères, en en promettant le commandement à des nobles de terre-ferme. On ouvrit un emprunt à sept pour cent d'intérêt perpétuel, et à quatorze pour cent en viager. On offrit la dignité de procurateur de Saint-Marc à qui voudrait enchérir sur la mise à prix de vingt-cinq mille ducats, et il se trouva tant de riches vaniteux, qu'on en vint jusqu'à créer plus de quarante de ces places, quoique le prix en eût été porté, par les concurrents, au quadruple de ce qu'on en avait primitivement demandé. Ce prix était pour les anciennes familles moitié moindre que pour les nouvelles, distinction tout-à-fait contraire à l'essence de cette république, et à l'égalité constitutionnelle du patriciat. Quand on vit les dignités mises à l'encan parmi les nobles, les plébéiens marchandèrent la noblesse. Il fut proposé dans le conseil de mettre un prix au patriciat. Quatre citadins en offraient cent mille ducats, dont soixante mille en pur don, et quarante mille en prêt.

« Quoi! s'écria l'un des avocats de la commune, « Ange Michele, quoi! la patrie serait-elle assez mal- « heureuse pour que son salut dépendît d'une somme « de quatre cent mille ducats? Serions-nous dans l'al- « ternative de périr ou de sacrifier, pour un si faible « secours, notre antique constitution? Vous altérez

« l'essence de ce gouvernement en mettant le patriciat « à l'enchère ; est-ce guérir le mal que de gangréner le « corps politique ? Est-il d'un gouvernement sage de « faire entrevoir aux ambitieux plus de chances dans « les temps de détresse que dans les temps de prospé- « rité ? Comment voulez-vous que le peuple respecte le « pouvoir, dans les mains de ceux que naguère il « voyait les compagnons de ses travaux et peut-être de « ses vices ? Vous avez besoin d'argent ? eh bien ! ven- « dez vos fils, mais ne vendez jamais la noblesse. » Jacques Marcello, membre du conseil du doge, ré- pondit que ce n'était point dénaturer la constitution de la république que d'imiter ce qu'elle avait déja fait avec succès, et que, quand cet exemple antérieur n'existerait pas, il faudrait le donner. Dans un état qui affiliait si souvent des étrangers à son ordre équestre, et pour de si légers services, il fallait bien se garder d'ôter aux citoyens l'espérance d'y parvenir. On avait eu à se féliciter, pendant la guerre de Chiozza, d'avoir excité cette noble émulation. Les circonstances actuelles n'exigeaient pas de moindres efforts. Il n'était pas raisonnable de s'exposer à perdre le royaume de Candie pour persister dans la vanité de ne point ad- mettre ses sujets au rang de ses égaux. Parmi les sujets de la république, il y en avait de si considérables, par leur mérite, leur fortune et l'ancienneté de leurs fa- milles, qu'ils pouvaient bien se comparer, sans pré- somption, à beaucoup de ces étrangers admis si facile-

ment aux honneurs du patriciat. Le premier principe de l'aristocratie était que l'ordre équestre fût nombreux, et comme l'affiliation des étrangers n'était guère qu'une fiction, il fallait bien le recruter de nationaux. Enfin la guerre actuelle avait, dès la première campagne, épuisé les finances, et il valait mieux se résoudre à partager la domination que s'exposer à la perdre. Puisqu'on aimait à citer les Romains, on devait se souvenir qu'ils accordaient, sans difficulté, le droit de citoyen à des nations entières, à des peuples vaincus.

Tout cela pouvait être vrai, si la question n'eût été de donner la noblesse pour cent mille ducats. L'exemple de la guerre de Chiozza n'autorisait point ce qu'on proposait. Dans cette guerre, on n'avait point offert la noblesse à tel prix ; on l'avait promise aux trente citoyens qui auraient le mieux servi la patrie, et certainement il est impossible de concevoir une manière plus noble d'y parvenir. Le choix avait été fait, après la paix obtenue, parmi tous les citoyens de l'état : plus il y en avait d'obscurs, plus l'impartialité et la bonté de ce choix étaient constatées. Les trente noms qu'on inscrivit alors au livre d'or ajoutèrent à son éclat ; mais ici c'était à l'approche du danger qu'on offrait, comme une marchandise, ce qui jadis avait été donné comme une récompense.

Quoi qu'il en soit, la proposition fut admise dans le sénat, dès le mois de février 1645, et le grand-

conseil la sanctionna après la perte de la Canée. Voici quel fut le décret : On publia que, parmi les citadins et autres sujets, qui, dans le délai d'un mois, offriraient de payer, pendant un an, la solde de mille soldats, et qui, pour cet effet, verseraient dans le trésor la somme de soixante mille ducats vénitiens, on en choisirait cinq, pour être élevés au rang des familles patriciennes. On admit à concourir à ces cinq choix les étrangers qui s'engageraient à entretenir douze cents soldats, c'est-à-dire à payer soixante-dix mille ducats.

Le choix devait être fait par le grand-conseil à la pluralité des suffrages.

On n'exigeait des prétendants que ces conditions ; d'être nés d'un mariage légitime, et de prouver que ni eux-mêmes, ni leur père, ni leur aïeul, n'avaient exercé de profession mécanique.

Une clause assez remarquable de ce décret, c'est qu'on y classa les nations étrangères, suivant le degré de préférence dont elles paraissaient susceptibles, d'après leur religion et leurs anciens rapports avec la nation vénitienne. « La magnifique et royale nation « grecque, disait-on, sera préférée, comme ayant long- « temps tenu le sceptre, et comme ayant bien mérité « de la république. Parmi les peuples d'Italie, nul ne « pourra être admis à la concurrence, qu'en justifiant « de toutes les conditions qu'exige la dignité de la no- « blesse vénitienne. La nation allemande sera assimi-

« lée à la nation grecque. Les Français, les Espagnols, « les Anglais, seront admissibles aux mêmes condi- « tions. Mais les Juifs, les Turcs, les Sarrasins, ne « pourront concourir, ni pour une somme quelcon- « que, ni même en alléguant des services rendus ; et « quiconque proposerait un choix dans une de ces « trois dernières classes, sera puni du bannissement « perpétuel, et de la confiscation de ses biens. »

On vient de voir qu'on avait décrété seulement l'élévation de cinq familles ; mais quand on s'est mis à vendre des graces pour de l'argent, ce n'est point une inconséquence d'en vendre tant qu'il se trouve des gens en état de payer. Au lieu de cinq patriciens à créer, on en admit quatre-vingts ; on baissa même le prix de cette faveur. Le trésor public se grossit d'une somme de huit millions de ducats, et il fut constaté que le titre de noble vénitien ne valait que tel prix. Mais il n'y a de grands honneurs que ceux qui passent pour inestimables.

VII. Pendant qu'on prenait ces mesures de finance, on avait armé une flotte : vingt-une galères des princes d'Italie étaient arrivées à la fin du mois d'août, pour la renforcer, et le cardinal Mazarin offrait le concours de l'armée navale de France, sous des conditions qu'il se flattait apparemment qu'on n'accepterait pas : ce secours se réduisit à trois brûlots.

On avait eu occasion de s'apercevoir que le partage de l'autorité entre le gouverneur de Candie et l'ami-

ral, nuisait aux opérations défensives. Beaucoup de voix s'élevaient contre le commandant de la flotte, Capello, qui, aussitôt que les Turcs s'étaient approchés de la Suda, était sorti de ce port, et avait conduit ses galères à Settia, c'est-à-dire à l'autre extrémité de l'île. La Suda était investie; Candie allait l'être. Toutes ces considérations déterminèrent le gouvernement à nommer un généralissime. Le choix se fixa sur Jérôme Morosini. Il entra dans le port de la Suda le 4 septembre, ravitailla la place, envoya l'ordre à tout ce qu'il y avait de bâtiments de guerre dans l'île de venir le joindre, et se trouvant à la tête de cent galères ou gros vaisseaux, il sortit pour livrer bataille à l'ennemi. Les contrariétés accidentelles, qui font si souvent manquer les entreprises dans les campagnes de mer, empêchèrent que le combat n'eût lieu, et, dès le premier jour d'octobre, les alliés obligèrent l'amiral à y renoncer, en se séparant de la flotte vénitienne, pour aller hiverner dans leurs ports. Il y avait déja de la mésintelligence entre les Vénitiens et leurs auxiliaires; ceux-ci étaient partis mal approvisionnés; après un mois de campagne, le biscuit commençait à leur manquer, et les officiers de la république ne voulurent jamais leur en fournir.

Les alliés s'étant séparés, la flotte turque sortit de la Canée, et regagna Constantinople; de sorte que cette campagne se termina, sans que les Vénitiens eussent fait autre chose, qu'augmenter les fortifica-

tions et les approvisionnements des places qui leur restaient dans l'île. Le plus difficile était de trouver des soldats; les troupes qui défendaient ces places étaient absolument insuffisantes; les Vénitiens avaient donné des commissions pour la levée de cinquante mille hommes, et il ne leur en arrivait pas dix mille, quoique le roi de France leur eût permis de recruter dans ses états. Les peuples de l'île, mécontents de la république, ne témoignaient pas autant d'aversion qu'on l'avait espéré pour la domination ottomane.

Le peu de succès de cette campagne fit sentir encore plus vivement la nécessité d'augmenter l'autorité de celui qui était chargé de la défense de la colonie, non-seulement en mettant à sa disposition les forces de terre et de mer, mais encore en l'investissant de l'autorité civile, comme du pouvoir militaire.

Dans cette grave circonstance, le gouvernement vénitien s'écarta de l'une de ses constantes maximes, qui était de réduire son premier magistrat aux honneurs de la représentation, sans lui laisser aucune autorité personnelle. Les suffrages du grand-conseil se réunirent, pour conférer le commandement suprême au doge régnant, François Erizzo. Si son expérience militaire devait inspirer une grande confiance, son âge de quatre-vingts ans pouvait faire douter qu'il se chargeât d'un pareil fardeau. Le scrutin n'était pas encore dépouillé, lorsqu'on s'aperçut du résultat qu'il allait donner; tous les yeux se tournèrent vers ce

vieillard ; on hésitait, par respect, à lui annoncer une semblable mission. Mais lui, d'un air serein, déclara que son cœur se ranimait, en entrevoyant l'espoir de rendre encore quelques services à la patrie, et qu'il était prêt à lui consacrer le reste de ses forces et ses derniers moments. C'était un exemple de dévouement digne des beaux siècles de la république. Le départ du prince allait décider celui d'un grand nombre de patriciens. Probablement, on aurait fait les plus grands efforts, pour assurer le succès d'une expédition que le chef de l'état devait conduire. La Providence ne lui réservait pas l'honneur de mourir en combattant pour sa patrie ; il succomba à sa vieillesse, pendant qu'on faisait les préparatifs de son embarquement. On lui donna pour successeur le procurateur François Molino, dans le dogat, et Jean Capello, dans la place de capitaine-général.

VIII. La campagne qu'on allait entreprendre avait 1646
deux objets principaux ; d'empêcher la chute des places que les Vénitiens occupaient encore dans l'île, et de reconquérir la Canée. Pour remplir l'un et l'autre objet, il importait d'intercepter tous les secours que les Turcs pouvaient recevoir. Ils tenaient à peu près tout le plat pays, mais ils n'avaient qu'un port. Dans la vue de les priver de tout secours, le généralissime Jérôme Morosini bloquait la Canée ; et, afin de rester maître de la mer, il avait envoyé Thomas Morosini, son pa-

rent, avec une escadre de vingt-quatre galères, pour fermer les Dardanelles.

Dès qu'on apprit à Constantinople que les Vénitiens se présentaient devant le détroit, le sultan ordonna, avec fureur, à son amiral de forcer le passage. Cinquante-cinq galères turques appareillèrent en effet, mais n'osèrent se hasarder à combattre. Il en coûta la vie au capitan-pacha, qui fut décapité. Le port de Constantinople demeura bloqué jusqu'au printemps; c'était le moment où la présence de l'escadre vénitienne était le plus nécessaire dans ces parages; elle fut obligée de les quitter. Ses équipages étaient épuisés par une croisière d'hiver; les renforts qu'elle avait demandés n'arrivaient point, et la flotte ottomane était devenue si nombreuse, que Thomas Morosini ne pouvait plus conserver l'espérance de la refouler dans le détroit. Il leva sa croisière, et laissa le passage libre aux ennemis.

Jean Capello venait de prendre le commandement supérieur de toutes les forces vénitiennes à Candie; mais il n'avait ni l'activité, ni la résolution qu'exigeait une mission de cette importance. On vit, pendant cette campagne, les deux flottes à quelques lieues l'une de l'autre, celle des Turcs dans le port de la Canée, celle des Vénitiens dans le port de la Suda, s'observer sans rien entreprendre de décisif. Elles se présentèrent le combat tour-à-tour, et semblèrent s'être donné le mot pour le refuser. Mais pendant cette inaction des forces

maritimes, les Turcs resserraient la place de la Suda, commençaient l'investissement de Rettimo, et la peste ravageait les deux armées, les équipages des deux flottes, et toute la partie occidentale de l'île.

Le seul évènement favorable aux Vénitiens dans cette campagne, fut l'arrivée d'une escadre française de neuf vaisseaux, que le cardinal Mazarin envoya au secours de Candie. Ce fut une singularité remarquable dans cette guerre, que de voir servir comme auxiliaires, dans la même armée, deux escadres, l'une française et l'autre espagnole, quoique ces nations fussent alors ennemies. La république crut reconnaître ce service, en inscrivant le cardinal au nombre de ses patriciens. Depuis que cette qualité était devenue vénale, et accessible à quiconque possédait soixante mille ducats, elle devait peu flatter un premier ministre de France, riche de plus de soixante millions. Ce renfort portait la flotte auxiliaire à trente voiles; mais il est rare qu'on obtienne de ses alliés une coopération vigoureuse, quand le péril n'est pas commun. Ceux-ci trouvaient toujours des prétextes pour arriver tard, et pour se retirer dans leurs ports aussitôt que la saison de l'hivernage approchait. Cette année se termina encore par un succès pour les troupes ottomanes. Elles emportèrent d'assaut, le 23 novembre 1646, la place de Rettimo. Cette perte indisposa le sénat contre le capitaine-général; Jean Capello fut rappelé, mis en jugement, condamné à un an de prison, et Baptiste Grimani nommé à sa place.

Sous ce nouveau chef la marine vénitienne retrouva son ancienne vigueur. Dès sa première sortie, elle en offrit un exemple mémorable.

1647 IX. Grimani croisait dans l'Archipel : un de ses vaisseaux, que commandait Thomas Morosini, fut séparé de la flotte, en poursuivant des Barbaresques, et jeté, par un coup de vent, à l'entrée de la rade de Négrepont, où la flotte ottomane avait hiverné. Cette flotte avait aussi un nouvel amiral nommé Mousa. Aussitôt que le capitan-pacha eut aperçu ce vaisseau, il courut sur lui avec tous ceux de ses bâtiments qui purent appareiller, et Thomas Morosini se trouva, un moment après, environné de quarante-cinq galères. Son feu ralentit la marche de celles qui s'avançaient les premières. Quand elles furent plus rapprochées, il les foudroya avec encore plus de vivacité. Abordé de plusieurs côtés, il parvint à se dégager; mais ce brave capitaine eut la tête fracassée d'un coup de fusil. Son équipage, déterminé à ne pas se rendre, s'acharna au combat. Trois galères ennemies avaient accroché le vaisseau : on combattait sur le pont. Des Turcs avaient déja gagné les hautes manœuvres, et arboraient leur pavillon, lorsqu'on aperçut au large un vaisseau et deux galéasses, portant le pavillon de Saint-Marc, qui accouraient attirés par le bruit du canon. C'était le capitaine-général lui-même, qui, avec ces trois bâtiments, donna dans la flotte turque, la força de lâcher prise, et la canonna jusque dans la rade de Négrepont.

Le capitan-pacha venait d'être emporté par un boulet; quatre de ses galères, criblées de coups de canon, étaient échouées; tous les Turcs, qui avaient mis le pied sur le vaisseau de Morosini, s'y trouvaient morts ou prisonniers. Ce brillant exploit constatait évidemment la supériorité de la marine vénitienne. Le sultan furieux se vengea de cette honte comme se vengent les despotes; il confisqua les biens du capitan-pacha tué dans ce combat.

Grimani, ayant rassemblé quarante-un bâtiments, poursuivit les Turcs de station en station, à Négrepont, à Scio, à Mitylène, les obligeant à baisser leurs mâts, pour échapper à sa vue, les attaquant jusque dans leurs rades, les foudroyant jusques dans leurs y ports pénétrant devive force au milieu d'eux, et leur enlevant des bâtiments sous le feu des batteries de terre.

Tout cela n'empêchait pas qu'à la faveur de l'obscurité, et de quelques coups de vent, qui écartaient la flotte vénitienne, les vaisseaux turcs ne s'échappassent d'un port pour se réfugier dans un autre, et que le nouveau capitan-pacha, Hussein, ne parvînt à jeter des secours et des approvisionnements dans la Canée. Cependant il était bloqué dans le port de Naples de Romanie, et l'armée turque, qui assiégeait les places de l'île, ne pouvait pousser que lentement ses opérations. Le général accusait le capitan-pacha, tous deux se plaignaient du grand-visir. Ibrahim, sans plus d'information, manda son ministre, et lui plongea de sa

main un poignard dans le cœur. Ainsi le promoteur de la guerre de Candie en fut justement une des victimes (1).

Le successeur de Méhémed sentit qu'il y allait de sa tête, s'il ne conduisait les affaires avec plus de succès que son prédécesseur. Il fit sortir une escadre, qui à la faveur des sinuosités de l'Archipel, échappa aux escadres vénitiennes, rallia les divisions ottomanes éparses dans les diverses stations, entra dans la Canée, y débarqua un renfort de neuf mille hommes, et revint à Constantinople avant l'hiver, n'ayant perdu que deux galères coulées à fond par le canon de l'ennemi.

Pendant cette campagne de 1647, les armes de la république avaient obtenu quelques succès en Dalmatie, quoique les Turcs y entretinssent une armée de vingt mille hommes. Le résultat en avait été, outre la prise de plusieurs petites places, entre autres de la forteresse de Clissa, de déterminer la rébellion d'une

(1) Plusieurs années après, le comte de Cézy, de retour de Constantinople, où il avait été en ambassade, racontait ce trait devant Louis XIV, et quelques autres exemples de la justice des sultans. Il échappa au roi de dire : « Voilà cependant régner! » Le duc de Montausier, qui était présent, se retourna vivement vers l'ambassadeur en lui disant tout haut : « Ajoutez donc qu'on les étrangle. » Louis XIV répara ce moment d'oubli en nommant gouverneur du Dauphin celui qui avait osé dire un mot si sévère.

peuplade belliqueuse, connue sous le nom des Morlaques. En secouant le joug des Ottomans, elle devint l'utile auxiliaire des Vénitiens.

Cette même année fut signalée en Europe par la conclusion du traité de Munster. Les intérêts qu'on y avait discutés ne touchaient pas immédiatement la république de Venise; mais elle y était intervenue comme médiatrice, et elle eut la gloire de concourir à faire reconnaître les droits des princes de l'empire, et l'indépendance de la Hollande.

X. Le commencement de la campagne de 1648 fut 1648
marqué par un désastre. Cette flotte victorieuse, qui, sous les ordres de Grimani, avait poursuivi si longtemps l'armée turque, et qu'il conduisait alors vers le détroit des Dardanelles, pour le bloquer, fut assaillie d'une si furieuse tempête, que vingt-huit bâtiments, parmi lesquels était le vaisseau amiral, furent abymés dans les flots, et périrent avec tous ceux qui les montaient. Le reste, consistant en six galères, cinq galéasses et dix-huit vaisseaux, errait sur l'Archipel: Bernard Morosini les rallia, en prit le commandement, renvoya vers Candie les bâtiments hors d'état de tenir la mer, et, fidèle aux ordres du généralissime, qui n'était plus, se rendit à la station qui lui avait été assignée, sans comparer ses forces à celles de l'armée ottomane. Il arriva aux Dardanelles, pendant que Constantinople se réjouissait de la perte de la flotte vénitienne. Son apparition subite fit d'autant plus

d'impression qu'elle était moins attendue. Le capitan-pacha se présenta avec quarante galères pour forcer le passage. Les Vénitiens l'obligèrent de rentrer honteusement dans le port, où le sultan lui fit trancher la tête.

Louis-Léonard Moncenigo fut envoyé à Candie, pour y remplacer le brave Grimani. Les Turcs s'étaient approchés de la capitale, depuis la conquête de Rettimo. Leur armée avait alors trois stations principales : elle gardait la Canée, elle assiégeait la Suda, devant les portes de laquelle elle avait élevé trois pyramides de cinq mille têtes de chrétiens, et elle commençait l'investissement de Candie. Pour les empêcher de recevoir des renforts, il ne suffisait pas de fermer le passage des Dardanelles, il fallait écarter des attérages de l'île une multitude de bâtiments, qui, sortant de tous les ports de l'Archipel et de la Morée, venaient jeter dans la Canée des hommes et des munitions. Mais après un désastre récent, le capitaine-général ne pouvait avoir à sa disposition que de faibles moyens; il rappela Bernard Morosini, avec une partie de son escadre; de sorte qu'il ne resta que vingt galères à l'entrée du détroit. Elles suffirent pour paralyser, pendant toute la campagne, la flotte turque de Constantinople. Huit galères, ramenées par Morosini, et quelques autres qui furent expédiées de Venise, donnèrent la chasse à toutes les escadres ennemies, prirent quelques bâtiments, mais n'empêchèrent point la com-

munication de la Canée avec la Morée, ni par conséquent, l'arrivée des renforts.

XI. Les Vénitiens en avaient encore plus besoin que les Turcs. Le siége de Candie était formé. Une ligne de circonvallation fermait la place. La tranchée était ouverte; les batteries avaient commencé à jouer, et les assiégés avaient eu déja deux assauts à repousser. Je ne puis pas entreprendre de rapporter ici les particularités d'un siége qui dura plus de vingt ans. Ces détails, qui appartiennent à l'histoire de l'art, ne peuvent entrer dans une histoire politique, dont ils détruiraient les proportions. Je me bornerai à faire mention des circonstances principales, et surtout de celles qui peuvent être particulières à ce siége mémorable.

Le pacha qui l'avait entrepris n'avait pas plus de trente mille hommes devant cette place. Dans la ville, les travaux des fortifications, qu'il fallait continuellement réparer, occupaient un si grand nombre de bras, que le capitaine-général fut obligé de désarmer une partie des galères, pour renforcer la garnison. Jussuf, voyant les assiégés relever opiniâtrément leurs murailles démolies par son artillerie, pressait les attaques pour ne pas laisser le temps aux ennemis de se défendre, et à son maître de le condamner. Dès qu'il vit une brèche ouverte à un bastion principal, il fit donner un troisième assaut qu'il commandait en personne. Non-seulement la garnison le soutint, mais elle fit une sortie qui repoussa les assaillants jusque dans leurs

lignes. Le lendemain, il les ramena à la charge. Il vit ses drapeaux plantés sur trois différentes parties du rempart. On y combattait avec une égale fureur, lorsque l'explosion fortuite de quelques barils de poudre répandit l'épouvante. Turcs et Vénitiens, tous se crurent sur une mine qui allait sauter, tous descendirent précipitamment de la brèche. Un officier, qui courait dans la ville, rencontre le généralissime, lui dit que tout est perdu, que l'ennemi est dans la place, qu'il reste à peine le temps de se jeter dans un vaisseau. « Eh bien ! répond Moncenigo, mourons les armes à « la main. Que les braves me suivent. » Il rallie des soldats, rassemble quelques bourgeois, monte sur la brèche, y retrouve les Turcs, les précipite dans le fossé, et le comble de leurs morts. Sans lui, la guerre était terminée ce jour-là. Cet acte de courage coûta aux Turcs vingt ans d'efforts. Dans les six premiers mois du siége, Moncenigo leur fit perdre plus de vingt mille hommes, et le pacha se vit réduit à se fortifier dans son camp avec les restes de son armée, pour y attendre des renforts incertains.

Rassuré momentanément sur le sort de Candie, le capitaine-général s'embarqua sur quelques galères, entra, malgré les ennemis, dans le port de la Suda, se mit à la tête de la garnison, fit plusieurs sorties, détruisit les ouvrages des assiégeants, et les contraignit de s'éloigner.

XII. Si le gouvernement de Venise avait eu alors

une vingtaine de mille hommes à faire débarquer à Candie, il est probable qu'on aurait écrasé ou forcé à se rendre, les restes de l'armée du pacha, qui n'avait point de retraite. Mais Venise, à force d'être une ville riche, avait cessé d'être une ville guerrière. On n'y connaissait plus d'armes que les trésors. Quelques vaillants hommes y donnaient l'exemple du dévouement personnel; mais ils ne trouvaient que des admirateurs. L'habitude de la vénalité avait tellement prévalu qu'on imaginait tous les jours quelque nouvel expédient, pour grossir le trésor, au risque d'avilir les fonctions publiques. Outre les nouveaux impôts, outre les dons volontaires, outre l'emploi des capitaux appartenant aux mineurs, et aux établissements de charité, qui étaient déposés à la procuratie de Saint-Marc, et que l'on convertit en créances sur l'état, portant six pour cent d'intérêt, on mit en vente toutes les charges publiques, on admit, pour de l'argent, les jeunes patriciens à siéger dans les conseils, et à exercer les magistratures avant l'âge prescrit par les lois. On voulut que l'argent effaçât les crimes; la peine du bannissement fut remise à ceux qui eurent de quoi s'en racheter; de sorte que la justice cessa d'être égale pour le riche et pour le pauvre. Enfin, une chose qui caractérise encore mieux l'esprit du temps, c'est la conversion du service personnel, que tous les populaires devaient à la marine, en une contribution pécuniaire, et cela dans un moment où l'on manquait de soldats,

de chiourmes et de matelots. Accoutumés à calculer le pouvoir de l'argent, les grands et le peuple demandaient à ce dieu de Venise de sauver l'honneur et l'indépendance de la patrie.

On ne doit point s'étonner si, dans cette disposition de l'esprit public, le gouvernement conçut la pensée de mettre un terme à cette guerre si dispendieuse, en abandonnant la colonie qui en était le sujet. Déja plus d'une fois, depuis le commencement des hostilités, on avait tâché, soit par le baile, toujours prisonnier à Constantinople, soit par un agent subalterne qu'on y avait envoyé, soit par l'entremise de l'ambassadeur de France, de sonder les dispositions du divan. Les ministres de la Porte s'étaient montrés inébranlables dans la résolution de retenir Candie.

Le conseil du doge hasarda la proposition de la leur céder. Vincent Cussoni se chargea de développer cette proposition devant le sénat. Il insista principalement sur l'impossibilité de pourvoir aux dépenses qu'exigeait la continuation de la guerre. La dernière campagne avait plus coûté que la guerre de Chypre, qui avait duré trois ans. Il rappela cette maxime, que le succès devant toujours demeurer au plus fort, la prudence exige que l'on calcule ses ressources, sans se faire illusion, et que, si on les reconnaît inférieures à celles de l'ennemi, on se hâte de traiter avant qu'elles ne soient épuisées. « Peut-être, « dit-il, au moment où je parle, le croissant est-il ar- « boré sur les débris de Candie. Si elle est perdue,

« quel est l'objet de la continuation de la guerre ? Si « elle tient encore, profitons de sa résistance pour « traiter avec moins de désavantage. Ce serait s'aveu-« gler, que d'espérer de triompher dans une lutte si « inégale. Plus nous la prolongerons, moins nous serons « en état d'exiger des Turcs quelques ménagements. « Craignons, en achevant de nous épuiser, d'encourager « d'autres ennemis, qui n'attendent peut-être que notre « catastrophe pour se jeter sur nos dépouilles. »

Je ne trouve point, dans cette opinion du rapporteur, une raison que sans doute il ne voulait point avouer, mais qui n'en était pas moins réelle ; c'est que les Vénitiens, habitués aux bénéfices du commerce, regardaient comme la plus grande des privations, l'interruption des expéditions maritimes. Que l'on reporte un instant les yeux sur toute l'histoire de la république, on la verra toujours soutenir, avec constance, les guerres continentales, et abréger par des sacrifices, quand elle ne le pouvait pas par des victoires, les guerres maritimes, bien qu'elle eût assurément plus de moyens pour soutenir celles-ci que celles-là.

Les huit ou neuf guerres que la république eut contre les Génois, ne durèrent ensemble que vingt-cinq ans. Il fallut plus de trente campagnes pour terminer les querelles des Vénitiens avec les princes de la Lombardie, et la guerre qui précéda et suivit la ligue de Cambrai, dura presque sans interruption depuis 1495 jusqu'en 1529.

De cette observation, on pourrait conclure, que les états dont la force et la richesse ont pour principe le commerce maritime, sont plus habiles à faire la guerre de mer, et plus capables de soutenir longtemps la guerre de terre. L'essentiel est de conserver les moyens de continuer ses efforts.

On avait vu, un siècle auparavant, Venise réduite à ses lagunes, et puissante encore, parce que la mer lui restait ouverte. Aujourd'hui, la guerre contre les Turcs avait le plus grand inconvénient que les Vénitiens pussent redouter, elle privait l'état et les particuliers des tributs de la mer et de l'Orient.

Aussi la paix avait-elle beaucoup de partisans; le torrent des voix, dit un historien, courait à la cession volontaire de Candie, que quelques sénateurs disaient être une partie gangrenée de la république. Tout le monde soupirait après le repos, c'est-à-dire après la liberté du commerce. Mais les hommes plus désintéressés rougissaient de l'acheter à ce prix. Jean Pesaro s'éleva contre cette proposition; Louis Contarini, Louis Valaresso, François Querini, le secondèrent vivement. Ils ne se dissimulaient pas la puissance du sultan; mais ils comptaient sur ses vices. Ils espéraient que les désordres de la cour ottomane fourniraient tôt ou tard quelque occasion favorable pour la victoire ou pour la paix; en effet, pendant qu'on délibérait a Venise, une révolution, dont le meurtre du visir avait été le premier signal, s'opérait à Constantinople;

Ibrahim venait d'être déposé, étranglé, et une faction élevait son fils sur le trône ; mais le moyen de prévoir la direction qu'allait prendre un gouvernement exercé au nom d'un enfant de six ans, et dans une cour si exposée aux orages ?

La nouvelle de cet évènement détermina le sénat, après une délibération de plusieurs jours, à rejeter la proposition d'acheter la paix par la cession de Candie. On saisit l'occasion de l'avènement du nouveau sultan, pour envoyer à la Porte une ambassade de félicitation, c'est-à-dire un négociateur ; mais quand on demanda des passeports pour ce ministre, le nouveau grand-visir répondit qu'on le recevrait, s'il arrivait avec l'autorisation de céder Candie et de rendre la forteresse de Clissa.

Le gouvernement vénitien déclara au contraire, qu'on ne pouvait entamer une négociation que sur la base d'une restitution réciproque. Cette réponse fut portée au grand-visir par le baile, accompagné d'une députation des Vénitiens établis à Constantinople.

Quand cette déclaration eut été expliquée au visir par le drogman de la république, il entra dans une telle fureur, qu'il fit étrangler cet interprète, ordonna qu'on chargeât de fers le baile et tous ceux qui l'accompagnaient, et les fit conduire, à travers les flots d'une populace insolente, dans le château des Sept-Tours, où on les enferma dans des cachots.

Ces outrages prouvent moins le mépris des Turcs pour la nation vénitienne, que leur ignorance du droit des gens. Dix ans plus tard, ils traitèrent à

peu près de la même manière un ambassadeur de Louis XIV, quoiqu'ils ne fussent point en guerre avec la France; et, quand le roi fit demander les motifs de cette insulte, on la redoubla, au lieu de la réparer. Le plus puissant monarque de l'Europe dévora son ressentiment : les Vénitiens se vengèrent par une victoire.

1649 XIII. Leur amiral Jacques Riva, tenant, pendant tout l'hiver, la pénible station des Dardanelles, avait bloqué le détroit avec vingt galères. Il venait de détacher une division pour aller renouveler sa provision d'eau sur les côtes voisines, où l'on n'obtenait rien qu'à main armée, lorsqu'il vit la flotte ottomane, forte de quatre-vingt-trois bâtiments, se déployer sur la mer de Marmara et s'engager dans le détroit. Trop faible, dans ce moment, pour lui fermer le passage, il s'acharna à la suivre, en la canonnant vivement ; la plupart de ses galères détachées vinrent le joindre, et tout l'Archipel vit quatre-vingts vaisseaux turcs fuyant, pour éviter le combat, devant une vingtaine de galères vénitiennes. Content d'être sorti du détroit, sans avoir été dans l'obligation d'en forcer le passage, le capitan-pacha longea la côte de l'Asie mineure, et se glissant entre l'île de Lesbos et le continent, chercha un asyle dans la rade de Foschia, qui est l'ancienne Phocée, à l'embouchure de l'Hémus, un peu au nord de Smyrne. Il avait intérêt à se rapprocher de cette dernière ville, parce qu'une flotte auxiliaire l'y attendait : elle était composée de bâtiments barbaresques et de vaisseaux chrétiens que les Turcs avaient arrêtés et armés dans

toutes les échelles du Levant. Mais à peine étaient-ils arrivés sous le canon de Foschia, que les Vénitiens paraissent à l'entrée de la rade: ils s'y engagent, malgré le feu des batteries de terre et des vaisseaux; pénètrent jusqu'au mouillage des Turcs, trop resserrés pour manœuvrer; les forcent de se jeter les uns sur les autres; repoussent les bâtiments qui osent s'approcher pour tenter l'abordage; les écrasent de leurs boulets, en prennent quelques-uns; mettent le feu à d'autres, et s'éloignent, pour n'être pas enveloppés dans l'incendie. Cette bataille coûta, dit-on, aux Turcs sept mille morts et quinze galères; et, s'il faut en croire les historiens vénitiens, la flotte de la république n'y perdit que quinze hommes. C'est probablement une exagération; mais cette action n'en était pas moins très-audacieuse, et constatait la supériorité de la marine vénitienne.

On la célébra à Venise par des réjouissances dans lesquelles le peuple manifesta son ressentiment contre la France, qu'il soupçonnait de voir sans regret cette guerre allumée entre les Turcs et la république; plusieurs Français furent poursuivis, maltraités, tués dans les rues de Venise; des placards injurieux furent affichés; le peuple brûla l'effigie d'un Turc, d'un Juif et d'un Français. La maison de l'ambassadeur fut même menacée.

Cette victoire de Foschia occasionna le changement du grand-visir et l'adoucissement de la captivité du baile de Venise, qui fut transféré des Sept-Tours dans

son palais, où on continua de le garder à vue. Mais Riva fit la faute de ne point bloquer les Turcs dans Foschia. Ils en sortirent, et, réunis à l'escadre barbaresque dans le port de Smyrne, passèrent à la vue de Candie, en allant débarquer à la Canée les troupes que le pacha attendait, pour reprendre les opérations du siége de la capitale.

Pendant tout le reste de la belle saison, ce siége fut poussé très-vivement; cependant les assiégés faisaient acheter bien cher à l'armée assaillante le peu de terrain qu'elle gagnait. Un même bastion fut pris et repris jusqu'à quatre fois. Les ouvrages étaient aussitôt ruinés qu'ébauchés, et recommencés que détruits. Les Turcs, les Vénitiens, creusaient la terre les uns sous les autres. Souvent au milieu d'un combat acharné, l'explosion d'une mine faisait sauter l'ouvrage qu'on se disputait, et engloutissait les combattants des deux partis : la ville était couverte de feux. Ce fut particulièrement pendant cette campagne de 1649, que les assiégeants y firent pleuvoir une prodigieuse quantité de bombes. Cette guerre si active, les Vénitiens la soutenaient au milieu de toutes les privations; et les généraux turcs avec des troupes mutinées, qui, à chaque retard de leur paie, déclaraient, à grands cris, qu'elles voulaient se rembarquer.

1650 Comme il est bien difficile qu'une flotte tienne constamment une même station, le blocus du port de la Canée ne put être tellement resserré que l'armée turque

ne trouvât jour pour en sortir et pour aller hiverner à Constantinople. Les amiraux vénitiens, voyant qu'avec toute leur activité et toute leur expérience, ils ne pouvaient ni détruire la flotte turque, qui reparaissait tous les ans plus considérable, ni empêcher l'armée de Candie de recevoir des renforts, conçurent l'idée de se hasarder dans les Dardanelles et d'aller brûler toute la marine ottomane, dans le port de la capitale. Ce projet audacieux effraya un sénat toujours circonspect. Riva continua de croiser à la sortie du détroit; le capitaine-général fit des courses dans l'Archipel, ruinant les établissements des ennemis et leur prenant un grand nombre de bâtiments isolés. A Candie, les travaux du siége épuisaient une garnison qu'il fallait renouveler sans cesse. Les Turcs s'étaient étendus jusqu'à l'extrémité orientale de l'île, et commençaient le siége de Settia. On se détermina à détacher sept ou huit cents hommes de la garnison de Candie, pour y jeter du renfort, mais ce corps fut surpris dans sa marche, entouré et taillé en pièces. Alors les Vénitiens, désespérant de sauver Settia, en firent sauter les fortifications et en transportèrent la garnison dans la capitale.

A Constantinople, tout était dans la confusion. La flotte n'avait pu sortir des Dardanelles : le capitan-pacha, le divan, s'accusaient réciproquement : les janissaires demandaient la tête du grand-visir : on changeait de ministre, d'amiral. Cette guerre, si longue et mêlée de tant de succès divers, n'était pas populaire.

Le corps des janissaires murmura hautement contre l'arrestation de l'ambassadeur de la république, et exigea l'exil du muphti, à qui on imputait cette violence. Le baile fut renvoyé à Venise.

Tout ce que les Turcs purent faire cette année, ce fut de jeter dans l'île de Candie un renfort de trois mille hommes, qui ne réparait pas, à beaucoup près, les pertes de l'armée assiégeante. La flotte turque parvint cependant à franchir le détroit en 1651.

1651 XIV. Le généralissime Moncenigo alla à sa rencontre, l'aperçut, le 10 juillet, près de l'île de Paros. Deux de ses galéasses, qui formaient son avant-garde, se jetèrent au milieu de la ligne ennemie. Thomas Moncenigo, qui en conduisait une, fut tué; Lazare Moncenigo, commandant de l'autre (car ce nom glorieux revient toujours dans les fastes militaires de la république), reçut plusieurs blessures; mais ces deux bâtiments firent un feu si terrible, qu'ils avaient déja mis le désordre dans l'armée ottomane, avant que la flotte vénitienne fût à portée de prendre part au combat. Quand elle arriva, la bataille fut décidée. Un vaisseau turc de soixante canons, et neuf autres de moindre grandeur, furent pris, cinq furent brûlés, et quatre ou cinq mille hommes demeurèrent au pouvoir du vainqueur.

Cette victoire de Paros rendait les Vénitiens maîtres de l'Archipel; et, pour ranimer le courage des défenseurs de Candie, la flotte victorieuse vint défiler

à la vue de cette place, conduisant à sa suite les vaisseaux enlevés à l'ennemi, qui portaient le pavillon ottoman renversé. Cependant les restes de la flotte turque se jetèrent dans la Canée, et y débarquèrent des secours. De nouvelles révolutions éclatèrent à Constantinople. Les chefs des divers partis se supplantèrent mutuellement; et, sous les yeux du jeune sultan, le sérail fut ensanglanté par le meurtre de la sultane sa grand'mère.

Venise changeait aussi dans ce temps-là son généralissime; mais ce rappel, loin d'être l'effet d'une révolution, n'était qu'un hommage rendu à cette ancienne maxime de la république, qui ne permettait pas que le commandement suprême restât long-temps dans les mêmes mains. Léonard Foscolo, successeur de Moncenigo dans la charge de capitaine-général, eut à réprimer une révolte d'une partie de la garnison de Candie, composée d'Albanais, qui, mécontents de n'avoir pu obtenir une augmentation de paie, menaçaient de livrer à l'ennemi deux bastions, dont la garde leur était confiée. Le reste des troupes marcha contre ces mutins; on les força de mettre bas les armes, et la corde fit justice des chefs de la sédition. 1652

Foscolo, en croisant dans l'Archipel, rencontra une escadre turque sur laquelle était le capitan-pacha lui-même. Cet amiral, n'ayant pu faire sortir sa flotte des Dardanelles toujours étroitement bloquées, s'était embarqué à Ténédos sur vingt-cinq galères barbares.

ques, qui l'y attendaient. Cette escadre évita le combat, et se sauva, avec quelque perte, dans le port de Rhodes.

Cette campagne de 1652 n'offrit point d'évènement décisif; il y en eut un d'assez remarquable : ce fut la désertion et l'apostasie d'un noble vénitien nommé Louis Navagier, dernier rejeton d'une illustre famille. Il servait alors comme capitaine de vaisseau. La passion du jeu le ruina, et le désordre de ses affaires et de ses pensées l'entraîna jusqu'à changer de patrie et de religion. Il trouva chez les Turcs ce qui attend toujours les transfuges, d'abord quelque faveur, puis le mépris, le soupçon et la mort.

1653 Quelques espérances de paix commencèrent à luire. L'ambassadeur de France à Constantinople donna avis au sénat que les ministres actuels ne paraissaient pas éloignés d'écouter de nouvelles propositions. On se hâta d'envoyer un baile, qui fut Jean Capello; mais lorsque ce négociateur eut demandé la restitution des conquêtes, en offrant cependant un tribut, le visir lui ordonna de partir sur-le-champ, et, se ravisant bientôt après, le fit arrêter dans sa route. La captivité de ce malheureux plénipotentiaire fut si longue et si rigoureuse, qu'il essaya d'attenter à sa vie, et succomba enfin à ses souffrances et à son chagrin.

1654 XV. Moncenigo fut renvoyé pour prendre le commandement à la fin de l'année 1653. La campagne suivante s'ouvrit par un de ces combats également glorieux et déplorables, qui affaiblissent encore plus

qu'ils n'illustrent les armes des vainqueurs. Joseph Delfino gardait le passage des Dardanelles avec seize vaisseaux, deux galéasses, et huit galères. Il était observé, du côté de l'Archipel, par trente-deux bâtiments barbaresques, qui cherchaient à l'attirer loin du détroit.

Le 6 juillet 1654, il vit venir à lui de Constantinople soixante-quinze galères, ou vaisseaux turcs. Il donna aussitôt le signal du combat ; mais, soit que plusieurs de ses capitaines eussent mal exécuté cette manœuvre, soit que les courants ne leur permissent pas de garder la ligne, douze vaisseaux et six galères furent emportés loin du détroit. L'amiral restait avec deux galères, deux galéasses, et quatre vaisseaux.

Cette disproportion de forces ne l'empêcha pas de tenir ferme. Chacun des huit bâtiments fut bientôt entouré par plusieurs vaisseaux ennemis. Une de ses galères succomba, après une belle défense. Un vaisseau, que montait Daniel Morosini, faisait un feu terrible, et venait d'obliger une galère ottomane à amener son pavillon. Les Turcs faisaient les plus grands efforts pour la reprendre. Ne pouvant y parvenir, ils y mettent le feu. L'incendie gagne le bâtiment de Morosini, qui saute en l'air. Un autre éprouve bientôt après le même sort. Le troisième vaisseau et les deux galéasses se font jour au travers des ennemis, et gagnent la haute mer. Il ne restait plus sur le champ de bataille, au milieu de toute la flotte turque, que

Delfino avec son vaisseau, et une galère. Ce vaisseau, canonné depuis le commencement de l'action par six bâtiments ennemis, n'était plus en état de manœuvrer, ni de se défendre. L'amiral ordonne d'y mettre le feu, fait passer tout l'équipage sur la galère, y passe lui-même, et avec ce seul et dernier bâtiment, percé de tous côtés, sans voiles, sans gouvernail, soutient le choc de toute une armée, éloigne par son feu ceux qui veulent l'aborder, et, se laissant entraîner par le courant, sort du détroit au milieu des ennemis frappés d'admiration, et confondus d'une telle résistance. Hors du canal, il se trouve jeté sur la côte ; il se dégage. Les Turcs viennent l'assaillir ; il les repousse, leur prend une galère à l'abordage. Entouré par quatorze vaisseaux ennemis, il abandonne sa proie, s'ouvre un passage, et, à la faveur de quelques lambeaux, qui lui servent de voiles, regagne le reste de son escadre. Le lendemain, il voulait attaquer les ennemis qui, dans le combat de la veille, avaient eu deux de leurs vaisseaux brûlés, et trois mille hommes tués ; mais les vents l'en éloignèrent ; et le capitan-pacha, après avoir employé un mois à réparer sa flotte, courut ravitailler la Canée, et rentra dans les Dardanelles, regardant comme un succès d'avoir traversé l'Archipel sans rencontrer l'ennemi. Moncenigo mourut de chagrin de ce que cette flotte lui avait échappé.

XVI. Ces divers exemples montraient assez que ce

n'était point l'habileté qui devait décider du résultat de cette guerre. Toujours victorieux sur mer, les Vénitiens n'empêchaient pas l'armée de Candie de recevoir des renforts. Elle poussait plus ou moins vivement le siége de la capitale de l'île ; mais la durée de cette guerre était désespérante. Rien ne prouvait mieux l'inégalité des forces que l'appareil de troupes et de vaisseaux que l'empire turc, malgré sa détestable administration, renouvelait tous les ans.

Ne sentant que trop l'impossibilité de triompher par la constance, la république appelait à son secours l'empereur, la France, l'Espagne, le protecteur qui gouvernait alors l'Angleterre, le pape, et jusqu'à ce souverain, alors presque inconnu, qu'on appelait le grand-duc de Moscovie. Tous ces princes ne lui témoignèrent qu'un intérêt stérile ; les plus voisins lui envoyaient, vers la fin de chaque campagne, quelques galères qui se retiraient avant l'hiver.

La France avait deux intérêts opposés. Elle voyait sans regret les Vénitiens en guerre avec l'empire turc, parce qu'elle espérait les supplanter dans le commerce du Levant ; mais elle ne pouvait voir sans crainte les Ottomans acquérir, dans la Méditerranée, des possessions qui, tôt ou tard, devaient leur en assurer l'empire. Dans cette alternative d'ambition et d'inquiétudes, la cour de France cherchait à s'emparer du rôle de médiatrice. Ses ministres, à Constantinople et à Venise, avaient pour instruction, l'un, de ralentir

l'ardeur du divan; l'autre, de soutenir le courage de la république; et le sénat vénitien prouva l'importance qu'il attachait à ces bons offices, en inscrivant, au livre d'or, le nom du comte d'Argenson, alors ambassadeur de Louis XIV, et en l'autorisant à ajouter à son écusson les armes de la république.

Le pape supprima quelques couvents dans le territoire vénitien, et permit la vente de leurs biens. C'était une ressource médiocre, mais une concession fort importante; parce qu'elle consacrait le principe, qu'on ne peut faire un meilleur emploi des biens de l'église, comme de tous les autres, que de les affecter aux besoins de la patrie. Ce pape, qui était Alexandre VII, mit un prix à cette condition. Il exigea le rappel des jésuites (1), et le gouvernement y consentit,

(1) « Sans les conjonctures où se trouvoient alors les Vénitiens, les jésuites n'auroient jamais obtenu leur retour, quelque grand que fût leur crédit dans la plupart des cours de l'Europe. Mais, heureusement pour eux, la république avoit alors à soutenir la guerre de Candie, elle avoit besoin du pape pour en tirer quelques secours pécuniaires, et des permissions d'imposer quelques taxes sur le clergé. Les Chigi, neveux du pape, avoient encore plus besoin d'argent pour bâtir leur palais et établir leur fortune. Dans ces nécessités réciproques, les jésuites firent offrir au pape une somme considérable d'argent. Ils lui firent dire qu'en la distribuant ou à sa famille ou à la république, il feroit grand plaisir à l'une ou à l'autre; que la compagnie ne lui demandoit que d'employer ses soins à faire en sorte que la république voulût bien lever l'édit de

cédant à la nécessité de ménager le souverain pontife, et de complaire à la France, qui, dans cette affaire, témoigna en faveur de cette société un intérêt très-vif et très-difficile à expliquer. Ce rappel porta tous les caractères, non d'une mesure spontanée, mais d'une concession. On permit aux jésuites de rentrer dans le territoire, mais non dans leurs biens. Au lieu de maisons magnifiques qu'ils possédaient auparavant, il fallut qu'ils achetassent un couvent de l'un des ordres qui venaient d'être supprimés. C'était une espèce de contradiction de renvoyer des moines, pour en rappeler d'autres. Une autre preuve bien évidente qu'on regardait ceux-ci comme dangereux, ce fut le décret qui leur défendit de résider plus de trois ans dans les pays de la domination de la république. On leur per-

---

bannissement qu'elle avoit prononcé contre la société, et la recevoir de nouveau dans son sein, afin de prier Dieu pour la prospérité de l'état et l'heureuse fin de la fâcheuse guerre dont elle étoit affligée. Le pape eut égard à une requête si adroitement dressée et si puissamment soutenue. Les Vénitiens, voyant que le pape demandoit si instamment le rappel des jésuites et que tous les secours qu'ils en pouvoient attendre dépendoient de cette condition, y donnèrent enfin les mains, et chacun obtint ce qu'il souhaitoit, la république des secours, la société son rappel à Venise, et le pape des sommes qui paroîtroient incroyables, si l'on ne savoit les moyens qu'ont ceux qui les donnent de le pouvoir faire sans se gêner.» (*Hist. ecclésiastique*, de l'abbé Racine, t. 10, p. 40.)

mit d'ouvrir un collége; c'était en cela qu'ils pouvaient être éminemment utiles, s'ils avaient su s'y borner. Mais on eut soin d'exiger toujours, dans la pratique de l'enseignement, la plus grande publicité. Le temps ne ralentit point cette méfiance; car, en 1759, le gouvernement refusa un asyle aux jésuites chassés du Portugal, défendit, sous peine de la vie, à douze de ces pères qui arrivaient du Paraguay, de mettre le pied sur le territoire de la république, et appesantit encore le joug qui pesait sur les siens. Un père Vota, fameux dans la société, ayant imaginé de former une espèce d'académie de jeunes nobles, dans laquelle il leur donnait des notions de géographie, de politique et d'histoire, reçut ordre de sortir du territoire vénitien et de n'y plus rentrer. On avait oublié, ou plutôt on se souvenait, qu'autrefois saint Ignace était apparu à plusieurs vieux sénateurs, pour leur ordonner de prendre chacun un de ces bons pères, de l'amener dans leur palais, et de le combler de soins et d'honneurs.

1655 Le doge, François Molino, mourut en 1655. On lui donna pour successeur Charles Contarini; et le procurateur de Saint-Marc, Jérôme Foscarini, fut nommé capitaine-général.

La mort du dernier généralissime avait fait tomber momentanément le commandement entre les mains de François Morosini, dont le nom, dès long-temps illustre, devait être immortalisé dans cette guerre, où il

venait de recevoir un nouvel éclat, par le dévouement du patriarche de Venise, Jean-François Morosini, qui avait donné à tout le clergé l'exemple d'un désintéressement patriotique; par les campagnes du généralissime Jérôme, et de Bernard; enfin par la mort glorieuse de Thomas et de Daniel Morosini, qui, tous deux, avaient péri entourés de la flotte turque, et à la vue des Dardanelles.

François Morosini saccageait les établissements des Turcs sur les côtes de l'Archipel, brûlait leurs magasins, détruisait leurs manutentions, en attendant le nouveau généralissime; mais il fut obligé de conserver le commandement, parce que Foscarini arriva malade, et mourut quelques jours après. Morosini alla mettre le siége devant Malvoisie. Cette place, située sur la côte orientale de la Morée, était un entrepôt d'où les Turcs envoyaient continuellement des renforts et des approvisionnements à leur armée de Candie.

Cette fois, ce fut Lazare Moncenigo, qui, avec quarante galères ou vaisseaux, fut chargé de fermer le passage des Dardanelles. Les Turcs s'y présentèrent avec plus de cent bâtiments. La bataille fut générale, et la victoire resta fidèle aux armes de la république. Dans une mêlée de six heures, il y eut trois vaisseaux turcs pris, onze brûlés, neuf coulés à fond. Les Vénitiens n'en perdirent qu'un, qui fut dévoré par les flammes. Le lendemain, ils bloquèrent, dans le port de Foschia, le capitan-pacha, qui s'y était réfugié

avec le reste de ses galères ; mais il en fut de cette bataille comme de toutes les autres ; ni la rade de Foschia, ni le port de Malvoisie, ne purent être constamment bloqués. Malvoisie fut délivrée par la retraite de Morosini, qui rentra à Candie ; et le capitan-pacha, profitant de l'éloignement de Moncenigo, ramena les débris de son armée à Constantinople.

Un nouveau capitaine-général, Laurent Marcello, arriva à Candie, pour y prendre le commandement de toutes les forces vénitiennes.

Les désastres de l'armée turque excitèrent une nouvelle sédition dans la capitale de l'empire ottoman. Les janissaires, entourant le sérail, demandèrent à grands cris qu'on leur livrât les ministres, le muphti, et quarante autres personnages. Toutes ces convulsions finirent par un carnage, qui ensanglanta les rues de Constantinople, et par la nomination et la mort de trois ou quatre visirs, qui se succédèrent en quelques jours.

Les batailles perdues troublaient la capitale plus qu'elles ne désorganisaient l'armée. La guerre continuait toujours avec une égale vigueur.

1656 Charles Contarini, qui avait été si récemment élevé au dogat, ne régna pas un an. Après lui, François Cornaro n'occupa le trône que vingt jours. Venise célébrait, par des réjouissances publiques, l'élection d'un nouveau doge, Bertuce Valier, lorsqu'on vit aborder une galère, qui portait des pavillons turcs

renversés. On en vit descendre Lazare Moncenigo ; il avait la tête enveloppée, un œil crevé. Il venait rendre compte au sénat d'un nouveau combat qui s'était donné, le 26 juin 1656, aux Dardanelles.

XVII. Les Turcs, avec quatre-vingt-dix-huit bâtiments, avaient voulu passer au travers de l'armée vénitienne qui barrait le canal ; le généralissime y commandait en personne ; son vaisseau en avait pris deux à l'ennemi. Les Turcs avaient eu dix mille morts ; quatorze de leurs galères avaient pris la fuite ; plusieurs avaient été abandonnées par les équipages ; quatre-vingt-quatre bâtiments, et cinq mille prisonniers étaient au pouvoir du vainqueur.

Cette victoire n'avait coûté que trois cents hommes aux Vénitiens ; mais au nombre de leurs morts était le généralissime lui-même, qu'un boulet de canon avait emporté. Trois vaisseaux vénitiens avaient péri par le feu ; de ce nombre était celui de Moncenigo.

L'aspect de ce guerrier, défiguré par sa blessure, racontant un combat où son navire avait péri ; la belle mort du général vainqueur, l'imagination qui se représentait une armée entière détruite, Constantinople en alarmes, et le paix couronnant de si beaux trophées, tout cela devait exciter l'enthousiasme, et décider les suffrages publics en faveur de Lazare Moncenigo, pour lui faire déférer le commandement suprême. Cependant le sénat lui préféra le procurateur Bernardi ; mais les suffrages du grand-conseil ne confirmèrent point

ce choix, et Moncenigo repartit avec le titre de généralissime, méditant des projets contre Constantinople. Il trouva les îles de Ténédos, de Stalimène et de Samothrace, conquises par l'armée victorieuse, et apprit avec étonnement que déja une nouvelle armée turque parcourait l'Archipel ; qu'une flotte plus considérable était rassemblée dans la mer de Marmara, et qu'on voyait se déployer sur les côtes des Dardanelles un camp de cinquante mille hommes.

Ce nouvel armement, fait avec une incroyable célérité, ne prouvait pas seulement les ressources de l'empire turc ; il fallait que l'administration fût tombée entre des mains habiles à les employer. C'est ce qui était arrivé. La fréquente déposition des visirs avait amené dans cette vice-royauté de l'empire ottoman un homme de basse naissance, inconnu jusque alors, mais qui se trouvait d'une capacité plus qu'ordinaire. Son nom, qui n'est devenu que trop célèbre, était Méhémed Kiupergli. A peine élevé au visirat par une faction, il les réprime toutes. La flotte turque venait d'être détruite : il en envoie une nouvelle dans l'Archipel, et il en prépare une autre. Constantinople s'attendait à voir les Vénitiens franchir le détroit : il y place un camp, et y choisit son poste lui-même. Cette activité des travaux, ces dispositions militaires, occupent les séditieux, rassurent la capitale contre l'ennemi, et le sérail contre la ville.

17 JUIL. 1657 XVIII. Lazare Moncenigo se préparait en effet à

pénétrer jusqu'à Constantinople ; Kiupergli ne lui en donna pas le temps. Le 17 juillet 1657, la flotte vénitienne vit venir sur elle toute l'armée ottomane ; le combat, engagé avec résolution, fut soutenu avec vigueur ; mais l'habileté l'emporta sur le nombre. Dès le commencement de la mêlée, la capitane turque et un autre bâtiment, ayant reçu beaucoup de boulets, s'échouèrent, un troisième fut coulé à fond, deux galères furent brûlées, plusieurs se rendirent ; la perte des Turcs était déja de vingt vaisseaux. La nuit ne fit point cesser un combat, dans lequel les uns et les autres se montraient également opiniâtres ; mais les courants portèrent insensiblement les combattants hors du détroit, et là, une obscurité profonde les sépara. Pendant toute la nuit, Moncenigo éleva des feux, pour rallier ses vaisseaux ; il attendait l'aube du jour avec cette impatience d'un vainqueur, qui craint de voir sa proie lui échapper. Il s'agissait, pour le lendemain, d'exterminer la flotte ennemie, de passer à la vue du camp, et d'aller foudroyer la capitale. La mer s'enflait ; un vent impétueux ne permettait pas à des vaisseaux, fatigués par un long combat, de garder leur station, et encore moins une ligne de bataille. Enfin on put s'apercevoir, mais sans pouvoir s'approcher. Turcs et Vénitiens luttaient contre cette mer orageuse, dans des parages difficiles et resserrés ; la côte, qui offrait un asyle aux uns, menaçait les autres. On voyait la flotte ottomane, partie dans le détroit, partie groupée

dans les havres de Romanie et de Natolie; les Vénitiens faisaient des efforts pour l'approcher, et on se canonnait de loin, sans être sûr de s'atteindre. Pendant tout le jour, pendant toute la nuit suivante et le jour d'après, la tempête continua; enfin le troisième jour, lorsque les vagues furieuses commencèrent à se calmer, l'amiral vénitien ne se trouva plus à portée que de treize de ses vaisseaux. Prompt à rallier cette division, il leur fait signal de marcher à sa suite, et se dirige à pleines voiles contre l'ennemi.

Il était déja dans le détroit, et, au mépris du feu des batteries, il allait livrer un dernier combat aux restes de la flotte ottomane, lorsque tout-à-coup le feu se manifesta sur son vaisseau, et gagna les hautes manœuvres; l'explosion de quelque poudre répandue occasionna cet incendie. Pendant qu'on s'empresse d'en arrêter les progrès, et que Moncenigo, sur le pont, donne ses ordres, une vergue, dont le cordage brûlait, tombe sur lui, et lui fracasse la tête; son vaisseau s'embrase presque aussitôt. L'équipage, qui ne voit plus de moyens de salut, veut au moins sauver le corps de son général; on le met dans une chaloupe, et, comme elle s'éloignait à peine, le vaisseau saute en l'air, avec cinq cents hommes, parmi lesquels était un frère de Moncenigo. Il fut du petit nombre de ceux que les embarcations des autres bâtiments retirèrent du milieu des flots.

Cette catastrophe arrêta le mouvement de l'escadre

vénitienne, qui repassa le détroit incontinent, et chercha à se rallier, dans les parages voisins, aux autres vaisseaux de la république. Non-seulement la mort de l'amiral leur déroba tout le fruit de cette victoire, qu'on appela la bataille des Dardanelles, mais elle entraîna la perte des conquêtes qui avaient suivi la bataille précédente. Les alliés qui étaient dans l'armée prétendirent qu'ils ne pouvaient pas marcher sous un chef qui n'avait pas le rang de généralissime, et se retirèrent. La flotte affaiblie, endommagée, dispersée, s'éloigna. Les Turcs, ralliés par le visir, reprirent courage, envoyèrent des escadres dans les îles de Stalimène, de Samothrace et de Ténédos. Les deux premières n'avaient été occupées que par des détachements; la troisième, qui pouvait, disait-on, se défendre, se rendit, par la lâcheté des deux provéditeurs, London et Contarini, contre lesquels on fut si indigné à Venise, qu'un jugement les dégrada de noblesse, et qu'un marbre fut placé sur le péristyle de la place Saint-Marc, pour perpétuer la mémoire de leur opprobre et de leur châtiment.

Ces actes d'une juste sévérité honorent le gouvernement de la république.

Ainsi les Vénitiens avaient remporté la victoire, et les Turcs en avaient recueilli le fruit. Le grand-visir Kiupergli, plus habile, plus maître de l'empire, et par conséquent plus modéré que ses prédécesseurs, fit proposer la paix, en ne demandant que la cession de

la ville de Candie et de son territoire, laissant tout le reste aux Vénitiens. Ce ministre jugeait que, si les Turcs étaient une fois solidement établis dans l'île, la supériorité de leurs forces leur en assurerait la conquête à la première occasion favorable; l'expérience ne le prouvait que trop, puisque l'occupation du port de la Canée leur avait suffi pour s'y maintenir depuis douze ans. Les Vénitiens ne regardaient pas cette conséquence comme moins certaine. Quand on délibéra dans le sénat sur cette proposition, un des sages insista sur la nécessité de l'accepter; le doge lui-même prit la parole, pour faire sentir combien il était urgent de mettre un terme à une guerre où les victoires étaient sans fruit, et où une défaite pouvait être si funeste; mais le procurateur Jean Pesaro combattit avec énergie toute concession, qu'il qualifiait de déshonorante pour la république, et termina son discours par une exhortation à des sacrifices, dont il donna sur-le-champ l'exemple, en offrant un don patriotique de six mille ducats. Cet exemple fut suivi par tous les sénateurs, par le doge, et les propositions de paix furent rejetées.

Le visir rappela le pacha qui commandait depuis 1644 l'armée de Candie, pour le mettre à la tête des forces navales. C'était un piége; Kiupergli voulait le perdre, et se hâta de l'accuser et de le faire étrangler, en apprenant qu'il avait refusé le combat à François Morosini, nouveau capitaine-général des Vénitiens.

La campagne suivante ne présenta aucun événement considérable : les Turcs étaient engagés dans une autre guerre en Transylvanie. Leur flotte fut encore battue par Jérôme Contarini, à la hauteur de Samos. Les Vénitiens firent quelques expéditions sans résultat sur les côtes de la Morée.

La république perdit le doge Bertuce Valier en 1657
1657, et lui donna pour successeur ce même Jean Pesaro, qui venait de faire résoudre la continuation de la guerre.

Le règne de celui-ci ne dura pas trois ans : après 1660
lui, le trône ducal fut occupé par Dominique Contarini. On assure qu'il avait cherché à se dérober à cet honneur ; de pareils refus ne sont pas toujours sincères ; mais il est certain qu'il pouvait ne pas être ébloui d'une dignité à laquelle sa maison était parvenue depuis plus de six cents ans. Il était le septième doge de sa famille, et il ne fut pas le dernier.

XIX. Les Vénitiens, déterminés à continuer la guerre, négociaient alors avec la France, pour en obtenir un secours plus efficace que celui des princes d'Italie. Depuis quelque temps, cette puissance leur témoignait une affection qui n'était pas désintéressée. On raconte que le cardinal Mazarin, qui savait rarement aller à son but par les voies directes, ayant conçu le projet de marier Louis XIV avec Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne, feignit de projeter une autre union, pour faire désirer celle-ci. Il annonçait

même le dessein de pousser la guerre contre l'Espagne avec vigueur, de conquérir le Milanais, et d'attaquer le royaume de Naples. Afin de donner plus d'apparence à ce dessein, il fit proposer une alliance aux Vénitiens, en leur offrant, pour prix de leur coopération, un subside, une partie du Milanais, lorsqu'il serait conquis, et les ports qu'ils possédaient autrefois sur les côtes de Naples; et il ajoutait à ces offres les promesses les plus solennelles d'un secours considérable pour la défense de Candie.

Soit que le sénat eût pénétré cette finesse, soit qu'il lui parût déraisonnable d'entreprendre une nouvelle guerre, lorsqu'il en avait déja une si difficile à soutenir, il montra qu'il savait se défendre d'une proposition insidieuse, et celle-ci n'eut aucune suite. En 1660, lorsque le mariage de Louis XIV avec l'infante eut été accompli, les Vénitiens réclamèrent l'intérêt que ce prince avait bien voulu prendre à la guerre dans laquelle ils se trouvaient depuis si long-temps engagés. Le roi leur accorda un secours de quatre mille hommes, qui allèrent renforcer l'armée avec laquelle le capitaine-général, François Morosini, après avoir menacé l'île de Négrepont, se disposait à surprendre la place de la Canée. Débarqués devant cette place, les Français eurent à soutenir quatre combats fort sanglants, dans l'intervalle du 25 août au 15 septembre. Transportées à Candie, ces troupes, en y arrivant, marchèrent contre l'ennemi, dont elles forcèrent le

camp, qu'elles se mirent à piller; mais, pendant le pillage, les Turcs se précipitèrent sur elles, les mirent en fuite dans le plus grand désordre, et les forcèrent à rentrer dans les fortifications, laissant sur le champ de bataille 1500 des leurs.

La peste vint moissonner les débris de cette petite armée. Les Vénitiens se débarrassèrent de ces auxiliaires malades en les envoyant d'abord à Standia, sous prétexte d'y trouver quelques rafraîchissements, puis à Milet, puis à Naxos, et dans diverses iles de l'Archipel, pour y lever les tributs dus à la république.

C'est au sujet de ces quatre mille hommes que l'archevêque d'Embrun, la Feuillade, alors ambassadeur à Venise, écrivait, dans le style si malheureusement à la mode à sa cour : « Il serait à désirer que la république fît un grand effort, de son côté, pour reprendre la Canée; autrement, ce secours ne sera un secours suffisant qu'en la manière que l'expliquent les théologiens dans la matière de la grace, qui est de telle nature que, quoiqu'il enferme la puissance d'agir, il ne donne jamais l'action, et n'est point efficace. »

Ces divers échecs furent si sensibles à Morosini, qu'il s'en prit au provéditeur de l'armée, Antoine Barbaro, et le condamna à perdre la tête : le condamné appela de ce jugement à Venise; il y fut absous, il en résulta même une information contre le capitaine-gé-

néral. Cette information ne produisit rien à la charge de Morosini, qu'un reproche de trop de sévérité; mais son rappel fut prononcé, et on lui donna pour successeur Georges Morosini, un de ses parents. Il faut qu'un gouvernement soit bien sûr de sa force, pour mettre en jugement un général d'armée, avant de l'avoir dépouillé du commandement.

1661 1664 Georges Morosini s'empressa de marcher à la rencontre de la flotte turque, l'aperçut près de l'île de Tine, au moment où elle y opérait une descente, la poursuivit, prit ou détruisit une vingtaine de bâtiments. Les Turcs ne firent point, pendant cette campagne de 1661, ni pendant les trois suivantes, des efforts décisifs; occupés de la guerre de Hongrie, où ils avaient été battus, privés de leur visir Méhémed Kiupergli, qu'une attaque d'apoplexie avait emporté, et qui avait été remplacé par Achmet, son fils, ils renouvelèrent des propositions d'accommodement avec la république.

Malgré les hostilités, elle entretenait toujours à Constantinople un agent, avec un caractère semi-officiel, tant que la Porte voulait bien l'y souffrir. Le nouveau visir, Achmet Kiupergli, fit dire à cet agent que le grand-seigneur pourrait accorder la paix aux Vénitiens, s'ils lui cédaient la moitié de l'île de Candie; il voulait bien leur en laisser la partie orientale, où étaient Candie et Settia; celle qu'il se réservait, devait comprendre la Canée et Rettimo, que les

Turcs occupaient déja, et la Suda, qu'ils assiégeaient encore.

Le sénat délibéra long-temps, et finit par ne point accepter ces propositions. Cependant les Turcs continuaient la guerre en Hongrie; ils perdirent, en 1664, près du château de Saint-Gothard, sur le Raab, une grande bataille. La république en concevait d'heureuses espérances, lorsqu'elle apprit que les Turcs venaient de conclure la paix avec l'empereur, et qu'elle allait avoir à soutenir seule tous les efforts de l'empire ottoman.

Alors on se hâta de renouer la négociation, mais la Porte ne voulut plus laisser aux Vénitiens que la capitale de Candie et quelques places démantelées : elle exigeait aussi la démolition des fortifications de Tine, la restitution de toutes les conquêtes de la république en Dalmatie; et enfin le remboursement des frais de la guerre. Le sénat n'osa ni rejeter, ni accepter ces propositions; le divan ne voulut point les modifier. Il fallut se préparer à une guerre plus vive.

XX. Il y avait plus de trente ans que la république 1665
avait interrompu toutes ses relations avec le duc de Savoie; parce que ce prince avait eu la vanité de se faire donner le titre de roi de Chypre, titre que la république ne prenait pas, qu'elle n'avait pas droit de prendre, mais qu'elle ne voulait pas qu'un autre portât. Ces prétentions opposées avaient, dès le principe, fait naître quelques difficultés sur la manière de

traiter les ambassadeurs; on ne s'en envoyait plus. Mais, d'un côté, quelques embarras qu'éprouvait la maison de Savoie pendant une minorité; de l'autre, la guerre que la république avait à soutenir, disposèrent les deux puissances à un rapprochement. L'accommodement eut lieu, comme il arrive quelquefois, sans décider la question qui avait été la cause de la querelle; le duc s'abstint de prendre le titre de roi en écrivant à la république, et continua de le prendre partout ailleurs. Les ambassadeurs de Venise reçurent à Turin le même traitement que ceux de France, et, pour cimenter cette réconciliation, le duc fournit aux Vénitiens deux régiments pour la guerre de Candie. Il leur accorda même le marquis de Ville, un de ses généraux, dont le bisaïeul s'était trouvé à la bataille de Lépante. Les Vénitiens lui donnèrent le commandement de leur infanterie, sous les ordres de leur généralissime. La réputation du marquis de Ville était telle, que Louis XIV lui écrivit pour le féliciter de cette marque de confiance si bien méritée par son expérience et sa valeur.

Les rapports qu'on recevait de Candie, annonçaient que les Turcs n'avaient pas plus de dix mille hommes dans cette île, que la peste ravageait leur camp; mais il fallait s'attendre que cette armée allait se renforcer des troupes devenues disponibles par la paix de Hongrie. Le gouvernement vénitien fit partir, au mois d'octobre 1665, un corps que le nouveau général

passa en revue à Paros; il s'y trouva huit mille deux cent quatre-vingt-quinze hommes de pied, et mille huit chevaux effectifs. Il y avait dans ces troupes à peu près un millier de Bavarois que l'électeur avait permis de recruter dans ses états. Les Turcs reçurent, dans le même temps, un renfort de deux mille janissaires, et de quelques autres troupes.

En arrivant aux attérages de l'île de Candie, les généraux vénitiens voulurent tenter un coup de main sur la Canée; mais les troupes, déja fatiguées par une traversée longue et pénible, furent fort incommodées par les pluies. Les Turcs attaquèrent l'avant-garde du marquis de Ville, et lui tuèrent environ quatre cents hommes. Il fallut renoncer à cette entreprise, se rembarquer, et faire voile pour Candie, où l'on posta cette petite armée dans un camp retranché sous le canon de la place.

Cette troupe ne tarda pas à y être attaquée par les ennemis; elle finit par les repousser avec perte d'un 166
millier d'hommes. Mais continuellement harcelée dans cette position, elle ne put y tenir que depuis le 16 avril jusqu'à la fin de mai 1666, et se retira dans l'intérieur des fortifications. C'étaient absolument les mêmes fautes et les mêmes résultats que dans la campagne de 1660.

Les galères de Malte ne parurent qu'au mois de juin, et ce fut pour se retirer presque aussitôt; le commandeur, qui les conduisait, demanda pour sa

capitane la seconde place dans la ligne de bataille, c'est-à-dire la droite de la galère du généralissime, poste réservé de tout temps à la galère du provéditeur-général. Le généralissime ne crut pas devoir faire cette concession, et l'escadre maltaise ne prit aucune part aux évènements de cette campagne.

On voit, par ces prétentions élevées si mal-à-propos, que les alliés de la république se lassaient de cette longue guerre; cependant on allait avoir besoin de plus de forces que jamais, car le grand-visir, malgré les escadres vénitiennes, qui parcouraient l'Archipel, renforçait continuellement l'armée ottomane. Des côtes de Négrepont, de la Morée et de l'Asie mineure, de nombreux détachements de janissaires filaient sans cesse vers Candie. Kiupergli se disposait à venir prendre lui-même le commandement du siége. Au mois de novembre, on fut averti, par des salves d'artillerie, que le grand-visir venait de débarquer; et la république ne crut pas avoir un général plus habile à lui opposer, que ce même François Morosini, à qui elle avait ôté le commandement quelques années auparavant. Rien ne prouve mieux la différence de l'esprit des républiques à celui des monarchies. Dans les unes comme dans les autres, un général accusé, disgracié, est nécessairement un homme aigri, et rarement un homme sûr. Après une injustice, un retour de confiance est souvent une imprudence. Mais, dans les gouvernements qui sont dirigés par une volonté unique, ce

changement de détermination passe ordinairement pour un signe de faiblesse : au contraire, dans les gouvernements collectifs, on est accoutumé à l'oscillation des partis. Par cette raison, les offenses y sont moins sensibles ; et cette vertu, qui élève les hommes au-dessus d'un juste ressentiment, doit être plus naturelle dans la république que dans la monarchie : on sert l'état plus généreusement que le prince.

Le grand-visir s'était fait suivre à l'armée par un secrétaire de la légation vénitienne, et, avant de commencer la campagne de 1667, il le chargea de transmettre à la république de nouvelles propositions de paix ; mais, cette fois, il ne laissait aux Vénitiens, de toute l'île de Candie, que la capitale, avec un territoire de quatre lieues de rayon.

Ces conditions, plus dures que les précédentes, devaient paraître moins acceptables. Le sénat, sans les refuser positivement, fit ce que les grands ne font que trop souvent quand ils sont dans l'embarras : il rejeta la difficulté sur un subalterne ; on nomma pour négociateur à la Porte, un secrétaire du conseil des Dix, c'est-à-dire un homme pris dans l'ordre de la citadinance. Le poste de ministre de la république à la cour ottomane, était devenu peu compatible avec l'orgueil patricien.

Pendant cette négociation, dont personne n'espérait un heureux résultat, Morosini s'attachait à intercepter les secours qui arrivaient de tous les points

du continent voisin, à l'armée turque. Il s'était porté, avec trente galères, aux Grabuses, à l'extrémité occidentale de l'île, pour se trouver entre ce cap et la côte de Morée. Une de ses divisions, sous les ordres d'Alexandre Molino, croisait devant la Canée. Elle surprit une barque qui portait des lettres, annonçant l'arrivée d'un renfort de deux mille hommes, partis de la côte de Syrie. Le lendemain au soir on aperçut cette flotte. Molino l'attaqua vivement; la canonnade ne discontinua pas de toute la nuit. Au point du jour, trois des bâtiments turcs étaient déja au pouvoir des Vénitiens. Les deux capitanes étaient aux prises. Le visir, qui, du port de la Canée, voyait ce combat, fait sortir dix galères; mais deux vaisseaux vénitiens les arrêtent et les forcent à rentrer dans le port. Kiupergli, indigné de leur retour, fait trancher la tête aux capitaines. Le combat continue; la capitane turque, sur laquelle Molino s'acharnait, prend feu et saute en l'air; le reste est dispersé; mais pendant que l'escadre vénitienne s'éloigne, pour achever de détruire cette flotte, quarante-six galères, conduites par le capitan-pacha, entrent dans la Canée et y introduisent un secours plus considérable. L'amiral ottoman repartit immédiatement après pour Constantinople, et en revint une seconde fois avec le même bonheur. L'arrivée de tous ces renforts avait porté l'armée assiégeante à quarante mille combattants et à huit mille pionniers; elle s'éleva même dans la suite, jusqu'à soixante-dix mille hommes.

XXI. Il y en avait dans la place à peu près neuf 1666
mille. Le capitaine-général, revenu à Candie, y débarqua deux mille hommes de ses chiourmes, afin de soulager la garnison dans ses travaux. Les naturels du pays, avertis du sort qui les attendait, par les traitements cruels que les Turcs avaient exercés sur les habitants de la Canée, concouraient avec ardeur à la défense. Elle était dirigée par le capitaine-général François Morosini, en personne; il avait sous lui le marquis de Ville, qui commandait l'infanterie, et le provéditeur Antoine Barbaro, gouverneur de la place; mais celui-ci montrant, avec beaucoup d'activité et de bravoure, un esprit peu conciliant, et s'étant mis en opposition déclarée avec le géneralissime, fut rappelé vers la fin de cette année 1667, et remplacé par Bernard Nani. Les provéditeurs Donato, Pisani, Moro, Bataglia, Cornaro, et le commandant de l'infanterie ultramontaine Spar, secondaient le capitaine-général. Le chevalier Vernède, et, sous lui, le lieutenant-général Vertmiller, commandaient l'artillerie. Les ingénieurs Castellano, Quadruplani, Loubatiers, Querini, Serravalle, Maupassant, dirigeaient les travaux de leur art. Les colonels de Châteauneuf, Comminges, Deckenfeld, Golenni, Imberti, Arborio, Vimes, Marini, Gomerville; les sergents de bataille Grimaldi, comte Martinoni, Baroni, Fresheim, Motta, Grandis, Brigeras, Vecchia, Rados, Mathei, le provéditeur des vivres Justiniani, les chefs des mineurs Sentini et Flo-

riot, signalèrent également leur courage et leur expérience. Le chevalier d'Harcourt, de l'ordre de Malte; Maisonneuve, Langeron, Montausier, de Ganges, et quelques autres volontaires, s'étaient jetés dans la place. C'est bien le moins qu'on doive à ceux qui, au prix de leur sang, contribuèrent à une défense si mémorable, de conserver leurs noms pour qu'ils restent en vénération dans la postérité.

La place de Candie, qui d'un côté s'appuie à la mer, avait une forte enceinte, flanquée de sept bastions, dont les approches étaient défendues par quelques ouvrages avancés. Les fossés étaient larges et profonds: des travaux souterrains rendaient les assiégés maîtres de détruire en un moment les ouvrages extérieurs, lorsqu'ils ne pourraient plus les disputer à l'ennemi. Il y avait sur les remparts plus de quatre cents pièces de canon, et dans la ville, des munitions de guerre et de bouche considérables, que d'ailleurs on avait la facilité de renouveler.

Ce fut le 22 mai que le grand-visir vint établir son quartier-général devant la place, à la portée du canon des assiégés. L'artillerie des assiégeants lançait des boulets de plus de cent livres. Dès le 10 juin, cinq batteries de canons et trois de mortiers commencèrent à couvrir la place de feux. Voltaire a fait remarquer que les Turcs, dans ce siége, se montrèrent supérieurs aux chrétiens dans l'art militaire. Les plus gros canons qu'on eût vus en Europe furent fondus dans

leur camp; ils firent, pour la première fois, des lignes parallèles dans leurs tranchées, usage que nous avons pris d'eux, mais qu'ils tenaient d'un ingénieur italien. On va voir si la résistance fut digne de l'attaque. A partir de ce moment, il ne se passa pas un jour qui ne fût marqué par quelque entreprise des assiégeants, ou par quelque invention des assiégés, pour multiplier les moyens de défense. Le capitaine-général avait établi son logement sur un bastion; il inventa une machine pour déblayer les fossés. Il se tenait toujours à portée de suivre par ses yeux le succès des affaires de quelque importance; là ses soldats venaient lui apporter les têtes des infidèles, car ils en avaient emprunté ce barbare usage. Le marquis de Ville fut blessé trois ou quatre fois. Le journal du siége atteste l'incroyable activité des travaux, les tentatives, toujours opiniâtrément renouvelées et repoussées, pour s'emparer des moindres ouvrages, ou pour les détruire : on ne cheminait que dans des flots de sang et sur des décombres. Jamais on ne fit un aussi grand usage des fourneaux de mine, c'était la mode du temps, on en peut juger par les relevés qui ont été publiés du journal de ce siége; ils portent que, dans cette campagne, c'est-à-dire dans l'intervalle du 22 mai au 18 novembre, il y eut trente-deux assauts, dix-sept sorties, et que de part et d'autre on fit sauter la mine six cent dix-huit fois. Aussi la garnison perdit-elle en six mois, quatre cents officiers, trois

mille deux cents soldats, et l'armée ottomane plus de vingt mille hommes.

Qu'on se figure ce que devait être un terrain bouleversé par tant d'explosions, combien d'hommes devaient y être ensevelis, et quelle vigueur il fallait pour s'y maintenir. Cependant les Turcs, toujours très-près du corps de la place, n'étaient maîtres d'aucun ouvrage, après quatre mois et demi d'efforts continus. Vers la fin du cinquième, leurs mines eurent produit un tel effet que l'un des bastions avancés ne se trouva plus tenable pour les assiégés, et les assiégeants se préparèrent à effectuer la descente du fossé. Le 9 novembre, le généralissime ordonna une vigoureuse sortie, qui s'effectua par quatre colonnes, l'une composée d'Italiens, l'autre de Français; une troisième d'Allemands, et une quatrième de milices du pays. Il en était spectateur du haut d'une courtine, exposée à tout le feu des ennemis, tandis que le marquis de Ville se tenait dans le fossé pour diriger les attaques de plus près. On parvint à déloger momentanément les Turcs de leurs réduits, à renverser leurs ouvrages et leurs drapeaux; mais il n'y avait pas moyen de s'établir dans cette position, et lorsque les troupes se retirèrent, les ennemis accoururent fièrement pour y replanter leurs étendards; alors trois mines, dont une était chargée de soixante-dix barils de poudre, éclatèrent et firent sauter en l'air une surface immense, et plusieurs bataillons.

Les pluies, qui tombèrent cette année en abondance, vinrent mettre obstacle à cette guerre souterraine, et rendre les lignes inhabitables. Les assiégeants se bornèrent à y laisser des corps-de-garde, et se retirèrent dans leur camp. Alors les assiégés se mirent à travailler avec une ardeur infatigable à réparer leurs fortifications. Ils creusèrent leurs fossés presque comblés par les éboulements, relevèrent leurs murs et construisirent, en arrière, des retranchements nouveaux.

Les Turcs ne restaient pas oisifs; ils élevaient des redoutes, de nouvelles batteries, des cavaliers, qui dominaient les ouvrages des assiégés. Ils continuaient de tirer sur la place, s'avançaient pour déranger les Vénitiens dans leurs travaux, les fatiguaient par des alertes continuelles; mais eux-mêmes étaient épuisés, et affaiblis : une escadre, qu'ils firent partir vers ce temps-là, emmena quatre mille estropiés. La peste régnait dans le camp. Le généralissime, craignant que quelques-uns de ses soldats ne l'apportassent dans la ville, leur avait défendu de faire des prisonniers et de rentrer avec du butin.

La saison avait ralenti, mais non suspendu les attaques. Presque tous les jours on allumait des fourneaux, on combattait dans les tranchées, et quelques habitants étaient atteints dans l'intérieur de la place par les bombes ou les boulets des ennemis; mais on ne pouvait rien entreprendre de sérieux avant d'avoir

reçu de nouveaux renforts. Les galères vénitiennes étaient en mer, pour intercepter les convois qui se dirigeaient sur la Canée. Ainsi se passa l'hiver, qui, comme on voit, ne fut pas un temps de repos.

Averti d'une entreprise, que le grand-visir projetait sur l'île de Standia, le capitaine-général se mit à la tête de vingt galères, alla au-devant de l'ennemi, lui livra un combat de nuit, d'autant plus terrible que presque tous les bâtiments s'abordèrent, prit cinq vaisseaux, dispersa les autres, et rentra dans Candie avec quelques centaines de prisonniers et un millier d'esclaves chrétiens, qui lui devaient leur liberté.

Mais après cette bataille, on s'aperçut de quelques symptômes de peste sur la flotte, et il fallut interdire toute communication entre la ville et l'armée navale.

Cependant les assiégeants voyaient arriver des escadres qui leur amenaient tantôt mille Égyptiens, tantôt quinze cents hommes partis de Constantinople, puis un millier de spahis; ensuite c'était le capitan-pacha qui entrait dans le port de la Canée, avec vingt-cinq vaisseaux, portant quinze cents janissaires, qui allaient être suivis de dix-huit cents.

1668 L'hiver de 1668 se passa, sans que la place de Candie reçût un secours de quelque importance.

Le duc de Savoie voulut même en retirer ses deux régiments. Le pape, qui venait au contraire d'y envoyer cinq cents hommes de ses troupes, lui fit sentir

tout ce que cet abandon avait d'odieux. Le duc insista au moins pour le rappel de son général, et le marquis de Ville quitta, au mois de mai 1668, cette colonie, dont il avait glorieusement prolongé la défense aux dépens de son sang.

Le gouvernement vénitien remplaça ce général par un Français, le marquis de Saint-André Montbrun. Ce choix était l'ouvrage de la politique; on voulait intéresser Louis XIV à la défense de Candie. Ce prince accorda en effet quelques secours d'argent aux Vénitiens, et leur permit de lever des troupes dans ses états.

XXII. Une brillante élite de volontaires se fit inscrire pour cette expédition. L'empereur fournit à la république un renfort de trois mille hommes. Le pape, par ses exhortations, soutint et encouragea le zèle de tous les princes d'Italie, et lorsque les chevaliers de Malte apprirent qu'une troupe d'officiers français se préparait à aller combattre les infidèles, ils ne voulurent point qu'on pût les accuser d'être demeurés spectateurs indifférents de la belle défense de Candie: soixante des leurs allèrent établir, avec cette jeune noblesse, une glorieuse rivalité de courage et de dévouement.

La cour de France, qui ne voulait pas rompre son alliance avec la Porte, et qui même profitait des disgraces des Vénitiens, pour les supplanter dans le commerce du Levant, avait pris ce terme moyen

pour fournir un secours à la république, sans sortir des limites de la neutralité. Le duc de la Feuillade se mit à la tête d'un corps de cinq cents officiers, engagés à raison de vingt sols par jour, et dont il payait la majeure partie, quoique sa fortune fût très-médiocre.

Le nom de quelques-uns des chefs de l'entreprise, ce qu'il y avait de romanesque dans cette expédition, les yeux de toute l'Europe attachés sur Candie, tout cela suffisait pour exalter l'imagination d'une jeunesse amoureuse de la gloire, et semblait lui offrir une occasion brillante de se signaler. Les ducs de Château-Thierry et de Caderousse, le comte de Villemor et le comte de Saint-Pol, prince de Neuchâtel, à peine âgé de dix-sept ans, étaient les lieutenants du duc de la Feuillade. Une centaine de volontaires demandèrent à marcher avec ce corps d'officiers. On y comptait plusieurs Aubusson, des Beauvau, des Langeron, des Créquy, des Tavanes et les Fénélon.

Cette troupe traversa la Méditerranée sous le pavillon de Malte. Le grand-maître lui envoya un drapeau, sur lequel étaient les armes de l'ordre et celles d'Aubusson, armes qui en effet pouvaient s'allier, depuis qu'un grand-maître de ce nom avait défendu Rhodes.

Le successeur du marquis de Ville était arrivé à Candie, quatre ou cinq mois avant le corps du duc de la Feuillade; il avait amené quelques troupes; mais

la république était réduite aux expédients : on avait accordé la grace aux bannis, aux malfaiteurs, pour les attirer sous les drapeaux. Un régiment français levé par le duc de Lorraine, était entré dans la place. La renommée grossissait l'importance du nouveau renfort qu'on attendait. Les Turcs en avaient reçu aussi de considérables ; et le grand-seigneur, qu'irritait la longueur du siége, s'avançait vers la Morée, pour se trouver plus à portée de presser l'embarquement des troupes et des munitions. Un des bastions de la place avait été ruiné par les batteries et par les mines ; les Turcs finirent par s'y établir, et malgré les torrents de pluie qui vinrent inonder leurs lignes dès le commencement de l'automne, il fut impossible de les en déloger totalement ; à force de combattre, on se partagea ce monceau de ruines. Le grand-visir, qui sentait combien pouvait être dangereuse pour lui l'impatience de son maître, ne se donna plus de repos. A peine établi sur un bastion, il en attaqua trois autres à la fois. L'entrée du port était encore libre, il entreprit d'y élever un môle. Les brèches étaient réparées, il fit jouer toute son artillerie pour en faire de nouvelles. La ville était abondamment approvisionnée, il la couvrit d'un déluge de feux pour incendier les magasins. La garnison était renforcée, il la fatigua par des assauts.

Pendant que les assiégés avaient à soutenir tant d'attaques, leur flotte effectuait une descente dans le

voisinage de la Canée et détruisait les moissons, pour ôter cette ressource à l'armée ottomane.

Les travaux entrepris par les Turcs étaient prodigieux. Ce môle, qu'ils voulaient élever à l'entrée du port, pour en battre la passe et pour foudroyer la ville, assez faible de ce côté, leur coûtait des fatigues et des pertes inouïes. Tant d'efforts et de dangers firent éclater la révolte dans leur camp ; le grand-visir la comprima par sa fermeté, et le sultan fit dire à son armée, qu'il n'y aurait de repos pour elle que lorsqu'elle serait dans Candie. Dans un des assauts, elle perdit jusqu'à deux mille hommes. C'était une guerre de géants, comme disait le marquis de Montbrun, qui s'était trouvé à presque tous les siéges fameux de son temps. Il fut lui-même grièvement blessé sur la brèche.

Les galères auxiliaires des princes d'Italie se retirèrent de fort bonne heure cette année, au mépris de toutes les instances que les assiégés purent faire pour les retenir. Comme elles s'en retournaient, elles rencontrèrent les galères d'Espagne, qui avaient attendu jusqu'au mois de septembre pour se mettre en route, et qui, à leur exemple, rebroussèrent chemin.

Les Vénitiens éprouvèrent combien il faut peu compter, dans le malheur, sur la constance de ses alliés. Ce ne fut qu'au mois de novembre qu'ils virent arriver la troupe du duc de la Feuillade. A peine débarqués, ces jeunes officiers furent chargés de la défense de l'un des ouvrages extérieurs de la place.

S'ils n'eussent cherché que le danger, ils étaient servis à souhait; mais il leur fallait aussi de l'éclat : il n'y en avait guère à se traîner sur le ventre, pour arriver, sans être aperçus, jusqu'à un réduit avancé très-périlleux, et là, à se tenir immobiles, en silence, à l'affût, jusqu'à ce que l'ennemi voulût bien se montrer. Pour sortir de cette immobilité, il fallait attendre que les Turcs commençassent une attaque de vive force.

Ces braves volontaires s'étonnaient qu'à leur arrivée les affaires n'eussent pas changé de face. Fatigués et surtout ennuyés de cette manière de combattre, ils demandèrent qu'on fît une sortie, « de laquelle on ne « se promettait pas moins (ce sont les expressions de « l'un d'eux), que de réduire les ennemis à lever le « siége. »

Les Vénitiens, qui en avaient déja fait une cinquantaine, seulement dans cette campagne, ne prirent pas cette proposition avec toute la chaleur que l'impatience française exigeait. Le duc de la Feuillade voulait que la sortie fût générale, que tous les vaisseaux vinssent border la côte, pour mettre l'ennemi entre deux feux, qu'on le repoussât loin de ses lignes, et qu'on détruisît ses redoutes et ses tranchées. Morosini, qui depuis six mois avait perdu sept mille hommes, dont plus de six cents officiers, ne jugea pas à propos de commettre ce qui lui restait au hasard d'une sortie. Dix-sept assauts, repoussés avec peine, ne lui avaient que trop prouvé

combien il en coûtait pour combattre de près un ennemi si supérieur. Déloger les Ottomans de leurs lignes lui paraissait impossible, et il trouvait beaucoup plus raisonnable de faire traîner le siége en longueur, par les mêmes moyens qui avaient retardé jusqu'alors les progrès des assiégeants, c'est-à-dire par les mines. Aussi en avait-il fait jouer près de trois cents dans le cours de cette année. Il était évident que le généralissime suivait les conseils d'une sage expérience. On était au mois de décembre; l'ennemi allait être forcé, par la mauvaise saison, de suspendre ses attaques; la garnison aurait le temps de respirer et de recevoir de nouveaux secours. Ce n'était nullement le cas de risquer un combat général, dont la suite immédiate pouvait être la perte de la place.

Les Français, peu capables de modération, ne virent dans la circonspection vénitienne que de la politique, et se plaignirent hautement de ce que la garnison ne voulait pas se joindre à eux, pour tenter un glorieux effort. Le comte de Saint-Pol alla trouver le généralissime, qui, disait-on, *baragouinait* le français pour faire semblant de ne pas entendre, et le pressa avec les plus vives instances d'ordonner une sortie générale, mais il ne put émouvoir le flegme vénitien. Alors le duc de la Feuillade annonça qu'il exécuterait la sortie avec sa troupe seule, dût-on ne lui fournir aucun secours. Les chevaliers de Malte, excités par les volontaires français, crurent qu'il y allait de leur

honneur de prendre part à cette entreprise, et offrirent de sortir aussi avec un bataillon de soldats maltais, que le grand-maître avait envoyé dans la place. Morosini leur fit signifier l'ordre de rester à leur poste, et tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut une centaine de grenadiers italiens, pour soutenir la troupe du duc de la Feuillade.

Le 16 décembre, à la tête de cette troupe, déja réduite à deux cent quatre-vingts combattants, la Feuillade, un fouet à la main, comme si cette arme eût suffi pour chasser les ennemis, Villemor, Château-Thierry, la Mothe-Fénélon, Saint-Pol, qui s'était dépouillé de ses armes défensives pour être plus agile, s'élancèrent au point du jour sur les retranchements ennemis. Les Turcs, après une vigoureuse résistance, furent forcés de leur abandonner quelques redoutes et deux cents pas de terrain, dont cette poignée de braves resta maîtresse pendant deux heures. Quatre capucins et deux pères de l'Oratoire, qui avaient suivi cette noble élite en qualité d'aumôniers, étaient sortis avec elle, le crucifix à la main; et signalant leur courage apostolique, exhortaient les combattants et assistaient les blessés. Les batteries de la place faisaient un feu terrible sur les ennemis, qui se rassemblaient en bon ordre, pour regagner le terrain qu'ils avaient perdu. Un corps d'à peu près deux mille hommes venait d'être repoussé. Un bataillon de janissaires s'avança et ne put parvenir à faire plier cette vaillante noblesse,

Elle avait tué huit cents hommes à l'ennemi, et en avait mis quatre cents hors de combat; mais, à force de tenir ferme, elle était sur le point d'être enveloppée, il fallut se résoudre à opérer la retraite, qui s'exécuta en bon ordre.

Les comtes de Villemor, de Tavanes et quarante autres étaient tués. Le marquis de Fénélon avait eu la douleur de voir son fils tomber à ses côtés. On comptait soixante et quelques blessés, parmi lesquels étaient le marquis d'Aubusson, Montmorin, le chevalier de Créquy : la Feuillade, qui avait reçu trois blessures, rentra le dernier.

Cet exploit, dont on parla fort diversement, les uns ne voulant voir que ce qu'il y avait de brillant, les autres que son inutilité, réduisit à presque rien la troupe que le duc de la Feuillade avait amenée. Il semblait que ces braves volontaires ne fussent venus de si loin, que pour faire une brillante folie, en dépit de tous les conseils qu'on avait pu leur donner. Dès qu'ils l'eurent exécutée, ils ne montrèrent plus d'impatience que pour sortir de la place qu'ils étaient venus secourir, et se rembarquèrent quelques jours après, emportant les germes de la peste, qui se déclara dans la traversée, et qui moissonna les tristes restes de cette expédition.

1669 XXIII. Cette campagne avait coûté aux Turcs vingt-trois mille hommes, mais elle avait épuisé les Vénitiens. Dans toutes les cours, les ambassadeurs de la

république sollicitaient les princes, à la faveur de cet intérêt que devait inspirer une malheureuse colonie, luttant contre les infidèles depuis vingt-cinq ans. Quelques états de l'empire fournirent un secours, qui s'éleva à peu près à quatre mille hommes. Mais un Morosini, qui servait sa patrie dans les ambassades, comme le chef de sa maison la servait, dans le même temps, à la tête des armées, et qui représentait alors la république à la cour de Louis XIV, parvint à exciter la générosité de ce grand prince en faveur de Candie. Louis promit douze régiments d'infanterie, trois cents chevaux et même un détachement de sa garde. Cette armée, qui se trouva former six mille hommes, partit immédiatement après l'arrivée du duc de la Feuillade à Toulon, sur vingt-sept bâtiments, escortés par quinze vaisseaux de guerre : quatorze galères portaient l'avant-garde. Elle arbora l'étendard de l'église ; c'était une précaution que l'on croyait nécessaire, pour que la France conservât les apparences de la neutralité ; mais c'était faire un singulier usage de la bannière du pape, que de l'employer à voiler un manque de foi.

L'avis du départ de cette petite armée répandit la joie dans Venise, et rendit l'espérance à Candie. Une grande flotte vénitienne venait de ravitailler cette place et d'y jeter une nouvelle garnison. L'imagination s'effraie, quand on considère ce que ce long siége coûtait à la république : on a calculé que ce gouffre dévorait annuellement quatre ou cinq millions de notre mon-

naie en argent effectif, et trois fois autant en munitions de guerre et de bouche. Dans la seule année 1668, on y consuma trois millions de livres de poudre. Il fallait y envoyer jusqu'à du bois, jusqu'à des fascines, et par conséquent on était réduit à faire vivre la garnison de biscuit qu'on expédiait de Venise. On ne doit pas s'étonner que cette guerre ait coûté cent vingt-six millions de ducats courants, et accru de soixante-quatre millions la dette de la république.

Pour aider les Vénitiens à subvenir à tant de dépenses, le pape Clément IX, qui, dans tout le cours de son pontificat, se montra animé d'un zèle plus sincère que celui qu'affectait son prédécesseur, supprima quelques ordres religieux dans le territoire de la république, et permit de vendre leurs biens pour les appliquer aux besoins de l'état: on en tira quatre ou cinq millions. Une partie du trésor de Saint-Marc reçut la même destination. Cependant l'argent manquait pour solder la garnison de Candie; Morosini, le provéditeur Cornaro, et quelques autres, se dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient, pour donner quelques à-compte aux soldats. On attendait les renforts avec une extrême impatience, car la défense était d'autant plus difficile qu'on n'avait pas assez de bras, pour élever quelques nouveaux retranchements derrière les ouvrages ruinés. Les Turcs étaient maîtres de la moitié d'un bastion dont les assiégés avaient conservé l'autre moitié; Morosini entreprit de faire sauter la partie de

cet ouvrage, dont il n'avait pu chasser l'ennemi. L'effet de la mine fut terrible; les hommes, la terre, les canons même, furent lancés au loin; mais les Turcs s'acharnèrent à détruire le reste du bastion occupé par les Vénitiens, et sous le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, ils eurent la constance de le démolir et d'emporter les terres; de sorte qu'au prix d'un torrent de sang, cet ouvrage fut entièrement rasé et la place se trouva ouverte.

Le danger croissait de jour en jour: la république avait envoyé à la Porte un nouveau négociateur, que le visir, lorsqu'il voyait s'éloigner l'espérance de prendre Candie, faisait venir de temps en temps, pour lui proposer, tantôt de céder cette forteresse, tantôt de la garder, en s'obligeant à la démanteler, tantôt d'abandonner la moitié de l'île, c'est-à-dire les Grabuses, la Canée, Rettimo, le port de la Suda, et de démolir les fortifications de l'île de Tine. Mais le sénat, qui se flattait toujours de lasser la constance des Ottomans, n'avait pas autorisé son ministre à de pareilles concessions.

XXIV. On était cependant au dernier terme de la résistance, lorsque, le 19 juin 1669, on signala une flotte de quatorze voiles: c'était une division de l'armée française, commandée par les ducs de Beaufort et de Navailles. Ils amenaient près de cinq mille hommes, qui furent mis à terre la nuit suivante, excepté les mousquetaires de la garde du roi, qui voulurent abso-

lument attendre le jour pour passer sous les batteries des Turcs.

« C'était, dit un des officiers de cette expédition, c'était une chose déplorable de voir l'état où cette ville était réduite : les rues étaient couvertes de boulets, de balles, d'éclats de bombes et de grenades ; il n'y avait pas une église, pas un bâtiment, dont les murailles ne fussent percées, et presque ruinées par le canon. Toutes les maisons n'étaient plus que de tristes masures. Il y sentait mauvais partout. De quelque côté que l'on tournât, on rencontrait des soldats tués, blessés ou estropiés. »

Morosini voulait employer ces nouvelles troupes à opérer une diversion du côté de la Canée, pour y attirer une partie de l'armée des Turcs ; mais ces officiers français, aussi peu disposés que leurs prédécesseurs à en croire les conseils de l'expérience des hôtes qu'ils venaient secourir, s'obstinèrent à vouloir faire une sortie dès le lendemain, sans même attendre la seconde division de leur armée, qui consistait en quinze cents ou deux mille hommes. Morosini ne put gagner qu'un délai de quatre jours. Il fallut donc consentir qu'ils effectuassent leur sortie le 25 juin. « Le capitaine-général, dit un témoin oculaire, offrit au duc de Navailles de faire sortir avec lui quelques troupes de la république, comme gens accoutumés à la manière de combattre les Turcs, et qui connaissaient mieux le terrain d'autour de Candie que les

siens. Il ne voulut pas recevoir cette offre, ni même se consulter en rien avec M. de Saint-André. » On convint de les faire soutenir par un corps de la garnison, et de faire avancer une partie de la flotte, pour prendre part au combat, si le vent le permettait, ce qui n'eut pas lieu.

Le 25, avant le jour, ces cinq mille hommes attendaient le signal, en silence, ventre à terre, entre les murs et l'ennemi. On y remarquait le duc de Navailles, commandant de cette petite armée ; le duc de Beaufort, amiral, qui avait voulu être mis à terre pour prendre part au combat ; le comte de Dampierre à la tête des officiers volontaires ; un Choiseul ; un Castelane, major des gardes ; un Colbert.

Dès qu'ils reçurent l'ordre de s'ébranler, ils fondirent sur un corps de troupes qu'ils apercevaient dans l'obscurité. C'était un détachement d'Allemands qui marchait pour les appuyer. Revenus de cette méprise, qui avait mis quelque désordre dans les rangs, ils se précipitèrent dans la tranchée. Les Turcs surpris l'abandonnèrent. On en avait déja tué douze ou treize cents, lorsque tout-à-coup le feu prend à quelques barils de poudre restés dans les batteries. Les Français, qui, depuis trois ans, n'avaient entendu parler que des mines qu'on faisait sauter à Candie, crurent que cette explosion était celle d'un fourneau. On crie, Gare la mine ; on croit qu'on marche sur un terrain qui va s'entr'ouvrir ; la terreur s'empare des soldats ;

tout le monde s'écarte : il n'y a plus d'ordre, plus de chefs qui puissent se faire entendre : les premiers rangs se précipitent sur ceux qui les suivaient : la déroute devient générale, et cette troupe, si audacieuse un moment auparavant, se met à courir vers la place, sans être poursuivie. Les Turcs s'ébranlent aussitôt, la serrent de près, et le feu des remparts, l'arrivée de toute la garnison suffisent à peine pour favoriser cette déplorable retraite. Cinq cents têtes, parmi lesquelles étaient celles du duc de Beaufort, du comte de Rosan, neveu du maréchal de Turenne, des marquis de Lignière, d'Uxelles, et de Fabert, de Castelane, de cinquante mousquetaires, et d'un capucin, aumônier d'un régiment, furent étalées aux yeux du grand-visir, et promenées autour de la place.

La perte de cinq cents hommes n'aurait pas été irréparable, car la seconde division française arriva quatre jours après, et on attendait d'autres renforts ; mais il n'y eut plus moyen de rendre de la confiance à ces troupes désorganisées. Le 24 juillet on voulut faire avancer les vaisseaux, qui étaient au nombre de plus de cent dans le port de Standia, pour canonner le camp des ennemis ; ceux-ci répondirent avec vigueur, et un beau vaisseau français de soixante-dix canons prit feu et sauta en l'air.

Alors on apprit avec étonnement que le général français, le duc de Navailles, se disposait à repasser la mer avec ses troupes. Ni les représentations de Mo-

rosini, ni les instances de tous les officiers de la garnison, ni les supplications d'une population éplorée, et du clergé en corps, rien ne put le retenir. Il s'embarqua le 21 août, quitta l'île, deux mois après son arrivée, et cet exemple occasiona bientôt la défection des galères de l'église, des Allemands, des Maltais; de sorte que les Vénitiens se voyaient réduits à trois mille hommes, lorsque les Turcs, informés de ce qui se passait dans la place, donnèrent un assaut général.

Cet inexplicable départ de l'armée française, que les historiens vénitiens ne rapportent qu'avec les expressions d'un excusable ressentiment, et que Louis XIV désapprouva, si l'on en juge par l'exil qu'il imposa au duc de Navailles, mit à une terrible épreuve la constance du capitaine-général. Le courage d'esprit, bien plus rare que la bravoure militaire, ne lui manqua pas. Il repoussa le nouvel effort des assiégeants, et le lendemain se vit encore abandonné de tout ce qui restait dans la place de troupes auxiliaires.

Beaucoup de vaisseaux des alliés étaient retenus par les vents dans la rade de Standia. Le capitaine-général écrivit aux commandants, pour les supplier de lui laisser, en partant, seulement un corps de trois mille hommes, avec lequel il pourrait prolonger sa défense jusqu'à l'hiver, et attendre de nouveaux renforts. Tous furent sourds à cette prière, et mirent à la voile, laissant le défenseur de Candie sans moyens et sans espérance.

La place pouvait être emportée au premier moment ; elle n'offrait plus qu'un monceau de ruines arrosé du sang de trente mille chrétiens, et de cent dix mille Ottomans, qui avaient péri dans ce siége. « Aussi, dit Philibert de Jarry, étoit-ce une chose surprenante que de nous voir embarquer en l'estat que nous estions. Le régiment de Négron, que je commandois, étoit, au commencement du siége, de deux mille cinq cents hommes. Il avoit reçu quatre cents recrues, et il ne sortit de la place que septante hommes, compris officiers et soldats, dont les quarante étoient estropiés. » Il s'agissait de savoir si on pouvait prolonger la résistance. Il n'y en avait qu'un moyen, c'était de mettre à terre tous les équipages de la flotte, et d'en composer une nouvelle garnison ; mais alors la flotte était perdue, il fallait la brûler. Les Turcs devenaient maîtres de la mer ; et la place, sans communication avec le dehors, était obligée de se rendre faute de subsistances. Il restait à sauver quatre mille habitants, faible débris de la population de cette capitale, et une poignée de braves, qui avaient survécu à soixante-neuf assauts, à quatre-vingts sorties, et à treize cent soixante-quatre explosions de la mine.

XXV. Morosini sentit qu'il était inévitable de capituler ; mais il conçut le projet de convertir cette capitulation en un traité de paix. C'est là une de ces idées qui n'appartiennent qu'aux esprits élevés et aux ames intrépides. Il n'avait point de pouvoirs pour trai-

ter. Il savait que son gouvernement n'avait pas accoutumé ses généraux à sortir des limites de leurs attributions, et qu'il n'y avait aucune indulgence à en espérer. Son conseil de guerre ne pouvait ni couvrir ni partager sa responsabilité; mais il compta noblement sur l'opinion que les ennemis devaient avoir de son caractère, et il fit demander au grand-visir la permission de lui envoyer un officier pour négocier. Achmet Kiupergli, qui avait si long-temps éprouvé la fermeté de Morosini, saisit avec empressement cette occasion de se rendre maître enfin d'une place qui lui avait coûté tant de sang.

Les pourparlers durèrent depuis le 28 août jusqu'au 6 septembre 1669. Le généralissime imposa tellement aux ennemis qu'il obtint des conditions honorables, non-seulement pour sa garnison, mais pour la république.

Il fut convenu que les Vénitiens abandonneraient Candie, non pas à un jour fixe, mais après qu'ils auraient eu le temps de s'embarquer, et on en évalua la durée à douze jours d'un temps serein. Il ne devait être laissé sur les remparts que l'artillerie, dont ils étaient armés avant le siége. Le visir fit même présent à la garnison de quatre pièces de bronze, en sus de cent quarante qu'elle avait droit d'emmener. On stipula en outre que les habitants seraient libres de partir avec la garnison, et d'emporter tous leurs effets; que les Turcs resteraient maîtres de l'île de

Candie, mais que la république y conserverait trois ports, savoir : les Grabuses, Spina-Longa, et la Suda, avec les îles qui en dépendent; qu'en compensation de cette cession la république garderait tout ce qu'elle avait conquis sur les frontières de la Dalmatie et de la Bosnie, notamment la forteresse de Clissa ; qu'enfin les anciennes relations de commerce et d'amitié seraient rétablies entre les deux états.

Ce traité était assurément aussi honorable que pouvaient le permettre les circonstances. La lutte avait terrible, mais trop inégale. Les armes de la république avaient été souvent victorieuses : ce qu'elle acquérait ne compensait pas assurément ce qu'elle était obligée de céder; mais du moins elle ne se trouvait soumise à aucune condition humiliante, à aucune indemnité, à aucun tribut.

Les infortunés habitants de Candie voulurent tous abandonner une patrie qui n'existait plus, une terre désolée qui allait être occupée par les infidèles. Leurs personnes, leurs biens, tous les objets du culte, furent reçus sur les vaisseaux de Morosini. L'historien turc, Raschid, rend hommage, sans s'en douter, au dévouement des défenseurs de Candie; car il fait évaluer leur petit nombre, en disant que quinze bâtiments et une quarantaine de chaloupes suffirent à transporter les faibles restes de cette garnison. La tempête attendait ces malheureux; elle en fit périr une partie et en jeta plusieurs sur les côtes d'Afrique,

où ils tombèrent dans les chaînes des Barbaresques.

On était si consterné à Venise de la situation où le départ simultané des alliés avait laissé Candie, qu'on y apprit avec plus de surprise que de mécontentement le traité conclu par Morosini, sans autorisation. Cette nouveauté choquait les maximes du sénat; mais il était impossible de proposer la continuation de la guerre. Le traité fut ratifié, par le gouvernement vénitien, comme par le sultan, et la place fut remise aux Turcs, le 27 septembre. Les limites sur le continent de la Dalmatie furent marquées. Trente familles nobles vénitiennes, qui étaient établies à Candie, vinrent recruter le grand-conseil d'une centaine de patriciens. Les nobles originaires de l'île furent admis à la citadinance, et les misérables restes de la population de cette colonie furent envoyés en Istrie, où on leur distribua quelques terres.

XXVI. Cependant les esprits sévères ne croyaient pas pouvoir pardonner à Morosini d'avoir disposé des provinces de la république, et les envieux étaient encore moins portés à lui pardonner sa gloire.

On l'avait élevé, vers les derniers moments du siége, à la dignité de procurateur de Saint-Marc. Un jour, dans le grand-conseil, un patricien prit la parole pour réclamer contre cette récompense décernée à un général qui avait rendu la plus importante colonie de la république. Cette paix qu'on avait ratifiée, l'orateur l'appelait une paix monstrueuse, conclue sans autori-

sation et reçue avec amertume. A une invective véhémente, il ajouta une accusation formelle contre Morosini, et la proposition de le dépouiller de sa dignité, disant qu'il fallait l'appeler, non pas à de nouveaux honneurs, mais à rendre compte de sa conduite. Le traité, l'administration, le courage même du généralissime, devenaient susceptibles d'examen et de reproches. Il avait reçu des présents du grand-visir; donc, il avait montré aussi peu de désintéressement que de bravoure dans la défense de Candie.

Quand on entend accuser un personnage célèbre, on se demande involontairement quels sont les services, les noms, les droits de celui qui ose s'élever contre une grande renommée : et on rougit d'apprendre que des hommes obscurs, qui doivent à une éternelle inaction l'avantage d'être restés irréprochables, aient le courage de se montrer si difficiles en fait de gloire. L'accusateur de Morosini se nommait Antoine Corrario.

Quoique les véritables patriotes ne pussent entendre gens sans honte cette indécente accusation, et que les gens sages dussent en prévoir les conséquences, elle flattait secrètement la malignité humaine. On est plus disposé à chercher des raisons, pour craindre et déprécier les hommes supérieurs, que des occasions de les employer. Personne ne se leva pour répondre à l'accusation, et l'orateur fut encouragé dans son entreprise par les suffrages de l'assemblée, qui l'élevèrent à la

fonction d'avocat de la commune, préférablement au candidat que le sénat avait proposé.

Alors ses invectives devinrent une accusation officielle, qu'il fallut nécessairement prendre en considération. Le héros de Candie fut obligé de se constituer prisonnier. La majorité des voix était d'abord contre lui. Le peuple, à qui on l'avait représenté comme un traître, demandait sa tête, en criant qu'il saurait bien faire justice si les juges ne la faisaient pas.

Cependant, une voix éloquente s'éleva pour sa défense; ce fut celle de Jean Sagredo, ancien ambassadeur de la république, et alors procurateur. Il attaqua non-seulement la proposition, mais son auteur, et ce fut avec une telle énergie, qu'il entraîna une partie de l'assemblée. Les suffrages se trouvèrent tellement partagés, que la délibération ne donna aucun résultat ce jour-là.

Le surlendemain, Corrario invectiva à son tour contre le défenseur de Morosini. Il demandait que le généralissime fût dépouillé, même avant son jugement, de la dignité de procurateur, prétendant que sa promotion avait été faite illégalement. Il n'y avait point de place vacante quand on l'avait nommé; on avait cru conférer cette dignité à un général qui défendait Candie, et il venait de la rendre. Les débats furent tellement tumultueux (contre l'usage des graves conseils de cette république), qu'on se vit sur le point d'en venir aux mains. Michel Foscarini, à qui nous devons

une histoire de Venise, dans laquelle il rapporte, comme témoin oculaire, les détails de cette affaire, ramena le calme dans l'assemblée, en représentant que, si la promotion de Morosini eût été illégale dans le principe, il aurait fallu s'y opposer alors; mais que l'annuler aujourd'hui, c'était dépouiller d'une dignité éminente celui qui en était revêtu, c'était punir le défenseur de Candie, et qu'on ne pouvait punir personne sans jugement; que sans doute il devait sembler étrange d'entendre dire qu'on n'avait pu donner légalement au général des armées de la république une dignité qu'on prodiguait pour de l'argent. En conséquence, il demandait que Morosini fût maintenu dans sa qualité de procurateur, et que du reste on fît sur sa conduite les informations qu'on jugerait convenables.

Un inquisiteur fut nommé pour instruire l'affaire; d'abord, il commença par réduire l'accusation à deux griefs, au lieu de trois, écartant le reproche relatif à la signature du traité, parce que ce traité avait reçu la sanction du gouvernement. Quant aux deux autres griefs, l'accusation de lâcheté était démentie si hautement par les faits, qu'on ne pouvait la proférer sans rougir. Le commissaire ne s'en crut pas moins obligé d'entendre un grand nombre de témoins, dont toutes les dépositions ajoutèrent à la gloire du généralissime.

Restait l'accusation de malversation, et, à cet égard, l'impartialité de l'histoire nous oblige de dire que quel-

ques écrivains donnent à entendre que ce reproche n'était pas sans fondement ; mais ils auraient dû rappeler aussi que le défenseur de Candie en avait payé la garnison de ses propres deniers, pendant la détresse du trésor public. On avait enveloppé plusieurs des administrateurs de la colonie et de l'armée dans l'accusation, pour lui donner une apparence d'impartialité ; tous furent honorablement acquittés, et le blâme tomba, comme de coutume, sur quelques subalternes.

Pendant la durée de cette procédure, des différends s'élevèrent entre les commissaires turcs et les commissaires vénitiens, chargés de fixer les limites de la Dalmatie; on craignit une nouvelle rupture. Alors tous les yeux, toutes les espérances se reportèrent sur l'illustre accusé ; et le peuple, qui avait demandé sa tête, éclata en imprécations contre ses accusateurs. On verra comment Morosini se vengea.

Il est triste que, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les accusations des hommes obscurs aient toujours attendu les grands citoyens, et que l'ingratitude publique ait si souvent été le prix des services rendus à la patrie. C'est un défaut plus particulier aux républiques d'oublier le mérite des hommes supérieurs, quand elles croient n'en avoir plus besoin ; et voilà pourquoi, dans cette espèce de gouvernement, les agitations, la guerre, sont souvent des causes de prospérité, parce qu'elles remettent le talent à sa place. Paul-Émile n'obtint le consulat, qu'après que la guerre contre la Macédoine eut été déclarée.

LIVRE XXXIV.

Conquête de la Morée par les Vénitiens.— Paix de Carlowitz, 1670-1699.—Guerre de la succession d'Espagne.—Neutralité des Vénitiens, 1700-1713.— Les Turcs déclarent la guerre à la république.—Elle perd l'île de Tine, la Suda et Spina-Longa en Candie, et la Morée.—Siége de Corfou.— Paix de Passarowitz, 1713-1718.

I. Ce n'était pas une médiocre gloire, pour les Vénitiens, d'avoir soutenu pendant vingt-cinq ans une lutte corps à corps avec l'empire ottoman. Ils n'en sortaient pas sans pertes, mais l'honneur des armes leur restait. Vainqueurs dans dix batailles navales, défenseurs opiniâtres d'une place, qui avait coûté plus de cent mille hommes à l'ennemi, ils pouvaient se vanter d'avoir porté les premiers coups à ce colosse, qui avait menacé de fondre de tout son poids sur l'Europe. La population vénitienne en avait beaucoup souffert; mais le trésor de la république avait forcé plusieurs autres nations à contribuer de leur sang à la défense de Candie; un ambassadeur de France qui résidait à Venise en 1701, assure qu'il est constant par les registres mêmes tenus à Venise, que, dans la seule ville de Lyon, on avait levé, pendant cette guerre, jusqu'à 50,000 hommes pour les enrôler sous les drapeaux de Saint-Marc. Rien n'inspire un plus

juste orgueil, que d'être sorti avec honneur d'un combat inégal. Cette guerre aurait ranimé l'esprit national dans la république, s'il en fût resté quelques étincelles; mais on ne voulait être triomphant que pour jouir avec sécurité de ses richesses; on ne désirait la paix que pour les accroître. « Cette république, disait un prince contemporain (1), n'est plus celle qui a mérité l'admiration du monde, par sa sagesse et son énergie. Irrésolue dans ses conseils, lente dans ses mesures; divisée par des cabales, égarée par l'imprudence des jeunes gens; elle est sans trésors, sans généraux, sans armée. » Il y avait quelque exagération dans ce portrait satirique; la guerre de Candie, qu'on vient de lire, et celle de la Morée que nous allons avoir à raconter, le prouvent suffisamment. Cependant un autre homme, dont la mission était d'observer, le comte d'Avaux, ambassadeur de France, écrivait à peu près dans le même temps : « Ils ne sauraient mettre sur pied et entretenir huit mille hommes de troupes réglées; car pour leur milice, je ne la compte pour rien. Nulles de leurs places ne sont munies; et la guerre de Candie, qui a enrichi la plupart des nobles, a tellement appauvri la république, qu'elle a besoin d'un très-long temps pour se remettre. Elle a même quasi perdu son crédit, par les diverses réductions qu'elle a faites de l'intérêt de l'argent donné à

(1) Le duc de Mantoue.

vie; et tout ce qu'elle tire de ses sujets, en quelque manière que ce soit, ne va qu'à vingt-quatre millions. » L'état venait de perdre sa plus importante colonie; la dette publique était accrue de soixante-quatre millions de notre monnaie. Le trésor de six millions de sequins qui existait avant la guerre de Candie, se trouvait, disait-on, réduit à cinq cent mille. Ce n'étaient pas là des pertes que le commerce pût réparer; cependant les citoyens crurent n'avoir plus rien à regretter, dès que la mer leur fut ouverte, et qu'ils purent se livrer à ces spéculations, source de toutes les fortunes particulières.

La situation de l'Europe leur promettait quelques années de repos. L'empereur faisait les derniers efforts, pour opprimer la liberté de la Hongrie et assurer à sa maison la possession de cette couronne. Louis XIV se trouvait au plus haut point de ses prospérités; il conquérait l'Alsace, la Franche-Comté; son ambition ne menaçait point l'Italie, et, en humiliant la maison qui possédait le Milanais, elle relevait la république de Venise, et assurait son indépendance.

Pendant quatorze ans, l'industrie commerciale se livra à toute son activité, à la faveur d'une sécurité d'autant plus parfaite, que les discordes qui divisaient les autres nations, laissaient les commerçants vénitiens sans concurrents.

1674 Dans cet intervalle, la paix intérieure dont la république jouissait, fut sur le point d'être troublée.

Nicolas Sagredo avait succédé à Dominique Contarini dans la suprême magistrature, en 1674. Deux ans après il mourut, et les suffrages de vingt-huit électeurs désignèrent, pour le remplacer, Jean Sagredo, son frère, qui avait été ambassadeur en France, et ensuite auprès de Cromwell; c'était le même que nous avons vu se porter pour défenseur de l'illustre François Morosini. Cette nomination fut l'occasion d'une espèce de soulèvement; les historiens n'en indiquent pas la cause avec précision. Suivant les uns, les Sagredo ne jouissaient pas de la faveur publique, et celui qu'on venait d'élire n'avait pas fait au peuple des libéralités suffisantes, en prenant possession de la procuratie. Si l'on en croit les autres, on trouvait dangereux de voir le trône ducal occupé successivement par deux frères. Cependant il y en avait eu plusieurs exemples, sans que la constitution de l'état en eût souffert, et c'était une nouveauté d'une bien autre conséquence de revenir sur une élection régulière et consommée. Quoi qu'il en soit, l'agitation fut telle, que l'on craignit une guerre civile; et, ce qui ne s'était jamais vu à Venise, on annula l'élection, pour en faire une nouvelle, qui porta sur le trône Louis Contarini, procurateur de Saint-Marc.

Tel est le récit de plusieurs historiens : celui de Michel Foscarini en diffère essentiellement; car, selon celui-ci, l'élection de Jean Sagredo ne fut jamais consommée. On s'aperçut, dit-il, que les divers scrutins

et les tirages au sort par lesquels on parvenait à la nomination des 41 électeurs du doge (1), avaient donné pour résultat une liste où l'on comptait jusqu'à vingt-huit personnes dévouées à Jean Sagredo, qui était un des prétendants à la dignité ducale. On ne douta plus de son élection. Les amis, les parents du candidat en manifestèrent imprudemment leur joie. Sa maison se remplit de ses partisans accourus pour le féliciter. Il reçut lui-même ces compliments avec trop de confiance. Mais avant qu'on ne pût procéder à l'élection, la liste des 41 électeurs devait être soumise à l'approbation du grand-conseil. Les partisans de Sagredo se flattaient de faire passer cette approbation à une grande majorité. Il n'en fut point ainsi; le peuple se porta au palais, la foule inonda le vestibule qui était sous la salle du conseil, se répandant en invectives, en injures contre Sagredo, et proclamant les noms de ses concurrents. Le conseil averti par ces clameurs, et mécontent des démonstrations de joie que Sagredo et ses amis avaient laissé échapper, rejeta la liste des électeurs; il fallut faire de nouveaux choix, et le résultat de l'élection fut le couronnement de Louis Contarini.

1676 Un fait de cette importance mériterait sans doute d'autres développements, mais la circonspection des historiens vénitiens nous réduit à des conjectures. Il paraît que Jean Sagredo comptait plus d'admirateurs

(1) Voyez ci-dessus, livre V, § XVIII.

de son éloquence, que d'approbateurs de sa conduite. Sa défense de François Morosini, qui aurait dû l'illustrer, lui avait attiré beaucoup d'ennemis, parmi les envieux du généralissime, et l'avait même dépopularisé. On l'accusait de s'être chargé de cette cause, par des motifs moins nobles que l'honneur de protéger la gloire et l'innocence. L'avocat de la commune lui avait reproché d'être, comme un ancien orateur romain dont parle Tacite, plus éloquent qu'homme de bien(1), plus digne d'admiration que d'estime. Tout cela pouvait être une raison de ne pas l'élire, mais ce n'en était pas moins un événement fort extraordinaire, dans un gouvernement comme celui de Venise, que la révocation d'une nomination irrévocable de sa nature, s'il est vrai que cette nomination eût été consommée. Sagredo, dit-on, avait des dettes et ne les payait pas : cette raison n'aurait pas suffi pour que le peuple se portât à réclamer contre l'élection, s'il n'y eût été encouragé par des patriciens. Si Sagredo n'avait eu d'autre malheur que celui de ne pas obtenir les acclamations populaires, il n'est pas probable que le grand-conseil se fût déterminé à donner cette satisfaction à la multitude. Il est plus naturel de croire qu'il existait contre lui, parmi la noblesse, une faction qui se trouva assez forte dans le grand-conseil, pour faire annuler l'élection. Mais Sagredo s'était

(1) Prosperiore eloquentiâ quam famâ. Annales, livre IV.

montré homme de parti ; ce qui supposait l'existence d'un parti contraire, et, malheureusement pour lui, il donnait prise à ses ennemis, par les désordres de son fils, par un mariage peu sortable qu'il avait fait faire à sa fille, par sa propre inconduite : on lui reprochait jusqu'à ses infirmités, qu'on disait provenir d'une cause honteuse. On a remarqué que ce fut toujours un des soins de la politique vénitienne, de faire cesser les causes qui pouvaient amener des divisions dans le corps de la noblesse. Une loi, nécessaire dans les républiques, où l'amour-propre, sans cesse exalté par les discussions, a besoin d'être contenu, défendait les duels, privait de son rang et notait d'infamie le patricien infracteur de la défense.

1683 Marc-Antoine Justiniani remplaça le doge Contarini, qui mourut en 1683.

1684 II. Il laissait la république dans un état de paix, mais d'inquiétude, occasionée par les procédés du ministère ottoman. La gloire acquise par Achmet Kiupergli avait imposé à Cara Mustapha, son successeur, l'obligation d'illustrer aussi son visiriat. Mustapha crut ne pouvoir mieux se signaler, qu'en affectant non-seulement de la haine, mais du mépris pour toutes les nations chrétiennes, et surtout pour les Vénitiens, qui partageaient avec l'Autriche la gloire d'être les plus constants ennemis de la Porte. Les Russes n'avaient pas encore pris le premier rang parmi ceux que la puissance ottomane avait à redouter.

Des avanies faites au commerce vénitien, des outrages prodigués aux agents diplomatiques, attestèrent et la résolution des Turcs de ne garder aucun ménagement, et l'imperturbable patience du gouvernement de la république.

Bien convaincue de l'inutilité de chercher des auxiliaires, et de l'impossibilité de soutenir seule une guerre contre un empire si puissant, elle se résigna à supporter toutes les insultes, pour ne pas s'exposer à de plus grands malheurs, et se borna à des représentations, qui furent reçues avec une hauteur dédaigneuse.

Cara Mustapha, croyant trouver, dans la révolte des Hongrois, une occasion favorable pour attaquer la puissance autrichienne, fit déclarer la guerre à l'empereur, marcha sur Vienne avec deux cent mille hommes, mit le siége devant cette capitale, qui était défendue par un général vénitien, Ferdinand Degli Obizzi, et était sur le point d'y entrer, lorsque Jean Sobieski, roi de Pologne, fondit sur son camp, dispersa l'armée ottomane, délivra et vengea l'Autriche.

Cet évènement changea tout-à-coup la politique des Vénitiens; ils oublièrent, quoiqu'ils l'eussent éprouvé plus d'une fois, que les puissances du second ordre, en société avec de grands états, risquent d'être écrasées dans la guerre, et sont presque toujours sacrifiées à la paix. Ils se déterminèrent à entrer dans l'alliance de l'Autriche avec la Pologne et le czar de

Moscovie, et à déclarer la guerre aux Turcs. La principale condition de cette ligue, fut que chacune des parties contractantes resterait, après la paix, en possession de ce qu'elle aurait conquis.

L'envoyé de la république à Constantinople, remit furtivement au divan une déclaration de guerre, et se sauva en habit de marinier.

Vingt-quatre vaisseaux de ligne, six galéasses et vingt-huit galères, étaient prêts à opérer une importante diversion, si favorable aux intérêts de l'Autriche. Lorsqu'il fut question de donner un commandant à cette flotte, tous les yeux se tournèrent vers François Morosini; on ne se souvint plus ni de ses torts prétendus, ni de l'injure qui lui avait été faite; on oublia une seconde fois cette maxime, qui défend de confier le pouvoir à ceux qu'on a grièvement offensés. Je ne connais, dans l'histoire de Venise, que ce seul exemple d'une imprudence de cette nature; car la nomination de Pisani au commandement, lorsqu'on le tira de prison, pour le mettre à la tête de l'armée, pendant la guerre de Chiozza, ne fut pas un acte volontaire.

Morosini mit à la voile, et, renforcé de quelques galères, que fournirent le pape, l'ordre de Malte et le grand-duc de Toscane, il se porta sur l'île de Sainte-Maure, débarqua ses troupes, investit la forteresse, donna l'assaut, et força le commandant turc à capituler, au bout de seize jours, le 6 août 1684.

L'occupation de cette île était très-importante, parce que, placée entre les îles de Céphalonie et de Corfou, elle protége ou menace l'entrée du golfe Adriatique, en même temps qu'elle ferme le golfe de Lépante. C'est l'ancienne Leucade. Elle touche presque au continent de la Grèce, par un banc de sable que les Corinthiens avaient coupé autrefois. Envahie par les Turcs en 1479, elle avait déja été conquise en 1502 par les Vénitiens; mais, à la paix, ils avaient été obligés de la rendre.

Immédiatement après cette conquête, le généralissime jeta un corps de troupes sur le continent voisin; le général Strasoldo qui les commandait, fit capituler le château de Prévésa, près de l'ancien promontoire d'Actium, le 29 septembre.

La flotte turque était sortie des Dardanelles, mais n'osant hasarder un combat contre la flotte vénitienne, elle se bornait à quelques ravages sur les îles de l'Archipel. Les Turcs avaient à faire face sur toute la frontière occidentale de leur empire, depuis Kaminieck, que les Polonais assiégeaient, jusqu'à Coron, que l'armée de Morosini se disposait à attaquer.

Huit mille Vénitiens, débarqués dans la presqu'île du Péloponèse, venaient d'investir cette place, lorsque le généralissime, informé que le pacha de la Morée s'avançait pour la délivrer, lève son camp, marche à la rencontre de l'ennemi, le surprend la nuit, le met

dans une déroute complète, revient occuper ses lignes devant Coron, fait jouer une mine chargée, dit-on, de deux cent cinquante barils de poudre, ouvre une large brèche, donne l'assaut, et force la garnison à arborer le drapeau blanc. Pendant qu'on discute les conditions de la capitulation, un coup de canon part de la place, tue quelques hommes; les Vénitiens s'élancent sur la brèche, pénètrent dans la ville, la saccagent impitoyablement, et tout ce qu'il y avait de Turcs est passé au fil de l'épée, « à la réserve de quelques heureux, » comme dit un témoin oculaire.

Cette guerre prenait un caractère d'animosité, qui explique les atrocités, mais qui ne les justifie pas. Le provéditeur-général de Zara attaquant une petite ville de cette côte, fit exposer aux yeux des assiégés, pour jeter le découragement parmi eux, une rangée de têtes, qui étaient celles des Turcs venus au secours de la place. Une peuplade des frontières de la Dalmatie, qui venait de tailler en pièces un corps de Turcs, envoya en tribut à Venise les têtes des vaincus; on les payait chacune deux sequins. Ce n'était pas la première fois qu'on voyait la place de Saint-Marc décorée d'un trophée pareil à ceux qu'on étale sur la porte du sérail.

La république, qui ne se fiait pas imprudemment à ces premiers succès, se préparait les moyens de conserver ses avantages dans les campagnes suivantes. Ils ne pouvaient être durables qu'autant que ses alliés

en obtiendraient aussi. Heureusement pour elle, Jean Sobieski et les Impériaux avaient repoussé les Turcs jusqu'en Moldavie. Le gouvernement de Venise levait des troupes allemandes, la Saxe et le duché de Brunswick lui en fournissaient, et ces troupes allaient renforcer l'armée de débarquement, aux ordres de Morosini.

Quant aux ressources pécuniaires que ces levées de troupes et ces armements nécessitaient, le moyen de se les procurer était indiqué par les souvenirs de la guerre précédente. Les citadins opulents offraient de subvenir aux besoins de l'état, si on voulait leur vendre la noblesse ; elle fut mise au prix de cent mille ducats, et trente-huit noms nouveaux furent ajoutés au livre d'or. Cette ressource ne dispensa pas de vendre des biens communaux, et d'établir de nouvelles impositions dans les provinces de terre-ferme.

III. Morosini vit alors la possibilité de réaliser un 1685
vaste projet qu'il avait conçu, celui d'enlever toute la Morée aux Ottomans. Cette presqu'île, peuplée de chrétiens, qui pouvaient regretter leurs anciens maîtres en comparant leur gouvernement à celui des Turcs, devait faire quelques efforts pour secouer le joug des infidèles. En effet les habitants de la province de Maïna se déclarèrent pour la république, et contribuèrent à la défaite d'un corps commandé par le capitan-pacha en personne, et dont la dispersion rendit

les Vénitiens maîtres de cette province. Ce fut là le résultat de la campagne de 1685.

Celle de 1686 commença par la reddition des deux châteaux de Navarins, des villes de Modone, d'Argos, et, bientôt après, de Naples de Romanie, qui était la capitale de la Morée. Le général turc se présenta deux fois pour arrêter les progrès de l'armée vénitienne; deux fois il fut battu complètement par le général suédois Kōnigsmarck, que la république avait pris à sa solde. En Dalmatie, plusieurs places importantes furent enlevées d'assaut. Les Turcs avaient leurs principales forces occupées ailleurs par les Polonais et par les Impériaux, qui venaient de prendre Bude. Venise était dans la joie de ces triomphes, et le sénat décrétait que Morosini transmettrait à son neveu, car il n'avait point de fils, le titre de chevalier dont il était décoré, titre qui devait passer à perpétuité au chef de cette maison. C'était un honneur qui, jusque là, n'avait appartenu qu'aux familles Querini et Contarini.

1687 Une nouvelle défaite de la petite armée ottomane, qui, toujours battue, se ralliait toujours, et revenait observer plutôt que contrarier les progrès des Vénitiens; la prise de Patras et de Castel-Nuovo, où les Vénitiens firent, pour la première fois, usage des galiotes à bombes, inventées seulement depuis deux ans; la reddition des châteaux de Morée et de Romélie, celle de Lépante, enfin la fuite du séraskier, qui repassa l'isthme et abandonna Corinthe, signalèrent la cam-

pagne de 1687, et complétèrent la conquête de la Morée. Dans toute cette province, il ne restait plus à soumettre que la place de Malvoisie.

On allait avoir à défendre une péninsule, qui ne communique avec la terre que par un passage très-étroit; c'était un grand avantage, surtout pour un vainqueur, qui pouvait se flatter de conserver quelque supériorité sur mer. Mais, ni le défilé de l'isthme, ni leurs forces navales, ne pouvaient rassurer les Vénitiens, si l'ennemi conservait, dans la proximité de la Morée, des établissements considérables où il pût rassembler une armée, et d'où il eût la facilité de la jeter en quelques heures dans la presqu'île. Pour éviter cet inconvénient, il fallait occuper, non-seulement les grandes îles qui avoisinent la Morée, c'est-à-dire Négrepont nécessairement, et peut-être même Candie, mais encore le rivage septentrional des deux golfes que sépare l'isthme de Corinthe. La possession de Lépante, de Patras et de quelques châteaux, rendait les Vénitiens maîtres de l'ancienne mer de Crissa : il restait à s'emparer du port que les ennemis tenaient sur la côte du golfe Saronique, opposée à l'Argolide; ce port était celui d'Athènes.

Les Turcs y avaient une nombreuse garnison; Morosini la fit attaquer par une vigoureuse artillerie, qui, sans respect pour cette patrie des arts, foudroya ce qui restait des glorieux monuments de l'antiquité. En moins de six jours, toute la ville fut en flammes

ou en ruines. Une bombe de Morosini tomba sur le Parthénon, dont les Turcs avaient fait un magasin à poudre ; et ce fameux temple, qui, dit-on, avait coûté plus de quarante millions, attesta par ses débris que la fureur des peuples policés n'est guère moins funeste aux arts que l'ignorance des barbares. Après la victoire, les Vénitiens brisèrent, en voulant l'enlever, la statue de Minerve, ouvrage de ce Phidias, plus habile encore à représenter des dieux que des hommes.

Athènes capitula et devint un poste avancé, d'où les Vénitiens purent protéger leur nouvelle conquête.

Ils assiégeaient Malvoisie, mais sans faire beaucoup de progrès. Morosini, à la tête d'une flotte de deux cents voiles, se disposait à l'attaque de Négrepont. Ses victoires avaient répandu un si grand éclat sur les armes de la république, qu'elle lui décerna une de ces récompenses dignes des temps anciens, et faite pour exalter les nobles ambitions. On éleva son buste dans la salle des armes, au palais ducal, avec cette inscription : « A François Morosini, le Péloponésiaque ; « de son vivant. »

1688 IV. Peu de temps après, en 1688, la mort du doge fournit à la reconnaissance nationale un nouveau moyen de s'acquitter. A peine Justiniani eût-il fermé les yeux, qu'on vit dans toutes les rues de Venise des placards qui portaient : Celui qui vous a donné un royaume, a bien droit à une couronne. Le généralissime fut élevé à la magistrature suprême. On lui en-

voya deux assistants, qui, avec le provéditeur de l'armée, devaient former son conseil. Dans ce conseil, le doge n'avait que sa voix; seulement elle était prépondérante en cas de partage. Plus le prince était illustre, plus l'aristocratie devait chercher à limiter la double autorité qu'on lui confiait. On peut ajouter que l'ordre de la noblesse n'était pas naturellement porté à élever Morosini sur le trône. On a vu qu'il avait, dans cet ordre, beaucoup d'ennemis; mais, en se servant des populaires, pour faire révoquer l'élection de Jean Sagredo, on les avait accoutumés à manifester leur opinion sur le choix, et cette fois, ils avaient pris l'initiative. Ceint de la couronne ducale, Morosini partit le 8 juillet du golfe d'Égine, pour aller assiéger Négrepont.

Six mille hommes défendaient cette place, environnée de bonnes fortifications, qui avaient déja, dans les temps antérieurs, soutenu tour-à-tour les efforts des Turcs et des Vénitiens. Morosini débarqua à peu près quinze mille hommes; le comte de Kōnigsmarck commença l'investissement, éleva cinq batteries, et obligea les assiégés à se renfermer dans leurs murailles. Malheureusement le siége était à peine entamé, que la peste se manifesta dans le camp, et moissonna un tiers de l'armée. Le comte de Kōnigsmarck lui-même y succomba, après s'être illustré dans ces deux dernières campagnes. On lui donna pour successeur Charles-Félix Galléas, duc de Gadagne, dans le

Comtat-Venaissin ; c'était un général de réputation, qui avait servi sous le maréchal de Turenne. Mais, pour reprendre les opérations du siége avec quelque vigueur, il fallut attendre des renforts. Le séraskier de l'île saisit ce moment pour attaquer dans ses lignes cette armée épuisée par la maladie : repoussé une première fois, il recommença le combat, et pénétra jusque dans le camp vénitien ; ce ne fut que par les efforts du désespoir, et avec une perte considérable, qu'on parvint à l'éloigner.

Quatre mille hommes étant arrivés de Venise, Morosini fit donner un assaut, le 20 août 1688. Un ouvrage extérieur, vaillamment défendu, fut emporté ; il en coûta quinze cents hommes aux Turcs, et la moitié moins aux Vénitiens. Mais de si rudes combats anéantissaient une armée déja languissante. Elle s'obstina encore, pendant un mois et demi, à battre le corps de la place. Enfin, lorsqu'on y eût fait une large brèche, et qu'une mine eut comblé le fossé, en y renversant la contrescarpe, on tenta un nouvel assaut. Les troupes albanaises et dalmates s'élancèrent sur la brèche ; il y eut des soldats qui parvinrent jusque sur le rempart ; ces efforts furent infructueux. Cette partie de la muraille était trop escarpée, pour que de la brèche on pût descendre dans la ville, et trop découverte, pour que la position fût tenable : il fallut abandonner l'attaque, et Morosini se décida à ordonner le rembarquement.

Obligé de renoncer à Négrepont, il se reporta devant Malvoisie. On a remarqué qu'il avait trouvé au comble des honneurs le terme de ses prospérités. Dès les premiers moments de ce nouveau siége, il fut atteint d'une maladie qui le força de quitter l'armée, et de retourner à Venise, laissant la conduite des opérations au capitaine-général Cornaro.

Cependant les évènements désastreux de ces quatre 1689 1690
campagnes avaient répandu le trouble dans le divan; il en avait coûté la vie à trois visirs, et le trône à Mahomet IV. Soliman, son successeur, fit faire des propositions de paix, que les Vénitiens rejetèrent, malgré les avertissements que la fortune venait de leur donner.

L'ardeur belliqueuse de la république tenait à l'influence d'un nouveau pontife, qui venait de monter dans la chaire de saint Pierre. Le sacré collége, voyant des divisions entre les maisons de France et d'Autriche, avait voulu appeler au trône un pape indépendant de l'une et de l'autre de ces puissances. Son choix s'était fixé sur le cardinal Ottoboni, Vénitien, homme peu considérable dans sa république, car son père venait d'acheter la noblesse pendant la guerre de Candie. La politique de ce pape, qui prit le nom d'Alexandre VIII, fut d'occuper les armées impériales contre les Turcs. Les Turcs demandaient la paix; l'empereur la désirait, pour pouvoir tourner ses forces contre Louis XIV; mais le pape fit de si

grandes promesses de secours aux Vénitiens, qu'il les décida à continuer la guerre.

Un nouveau visir, Mustapha Kiupergli, fils du vainqueur de Candie, voulut se rendre digne de son père et de son aïeul, en rétablissant l'honneur des armes ottomanes. Tandis qu'il marchait contre les Autrichiens en Hongrie, il envoya le capitan-pacha au secours de Malvoisie, dont le siége continuait toujours. Ce fut une raison pour les Vénitiens de prévenir son arrivée, et de faire un effort pour emporter la place d'assaut. Ils y perdirent un millier d'hommes, sans pouvoir pénétrer dans la ville ; mais la garnison, réduite à la dernière extrémité, capitula, et la république se trouva maîtresse de toutes les forteresses de la Morée.

Cornaro, averti de la sortie de la flotte turque, se porta à sa rencontre, la battit près de Mitylène, et la força de se réfugier dans ses ports. De là il vint sur les côtes occidentales de la Grèce, enlever aux ennemis l'importante place de la Vallone, dont il démolit les fortifications.

Les alliés des Vénitiens ne faisaient pas la guerre avec moins de bonheur. Déja refoulés dans la Hongrie par l'armée de Mustapha Kiupergli, près d'être battus à Salankemen, ils durent la victoire à l'un de ces hasards de la guerre, qui changent quelquefois la destinée des empires ; un boulet emporta la tête du grand-visir, et cette mort mit le désordre dans une armée déja victorieuse.

Les Turcs, battus dans la Hongrie et dans la Grèce, eurent recours, sur d'autres points, à d'autres armes. Ils parvinrent à séduire un officier napolitain, qui avait quelque emploi dans la place des Grabuses, l'une des trois que la république avait conservées en Candie. Cet officier leur procura les moyens de surprendre cette ville; ils s'en rendirent maîtres. Des intelligences avaient été pratiquées dans le même objet, avec quelques officiers des garnisons de la Suda et de Spina-Longa; les Vénitiens furent assez heureux pour découvrir à temps et faire avorter ces deux nouvelles trahisons.

V. Ces évènements avaient rempli les années 1689 1691
et 1690. Le capitaine-général Cornaro, qui était mort après la conquête de la Vallone, venait d'être remplacé par Dominique Moncenigo; celui-ci avait reçu l'ordre de se porter sur la Canée. C'eût été une brillante expédition que d'enlever aux Ottomans cette île de Candie, qu'on avait défendue avec tant d'opiniâtreté pendant vingt-cinq ans. Mais, au lieu de surprendre la Canée, comme on s'en flattait, on trouva le pacha prévenu du dessein des Vénitiens, et déja sur la défensive. Il fallut en venir aux attaques régulières. Les opérations de ce siége traînaient en longueur; cependant on avait déja livré des assauts, repoussé des sorties, et fait brèche au corps de la place, lorsque le capitaine-genéral reçut la nouvelle que les Turcs préparaient une expédition contre la Morée.

Il assembla ses officiers, leur fit part de cet avis, et leur demanda s'ils ne jugeaient pas convenable d'abandonner leur entreprise sur la Canée, pour voler à la défense de leur conquête. Tous lui représentèrent que le danger de la Morée ne pouvait être pressant, que les Turcs n'avaient à y envoyer que des milices, dont l'inexpérience ne suffisait pas pour emporter les nombreuses places fortes de ce pays; qu'au contraire, la Canée était aux abois, et qu'il suffisait, pour s'en rendre maître, de prolonger encore de quelques jours un siége qui durait depuis un mois, et qu'on ne pouvait abandonner sans honte.

Ces raisons ne firent aucune impression sur Dominique Moncenigo; il ordonna le rembarquement, et fit voile pour la Morée, où il se trouva qu'en effet les Turcs n'avaient pas pénétré. Un corps de cinq à six mille hommes seulement s'était présenté devant Lépante, et avait fait au commandant de cette place une sommation reçue avec mépris. Il fut facile aux Vénitiens de dissiper cette petite armée; mais l'occasion de prendre la Canée était perdue, et cette perte était irréparable.

Ce ne fut qu'un cri contre le capitaine-général; accusé, conduit à Venise et constitué prisonnier, Dominique Moncenigo subit une procédure, qui donna la conviction de son incapacité plutôt que de sa culpabilité. On ne le condamna point, mais on le dépouilla de son grade; et de généralissime qu'il était,

on l'envoya exercer les fonctions subalternes de capitaine d'armes à Vicence. C'est un genre de punition qu'il n'appartient qu'aux gouvernements despotiques d'infliger.

VI. La mauvaise conduite de ce général fit sentir 1693
encore plus vivement le besoin qu'on avait des talents de François Morosini; un décret le rappela, pour la quatrième fois, au suprême commandement. Né en 1618, il avait alors alors soixante-quinze ans; malgré ses infirmités, il partit avec joie le 24 mai 1693, et conduisit la flotte de la république dans l'Archipel, où elle n'eut point occasion de se signaler, les ennemis ayant eu le bonheur d'éviter sa poursuite. Revenu pour hiverner dans le port de Naples de Romanie, le doge y succomba aux fatigues de cette dernière campagne, entreprise avec une santé chancelante et dans un âge si avancé. On lui donna pour successeur sur le 1694
trône ducal, Silvestre Valier, et dans la charge de capitaine-général, Antoine Zéno.

Les Vénitiens, étonnés eux-mêmes de leurs succès, appelaient cette guerre la guerre miraculeuse. Il était aisé de voir qu'elle leur avait offert des conquêtes assez faciles; ils n'avaient presque jamais rencontré les flottes turques à la mer: sur le continent, on ne leur avait pas opposé de grandes armées: tout cela venait de ce que les forces ottomanes étaient occupées ailleurs, et prouvait que la durée des prospérités des Vénitiens tenait au succès des armées autrichiennes. C'eût été,

par conséquent, une grande imprudence, de regarder ces conquêtes comme solides. On cherchait cependant à les étendre de tous côtés. Le provéditeur-général de la Dalmatie, Jean Delfino, prit plusieurs forteresses de cette frontière, notamment celle de Ciclut, à laquelle le gouvernement turc attachait une telle importance, qu'il envoya un corps de vingt mille hommes pour la reprendre; mais ce corps fut dispersé et taillé en pièces. Ce même provéditeur échoua devant Dulcigno, quoiqu'il eût repoussé successivement trois petites armées turques venues au secours de cette forteresse.

L'armée navale de la république se porta vers l'île de Scio, où elle mit à terre, le 8 septembre 1694, un corps d'environ neuf mille hommes. L'attaque fut vive, et il fallait qu'elle fût décisive, pour ne pas donner à la place le temps d'être secourue. Les chrétiens qui habitaient l'île, s'empressèrent de seconder les opérations des Vénitiens. On pénétra dans le port, on s'empara de trois galères qui s'y trouvaient, on fit sauter une partie de l'enceinte de la place, et la garnison ayant demandé à capituler, fut transportée sur le continent voisin.

Quelques jours après, la flotte du capitaine-général, ayant fait voile pour atteindre la flotte turque, vit toutes les galères ennemies s'enfuir à force de rames, laissant les vaisseaux de guerre retenus par le calme et dans l'impossibilité de manœuvrer, tandis que les

Vénitiens avaient l'avantage de pouvoir faire remorquer les leurs. Tous les capitaines demandaient la permission de fondre sur ces vaisseaux immobiles. Antoine Zéno ne voulut jamais le permettre, prétextant, tantôt que toute son armée n'était pas réunie, tantôt que le jour était trop avancé, tantôt qu'il avait à renouveler sa provision d'eau. Le lendemain, les vaisseaux turcs étaient encore en vue à l'entrée du canal de Smyrne. Il ne céda qu'avec peine aux cris, aux murmures de ses équipages, et lorsqu'il se décida à faire un mouvement, il n'était plus temps; les vaisseaux étaient dans le port de Smyrne; tous les Turcs qui les montaient, se croyant au moment d'être attaqués dans le port même, se jetaient dans les embarcations pour se sauver à terre. Zéno pouvait au moins foudroyer le port; mais les consuls de France, d'Angleterre et de Hollande, se rendirent à son bord, et obtinrent de lui qu'il s'éloignât. La facilité avec laquelle il cédait aux prières de ces étrangers, après avoir méprisé les instances de ses officiers, indigna toute l'armée.

VII. Le capitan-pacha sortit du canal des Dardanelles, avec la mission de reprendre Scio. Les Vénitiens se présentèrent pour lui disputer le passage. Il y eut un combat terrible, où la flotte de la république perdit seize cents hommes, et trois vaisseaux, qui sautèrent en l'air, parce qu'on avait laissé trop long-temps l'avant-garde engagée avec toute la flotte ottomane. Il

y a des historiens qui disent que celle-ci finit par être vaincue, et obligée de se réfugier dans ses ports; mais l'abandon de Scio, qui suivit cette bataille, prouve assez que l'avantage n'en était pas resté aux Vénitiens. L'auteur de l'Histoire civile de Venise, le patricien Sandi, dit en propres termes, que l'armée vénitienne fut battue. Elle se voyait dans la nécessité de regagner ses ports, pour réparer ses vaisseaux et recruter ses équipages. La mauvaise saison approchait; on se détermina à faire sauter les fortifications de Scio, et à évacuer l'île, abandonnant les habitants chrétiens au ressentiment des Turcs. Ainsi cette campagne ne fut signalée que par une bataille sanglante et sans résultat, une belle occasion manquée, et la perte d'une conquête. Il en coûta à Zéno sa charge et sa liberté; conduit à Venise chargé de fers, avec les provéditeurs Querini et Pisani, Zéno mourut pendant qu'on instruisait son procès, et les autres furent dégradés de toutes fonctions militaires et civiles.

1696 Alexandre Molino, qui remplaçait le capitaine-général, si justement puni, mit dans ses opérations toute la vigueur qu'est en droit d'exiger un gouvernement qui sait récompenser et punir. Il fondit sur un corps de Turcs, qui avait pénétré jusque dans le territoire d'Argos, et qui s'avançait pour opérer un soulèvement dans la Morée. Ce corps, qui était de douze à quinze mille hommes, disputa le champ de bataille pendant tout un jour, et finit par abandonner sa position, treize pièces de canon, et mille morts.

Victorieux sur terre, Molino alla chercher dans l'Archipel la flotte du capitan-pacha, qui n'était pas forte de moins de trente vaisseaux et de dix-huit galères ; les Vénitiens avaient six galéasses, vingt galères et vingt vaisseaux. Après s'être canonnées d'assez loin pendant deux jours, les deux armées en vinrent à une action générale. Trois galères turques avaient déja pris la fuite, deux vaisseaux étaient désemparés, on dit même que l'amiral était sur le point de se rendre, lorsque le feu se manifesta à bord d'un des vaisseaux vénitiens ; cet accident mit le désordre dans leur ligne. Les ennemis en profitèrent, revinrent à la charge avec plus de fureur ; mais ce fut pour perdre deux de leurs vaisseaux, et les deux flottes se séparèrent extrêmement maltraitées. Cependant ce combat, qui donna lieu à une information contre les capitaines, accusés de n'avoir pas agi avec assez d'ensemble, rendit les Vénitiens maîtres de la mer pour toute cette campagne, et même pour celle de 1696. En 1697, il y eut encore, 1697
près de l'île d'Andros, une bataille meurtrière, qui se termina par l'incendie d'un vaisseau vénitien, et la fuite de l'armée turque. L'année suivante, un autre combat 1698
naval, livré par le généralissime Jacques Cornaro, attesta encore la supériorité de la marine vénitienne ; mais ces batailles ne décidaient rien. Le prince Eugène, qui, dans le même temps, venait de battre les Turcs en Hongrie, ne pouvait pas non plus se flatter de la gloire d'avoir mis fin à la guerre, quoiqu'il leur eût tué

plus de vingt mille hommes dans la journée de Zenta.

VIII. La paix tenait à des évènements d'un autre ordre. L'ambition de Louis XIV avait excité l'inquiétude de toutes les puissances de l'Europe, et c'était dans Venise, qu'à la faveur du mystère et sous le prétexte des plaisirs, le duc de Savoie, l'électeur de Bavière, et des négociateurs secrets d'Autriche, d'Espagne, de Suède et de Hollande, s'étaient réunis pour arrêter le plan d'une ligue, qui fut signée à Augsbourg, et dont l'objet était d'opposer une barrière à la puissance toujours croissante d'un prince qu'on accusait d'aspirer à la monarchie universelle. Louis XIV avait glorieusement résisté à tant d'ennemis, mais d'autres vues le déterminèrent à abandonner la plus grande partie de ses conquêtes, et à signer le traité de Riswick en 1698. La prochaine vacance du trône d'Espagne devenait l'objet de l'ambition et de l'inquiétude générale. Le roi Charles II faisait et refaisait son testament, et on se partageait d'avance ses dépouilles, par des traités sur lesquels personne ne comptait.

1699 L'empereur, ne pouvant rester spectateur d'un grand évènement, dans lequel sa maison était intéressée, desira terminer la guerre fatigante et infructueuse qu'il soutenait depuis quinze ans contre les Turcs. L'Angleterre, la Hollande, qui souhaitaient son intervention dans les affaires de l'Europe occidentale, dans la vue d'opposer ce prince à Louis XIV, offrirent leur médiation à la Porte, et aux puissances chrétien-

nes liguées contre elle. Elle fut acceptée, et un congrès s'ouvrit à Carlowitz, en Hongrie, où la république envoya, pour son plénipotentiaire, le chevalier Charles Ruzzini.

Les alliés étaient convenus que l'on partirait de ce principe, que chacun conserverait ce dont il était en possession ; mais les Turcs n'avaient point admis la nécessité de tout céder, et l'empereur, à qui la Porte abandonnait la Transylvanie, annonçait la résolution de faire sa paix séparée, si les Vénitiens ne voulaient pas se relâcher de leurs prétentions. Le sénat, qui sentait que la république n'avait rien tant à redouter que d'avoir à soutenir seule une guerre contre l'empire ottoman, le sénat, dis-je, se résigna à subir la condition des états du second ordre, engagés dans les intérêts des grandes puissances. Il accepta la paix qu'on lui dictait, et sacrifia une partie de ses conquêtes. Ce qui lui en restait était déja beaucoup pour sa gloire, et trop pour ses forces, comme la suite le fit bientôt voir.

Par ce traité de Carlowitz, la Porte cédait la Transylvanie à l'Autriche, la place de Kaminieck, les provinces de Podolie et d'Ukraine à la Pologne, le port d'Asoph au czar.

Voici les articles qui intéressaient plus particulièrement la république de Venise : elle conserva de ses conquêtes toute la Morée, jusqu'à l'isthme de Corinthe, l'île d'Égine d'un côté, celle de Sainte-Maure de l'autre;

Castel-Nuovo à l'entrée du canal de Cattaro et Risano: enfin, dans la Dalmatie, les forteresses de Sing, Knin et Ciclut. Elle restituait les villes conquises au nord du golfe d'Athènes et du golfe de Lépante; mais les fortifications de Lépante, de Romélie et de Prevesa devaient être démolies. Enfin elle consentait à laisser aux Turcs la place importante des Grabuses, quoiqu'ils n'y fussent entrés que par trahison.

On ne pouvait que se féliciter de cette paix, d'où date l'abaissement de la puissance ottomane; mais on avait le droit de se plaindre des procédés des alliés. La Morée offrait à la république des ports excellents, et une contiguité de possessions, qui s'étendait depuis l'extrémité du golfe Adriatique, jusqu'au milieu de l'Archipel. Malheureusement, cette acquisition était susceptible d'être attaquée par mer et par terre, et il était impossible de croire que les Turcs y eussent renoncé sincèrement.

Les Vénitiens revinrent, pour la troisième ou quatrième fois, au projet de fermer l'isthme de Corinthe par une ligne de forts, qui furent exécutés sous la direction du général Stenau. Faible barrière contre une puissance comme la puissance ottomane!

Ce qu'ils firent de mieux, ce fut d'envoyer dans cette nouvelle province un inquisiteur chargé de redresser quelques torts faits aux habitants, et d'y établir une administration qui les empêchât de regretter le joug des Turcs. Mais cela même était fort difficile,

parce que la Morée était peuplée de chrétiens de la religion grecque, à qui les infidèles étaient beaucoup moins odieux que les chrétiens de la communion latine.

Le doge Silvestre Valier ne survécut que d'un an à 1700
la signature du traité qui venait de rendre la paix à sa patrie. Le trône fut occupé après lui par Louis Moncenigo; celui-ci régna jusqu'en 1709, et fut remplacé par Jean Cornaro.

IX. Les treize premières années du XVIIIe siècle fu- 1709
rent remplies par la guerre que les maisons d'Autriche et de Bourbon se firent pour la couronne d'Espagne, et dans laquelle elles entraînèrent presque toute l'Europe. La république de Venise s'attacha à n'y prendre aucune part. Un prince plus faible qu'elle, donna un exemple contraire. Victor Amédée, duc de Savoie, dont les états, comme ceux de la république, se trouvaient situés entre ceux des deux grandes puissances belligérantes, au lieu de mettre sa sûreté dans un système de neutralité et de circonspection, se lança dans cette grande querelle, sans affectionner aucun parti, prêt à en changer selon son intérêt, ne craignant pas d'exciter des haines, et sachant toujours faire acheter ses services. Rien ne pouvait justifier ses nombreuses infidélités : les évènements justifièrent sa politique. Il vit ses états envahis, mais il finit par les étendre.

Le résultat que les Vénitiens obtinrent de leur sys-

tème fut fort différent. On ne leur tint pas grand compte de leur neutralité, parce qu'on ne l'attribua point à leur modération; on ne la respecta guère, parce qu'elle décelait de la timidité et de la faiblesse; et au moment où tout le monde posa les armes, ils se trouvèrent aussi peu recherchés que redoutés.

Il n'y avait qu'une manière de conserver à la fois leur neutralité et leur considération, c'était de profiter de la paix, dont ils voulaient jouir, pour augmenter leurs forces, pendant que les autres puissances épuisaient les leurs. Je suis loin de prétendre qu'il eût été plus sage de se jeter au milieu des hasards de la guerre, ni plus louable d'imiter la duplicité du duc de Savoie, ni plus profitable de prendre part à une guerre dans laquelle la république n'avait aucun intérêt : je veux seulement faire remarquer que, dans ce système, il fallait se ménager les moyens de se faire respecter.

Les Vénitiens firent pour cela tout ce qu'on peut faire avec l'argent : ils réparèrent et perfectionnèrent leurs forteresses; ils entretinrent une armée d'une vingtaine de mille hommes; mais comme leurs moyens, quoique considérables, étaient de beaucoup inférieurs à ceux des grandes puissances, ce poids, qu'ils ne jetaient point dans la balance, ne pouvait produire aucun effet. Les sacrifices pécuniaires ne suffisaient plus pour assurer la supériorité; il aurait fallu prendre une attitude plus imposante, inspirer une noble résolution à tous les princes de l'Italie, se placer à leur

tête, et se mettre en état d'empêcher les étrangers de ravager ce beau pays; c'est ce qu'on ne fit point: la France, au commencement de cette guerre, avait employé les sollicitations, les menaces, et jusqu'aux moyens de séduction pour y entraîner les Vénitiens; elle leur avait offert l'évêché de Trente, le Frioul autrichien, sans les ébranler. L'ambassadeur, résidant à Venise, rendait compte au roi d'une conversation, qu'une cérémonie lui avait fourni l'occasion d'avoir avec un conseiller du doge. On venait de recevoir la nouvelle de la maladie du roi d'Espagne, Charles II: le patricien convint « qu'il était à craindre que la guerre ne se renouvelât dans la chrétienté, s'il venait faute de ce prince. » Le ministre lui ayant témoigné son étonnement de ce que la république ne prenait aucunes mesures, le Vénitien répondit: « Eh que voulez-vous qu'on fasse sans troupes et sans argent? On voit le mal; mais on ne peut y remédier. » Cet aveu aurait été étrange, s'il n'y avait pas eu de la duplicité: leurs ressources n'étaient pas aussi épuisées que ce patricien le disait; et c'était peut-être pour les faire croire telles, qu'on avait imaginé des impôts bizarres, jusqu'à une taxe sur les perruques. Le sénat affecta de regarder la querelle des maisons de France et d'Autriche, comme lui étant indifférente. Ce n'était encore qu'un prétexte pour excuser sa timide inaction, car il ne sentait que trop combien il était dangereux de voir l'une ou l'autre de ces deux grandes puissances acquérir dans l'Italie

les états qu'on allait se disputer, le royaume de Naples et le duché de Milan.

Il suffit de rappeler aux lecteurs que Charles *II*, après avoir fait un premier testament, par lequel il instituait l'archiduc Charles d'Autriche héritier de tous ses royaumes, fut amené, par ses ministres et par ses théologiens, à en faire un second, en faveur de Philippe duc d'Anjou, son petit-neveu, fils puîné du dauphin de France.

Louis XIV déploya tout l'appareil de sa puissance, pour soutenir les droits de son petit-fils. Ce prince, sous le nom de Philippe V, se mit en possession de la couronne, et fut reconnu en qualité de roi d'Espagne, par l'Angleterre, la Hollande, les électeurs de Cologne et de Bavière, le pape, les ducs de Savoie et de Mantoue, la république de Gènes et le roi de Portugal. La république de Venise fut des premières à lui adresser ses félicitations sur son avènement au trône; mais, immédiatement après cette reconnaissance, le roi d'Angleterre, les États-Généraux et le roi de Danemark signèrent une ligue, par laquelle ils se déclarèrent en faveur de l'empereur Léopold, qui avait déja dans son parti les rois de Prusse et de Pologne, et presque tous les princes de l'empire.

1701 X. Les premières hostilités éclatèrent en Italie. Ve-
1713 nise, qui avait fait déclarer sa neutralité aux cours de Vienne, de Versailles et de Madrid, voyait d'un côté, sur les bords du lac de Garde, une armée de soixante

mille hommes, commandée par le maréchal de Catinat, sous le duc de Savoie; et de l'autre, le prince Eugène, qui descendait des montagnes de Trente, à la tête des Impériaux. Un officier vint annoncer au provéditeur de Vérone que l'armée autrichienne allait passer sur le territoire de la république, ne manquant pas de vanter sa bonne discipline; en effet le prince était en marche, et, sans égard pour la neutralité, il vint camper sur l'Adige, le 27 mai 1701. Les Français et les Piémontais s'avancèrent pour lui en disputer le passage, et la province de Vérone se trouva le théâtre de la guerre : bientôt après, le fléau s'étendit sur le territoire de Brescia.

Dans cette situation, les Vénitiens étaient forcés de faire des vœux pour que les Impériaux repoussassent les Français jusque dans le duché de Milan; cependant ils étaient en même temps combattus par une autre crainte : comment souhaiter des succès durables à l'empereur, à un prince, qui, fidèle aux prétentions de ses prédécesseurs, disait toujours *ma Vérone* en parlant d'une place que la république possédait depuis trois cents ans? Le rappel de Catinat, le choix du maréchal de Villeroy pour le remplacer; la perfidie de Victor-Amédée, les affaires de Carpi et de Chiari, facilitèrent successivement au prince Eugène le passage de l'Adige, du Mincio, puis celui de l'Oglio, puis enfin celui de l'Adda; et, grace à ces évènements, le territoire de la ré publi que, quoique toujours traver

par les troupes autrichiennes, cessa du moins d'être ensanglanté.

Mais le duc de Vendôme, successeur du maréchal de Villeroy, si heureusement fait prisonnier dans Crémone, arrêta les progrès des Impériaux. Il les battit à Luzara, et se préparait à pénétrer jusque dans l'évêché de Trente, lorsque la défection du duc de Savoie le força de rétrograder. On dit que, pour arrêter l'ennemi, ce général fut sur le point de couper les digues de l'Adige, et par conséquent de noyer une partie du territoire des Vénitiens. La fortune leur épargna ce désastre; mais la neutralité de la république était journellement violée sur terre et sur mer.

L'empereur faisait partir de Trieste des flottilles, qui traversaient le golfe, et venaient porter à son armée des munitions et des renforts. Une petite escadre française vint jusqu'au fond de l'Adriatique intercepter ces convois. C'étaient autant d'atteintes portées au droit de souveraineté que la république prétendait sur le golfe. Il faut avouer qu'elle fournissait un prétexte aux violences des parties belligérantes, par le peu de soin qu'elle prenait de déguiser sa partialité. Les vaisseaux vénitiens allaient et venaient sans cesse d'une rive à l'autre, pour voiturer des armes, des approvisionnements, des recrues à l'armée impériale. Le chevalier de Forbin, qui commandait la flottille française, en rencontra quatre-vingts en un seul convoi. Un détachement de son équipage fut massacré

dans une île vénitienne ; enfin il apprit que le ministre autrichien avait acheté un vaisseau anglais de cinquante canons, et le faisait armer dans le port même de Malamocco. Dès ce moment, l'amiral français se mit à arrêter toutes les barques vénitiennes qui venaient des ports autrichiens, à jeter à la mer tout ce dont elles étaient chargées, à les brûler; il brûla de même un vaisseau de cinquante canons, portant le pavillon de la république, sous prétexte qu'il l'avait rencontré à l'entrée d'un port impérial. Quelques jours après, il pénétra à minuit, avec trois chaloupes montées de cinquante hommes, dans le port de Malamocco, aborda le vaisseau anglais armé pour le compte de l'empereur, le surprit, s'en rendit maître, y mit le feu, se retira en emmenant ses prisonniers, et eut la satisfaction de voir sauter ce bâtiment ennemi au milieu du port.

On peut juger de l'alarme que cet incendie, cette explosion, avaient répandue dans Venise. On croyait pallier toutes ces infractions au droit des gens, les Vénitiens en protestant de leur neutralité, les Français en arborant le pavillon espagnol, c'est-à-dire en imputant leurs violences à d'autres.

Eugène et Vendôme se mesurèrent une seconde fois près de Cassano, où le premier fut battu, et cette victoire reporta encore la guerre sur la rive gauche de l'Oglio. Les états du duc de Savoie étaient envahis, en punition de sa défection : il ne lui restait que la place

de Turin; les Français étaient maîtres de tout le Milanais; Venise était alarmée du voisinage d'une si grande puissance, lorsque les malheurs que la France éprouvait d'un autre côté, firent appeler en Flandre le duc de Vendôme, et mirent le sort de l'Italie entre les mains du duc d'Orléans et du maréchal de Marsin. Une nouvelle bataille que le prince Eugène vint livrer à ces deux généraux devant Turin, fit perdre aux Français toutes leurs conquêtes.

Maîtres du duché de Milan, les Autrichiens obligèrent Louis XIV à y renoncer, détachèrent une armée qui alla s'emparer de Naples, et imposèrent des contributions à l'Italie, sans distinguer les neutres des ennemis.

Eugène et Marlborough, Vendôme, Berwick et Villars s'illustraient, mais les disgraces de la France étaient à leur comble. Les alliés exigeaient de Louis XIV, non-seulement qu'il abandonnât la cause de son petit-fils, mais qu'il aidât à le détrôner. L'archiduc Charles d'Autriche revenait d'Espagne en Allemagne, où il allait ceindre la couronne impériale, et la république, en lui prodiguant les marques de respect à son passage, le qualifiait de roi d'Espagne, quoiqu'elle eût déja donné le même titre à Philippe V. Enfin les victoires de Villa-Viciosa en Castille, et de Denain en Flandre, ramenèrent les esprits des alliés à cette modération, seule base des pacifications durables.

1713 1714 Un congrès avait été déja ouvert à Utrecht. La ré-

publique, comme toutes les autres puissances, avait été invitée à y envoyer un plénipotentiaire; mais elle n'était ni partie belligérante, ni médiatrice jouissant de quelque influence; car son crédit n'alla pas jusqu'à se faire adjuger une indemnité pour les dommages que cette guerre lui avait occasionés. Elle fut seulement témoin du traité, qui, complété l'année suivante par celui de Rastadt, assigna l'Espagne et les Indes au petit-fils de Louis XIV, Gibraltar et Minorque à l'Angleterre, le Montferrat, une partie du Milanais et la Sicile au duc de Savoie, enfin Milan, Mantoue et Naples à la maison d'Autriche.

Le résultat de cette guerre était de rendre les possessions autrichiennes contiguës à celles de la république, depuis les montagnes de la Dalmatie, jusqu'à la rive gauche du Pô. On voit que tout le territoire continental des Vénitiens se trouvait enveloppé par cette grande puissance.

XI. Veut-on savoir maintenant comment ils avaient été ménagés? voici quelques exemples qui feront juger du degré de considération qui leur restait.

Quand le prince Eugène suivait les Français du côté de Brescia, il jugea nécessaire d'occuper le poste de Chiari. Il y avait dans cette ville une petite garnison de deux cents hommes, qui en refusa l'entrée. Le prince se plaignit de ce refus comme d'un acte d'hostilité, et, partant de ce principe que l'immunité ne pouvait être réclamée que pour les places fortifiées,

il menaça l'officier vénitien de le faire casser, en ajoutant qu'il allait faire forcer le passage. Le commandant intimidé n'insista plus, que pour obtenir une attestation de sa résistance, et le prince Eugène ne fit aucune difficulté de constater par sa signature l'insulte qui venait d'être faite à la république.

Les Français ne se montrèrent pas plus disposés que leurs ennemis à respecter la neutralité des Vénitiens. Ayant trouvé dans la campagne de 1704, un passage fermé par des barrières, près de Sanguinetto, ils se mirent à les rompre. La garnison vénitienne du château voisin fit feu sur eux ; aussitôt les Français fondirent sur le château, s'en emparèrent, et leur général envoya demander au gouverneur de la province une réparation éclatante de cette insulte.

Le duc de Vendôme avait fait occuper par un de ses détachements le poste de Labadia, dans la Polésine, auquel il attachait quelque importance ; le gouvernement de la république en sollicita avec instance l'évacuation, en promettant de le faire garder par ses troupes. Peu après que les Français en furent sortis, les Autrichiens se présentèrent : le commandant vénitien refusa d'ouvrir les portes : le prince Eugène le fit attaquer, et entra de vive force dans la place.

Les deux parties belligérantes violaient tour-à-tour la neutralité des Vénitiens, et les rendaient responsables des violations qu'ils avaient souffertes. Il arriva en 1704 que les Impériaux passèrent sur les terres de

la république pour aller brûler quelques maisons dans un district du Mantouan. Les Français entrèrent sur les terres de Venise, y mirent le feu à plusieurs villages, et quand le gouvernement en porta ses plaintes, il ne reçut, pour toute satisfaction, que la menace de voir se renouveler ces justes représailles, toutes les fois qu'il donnerait passage aux ennemis.

L'état de guerre pouvait jusqu'à un certain point excuser de semblables violences, mais ce n'était pas seulement de la part des généraux que la république avait à supporter des hauteurs. Les gens de l'ambassadeur d'Angleterre ayant voulu introduire de la contrebande, les préposés de la douane visitèrent leur gondole et saisirent les marchandises. L'ambassadeur se plaignit de cet acte comme d'un attentat au droit des gens, et exigea non-seulement la restitution des objets confisqués, mais encore le châtiment des commis, qui furent punis d'avoir fait leur devoir, comme d'un crime. Onze de ces malheureux furent condamnés aux galères, et, avant d'être envoyés à la chaîne, promenés dans Venise, avec un écriteau qui indiquait leur faute, ou plutôt qui attestait la pusillanimité du gouvernement. Il y avait loin de ces temps à celui où le conseil des Dix faisait braquer deux pièces de canon devant la porte d'un ambassadeur, pour se faire livrer un coupable.

Ces exemples prouvent où conduit un système de neutralité adopté par faiblesse. La guerre était moins

dangereuse que de pareils outrages ; mais quand on se détermine à la guerre, il ne faut pas vouloir la faire seulement avec de l'argent. Pour se faire respecter par la France et par l'Autriche, il y avait d'autres mesures à prendre que de marchander deux régiments aux cantons suisses, comme on le fit en 1704. Pour être une puissance, il fallait avoir une armée ; mais, pour avoir une armée, il ne suffisait pas de stipendier une poignée d'étrangers.

Au commencement de cette guerre, il y avait une parité absolue entre la position du duc de Savoie et celle de la république. L'un était placé entre la France et le Milanais, l'autre entre le Milanais et l'Autriche. La seule différence était que les forces du duc étaient beaucoup moins considérables que celles des Vénitiens. A la paix, le duc se trouva une puissance, dont toutes les autres eurent à rechercher l'amitié, et la république ne put compter ni sur des amis, ni même sur des ménagements. Le résultat condamna donc le système qu'elle avait suivi, et on ne peut pas dire que ce soit juger d'après l'évènement ; car si les chances de la guerre influèrent sur le sort du duc de Savoie, on ne peut pas mettre sur le compte de la fortune ce qui arriva à la république. Tout ce qu'elle éprouva, elle avait dû le prévoir. On envahit son territoire, parce qu'il fallait nécessairement y passer ; on méprisa sa neutralité, parce qu'on voulait la forcer à se déclarer, et que chacune des parties belligérantes lui

était supérieure en forces ; on fit la paix sans elle, parce qu'elle ne s'était pas rendue nécessaire.

XII. L'Europe venait de poser les armes, lorsqu'on 1713
apprit qu'il y avait une activité extraordinaire dans l'arsenal de Constantinople. On disait que le visir craignait une émeute du peuple de la capitale; mais on voyait préparer une flotte de quarante vaisseaux, on voyait embarquer des mortiers et des bombes. Les ministres répandaient le bruit que la Porte voulait châtier une peuplade des frontières de la Dalmatie qui habitait les rochers de Montenegro; mais en même temps ils faisaient augmenter les fortifications de Négrepont, et on relevait celles de quelques autres places.

Venise craignait tellement la guerre qu'elle ne voulait pas y croire. Elle mit de la timidité même dans ses précautions. Tandis qu'elle entretenait sur la frontière du Milanais vingt ou vingt-quatre mille hommes, qui étaient tout-à-fait inutiles, puisqu'on était décidé à endurer tous les outrages, elle n'avait pas huit mille soldats dans la presqu'île de la Morée. A quoi servait une paix de treize ans, qui avait coûté à la république toute sa considération chez l'étranger, si on ne se trouvait pas au moins en mesure de repousser une agression? Tel était dans ce temps-là l'esprit du gouvernement, qu'il s'appliquait à éloigner la pensée du danger, plutôt que le danger lui-même. Aussi eut-il le tort de se laisser surprendre. Son ministre à Con-

stantinople fut arrêté, et un corps de troupes ottomanes s'avança vers la Dalmatie, tandis que le provéditeur de la Morée, qui n'avait à sa disposition que huit mille hommes et une flotte de onze galères et de huit vaisseaux de ligne, vit fondre sur lui une armée de cent mille Turcs, commandée par le grand-visir, et secondée par une flotte de plus de cent voiles.

Alors la république implora le secours des autres états; mais, comme elle devait s'y attendre, elle ne trouva dans toutes les cours que la plus complète indifférence sur le danger qui la menaçait. Le pape seul, qui ne pouvait se dispenser de prendre part à une guerre contre les infidèles, promit quatre galères et engagea le grand-duc de Toscane à en fournir deux. L'ordre de Malte ne put se refuser à y en joindre six. La France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, ne voulurent intervenir que pour obtenir la liberté de l'ambassadeur. L'empereur alla un peu plus loin : il offrit sa médiation, mais elle fut refusée avec hauteur par le ministère ottoman.

Jean Delfino, provéditeur de la Morée, fut élevé aux fonctions de capitaine-général. Il s'agissait de lui donner des forces et non pas une dignité. Il était bien évident qu'avec huit mille hommes, il ne pouvait pas munir de garnisons suffisantes une douzaine de places. Il se borna à défendre les principales, et laissa le pays entièrement ouvert aux dévastations de l'ennemi. Le temps n'était plus, où une poignée d'hommes avait

osé défendre cette même terre contre l'inondation des barbares.

La flotte des Turcs, en traversant l'Archipel, se présenta devant l'île de Tine. C'était un poste très-important par sa situation au milieu de cette mer. Les fortifications en étaient excellentes. Les Vénitiens, établis dans cette île depuis plusieurs siècles, s'y étaient maintenus, malgré de fréquentes attaques, pendant toute la guerre de Candie. Malheureusement le commandement de cette forteresse se trouva confié à un de ces gouverneurs qui ne savent pas que, bonne ou mauvaise, une place doit être défendue jusqu'à la dernière extrémité, et qui, se perdant en raisonnements sur la conduite générale de la guerre, finissent par se déterminer pour les partis les plus timides. Le provéditeur Bernard Balbi, malgré les instances et les larmes généreuses des habitants, qui ne demandaient qu'à se défendre, se mit à parlementer dès la première sommation, et crut qu'il y avait de l'honneur à obtenir les honneurs de la guerre sans avoir combattu. Il s'embarqua avec sa garnison, et vint subir à Venise une prison perpétuelle; mais sa juste punition ne dédommageait pas la république de la perte d'une île importante, ni les malheureux habitants de Tine de la rigueur de leurs nouveaux maîtres, qui déportèrent deux cents familles sur la côte d'Afrique.

Cependant l'armée du grand-visir s'avançait vers l'isthme de Corinthe. La flotte des Vénitiens s'était

renforcée de quelques vaisseaux, sans pouvoir se mesurer avec celle du capitan-pacha. Les détachements de troupes jetés dans la Morée ne suffisaient pas pour assurer la conservation des places. Les gouverneurs de la Suda et de Spina-Longa en Candie réclamaient inutilement des secours. Les frontières de la Dalmatie n'étaient couvertes que par ces peuplades belliqueuses, qui habitent les montagnes de cette côte, et qui combattaient beaucoup moins par dévouement à la république, que par animosité contre les Turcs.

1714 XIII. Le grand-visir se présenta devant Corinthe, le 20 juin 1714. Cette place se rendit après cinq jours de tranchée ouverte, et, quoique la garnison eût capitulé, elle fut presque entièrement passée au fil de l'épée. Le reste fut conduit sur les galères du capitan-pacha, pour avoir la tête tranchée, devant le port de Naples de Romanie, à la vue des troupes vénitiennes accourues sur le rempart. Le passage de l'isthme de Corinthe était forcé; nouvelle preuve de l'inutilité de ces lignes de fortification, dont la défense exigerait une armée entière, avec laquelle on n'attend pas l'ennemi derrière une muraille.

Delfino, voyant que les Turcs allaient pénétrer dans la presqu'île, se détermina à faire ravager tout le pays et à brûler les maisons, pour ôter à l'ennemi les moyens d'y subsister. La prise d'Égine et d'Argos, qui se rendirent sans coup férir, annonça quel allait être bientôt le sort des autres places. La plus impor-

tante, c'est-à-dire Naples de Romanie, fut investie au mois de juillet et attaquée avec une grande vigueur. La garnison, commandée par le provéditeur-général Bono, se promettait cependant de faire une forte résistance; mais taudis que les batteries foudroyaient deux bastions, et que la mine renversait la contrescarpe, les assiégeants découvrirent un côté, où il n'y avait pas assez d'eau dans le fossé pour les empêcher de parvenir jusqu'au pied du rempart. Les janissaires tentèrent l'escalade pendant la nuit, pénétrèrent dans la place, mirent le pétard sous une porte et donnèrent la main à leurs gens, qui inondèrent la ville et firent un massacre général de tout ce qui s'y trouvait. L'archevêque eut la tête tranchée.

La garnison du château de Morée, qui ne se défendit que cinq jours, fut traitée de même.

La terreur égare à tel point la raison des hommes, que cet usage barbare des Turcs, de ne point faire de quartier ôta aux troupes qui étaient dans Modone le courage de se défendre. Leur commandant Marc Venier, et le provéditeur Vincent Pasta, eurent beau les exhorter, les supplier de sauver ou au moins de vendre chèrement leur vie, il n'y eut pas moyen de les empêcher de jeter leurs armes; et, pendant qu'on discutait quelques articles d'une capitulation, ces lâches coururent d'eux-mêmes se mettre entre les mains des Turcs. Le grand-visir abusa non moins lâchement de sa fortune, en outrageant et faisant char-

ger de chaînes ces malheureux officiers. Vincent Pasta, tout captif qu'il était, remporta sur lui la seule victoire qu'il pût encore lui disputer, en répondant fièrement à ses outrages, qu'il devait rougir de traiter avec cette indignité de braves gens, qui n'avaient fait que leur devoir, et qui ne lui auraient jamais rendu Modone, si leurs troupes eussent voulu les seconder.

Le découragement gagna jusqu'aux généraux. Un homme, qui portait un des noms les plus illustres de Venise, Frédéric Badoaer, rendit, sans attendre un seul coup de canon, Malvoisie, la seule place qui restât à la république dans la Morée.

Pendant que les Turcs reconquéraient si facilement cette province, le capitaine-général, avec sa flotte, rôdait autour de la presqu'île, se présentant toujours trop tard devant des places, qui ne lui donnaient pas le temps d'y jeter des secours. Tantôt évité, tantôt poursuivi par le capitan-pacha, sans jamais en venir à une bataille, il laissait prendre sous ses yeux l'île de Cérigo, faisait sauter les fortifications de Sainte-Maure, au lieu de la défendre, et ramenait enfin dans Corfou une flotte qui n'avait pas combattu.

On ne reconnaît plus, dans cette suite de désastres, ni les braves défenseurs de Candie, ni cette audacieuse marine, qui avait détruit tant de fois les flottes ottomanes. Officiers et soldats, tout était également frappé de terreur; et le gouvernement se montrait sans activité, sans énergie, comme il s'était montré

sans prévoyance. Candie avait été défendue pendant vingt-cinq ans; la Morée venait d'être perdue en quelques mois : et c'était en moins d'un demi-siècle qu'un gouvernement, qu'une nation avait pu dégénérer à ce point.

Si l'on veut retrouver quelques traces de l'antique valeur vénitienne, c'est encore à Candie qu'il faut les chercher. Louis Magno et François Justiniani, qui commandaient, l'un à la Suda, et l'autre à Spina-Longa, ne succombèrent du moins qu'après avoir fait de généreux efforts; mais, abandonnés par la métropole, ils capitulèrent au mois de novembre 1715, et, après cette perte, la république se trouva ne plus rien posséder de ses vastes domaines dans l'Orient.

Le gouvernement s'en prit de toutes ces pertes au capitaine-général, dont il partageait les torts. On le rappela, mais sans le punir; et ce qui est encore une preuve frappante de la dégénération de l'esprit public, il fallut faire trois élections avant de trouver un patricien qui, dans le danger de la patrie, voulût accepter ce difficile emploi. André Pisani alla prendre le commandement de la flotte, et la direction d'une défense, qui n'avait plus pour objet que la conservation des îles situées à l'entrée du golfe Adriatique.

Le mariage de Philippe V, roi d'Espagne, avec l'héritière des duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance, et l'habileté d'Albéroni, son premier mi-

nistre, firent craindre à l'empereur de voir la maison de Bourbon former de nouveau un grand établissement en Italie. L'inquiétude qu'il en conçut pour ses propres états, le détermina à se lier avec les Vénitiens, qui, depuis le commencement de la guerre, n'avaient cessé de le solliciter d'opérer une diversion en leur faveur, en attaquant les Turcs sur les frontières de la Hongrie. Un traité fut signé, par lequel la république garantit à la maison d'Autriche les possessions que la paix de Rastadt lui avait assurées en-deçà des monts, et, pour prix de cette garantie, l'empereur envoya contre les Turcs une armée commandée par le prince Eugène. Cette diversion sauva la Dalmatie, en obligeant les Turcs à envoyer contre les Autrichiens la majeure partie de l'armée qui venait de conquérir la Morée.

1716 XIV. Mais on ne pouvait pas douter que leurs premiers efforts ne se portassent sur Corfou. Le pape accéda à la ligue de l'Autriche et des Vénitiens. Albéroni, qui voulait alors complaire à la cour de Rome, promit la coopération d'une flotte espagnole, pour sauver ce boulevard de l'Adriatique et de l'Italie. La France ne prit aucune part à cette guerre; elle venait de perdre Louis XIV. Pendant que le nouveau capitaine-général travaillait à mettre l'île dans le meilleur état de défense, le gouvernement recruta quelques régiments en Allemagne, et fit un heureux choix pour le commandement de cette place importante. Il engagea à

son service, comme général des troupes de terre, un officier saxon, le comte de Schullembourg, déja célèbre pour avoir sauvé l'armée du roi Auguste, et fait dire à Charles XII : « Aujourd'hui Schullembourg nous « a vaincus. »

Corfou, avec une population de cinquante mille ames, de bons ports, une forteresse construite avec non moins d'art que de magnificence, avait bravé les efforts de Barberousse, en 1537. Depuis, on avait encore perfectionné les ouvrages défensifs ; la place était abondamment pourvue de toutes sortes de munitions ; mais toutes les troupes, qui devaient en former la garnison, n'étaient pas encore arrivées, lorsque l'armée ottomane parut dans la rade le 5 juillet 1716. Il était désormais dans la destinée du gouvernement vénitien de se laisser prévenir par l'ennemi.

Le canal que forment l'île de Corfou et la côte d'Épire, peut avoir vingt-cinq lieues de long. Il se resserre aux deux extrémités ; la passe du midi a quelques milles de largeur ; mais, vers le nord, le bras de mer qui sépare l'île du continent, n'a pas plus d'un mille. Entre les deux extrémités de ce bassin, un promontoire, qui semble se détacher de la côte orientale de l'île, s'avance dans la mer, c'est là qu'est bâtie la capitale. Vis-à-vis, sur la côte opposée, au fond d'un petit golfe, on aperçoit la ville de Butrinto sur une hauteur.

Du côté par où elle communique à la terre, la place

de Corfou est défendue par un front de fortifications, composé de plusieurs ouvrages; mais ces ouvrages sont dominés par deux hauteurs extérieures, qu'on appelle le mont Abraham et le mont Saint-Sauveur, et qui, ne faisant point partie du système de la fortification, se trouvent par conséquent des positions offensives.

La flotte turque, composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, et d'un grand nombre d'autres bâtiments, portait l'armée destinée à assiéger Corfou. Le capitaine-général vénitien n'y avait encore rassemblé que ses galères; hors d'état d'attaquer l'ennemi avec des bâtiments d'une force si inférieure, il voulut au moins éviter de se laisser bloquer dans le port, et appareilla, pour aller à la rencontre des vaisseaux de ligne, que lui amenait le provéditeur Cornaro, et du convoi de troupes qu'on attendait de Venise.

Le capitan-pacha, Dianun Cogia, au lieu de le poursuivre, s'occupa du débarquement, et mit à terre trente mille hommes et trois mille chevaux, qui établirent leur camp près des salines de Potamo, à une lieue de la ville. Pendant qu'il était descendu lui-même à terre, pour concerter ses opérations avec le séraskier, à qui la direction du siége allait être confiée, il entendit, vers le nord de l'île, des salves d'artillerie; c'était la flotte de Pisani qui revenait déja, et qui, ayant rencontré l'amiral Cornaro en dehors de la passe, saluait, en doublant le cap, la vierge de Cassopo, c'est

à-dire une chapelle bâtie sur l'ancien promontoire de Cassiopée.

Cogia quitta aussitôt le camp, pour courir vers ses vaisseaux. Il ordonna d'interrompre le débarquement, d'appareiller et de se préparer au combat; mais toute cette manœuvre, commandée avec précipitation, ne put s'exécuter sans quelque désordre. Les embarcations légères se sauvèrent dans la baie de Butrinto, et les vaisseaux n'avaient pas encore formé leur ligne, que déja la flotte vénitienne arrivait sur eux.

Un vaisseau, commandé par Flangini, engagea le combat. Trois autres y prirent part un moment après. Toute la division de Cornaro suivait cette avant-garde. La canonnade fut vive et meurtrière; les vaisseaux du capitan-pacha furent fort maltraités; cependant il n'en perdit aucun, et il profita de la nuit pour se retirer à Butrinto, tandis que Pisani faisait entrer dans le port de Corfou le convoi de troupes et de munitions. Un seul bâtiment de ce convoi, portant trois cents hommes, tomba sous le vent et fut enveloppé par les ennemis.

XV. Les Turcs débarqués dans l'île dirigèrent leurs premières attaques sur le mont Abraham, l'une de ces deux hauteurs qui dominent les fortifications de la place. Ils en furent vaillamment repoussés par les troupes grecques et esclavones, que Schullembourg y avait postées. Des Allemands, des Italiens, des Esclavons, les naturels de l'île, tout concourait à la défense

de Corfou, jusqu'aux Juifs, qu'on avait armés et dont un se fit remarquer par son courage, au point de mériter le grade de capitaine.

Le peu de succès de cette tentative, et apparemment le temps qu'il fallut pour recevoir et monter l'artillerie, ralentirent les travaux des assiégeants pendant tout le mois de juillet. Le mois d'août était commencé, qu'ils n'avaient élevé que deux batteries; mais, à cette époque, ils se déterminèrent à emporter les positions d'Abraham et de Saint-Sauveur. La première, défendue par des Vénitiens, coûta beaucoup de monde aux assaillants : la seconde fut abandonnée sans résistance par les Allemands qui y étaient retranchés.

Maîtres de ces hauteurs, les Turcs foudroyaient la ville et le port; mais, au lieu de battre les fortifications, ils dirigèrent constamment leurs feux sur l'intérieur de la place, qu'ils écrasaient de leurs bombes et de leurs boulets. Toute la population s'était réfugiée dans les vastes souterrains qu'offrait heureusement cette forteresse. Des renforts arrivaient de jour en jour aux assiégeants et aux assiégés. La flotte vénitienne, pour isoler l'armée ottomane campée devant la place, voulut présenter la bataille au capitan-pacha; mais celui-ci se tint constamment dans sa position, sans engager un combat, dont l'issue, si elle était funeste, pouvait compromettre cette armée.

Les assiégeants ne paraissaient suivre aucun sys-

tème régulier dans leurs attaques; ils se présentaient tous les jours, pour emporter, le sabre à la main, ces fortifications qu'ils n'avaient pas essayé de canonner. Ces assauts, toujours repoussés, coûtaient des pertes immenses à l'armée assiégeante et à la garnison. Les pointes de fer semées sous leurs pas, les artifices disposés pour éclater sous les ouvrages extérieurs qu'ils assaillaient, la mitraille qui pleuvait des remparts, le feu de la mousqueterie, rien n'empêchait les Turcs de s'obstiner aux attaques et de s'amonceler sur le terrain qu'ils disputaient. Il n'était pas rare que ces combats durassent plusieurs heures.

Les généraux vénitiens sentaient qu'avec un ennemi qui se présentait aux portes tous les jours, toutes les nuits, il ne fallait qu'un moment de surprise ou d'hésitation, pour perdre le fruit de la plus vigoureuse résistance. Ils voulurent ralentir l'impétuosité de l'assiégeant en l'attaquant eux-mêmes. Ils ordonnèrent une sortie. Trois heures avant le jour, un millier d'hommes, moitié Allemands, moitié Esclavons, débouchèrent par deux portes différentes, tandis que vingt galères et les batteries de la place foudroyaient d'un autre côté le camp des ennemis, pour détourner leur attention. Les Esclavons passèrent au fil de l'épée les postes avancés, pénétrèrent dans les tranchées, culbutèrent les Turcs qui les gardaient, et les poursuivirent jusqu'au pied du mont Abraham. Là ils trou-

vèrent une plus vive résistance : ils continuaient de combattre avec acharnement, lorsque les Allemands arrivèrent ; mais, soit que, dans l'obscurité, ceux-ci eussent pris leurs alliés pour des ennemis, soit qu'ils tirassent en désordre et que leur feu fût mal dirigé, deux cents de ces braves Esclavons tombèrent dès les premières décharges. On s'aperçut de la méprise, il n'était plus temps d'y remédier. Des troupes qui se croient attaquées par derrière, sont difficiles à maintenir ; on fut trop heureux, dans cette confusion, de pouvoir opérer une espèce de retraite.

Quelques jours après, le séraskier se vengea de cette sortie par un assaut général. Dans la nuit du 17 au 18 août, toute l'armée ottomane prit les armes et se précipita sur divers points des ouvrages extérieurs qui protégeaient la place. On dit que les Allemands furent les premiers à céder ; mais bientôt les Esclavons, les Italiens, accablés par le nombre, furent forcés, comme eux, d'abandonner les postes qu'ils défendaient. Ces troupes repoussées se jetèrent en tumulte dans la place, dans le château ; et tandis qu'une partie des assaillants, après avoir planté leurs étendards sur les ouvrages qu'ils venaient de conquérir, se hâtaient de s'y retrancher, les autres, arrivés jusqu'au pied des murs, battaient les portes et appliquaient les échelles. C'était vers un des bastions du château neuf que le combat était le plus sanglant. Schullembourg, le capitaine de la place Loredan, le sergent-général Marc-Antoine Sala, couraient partout,

animant les soldats; et se voyaient secondés non-seulement par les habitants, mais par les femmes, par les religieux, qui concouraient, aux dépens de leur vie, à repousser les infidèles. Dans un endroit où les assaillants et les assiégés combattaient pêle-mêle, le général voit un moine grec qui retournait à la charge, armé d'un grand crucifix de fer; il lui demande ce qu'il prétend faire. *Lasciate, lasciate*, dit le moine, transposant dans sa fureur ses imprécations, et blasphémant sans s'en apercevoir, *Christi maledetti su la testa;* « que je leur donne de ce maudit Christ sur la tête. »

Ce terrible assaut avait déja duré six heures, et les Turcs, loin de lâcher prise, s'acharnaient à forcer la place, lorsque Schullembourg, à la tête de huit cents hommes, débouche par une des portes, se précipite sur les ennemis, les prend en flanc, les met en désordre, en fait un horrible carnage, les chasse de tous les ouvrages qu'ils occupaient, et les oblige de fuir jusque dans leurs lignes, laissant au pied des remparts deux mille morts et vingt drapeaux.

XVI. A ce combat succéda une nuit horrible. Une tempête furieuse mit tous les vaisseaux en danger; des torrents de pluie inondèrent le camp et les tranchées; les tentes des Turcs furent renversées, déchirées par le vent. Dans ce désordre de la nature, le courage des assiégeants fut ébranlé. Ils crurent que les moyens de quitter cette île fatale allaient leur être ravis; ils demandèrent à grands cris à se rembarquer. Au point

du jour, on aperçut au loin sur la mer un grand nombre de voiles, c'était la flotte d'Espagne qui arrivait au secours de Corfou. Alors le séraskier perdit toute espérance. Il fit donner avis de son projet au capitan-pacha, qui, dans la nuit suivante, envoya ses bâtiments légers, pour recueillir les restes de l'armée ottomane. Elle avait perdu quinze mille hommes dans ce siége de quarante-deux jours. L'embarquement se fit avec une telle précipitation, que beaucoup de soldats se noyèrent.

Le lendemain, à la pointe du jour, un détachement de la garnison, envoyé à la découverte, fut étonné de ne pas rencontrer les ennemis à leurs avant-postes ordinaires. Il s'avança avec précaution, et trouva le camp abandonné. Il y restait les tentes, les magasins, tout le bagage, cinquante-six canons, huit mortiers, et un grand nombre de blessés.

Pisani, avec sa flotte, se mit alors à la poursuite des ennemis, mais ils avaient gagné les devants. Le vent, qui soufflait de l'est, avait permis au capitan-pacha de sortir du port de Butrinto, et retenait les gros vaisseaux vénitiens sur la côte de Corfou. Le capitaine-général continua la chasse avec ses bâtiments à rames, sans pouvoir atteindre la flotte turque, qui se jeta d'abord dans le port de Coron, et qui, ne s'y croyant pas en sûreté, rentra bientôt après dans les Dardanelles.

Sainte-Maure et Butrinto furent attaquées par

Schullembourg, immédiatement après le départ des Turcs, et se rendirent sans résistance. Le gouvernement vénitien fit élever une statue à ce capitaine, dans cette place même qu'il avait si vaillamment défendue. En voici l'inscription : *Mathiæ Johanni Comiti à Schullemburgio, summo terrestrium copiarum præfecto, christianæ reipublicæ in Corcyræ obsidione fortissimo assertori, adhuc viventi, senatus. Anno* MDCCXVII. « Il n'y a que les républiques, dit Voltaire, qui rendent de tels honneurs. Les rois ne donnent que des récompenses. » Une circonstance ajoutait un nouveau prix à la statue que la reconnaissance publique venait d'ériger à Schullembourg ; c'est qu'elle s'élevait sur les débris de toutes celles que la basse adulation de la noblesse corfiote avait décernées à plusieurs provéditeurs, et que le sénat venait de faire abattre. Schullembourg, dont une telle récompense ne pouvait qu'élever le crédit, sut en profiter noblement. Il demanda et obtint, pour les protestants, ses co-religionnaires, toute la tolérance compatible avec les principes d'un gouvernement, qui n'accordait la publicité qu'au seul culte catholique. Pendant que les Vénitiens défendaient Corfou, avec tant de succès, le prince Eugène consolidait leurs avantages par des victoires. Il battait les Turcs à Péterwaradin, leur tuait trente mille hommes, et prenait la forteresse de Temeswar.

XVII. Ardents à profiter des faveurs de la fortune, 1717

les Vénitiens envoyèrent, au commencement de la campagne suivante, vingt-sept vaisseaux de ligne devant les Dardanelles, sous le commandement de Louis Flangini. Cet amiral y rencontra quarante-deux vaisseaux turcs, avec lesquels il engagea une vive canonnade, qui dura toute la nuit, à la clarté de la lune; mais dont l'effet se réduisit à des dommages réciproques. Le lendemain, le surlendemain, les deux flottes se cherchèrent ou s'évitèrent, suivant qu'elles crurent avoir l'avantage de la position; ce ne fut que le troisième jour, le 16 juin 1717, que les Turcs engagèrent un véritable combat; les deux premières heures en furent terribles; trois de leurs vaisseaux étaient coulés à fond; celui du capitan-pacha était fracassé; l'amiral vénitien voyait le sien démâté; il répétait les signaux, pour que ses vaisseaux détruisissent la flotte turque qui commençait à se disperser, lorsqu'il fut atteint d'une blessure mortelle. Il voulut rester sur le pont et continuer de donner des ordres jusqu'à son dernier soupir; mais sa mort ralentit la poursuite, et donna à la flotte ottomane le temps de se réfugier dans le port de Stalimène.

On sortait de ce combat, lorsque Pisani arriva avec l'escadre des galères, pour prendre le commandement dans l'Archipel. Les succès avaient fait grossir les forces de la coalition: deux galères de Toscane, quatre du pape, cinq de Malte, deux vaisseaux de l'ordre, sept du roi de Portugal, et autant d'Espa-

gnols, étaient venus se joindre à l'armée de la république.

Les deux amiraux cherchaient le combat avec une égale ardeur. Ils se rencontrèrent le 19 juillet, près de Cérigo ; l'engagement dura huit heures. On dit que les Turcs furent plus maltraités que les Vénitiens ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les uns et les autres rentrèrent dans leurs ports. On peut remarquer que, depuis que l'usage des vaisseaux de ligne avait été substitué à celui des galères, les flottes vénitiennes ne remportaient plus aussi fréquemment des avantages décisifs.

Revenu dans la mer Ionienne, Pisani se concerta avec Schullembourg, et ils résolurent d'attaquer la place de Prévésa.

Six mille hommes furent débarqués, au mois d'octobre, sur cette côte, que le gouvernement turc n'avait pu munir de beaucoup de troupes, à cause des progrès que le prince Eugène faisait dans la Transylvanie. Le pacha qui commandait à Prévésa fit d'abord quelques efforts, pour empêcher les Vénitiens d'asseoir leur camp devant sa place ; mais dès qu'il vit jouer leurs batteries, il offrit de se retirer, pourvu qu'on lui accordât les honneurs de la guerre. Schullembourg exigea, non-seulement qu'il se rendît à discrétion, mais qu'il envoyât au commandant de Wonizza, qui lui était subordonné, l'ordre de remettre cette place aux Vénitiens. Le pacha, pour toute ré-

ponse, sortit à la tête de sa garnison, se fit jour au travers des assiégeants, et gagna la forteresse de Larta. Au lieu de l'y poursuivre, Schullembourg se dirigea vers Wonizza, qu'il enleva après une faible résistance.

Pendant que cette petite armée de la république conquérait Prévésa et Wonizza, les troupes vénitiennes reculaient les frontières de la Dalmatie, et assuraient leurs conquêtes par la prise du château d'Imoschi. Les circonstances où la république se trouvait alors étaient absolument les mêmes que celles où elle s'était vue trente ans auparavant, lorsque, profitant de l'occupation que les Autrichiens donnaient aux Turcs, elle s'était emparée si facilement de la Morée. Ses espérances de recouvrer cette province paraissaient mieux fondées que jamais. Les nouveaux succès du prince Eugène, qui venait d'emporter Belgrade, donnaient la certitude que les Turcs ne trouveraient point de forces disponibles pour défendre cette presqu'île.

1718 XVIII. Mais ce qu'on avait vu à la fin de la précédente guerre allait se renouveler. L'empereur était pressé de profiter des victoires de ses armées, pour conclure sa paix avec les Turcs, afin de s'opposer aux Espagnols, qui venaient d'envahir la Sardaigne à l'improviste, et qui opéraient un débarquement en Sicile. Les Vénitiens eurent beau le solliciter de continuer la guerre, en lui représentant que le plus important était de saisir une occasion favorable, pour abaisser

la puissance ottomane, qu'il serait toujours temps de chasser les Espagnols de l'Italie. L'empereur ne voulut point céder à ces sollicitations, et le sénat comprit que la paix allait être conclue à ses dépens.

En effet, un congrès fut assemblé à Passarowitz, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. Comme la république ne demandait pas mieux que de rompre la négociation, elle continua les hostilités sur terre et sur mer. Son armée mit le siége devant la ville de Dulcigno en Albanie, tandis que sa flotte allait chercher, dans l'Archipel, celle du capitan-pacha; mais tout-à-coup la nouvelle de la paix signée vint apprendre aux Vénitiens que l'empereur gardait toutes ses conquêtes, et qu'il fallait qu'ils renonçassent à la Morée, en faveur de la Porte, qui leur abandonnait, en dédommagement, l'île de Cérigo et quelques points fortifiés sur les côtes de la Dalmatie et de l'Albanie. A ces concessions, la Porte voulait bien en ajouter une autre assez favorable aux Vénitiens, c'était de réduire à trois pour cent les droits de douane, qui avaient été perçus jusque-là sur le pied de cinq pour cent.

Ce n'était pas conclure la paix, c'était la recevoir telle qu'un puissant allié l'avait dictée. Pour rendre les Vénitiens moins difficiles sur les conditions du traité, les plénipotentiaires turcs feignirent, dans le commencement du congrès, de n'être pas autorisés à négocier avec le plénipotentiaire de la république.

C'était ce qui pouvait lui arriver de pis, de se trouver en guerre avec l'empire ottoman, après la défection de l'Autriche. Le sénat demandait la Suda, Spinalonga, Tine et Cérigo, à titre d'anciennes possessions, et la restitution de la Morée. Quand on vit qu'il n'y avait pas moyen de se flatter de recouvrer cette presqu'île, on se réduisit à demander en indemnité Scutari, Dulcigno et Antivari, sur la côte d'Albanie, en conservant Prévésa, Wonizza et Butrinto. Toutes ces propositions furent rejetées, il fallut se contenter du rocher de Cérigo. Ensuite on traça la ligne de démarcation, en dedans de laquelle les bâtiments de commerce de la république devaient être garantis, par la protection de la Porte, de l'insulte des corsaires barbaresques. Cette ligne, partant de Sainte-Maure et de Zante, passait à trente lieues au large de Sapienza de Modone, et comprenait tout l'Archipel, l'île de Candie, Rhodes, Chypre, Bérite, Tripoli de Syrie, et Alexandrie d'Égypte où elle finissait.

Quant aux possessions de la république sur la côte d'Albanie, elles se réduisirent aux places de Butrinto, Parga et Prévésa, c'est-à-dire à une lisière d'une vingtaine de lieues de longueur, sur deux lieues de largeur. Cependant il faut remarquer que cette position était d'une grande importance, parce que ce littoral forme la côte orientale du canal qui sépare l'île de Corfou du continent. Le canal n'aurait pas été tenable, pour les vaisseaux stationnés à Corfou, si la côte op-

posée eût été ennemie ; tandis qu'au contraire l'occupation de cette côte leur garantissait la sûreté de ce bassin, attendu qu'à ses deux extrémités les feux de l'île et ceux du continent peuvent se croiser. Les trois villes de Butrinto, Parga et Prévésa ont chacune un très-bon port, les deux premières étaient fortifiées ; les Turcs, par le traité de Carlowitz, avaient obligé les Vénitiens à démanteler la troisième.

Cette paix de Passararowitz fut signée le 21 juillet 1718.

En même temps l'empereur décidait du sort de l'Italie, par un traité particulier avec la France et l'Angleterre. On y arrêtait que l'Autriche aurait la Sicile, et qu'on indemniserait le duc de Savoie, en lui abandonnant la Sardaigne. Ce traité fut encore une humiliation pour la république, qui n'y était point intervenue, et pour l'Italie une nouvelle source de calamités.

Dans ses deux dernières guerres avec les Turcs, Venise avait eu l'empereur pour auxiliaire ; cette alliance de dix-huit ans l'accoutuma à l'idée qu'elle avait des intérêts communs avec la maison d'Autriche, et lui fit oublier les raisons qui pouvaient la déterminer à chercher du côté de la France une protection moins dangereuse ; les Vénitiens ne pardonnaient pas à la France, d'avoir envahi le commerce du Levant pendant la guerre de Candie, d'avoir forcé, par son ambition, par ses victoires, l'empereur à faire brus-

quement la paix avec les Turcs, et par-là, de les avoir forcés eux-mêmes à céder la Morée, en les réduisant à continuer la guerre avec leurs seules forces contre l'empire ottoman.

La paix de Passarowitz était à peine conclue, qu'un accident terrible vint bouleverser cette forteresse de Corfou, si heureusement sauvée des mains des Turcs, et faire périr les braves qui avaient survécu à sa défense.

Le 28 octobre, le tonnerre fit sauter trois magasins à poudre. Beaucoup de maisons détruites, une partie des fortifications renversées, quatre galéasses et une galère coulées au fond de la mer, plusieurs vaisseaux fracassés dans le port, deux mille personnes écrasées, un plus grand nombre de blessés, le capitaine-général Pisani, et plusieurs de ses principaux officiers ensevelis sous les ruines, après avoir échappé si long-temps à tous les dangers de la guerre; telles furent les principales circonstances de ce désastre, qui donna lieu au maréchal de Schullembourg de tracer un nouveau plan pour les fortifications de Corfou, d'après lequel elles furent réparées comme on les voit aujourd'hui. Ce fut à l'occasion de ces travaux, que les habitants de l'île furent assujettis à payer un dixième du vin et de l'huile qu'ils recueillaient.

LIVRE XXXV.

Guerre pour la succession de Parme et de Toscane.—Neutralité des Vénitiens dans cette guerre et dans la suivante, pour la succession de l'empereur Charles VI.—Division du patriarcat d'Aquilée, 1719-1750.— Guerres de l'Europe pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.— Guerres de la république avec les puissances barbaresques.— Sa situation à la fin du siècle, 1751-1789.

I. La paix de Passarowitz fixa les destinées de Ve- 1719
nise. Cette république, qui n'a fait depuis ni perte, ni acquisition, ni échange, consistait alors dans les états ci-après : le Dogat, c'est-à-dire les îles et le bord des lagunes ; sur le continent de l'Italie, les provinces de Bergame, de Brescia, Crème, Vérone, Vicence, la Polésine de Rovigo, et la Marche de Trévise, qui comprenait Feltre, Bellune et Cadore ; au nord du golfe, le Frioul et l'Istrie ; à l'est du golfe, la Dalmatie vénitienne avec les îles qui en dépendent ; une partie de l'Albanie, c'est-à-dire le territoire de Cattaro, Butrinto, Parga, Prévésa, Wonizza ; enfin, dans la mer Ionienne, les îles de Corfou, Paxo, qui en est une dépendance, Sainte-Maure, Céphalonie, Thiaqui

(Ithaque), Zante, Asso, les Strophades et Cérigo. D'après les renseignements recueillis en 1722, la population de tout ce territoire s'élevait à deux millions cinq cent mille ames, les revenus publics à six millions de ducats (valant à peu près 4 fr. 19 c.), et la dette à vingt-huit millions des mêmes ducats ; ce qui fait en valeur monétaire de France, un revenu de vingt-cinq millions, et une dette de cent dix-sept millions. Les effets publics se vendaient à soixante pour cent de leur valeur nominale ; on prétend que les étrangers en possédaient pour quarante millions.

II. Ici finit l'histoire de Venise, ou du moins ici se terminent ses rapports actifs avec le reste du monde. Réduite à une existence passive, elle n'a plus ni guerres à soutenir, ni paix à conclure, ni volonté à exprimer. Spectatrice des évènements, pour éviter d'être obligée d'y prendre quelque part, elle affecte de n'y prendre aucun intérêt. Les autres nations, la voyant déterminée dans ce système d'impassibilité, négligent de l'interroger sur ce qui se passe à ses portes. Aussi n'aurai-je à parler des principaux évènements qui survinrent en Europe, et même de ceux qui changèrent la face de l'Italie, que pour dire que Venise eut soin d'y demeurer constamment étrangère. Isolée au milieu des nations, imperturbable dans son indifférence, aveugle sur ses intérêts, insensible aux injures, elle sacrifiait tout à l'unique désir de ne point donner d'ombrage aux autres états, et de conserver une paix éternelle.

Mais il n'y a que les vertus naturelles qui inspirent du respect. On tient peu de compte de celles qui nous sont commandées par notre situation, et encore moins de celles que nous ne devons qu'à notre défaut d'énergie. Ce fut d'après cette règle qu'on apprécia le désintéressement, la prudence et la modération des Vénitiens; et quand on en vint à observer qu'un gouvernement si patient était composé des hommes les plus vains, on ne put plus faire honneur à sa sagesse de ses dispositions si opiniâtrément pacifiques.

Montesquieu a remarqué que Venise était une des républiques où l'on avait le mieux corrigé les inconvénients de l'aristocratie héréditaire; il reconnaît que le grand nombre des nobles tend à rendre le gouvernement moins violent; mais il ajoute « que comme il y aura peu de vertu, on tombera dans un esprit de nonchalance, de paresse, d'abandon, qui fera que l'état n'aura plus de force ni de ressort. »

Cependant, pour être juste, il ne faut pas oublier, quand on parle d'un gouvernement, qu'on juge plusieurs générations à la fois. Les fautes d'aujourd'hui ne sont souvent que la conséquence inévitable des fautes passées, et quelquefois les disgraces qui marquent une époque fatale, ne sont dues qu'à l'éclat de l'époque qui a précédé. C'est une chose constante, et qui n'aura point échappé au lecteur attentif, que la tendance du gouvernement de Venise fut souvent en opposition avec la direction qui lui paraissait assignée par la nature.

III. Un peuple réfugié dans de petites îles incultes ne devait ambitionner que la puissance du commerce; il voulut être conquérant. Pour conquérir, il faut une force résultant d'une certaine masse de population : il ne l'avait pas; mais il se servit de ses anciens sujets pour en soumettre d'autres. Avait-il donc ce secret d'amalgamer les peuples conquis, de manière à les habituer à confondre leurs affections et leurs intérêts avec ceux de la métropole? Point du tout; Venise était, par sa constitution, un des états où cette fusion devait s'opérer le moins facilement. Une aristocratie renfermée dans une ville, dans quelques familles, ne pouvait offrir à de nouveaux sujets ni les avantages qu'on trouve sous la domination d'un prince, ni encore moins cette espèce d'adoption que pratiquaient d'anciennes républiques, en admettant les étrangers au droit de cité. Que l'on suppose un moment Venise gouvernée par un monarque : les sujets italiens, les Dalmates, les Grecs, se seraient trouvés égaux devant le prince. Tous auraient pu participer aux emplois; et, à l'exception du trône, il n'y avait point de poste auquel l'ambition n'eût pu aspirer : sujets d'une république constituée comme celle de Rome, les habitants de ces diverses contrées auraient pu être déclarés citoyens; et, dans l'une et l'autre de ces suppositions, on conçoit qu'un sentiment d'attachement pouvait lier entre elles les diverses parties du même état. Il n'en pouvait être ainsi dans un gouvernement, qui, par sa

nature, se réservait non-seulement toute l'autorité, mais toutes les fonctions lucratives. Il n'avait à offrir à ses peuples, pour prix d'une obéissance passive, qu'une administration assez sage, mais qui ne laissait entrevoir aucun dédommagement à l'amour-propre. Sa position lui faisait une nécessité de laisser subsister toutes les différences originairement existantes entre ses provinces. Les Grecs, les Italiens, les Dalmates ne formaient pas une nation; ils n'avaient qu'un lien commun; c'était d'être sujets de quatre ou cinq cents familles établies à Venise. La police intérieure avait à entretenir les jalousies de ces peuples si divers. Les Vénitiens étaient des artisans, les habitants de la terre-ferme des cultivateurs, les Esclavons des soldats, les Grecs des matelots. Leurs habitudes, leur langage, leur destination, leurs intérêts les rendaient étrangers les uns aux autres. Aussi les troupes dalmates ou albanaises maintenaient-elles les provinces de la terre-ferme dans l'obéissance, tandis que les soldats italiens formaient une garde autour des provéditeurs préposés au gouvernement des colonies d'outre-mer.

Si on se demande maintenant à quoi cet état dut l'avantage de parvenir à un si haut degré de puissance et même de prospérité, on trouvera la solution de ce problème dans une circonstance qui l'honore. Venise eut le bonheur d'avoir un gouvernement régulier, stable, long-temps avant les pays qui l'environnaient. Ce gouvernement fut ambitieux, ombrageux, mais

sage d'ailleurs et constamment économe. Voilà pourquoi il parvint à une puissance qui le mit, pendant long-temps, sur la ligne des états du premier ordre : tant que ses prospérités durèrent, il eut de quoi consoler ses sujets du joug qu'il leur faisait porter.

Les provinces d'Italie, en comparant leur sort à celui de leurs voisins déchirés par des factions, ou en proie à de petits tyrans qui se succédaient, devaient se féliciter d'être protégées par le pavillon de Saint-Marc, contre les étrangers et contre les discordes civiles, et de n'avoir à acheter cette protection que par des tributs modérés.

Un commerce exclusif enrichissait les colonies et toutes les villes maritimes.

Les succès de la guerre offraient une perspective à l'ambition de la partie remuante de cette population.

Enfin, dans la capitale, un site unique, une manière d'être toute particulière, une tranquillité inaltérable, maintenue par une police vigilante et tolérante jusqu'à l'excès sur tout ce qu'elle ne jugeait pas dangereux pour elle ; une liberté de mœurs, qui aurait fait croire à la liberté politique ; l'affluence des étrangers tributaires d'un commerce, qui appelait les richesses des trois parties du monde connu ; ce mouvement d'une multitude d'ateliers ouverts à l'industrie et à l'indigence, pour satisfaire aux besoins du pauvre et défier tous les caprices du riche ; l'appareil de l'opulence, le luxe des arts, les trophées de la victoire,

une administration riche à la fois et économe, qui joignait à une gravité imposante des vues libérales d'édilité ; les pompes triomphales, les fêtes, telles que Venise seule savait en donner, tout ce spectacle de grandeur, de richesse, de joie, animait une population active et ingénieuse, et lui inspirait un trop juste orgueil, pour qu'elle ne dût pas se croire contente de sa destinée.

Tels furent les effets d'une bonne administration, qui compensait les vices qu'il pouvait y avoir dans le gouvernement. Tant que les prospérités multiplièrent les jouissances, les sujets de Venise n'eurent à envier à d'autres peuples que la liberté ; or la liberté, dont quelques villes d'Italie pouvaient seules se vanter d'avoir joui momentanément, avait été achetée par des torrents de sang et perdue par des discordes. Elle n'avait plus d'asyle que dans les vallées des Alpes ; mais les Vénitiens n'auraient pas voulu l'acheter par la pauvreté, ce qui prouve qu'ils n'en étaient pas dignes.

Si l'ambition des conquêtes égara plus d'une fois le gouvernement, l'amour des richesses corrompit l'esprit public.

IV. Des causes indépendantes de la prudence humaine firent déchoir Venise du haut rang où elle s'était placée. Un nouveau monde découvert, une route nouvelle frayée pour aller aux Indes, les progrès de l'art des constructions navales, firent perdre aux Vénitiens leur supériorité dans la marine et dans le com-

merce. Un peuple vint de l'Asie, qui occupa toutes les côtes orientales de la Méditerranée. L'Autriche devint une puissance immense, et dès-lors Venise se trouva dans des rapports tout différents avec les autres nations. De ces évènements, elle ne pouvait en empêcher aucun, et il y en a qu'il lui était même impossible de prévoir ; mais elle pouvait se dispenser d'appeler les Français en Italie, et elle devait prévoir que c'était y appeler en même temps les puissances rivales de celle-ci, que l'une ou l'autre finirait par rester maîtresse de ce champ de bataille, et par donner des lois à la péninsule.

Après avoir fait cette faute, elle pouvait encore adopter un système de politique plus courageux, c'est-à-dire tendre à réunir en faisceau toutes les forces de l'Italie, et à se mettre à la tête de cette fédération : c'est ce qu'elle ne fit pas.

Enfin elle pouvait, dans le choc de la maison de Bourbon et de la maison d'Autriche, faire rechercher son alliance, faute de pouvoir faire respecter sa neutralité, et, en se déterminant, comme elle le fit, à rester spectatrice de leurs combats, elle devait au moins profiter de cet intervalle de paix, qu'elle achetait aux dépens de sa considération, pour réparer ses forces, organiser ses armées, d'après le système militaire de l'Europe moderne, accroître son trésor et se mettre en droit de se faire écouter dans ces congrès, où l'on admettait à peine ses plénipotentiaires.

Je mets sans doute au nombre des beaux exemples donnés par ce gouvernement son attachement à la paix ; mais il laissa trop voir qu'il avait moins d'amour pour la paix que pour les richesses, et que son horreur pour la guerre n'était que la crainte de sortir d'une aveugle indolence, et de troubler l'opulente mollesse de ses nobles et de ses citadins. En adoptant ce système, Venise devait pourvoir à sa sûreté. Au lieu de prendre ces précautions, qui auraient exigé des sacrifices, de l'énergie, de l'esprit national, elle se résigna à n'être plus qu'une puissance du second ordre, spectatrice de la lutte des grands états, et qui pouvait à chaque instant en devenir la victime. Elle se confia de sa sûreté à leur jalousie, et n'eut plus pour sauvegarde que de vaines maximes de droit public.

Après avoir abdiqué cette partie de ses fonctions qui lui imposaient des devoirs au-dehors, le gouvernement se renferma dans les soins de son organisation intérieure, multiplia les précautions, pour prévenir les troubles domestiques, et pour paraître, aux yeux de l'étranger, grave et non pas inerte, circonspect et non pas timide.

Au-dehors l'activité de sa diplomatie, au-dedans la vigilance de sa police, le servirent assez bien, pour qu'il conservât long-temps sa réputation de haute sagesse et l'apparence d'une autorité inébranlable. Cette profonde illusion qu'il entretenait chez les autres, il la partagea lui-même. S'il ne se crut pas toujours sûr

du respect des étrangers ou de son crédit, du moins il ne douta pas de la docilité de ses sujets ; et il finit par croire que sa diplomatie et sa police étaient des moyens de puissance.

Il est évident que ces prestiges devaient se dissiper au moins chez l'étranger, à mesure que les circonstances mettaient la longanimité des Vénitiens à de nouvelles épreuves, à mesure que les autres peuples acquéraient cette stabilité de gouvernement dont Venise avait joui avant eux, à mesure qu'ils faisaient des progrès vers la richesse, vers la puissance, vers le perfectionnement de l'organisation sociale.

La république révélait l'indigence de son trésor, en laissant s'arriérer de cinq, six, sept ans le paiement des intérêts de sa dette, déja réduits à deux pour cent.

Le gouvernement de Venise ne devait plus avoir ni puissance au-dehors, ni sûreté au-dedans, du moment que ses peuples, en comparant leur sort à celui des autres, pourraient croire qu'ils avaient quelque chose à leur envier. C'est la leçon qu'on peut tirer de cette triste et dernière époque de l'histoire de Venise.

1722 V. Tous les traités de paix avec la Porte étaient suivis de longues discussions. Il y avait à régler de nouvelles limites ; les commissaires turcs déconcertaient la gravité vénitienne, par leurs minutieuses et interminables difficultés, et comme ils y mêlaient toujours des menaces, on pouvait craindre à chaque in-

siant de voir recommencer la guerre. Les intérêts de la république dans la démarcation des frontières, après la paix de Passarowitz, furent confiés à Sébastien Moncenigo, qui s'était distingué par d'utiles services dans la guerre précédente. Il eut pendant deux ans à débattre les prétentions des commissaires ottomans, et fut récompensé de son succès dans cette mission, par son élévation au dogat, à la mort de Jean Cornaro, qui arriva en 1722.

Quoique la paix fût rétablie, on voyait la Porte faire des armements considérables, et l'on avait sujet de s'alarmer, en remarquant qu'elle avait assigné la Morée pour le rendez-vous de toutes les flottes de l'empire. Les protestations du divan ne suffisaient pas pour rassurer la république, et il est en effet fort douteux qu'elle eût pu s'y fier, si la révolution de la Perse, et la part qu'y prenait le czar Pierre Ier, n'eussent attiré de ce côté les forces de l'empire ottoman.

Un accident imprévu faillit à rallumer le feu de la guerre, et coûta à la république une douloureuse humiliation. Il se trouvait à Venise un bâtiment de Dulcigno, sous pavillon ottoman. Une rixe s'éleva entre des Esclavons et quelques hommes de l'équipage; plusieurs Dulcignottes furent tués, et on mit le feu à leur vaisseau. La Porte prit cette affaire avec beaucoup de hauteur, jusqu'à demander une place forte en indemnité. Les Vénitiens disaient que les Dulcignottes étaient des pirates, mais cette raison en valait

rien ; il était évident qu'un navire étranger reçu dans le port, devait y être sous la protection du gouvernement du pays. Après une longue négociation, dans laquelle les ministres turcs prodiguèrent les menaces, la république se soumit à relâcher deux cents esclaves turcs, et à payer une indemnité de douze mille piastres.

Les craintes toujours renaissantes qu'inspiraient les armements de la Porte, déterminèrent le gouvernement de Venise à faire fortifier les îles de la mer Ionienne, c'est-à-dire Cérigo, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure et Corfou, et à garder à sa solde le maréchal de Schullembourg, dont le nom imposait aux Turcs : ce fut lui qui traça les nouveaux ouvrages autour de ces places. La dépense en était considérable. On y pourvut en partie par un emprunt de trois cent mille ducats, et par un décret qui permit aux Juifs étrangers ou sujets de s'établir à Venise, en payant une taxe. Cette fois, la république dérogea à ses anciennes maximes, en permettant aux étrangers de placer leurs capitaux dans ses emprunts.

VI. En 1724, le roi d'Espagne, Philippe V, irrité
1724 contre la France, à cause du renvoi de l'infante, dont le mariage avec Louis XV avait été arrêté, chercha à se rapprocher de l'empereur Charles VI. Ils se reconnurent réciproquement dans leurs qualités d'empereur d'Allemagne et de roi d'Espagne, et s'accordèrent sur les affaires d'Italie. Les couronnes de Toscane et de Parme, qui allaient se trouver vacantes, par la

mort prochaine du grand-duc Jean-Gaston de Médicis, et d'Antoine Farnèse, qui ne laissaient point d'héritiers mâles, furent assurées à don Carlos, fils du second lit du roi Philippe V.

Cet arrangement établissait en Italie deux maisons puissantes, qui ne pouvaient manquer d'y devenir rivales. La maison d'Autriche possédait Naples et Milan, celle d'Espagne allait occuper Parme et la Toscane; mais, dans ce moment, elles étaient d'intelligence, et cette intelligence, fortifiée par un traité d'alliance avec la Russie, parut assez dangereuse aux autres états de l'Europe, pour donner naissance à une ligue entre la France, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande.

Ces deux ligues rivales devaient embraser l'Europe. Venise, quoique sollicitée par l'un et l'autre parti, refusa constamment de se déclarer. Elle éprouva immédiatement après l'inconvénient de ne s'être mise ni dans un état d'hostilité, ni dans des relations d'amitié avec l'Autriche. L'empereur, que ses victoires sur l'empire ottoman avaient mis en droit d'exiger l'admission de ses vaisseaux dans toutes les échelles du Levant, voulut former un établissement de marine à Trièste: cet établissement lui était nécessaire d'ailleurs, pour lier une communication entre ses états de Naples ou de Sicile et ses provinces autrichiennes. Les Vénitiens, en augmentant continuellement le tarif de leurs douanes, en soumettant les étrangers à une législation

fiscale, vexatoire, et même capricieuse, avaient déterminé l'empereur à affranchir ses sujets de leurs exactions. Plus ils conçurent d'inquiétude et de jalousie, en apprenant qu'on travaillait au port de Trieste, plus ils eurent à se reprocher d'avoir rendu ce port indispensable à leurs voisins. Ils entendaient dire qu'on entourait Trieste de nouvelles fortifications, qu'on y disposait un arsenal, et que bientôt on en verrait sortir des bâtiments de guerre. Dans l'espérance de ralentir ces travaux, ils prohibèrent l'extraction des bois et des pierres de l'Istrie. Ils représentèrent, mais d'une voix timide, que, depuis plusieurs siècles, ils étaient en possession de la souveraineté du golfe, et que le droit résultant de cette souveraineté était d'y naviguer seuls sur des bâtiments armés. La cour de Vienne, sans entrer dans la discussion de ces prétentions, allégua le droit de souveraineté non moins incontestable qu'elle avait sur le port de Trieste, et en fit dériver, par une conséquence non moins juste, celui de faire dans ce port tout ce qu'elle jugerait convenable au bien de ses sujets. Pour marquer encore mieux l'intérêt qu'il mettait à ces travaux, et l'invariable résolution de les poursuivre, l'empereur fit un voyage à Trieste, afin que les ouvrages fussent tracés et continués sous ses yeux; et le sénat de Venise, sachant ce prince dans son voisinage, ne crut pas pouvoir se dispenser de l'envoyer complimenter par deux ambassadeurs, qui furent témoins des pro-

grès d'une entreprise si fatale aux antiques prétentions de la république.

VII. La mort d'Antoine Farnèse, duc de Parme, arrivée le 20 janvier 1731, donna ouverture aux prétentions de l'infant don Carlos sur cet héritage. L'empereur avait cherché à éluder sa promesse; la veuve du duc Antoine se disait enceinte, et comme l'infant d'Espagne ne pouvait hériter de cette principauté qu'à défaut d'héritier direct, l'empereur lui refusa l'investiture, et fit occuper Parme par ses troupes. Mais l'Espagne s'était déja réconciliée avec la France, par un traité conclu à Séville. La France voulait forcer l'empereur à laisser remonter sur le trône de Pologne, Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV. 1731

La grossesse de la douairière de Parme n'étant que simulée, les menaces de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, obligèrent Charles VI à retirer ses troupes de ce duché; et don Carlos, à la tête de six mille Espagnols, vint prendre possession de son état. Ainsi il y eut sur le Pô deux armées appartenant à deux souverains qui venaient de rompre leur ancienne alliance; la guerre paraissait inévitable; car l'infant prenait, outre son nouveau titre de duc de Parme, la qualité de généralissime des armées espagnoles en Italie.

L'empereur rassemblait des troupes dans le Tyrol, et en faisait filer vers le Milanais; d'autres venaient du fond de l'Italie vers cette même province, traversant

l'état de l'église. La France promettait d'aider l'Espagne à chasser les Allemands de la péninsule ; et le duc de Savoie, Victor Amédée, venait de conclure deux traités également perfides, par lesquels il s'engageait avec l'un et l'autre parti.

Les ambassadeurs de France et d'Autriche pressaient la république de se déclarer ; mais elle se tint en garde contre les protestations d'amitié et les offres séduisantes de l'une et de l'autre puissance. Elle notifia son invariable résolution de conserver une exacte neutralité, et exigea, sans y compter, la promesse que son territoire serait respecté par les puissances belligérantes. Le gouvernement appela une partie de ses troupes de la Dalmatie et des îles Ioniennes, leva les milices des provinces de terre-ferme, et établit un cordon militaire sur les confins des duchés de Mantoue et de Milan.

1732 Le doge Sébastien Moncenigo étant mort sur ces entrefaites, fut remplacé par Charles Ruzzini, l'un des hommes les plus considérables de la république, pour avoir signé les traités de Carlowitz et de Passarowitz.

1733 VIII. Les hostilités entre l'Autriche et les cours de France, d'Espagne et de Turin, commencèrent en 1733.

C'est la seconde fois que, dans une situation pareille, nous voyons les deux gouvernements placés aux extrémités de l'Italie septentrionale, embrasser

deux systèmes différents ; les Vénitiens persister dans une neutralité difficile à garder, et encore plus à faire respecter ; et le duc de Savoie, que désormais il faut appeler le roi de Sardaigne, se jeter au milieu des évènements, sauf à changer de parti avec la fortune.

La première opération des alliés fut l'occupation du Milanais. Les Français, sous les ordres du duc d'Harcourt, se portèrent jusqu'à Lodi et Crémone, tandis que le roi de Sardaigne, maître en un instant de Vigevano, de Pavie, voyait les magistrats de Milan venir au-devant de lui, pour lui présenter les clefs de cette capitale, pratiquait dans le château des intelligences qui lui en ouvraient les portes, et, par la prise de Pizzighitone, consommait la conquête de ce duché : cette conquête avait été l'affaire de deux mois.

Mantoue devint, comme elle l'a été depuis dans toutes les guerres, le point de refuge et de résistance de toutes les forces autrichiennes en Italie. Une armée française bloquait cette place plutôt qu'elle ne l'assiégeait. Depuis la Sesia jusqu'à l'Oglio, tout était conquis. Les Impériaux, pour venger ou réparer ces pertes, livrèrent coup sur coup trois batailles, à Parme, à Quistello, à Guastalla, dont le résultat, quoiqu'ils eussent célébré la dernière comme une victoire, fut pour eux la perte de tout le Milanais.

Pendant ce temps-là, trente mille Espagnols leur enlevaient le royaume de Naples ; le duc de Montémar

y acquérait le glorieux surnom de duc de Bitonto, par la victoire qu'il remportait près de cette ville. La noblesse sicilienne appelait don Carlos; et ce prince, après avoir été proclamé à Naples, faisait son entrée triomphale dans Palerme.

L'Autriche avait rassemblé de nouvelles troupes dans le Tyrol; une lettre du maréchal de Noailles annonça au sénat que, pour les empêcher de pénétrer en Italie, les Français allaient s'avancer dans le territoire vénitien. En effet le corps de Maillebois vint à Castel-Nuovo, celui de Lautrec à Gossolongo, le maréchal de Noailles occupait le Véronais, les Espagnols étaient postés sur le bas Adige, les Piémontais à Salo et dans la province de Brescia.

L'armée autrichienne, pour éviter ces différents corps, prit sa route par les provinces plus voisines de la mer, c'est-à-dire par les pays de Bassano, de Vicence et de Padoue. Ainsi la république voyait toutes les armées sur son terriroire, et se trouvait obligée, non-seulement de fournir à leurs besoins, mais de souffrir les insultes et les dégâts inséparables de cet état de choses. Elle se trouva sur le point de sortir de la neutralité qu'elle s'était prescrite, et d'embrasser le parti victorieux; mais il était tard pour se déclarer.

Certainement sa politique n'avait pas à s'applaudir des changements qui venaient de s'opérer en Italie; la maison de Bourbon se trouvait en possession du Mila-

nais, du Parmesan, de Naples, de la Sicile, et on ne pouvait plus lui disputer la Toscane. Heureusement pour Venise, de si grands succès donnèrent de l'ombrage à l'Angleterre et à la Hollande; elles voulurent intervenir, pour arrêter ces progrès par une pacification dont elles seraient les médiatrices. Le premier ministre de France, le cardinal de Fleury, eut l'adresse de saisir ce moment pour faire, sans aucune médiation, une paix séparée, qui entraînait nécessairement une paix générale. Il en résulta que les alliés de la France n'obtinrent pas tous les avantages qu'ils s'étaient promis; mais l'Europe fut pacifiée, et le sort de l'Italie se trouva fixé.

Les hostilités cessèrent à la fin de 1735, entre la 1735.
France et l'Autriche.

IX. On était convenu que l'empereur aurait les duchés de Parme et de Plaisance, qu'il rentrerait dans le duché de Milan, mais en cédant au roi de Sardaigne les provinces de Tortone et de Novarre, avec quelques fiefs; que la maison d'Espagne, au lieu de Parme et de la Toscane, garderait les royaumes de Naples et de Sicile. Il restait à disposer de la Toscane; la France en fit le prix de la renonciation du roi Stanislas Leczinski au trône de Pologne : on convint de donner à ce prince les duchés de Lorraine et de Bar, que possédait le gendre de l'empereur Charles VI, François de Lorraine, et on assigna à celui-ci, en échange, le grand-duché de Toscane. La part de la

France, dans ce traité, fut la reversibilité de la Lorraine après la mort du roi Stanislas.

Cet arrangement était aussi favorable qu'il était permis de l'espérer, pour maintenir dans l'Italie une espèce d'équilibre. La maison d'Autriche n'y conservait que Parme, le duché de Mantoue et le Milanais, amoindri de deux provinces; les Espagnols restaient au fond de la péninsule; une maison qui jusque alors n'avait rien possédé en Italie, celle de Lorraine, venait s'établir à Florence; on ne prévoyait pas alors qu'elle se confondrait bientôt avec la maison d'Autriche. Enfin le roi de Sardaigne, agrandi, se trouvait plus en état de défendre les passages des Alpes.

On voit que, si l'on en juge par l'évènement, cette nouvelle expérience, comme celle de la guerre pour la succession d'Espagne, prouve que le cabinet de Turin avait pris un meilleur parti que le sénat de Venise.

Pendant cette guerre, la république n'eut qu'une misérable discussion de vanité avec le saint-siége: un criminel s'était refugié dans le palais de l'ambassadeur de Venise, les sbires l'y enlevèrent de force. L'ambassadeur, qui crut ses priviléges violés et sa dignité compromise, partit de Rome. Le gouvernement vénitien, qui ne se rappelait pas que, dans une circonstance pareille, il avait fait avancer du canon pour briser les portes du palais de l'ambassadeur de France, soutint les prétentions de son ministre avec hauteur,

avec opiniâtreté ; le nonce du pape fut invité à se retirer, et les relations entre Rome et Venise demeurèrent interrompues, jusqu'à ce que le pape Clément XII prit le parti le plus sage, qui fut de restreindre le droit d'asyle, et de faire inviter les ministres étrangers à ne pas protéger des criminels poursuivis par la justice.

Venise avait perdu son doge Charles Ruzzini au 1735
mois de janvier 1735, et lui avait donné pour successeur Louis Pisani.

L'empereur chercha à se dédommager des mauvais succès qu'il venait d'avoir en Italie, en se déclarant l'allié des Russes contre les Turcs. Il sollicita vivement, et à trois reprises différentes, les Vénitiens d'entrer dans cette coalition ; mais il n'y avait rien de si dangereux pour eux que d'entreprendre la guerre contre un ennemi si redoutable, avec un allié qui déja deux fois avait fait la paix à leurs dépens. Ils persistèrent dans leur système de neutralité, et ils eurent sujet de s'en applaudir, lorsqu'ils virent les armées autrichiennes plier devant les troupes ottomanes. Pendant cette guerre, ils n'eurent d'autre soin que de se défendre contre les corsaires barbaresques, et d'éviter, dans les mers du Levant, les rixes entre leurs sujets et les sujets de la Porte ; parce que ces affaires étaient toujours suivies, de la part de cette cour, de quelques actes de hauteur, et ne pouvaient se terminer que par des réparations ou des indemnités.

X. Du reste, cet état de guerre de l'empire ottoman 1736

était assez favorable au commerce vénitien. Mais l'empereur avait déclaré la franchise de son port de Trieste; le pape en avait fait autant pour Ancône; et, depuis que la république ne pouvait plus exercer son droit de souveraineté dans le golfe, de manière à interdire presque tout commerce à ces deux ports, l'avantage que leur franchise présentait aux spéculateurs diminuait considérablement l'affluence des marchandises et des étrangers à Venise, où la législation des douanes était très-rigoureuse.

Les négociants représentèrent qu'il fallait subir la loi de l'exemple, sous peine de ne plus voir ce port fréquenté par les étrangers; déja, dans les temps antérieurs, ce système de la franchise du port avait été essayé. Dès 1658, on avait supprimé tous les droits d'entrée pour les marchandises qui arrivaient par mer, à l'exception des draps étrangers, qui restèrent prohibés; on avait maintenu d'abord les droits de sortie, mais ils furent encore supprimés quelque temps après. On avait espéré que les bénéfices des manufactures vénitiennes compenseraient le sacrifice que le fisc voulait bien s'imposer. Les effets de cette mesure ne répondirent point à ce qu'on s'en était promis; on fit, en 1682, la comparaison des marchandises sorties du port de Venise, depuis qu'il était franc, avec celles qui en sortaient précédemment, et on reconnut que les exportations avaient diminué, et que le trésor avait éprouvé un dommage considérable. Les droits furent

rétablis, et la franchise supprimée en 1689; mais les droits d'entrée furent réduits de six pour cent à quatre.

En 1717, en 1730, on proposa de modérer les tarifs; on sentait qu'il était difficile de les laisser subsister, depuis que d'autres ports étaient en concurrence avec celui-ci. Le commerce renouvela ses sollicitations en 1733; il demandait que toutes les marchandises pussent sortir librement de Venise sans payer aucun droit, sans être assujetties à aucune formalité; cette question fut long-temps agitée, et un décret du mois de juillet 1735 rejeta de nouveau cette proposition.

Enfin l'année suivante, les instances s'étant renouvelées, le sénat, après une longue délibération, céda à la nécessité et composa avec les circonstances, malgré l'opposition du sénateur Trono, qui parla pendant six heures contre le nouvel ordre de choses qu'on voulait établir. Il fut réglé que Venise serait un port franc, non pas dans toute l'étendue de ce mot, et avec une exemption absolue de toute charge et de toute surveillance, mais avec des modifications telles qu'on pouvait espérer d'attirer les étrangers, malgré la franchise des ports de Trieste et d'Ancône. Une magistrature fut instituée pour veiller aux intérêts du commerce. Ce conseil proposa au sénat de réduire les droits d'entrée à un pour cent, et les droits de sortie à demi pour cent, mais seulement pour les

marchandises du Levant qui arriveraient à Venise sur des bâtiments vénitiens, et pour les marchandises du Ponant, arrivant sous pavillon étranger. Les marchandises venant du golfe ou du Levant sur des vaisseaux autres que les navires vénitiens, restèrent soumises aux tarifs existants.

Les soins que le pape Clément XII donnait aux intérêts commerciaux de ses sujets, alarmèrent de nouveau les Vénitiens, lorsque ce pontife établit une foire à Sinigaglia, dans le duché d'Urbin. La république défendit à ses sujets d'y aller trafiquer; le pape usa de représailles, en interdisant toute relation de commerce entre ses états et ceux de la république. Ces défenses, qui ne paraissaient ni d'une bonne politique, ni d'une administration éclairée, furent levées sous le pontificat de Benoît XIV; et, malgré la jalousie des Vénitiens, la foire de Sinigaglia devint la plus célèbre de l'Italie.

Ils passèrent ainsi cinq ou six ans, c'est-à-dire l'intervalle de 1734 à 1740, occupés à faire des efforts pour recouvrer ou conserver leur commerce, et à solliciter infructueusement, auprès des cours de Vienne et de Versailles, la réparation des dommages qui leur avaient été occasionés par la guerre, ou au moins le paiement des fournitures qu'ils avaient faites aux armées des puissances belligérantes.

1741 La Porte leur donnait fréquemment des alarmes par des armements considérables, dont il était diffi-

cile d'expliquer l'objet, et par les menaces qu'elle renouvelait, chaque fois qu'il survenait le moindre différend entre ses sujets et ceux de la république. On en vit un exemple déplorable en 1741 : le pacha qui commandait sur les frontières de la Dalmatie, prétendit avoir à se plaindre des Vénitiens ; les ministres de la Porte, sans vouloir admettre aucune des explications qu'on s'empressait d'offrir sur tous les faits allégués, parlèrent de faire entrer vingt-cinq mille Turcs dans la Dalmatie, à moins que la république ne réparât tout le dommage, que le pacha faisait monter à huit cent mille sequins. Il fallut négocier, non pour établir les faits, non pour discuter les droits de la république, mais sur l'énormité du dédommagement exigé ; et on se félicita d'avoir obtenu qu'il serait réduit à cent soixante mille sequins.

Cette année fut celle de la mort du doge Louis Pisani, à qui Pierre Grimani succéda.

XI. Une affaire bien autrement importante attirait 1741
alors l'attention du gouvernement vénitien. L'empereur Charles VI était mort à la fin de l'année 1740 ; sa fille Marie-Thérèse héritait de ses états, mais ils lui étaient disputés par le roi d'Espagne, par l'électeur de Bavière, par l'électeur de Saxe, roi de Pologne ; le roi de Prusse et le roi de Sardaigne en réclamaient aussi quelques parties ; la France prenait part à cette querelle, pour démembrer les possessions de la maison d'Autriche. Pendant que cette guerre se préparait,

l'ambassadeur de la république à Vienne, Capello, pressait son gouvernement d'embrasser la cause de la nouvelle reine de Hongrie, dont il se vantait même dans ses lettres d'avoir touché le cœur; mais les efforts de son parti furent inutiles, le sénat persista dans son système de neutralité.

L'embrasement fut général; on se battit en Silésie, en Bohême, en Bavière, en Italie. Je me borne à retracer rapidement ce qui, dans cette agitation de toute l'Europe, pouvait intéresser les Vénitiens de plus près.

Marie-Thérèse, occupée de se défendre en Allemagne, ne pouvait guère songer sérieusement à la conservation de ses états d'au-delà des monts; heureusement pour elle, la rivalité des prétentions vint ranimer ses espérances. Les rois d'Espagne et de Naples faisaient marcher une armée dans le Milanais; le roi de Sardaigne convoitait aussi ce duché, mais il craignait surtout que les Espagnols ne s'en emparassent; cette crainte le détermina à se jeter dans l'alliance de Marie-Thérèse, espérant moins de ses propres droits que de la reconnaissance de cette princesse.

La première opération des troupes autrichiennes fut la démolition des écluses construites par le gouvernement vénitien sur une petite rivière, qui, en sortant de l'état de Mantoue, se jette dans le territoire de la république. Les plaintes qu'on en fit porter à Vienne y furent reçues avec les ménagements qu'on

avait droit d'attendre d'une cour qui avait un grand intérêt à ne pas s'attirer de nouveaux ennemis, et la négociation se termina par le prêt d'une somme assez considérable que la république fournit à la reine de Hongrie, dont les finances étaient alors fort au-dessous de ses pressants besoins.

Une armée d'observation de vingt-quatre mille hommes fut répartie sur la frontière occidentale de l'état vénitien, pour être spectatrice des coups que les Espagnols, alliés avec le duc de Modène, et les Allemands, secondés par le roi de Sardaigne, allaient se porter. Pendant les deux premières campagnes, les opérations ne furent point vives; le roi de Sardaigne agissait mollement, parce qu'il voulait obliger Marie-Thérèse à acheter sa coopération par des cessions importantes. En effet, l'inaction dans laquelle il persistait détermina la reine de Hongrie à lui abandonner la province de Vigevano, la partie de la province de Pavie qui est entre le Pô et le Tésin, Plaisance, la partie de ce duché qui s'étend entre la Nura et le Pô, enfin tous les droits que la maison d'Autriche prétendait avoir sur le marquisat de Finale, dont les Génois étaient en possession.

Quand il eut reçu le prix de son alliance, ce prince se mit en devoir de défendre les passages des Alpes contre les armées françaises, qui se préparaient à pénétrer en Italie. Marie-Thérèse avait vu la Silésie conquise, Prague emportée d'assaut, et Vienne assiégée;

elle était sur le point de perdre tous ses états d'Allemagne. Sa constance héroïque, le dévouement des Hongrois, les secours de l'Angleterre et de la Hollande, des traités qui interrompaient les hostilités de la Prusse et de la Saxe, ramenèrent la fortune sous ses drapeaux. Elle conquit à son tour la Bavière, chassa les Français de la Bohême, et les repoussa jusque sur le Rhin.

Ces succès lui permirent de disposer de quelques corps, pour les envoyer au secours de ses états d'Italie; le territoire vénitien fut traversé par des troupes indisciplinées, dont on ne put ni empêcher, ni réparer les désordres. Le golfe fut couvert de bâtiments de guerre autrichiens et anglais, qui insultaient les côtes de la Pouille et désolaient le commerce de Naples, mais qui, en même temps, portaient journellement des atteintes au droit de souveraineté que la république s'était arrogé sur cette mer.

1744 Les troupes autrichiennes repoussèrent les Espagnols jusqu'aux frontières de Naples; elles furent à leur tour obligées de se replier, et ne s'arrêtèrent que dans la Romagne. Pendant ce temps-là, c'était en 1744, quarante-deux bataillons français avaient forcé les passages des Alpes, et gagnaient, avec les Espagnols, une bataille sur les Piémontais devant Coni. Les Génois, afin de n'être pas obligés de céder Finale au roi de Sardaigne, se déclarèrent contre lui. Leur port, ouvert aux troupes de France et d'Espagne, fournit le moyen de porter sans difficulté des troupes sur le re-

vers des Alpes. L'armée du maréchal de Maillebois 1745
descendit des Apennins, prit Tortone, Parme, Plaisance, força Alexandrie, Asti, Valence, Casal, conquit tout le Milanais, pénétra jusqu'à Lodi; et le 19 décembre 1745, l'infant don Philippe reçut le serment de fidélité de la ville de Milan. En Flandre, le maréchal de Saxe conquérait tout le pays depuis Louvain jusqu'à Anvers; et cette conquête, commencée par la bataille de Fontenoi, se terminait par la victoire de Raucoux.

La campagne suivante, les Français et les Espagnols 1746
éprouvèrent l'inconstance de la fortune; les Autrichiens les repoussèrent jusqu'au pied des Alpes; le roi de Sardaigne les battit à San-Lazaro; Gènes, Savone, Finale, furent réduites à se rendre. Les Français avaient repassé le Var, et la place d'Antibes était assiégée.

Une insurrection du peuple de Gènes délivra cette 1747
ville des Allemands, et les obligea de rassembler leurs forces, pour en entreprendre le siége. Cette circonstance, le gain de la bataille de Lawfeld sur les frontières de la Hollande, et la prise de Berg-op-zoom, mirent la France en état de proposer des conditions de paix à la fin de la campagne de 1747. Le traité fut conclu le 30 avril 1748, à Aix-la-Chapelle.

XII. On convint de se rendre mutuellement toutes 1748
les conquêtes faites en Allemagne et dans les Pays-Bas, à l'exception de la Silésie, qui avait été cédée à la Prusse

par un traité antérieur. Marie-Thérèse, désormais l'impératrice-reine, puisque son mari, François de Lorraine, fut reconnu empereur d'Allemagne, ajouta au sacrifice de cette province celui des duchés de Parme et de Plaisance, qui furent cédés à l'infant don Philippe. Les Génois furent rétablis dans tous leurs droits. Quant au roi de Sardaigne, on ne lui laissa pas tout ce que la reine de Hongrie lui avait abandonné par leur traité d'alliance; il ne conserva que la province de Vigevano, le comté d'Anghiera, mais il étendit ses possessions au-delà du Tésin, en occupant une partie de la province de Pavie, jusqu'au Pô. Cette paix fixa pour un demi-siècle l'état de l'Italie.

On voit, pour la troisième fois, la politique de la maison de Savoie justifiée par le succès, et cette couronne s'accroître, tandis que la neutralité de Venise avait encore fait perdre à cette république de sa considération.

La cour de Vienne, qui sentait l'importance d'avoir une communication directe de ses possessions allemandes avec ses provinces d'Italie, désirait vivement acquérir une partie du territoire vénitien, qui séparait le Milanais du Tyrol et de l'évêché de Trente; elle offrait, en échange, quelques possessions en Istrie, qui n'étaient pas moins à la convenance de la république. Cet échange aurait eu, pour les Vénitiens, l'inappréciable avantage de les affranchir de l'incom-

modité d'un passage toujours désastreux, souvent humiliant, et qui, à chaque guerre, compromettait leur neutralité. Mais telle était alors la timidité du sénat de Venise, qu'il n'osa pas même entamer cette négociation, aimant mieux s'exposer à des inconvénients si souvent éprouvés, que de donner ouverture à de nouvelles discussions.

Il termina assez heureusement celles qu'il avait depuis long-temps avec le pape, pour les limites du pays de Ferrare.

XIII. Mais il y avait depuis plusieurs siècles un sujet de contestation entre la maison d'Autriche et la république, au sujet du patriarcat d'Aquilée. La juridiction de ce siége s'étendait sur les deux parties du Frioul possédées par les deux états. Il avait été réglé anciennement que le patriarche serait nommé alternativement par chacun des deux gouvernements; les Vénitiens avaient éludé l'exécution de cette convention. Le siége, lorsqu'elle avait été faite, se trouvait occupé par un Vénitien; ce patriarche s'était nommé un coadjuteur, qu'il avait eu soin de prendre dans le clergé de sa nation, sous l'approbation du sénat; ses successeurs avaient fait de même; de sorte que le patriarcat ne s'était jamais trouvé vacant, et que l'Autriche n'avait pu jouir de son droit.

L'impératrice-reine voulut faire cesser cet abus; ses réclamations inquiétèrent beaucoup le sénat de Venise; on proposa de prendre le pape pour arbitre

dans cette affaire. Benoît XIV décida, que le territoire du patriarcat dépendant de deux souverains, le meilleur moyen de laisser à chacun la jouissance de ses droits, était de diviser la juridiction, de conserver le patriarche à Udine, capitale du Frioul vénitien, et de placer à Aquilée, qui était dans le Frioul autrichien, un vicaire apostolique.

Les Vénitiens, après avoir proposé un arbitrage et reçu une décision aussi raisonnable, se récrièrent comme si l'arbitre n'eût dû consulter que leurs intérêts. Cette décision ne leur ôtait rien, ils conservaient le siége et la faculté d'y nommer; mais le patriarche vénitien ne devait plus étendre sa juridiction spirituelle sur le Frioul autrichien. La perte de cette juridiction ne portait aucune atteinte à l'autorité de la république; et cependant, telle fut sa prévention ou son injustice, qu'elle déclara que le pape, dont les deux puissances contendantes avaient réclamé l'arbitrage, n'avait pas eu le droit de prononcer ainsi; qu'il ne pouvait pas changer la démarcation territoriale d'un siége épiscopal, sans le concours de la puissance civile; et, pour appuyer ces plaintes, qu'ils répandirent indiscrètement dans toutes les cours, comme si on eût pu s'y intéresser, ils rappelèrent leur ambassadeur de Rome, renvoyèrent de Venise le nonce pontifical, et armèrent deux vaisseaux de guerre, qui semblaient destinés à aller attaquer le port d'Ancône.

Benoît XIV fit tomber toutes ces menaces dans le néant, en déclarant qu'il avait accepté l'arbitrage de cette affaire à la prière des deux gouvernements, que c'était à eux de savoir s'ils voulaient s'en tenir à sa sentence, et que c'était à la cour de Vienne que les Vénitiens devaient s'adresser pour y obtenir des modifications.

Dès ce moment, il ne fut plus possible de soutenir cette contestation avec la même hauteur. La France employa ses bons offices pour concilier les deux parties. La cour de Vienne profitant de la difficulté que les Vénitiens avaient faite de se soumettre à la sentence arbitrale, demanda que le patriarcat fût supprimé et qu'il y eût un archevêque dans la partie autrichienne du Frioul, comme dans la partie vénitienne; il fallut y consentir, et le patriarcat d'Aquilée forma les archevêchés d'Udine et de Gorice.

La république témoigna son ressentiment contre la cour de Rome, en remettant en vigueur quelques anciennes lois relatives à l'abus des dispenses et des indulgences. Le pape demanda vivement que ce décret fût rapporté. L'abbé de Bernis, qui voulait être cardinal, et l'abbé de Villesocalf, chargé après lui des affaires de France à Venise, et nouvellement pourvu d'une riche abbaye par la protection du saint-siége, n'épargnèrent pas leurs efforts pour obtenir cette révocation. Ils firent intervenir le nom de leur souverain; le décret fut d'abord suspendu, mais pour

quatre mois seulement; et ce qu'on avait refusé au roi de France, fut accordé aux instances d'un nouveau pape, Clément XIII, qui était Vénitien. Ce dépit de la république contre Rome, ne se manifesta plus que par une guerre de douanes.

La contestation qu'on venait d'avoir avec l'Autriche, au sujet du patriarcat d'Aquilée, diminua un peu le crédit dont la cour de Vienne jouissait à Venise.

Nous avons eu occasion de rapporter que depuis leurs dernières guerres contre les Turcs, les Vénitiens paraissaient s'être rapprochés de l'Autriche, quoique cette puissance eût conclu deux traités importants, sans ménager les intérêts de la république, son alliée, et sans même la consulter. On a pu remarquer que, lorsque la guerre pour la succession de l'empereur Charles VI fut sur le point d'éclater, la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, avait un parti dans le sénat; on redoutait l'ambition autrichienne, et cependant, on affectait pour cette maison des égards qui étaient autant de symptômes d'une inimitié secrète contre la France. Les preuves de cette inimitié ne tardèrent pas à se multiplier.

En 1740, lorsque le conclave était assemblé depuis plusieurs mois, pour donner un successeur au pape Clément XII, la cour de Versailles fit demander au sénat que les cardinaux vénitiens votassent avec ceux de la faction de France. Cette proposition fut rejetée

sèchement, sous le prétexte que les cardinaux, nés sujets de la république, avaient la libre disposition de leur voix.

Vers la même époque, un nouveau tarif des douanes assujettit les sucres bruts venant de France à des droits que les autres nations ne payaient pas.

En 1742, la colonie des négociants vénitiens établis en Chypre, qui, depuis la décadence de la république, avait reconnu le consul de France pour protecteur, imagina de renoncer à cette protection pour passer sous celle du consul anglais. Le gouvernement français réclama; le sénat éluda de donner une réponse décisive, prétextant que cette affaire était de la compétence du baile, résidant à Constantinople; et il se trouva que le ministre avait déja envoyé au consul anglais la patente de consul vénitien.

En 1747, Venise décela encore, par le choix de ses amis, ses sentiments pour la France, en s'abandonnant sans mesure aux intérêts de l'Angleterre, et en lui fournissant même des secours clandestins.

On voit que la politique de ce grave sénat n'était pas exempte de passions, et par conséquent, d'imprudence; aussi le traité de 1756, qui unit les deux maisons d'Autriche et de Bourbon, causa-t-il à ce gouvernement les plus vives alarmes.

La république n'en eut pas plus tôt été informée, qu'elle se hâta de conclure une convention avec les Grisons pour avoir une route de communication avec

la Souabe, sans passer par le territoire autrichien, afin de pouvoir appeler des secours de la haute Allemagne.

L'année suivante, la cour de Vienne sollicita un emprunt à Venise; le gouvernement se garda bien de le fournir; il se contenta, ou plutôt feignit de le tolérer, bien sûr que les sujets ne courraient pas le risque de déplaire à l'inquisition d'état, en ouvrant leur bourse à une puissance étrangère.

En 1762, à la fin de la guerre qui, pendant sept ans, avait ravagé l'Allemagne, Venise tenta de renouveler son alliance avec les Grisons pour en obtenir quelques troupes; mais la cour de Vienne fit échouer cette négociation, et la république piquée s'en prit aux Grisons, à qui elle retira les priviléges qu'elle leur avait précédemment accordés, leur refusant même les arrérages de quelques pensions qui leur étaient dues depuis un grand nombre d'années.

XIV. Une des circonstances qui contribuèrent à sauver le reste des colonies vénitiennes, après la perte de Candie et de la Morée, ce fut la décadence de l'empire turc; elle suivit immédiatement ces deux importantes conquêtes. Le prince Eugène avait porté de si rudes coups à cet empire, les guerres contre la Perse et la Russie l'avaient tellement affaibli, qu'il n'osa plus se commettre, même avec une république qui paraissait déterminée à ne plus accepter la guerre. Il ne cessait pas de convoiter la Dalmatie et l'Albanie,

mais il n'osait hasarder de donner de l'ombrage à l'Autriche. Il est probable que Venise ne fut redevable de la conservation de ces deux provinces, qu'à la circonspection que la puissance autrichienne inspirait au ministère ottoman.

Du côté de l'Europe chrétienne, Venise était à la discrétion de l'Autriche ou du premier occupant de l'Italie. Elle n'avait de sauvegarde que dans le droit public, c'est-à-dire dans la jalousie des grandes puissances.

Cette jalousie était tellement invétérée, que quatre guerres terribles remplirent la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Le guerre de la France et de l'Angleterre, dont les 1756
limites du Canada furent l'occasion ou le prétexte, 1759
dura depuis 1756 jusqu'en 1759. L'Espagne et le Portugal y intervinrent ; elle coûta aux Espagnols la Floride, aux Français presque tous leurs établissements dans l'Inde, le Canada et cinquante vaisseaux de ligne.

L'incendie n'était pas éteint d'un côté qu'il se ral- 1756
lumait d'un autre ; pendant que ces trois nations com- 1763
battaient sur toutes les mers, l'Allemagne était ravagée. L'Autriche, la France, la Russie, les rois de Pologne et de Suède s'efforçaient d'écraser le roi de Prusse, qui n'avait d'allié que l'électeur de Hanovre, le landgrave de Hesse, et le duc de Brunswick. La Saxe conquise fut ruinée par les extorsions des Prussiens, après l'avoir été par le faste de l'électeur ; le

Hanovre fut saccagé, Berlin fut pris deux fois, on livra dix batailles, et après sept ans de guerre, la paix de 1763 laissa les choses en Allemagne à peu près sur le même pied où elles étaient auparavant.

1768 Une guerre moins importante, mais non moins cruelle, désolait une île voisine de l'Italie et de la France. Les Corses s'étaient révoltés contre les Génois; on comptait cette insurrection pour la dix-huitième. Les Vénitiens avaient vu quelque temps dans leur capitale, et même dans leurs prisons, cet aventurier allemand que les Corses avaient couronné sous le nom de Théodore, et dont Gènes avait mis la tête à prix. Il avait intrigué, sans succès, auprès du sénat pour en obtenir des secours. Depuis vingt ans, la France employait sa médiation, et même ses troupes, pour rétablir l'harmonie entre les Corses et leur métropole, lorsqu'en 1754 ils confièrent la défense de leur liberté à leur général Paschal Paoli. Indépendamment du sang répandu dans la guerre, on portait jusqu'à vingt-six mille le nombre des assassinats. Les Français revinrent en 1764 comme médiateurs, ou comme dépositaires des places : au bout de quatre ans, ils se retirèrent, sans avoir déterminé les habitants à la soumission. Alors le sénat de Gènes comprit que la France ne pourrait agir efficacement pour la pacification de la Corse, que lorsqu'elle agirait pour elle-même; il lui vendit cette île, en 1768; et, après avoir comprimé une résistance vive, mais courte, le gouvernement français y fit reconnaître son autorité.

Dix ans après, une autre guerre éclata entre les 1778
puissances maritimes de l'Europe; il s'agissait de la liberté des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale, dont l'indépendance fut affermie à l'aide des armes de la France et de l'Espagne.

XV. Dans le même temps, une révolte des Monténégrins, peuple barbare qui habite sur les confins de la Dalmatie, faillit à compromettre la république avec les Russes et avec les Turcs. Ces factieux avaient pour chef un nommé Stefano Piccolo, qui se faisait passer pour le czar Pierre III. Ce personnage mystérieux avait rassemblé jusqu'à douze mille hommes de troupes; ses gardes se prosternaient devant lui; il parlait de rétablir l'empire grec, en attendant il pillait sans distinction les Turcs et les Vénitiens, et arrêtait une caravane qui appartenait aux marchands de Cattaro. La république voulut armer contre lui, mais les Esclavons refusèrent de marcher, et les troupes italiennes ne l'osèrent pas. Pour éviter tout soupçon de connivence, les Vénitiens se virent réduits à mettre à prix la tête de ce rebelle, et à faire pendre deux papas grecs qui avaient embrassé son parti.

Pendant ces agitations, l'un des principaux administrateurs de l'arsenal, le patricien Venier, fut convaincu d'avoir donné aux agents de la Russie des renseignements sur les forces de la république; un abbé était l'entremetteur de cette correspondance: l'abbé fut étranglé, les inquisiteurs se contentèrent de relé-

guer le patricien à Palma-Nova. Cette indulgence, qui ne leur était pas ordinaire, provenait sans doute de ce que le tribunal était lui-même dans un moment de crise; mais ici cette indulgence était de l'injustice, aussi trouva-t-on plusieurs fois, dans l'urne du scrutin du grand-conseil, des billets satiriques qui dénonçaient la partialité du tribunal.

En 1777, le gouverneur de Corfou, Pierre-Antoine Querini, fut condamné à trois ans de prison pour avoir détourné, au profit des Russes, quelques objets de l'approvisionnement de cette forteresse. Ainsi plusieurs symptômes annonçaient dans la république les progrès de la corruption.

Cependant le désordre continuait dans la Grèce; les Turcs armaient, la Russie affectait de menacer, et l'on commençait à croire qu'elle pouvait bien avoir elle-même suscité un rebelle, pour avoir un prétexte de faire paraître son pavillon sur ces côtes; en effet le prince Dolgorouki y débarqua, se mit à la tête des Monténégrins, et les hostilités commencèrent entre les Russes et les Turcs.

Dans cette guerre, on vit des flottes sorties de la Baltique, venir explorer les côtes de la Grèce, et défier la puissance ottomane jusque dans ses mers. La république envoya une escadre dans le Levant, pour y veiller aux intérêts de son commerce, protection qui s'étendit même sur le commerce français, et qu'attestent les remercîments que le roi Louis XVI en fit

faire au sénat, et particulièrement à l'amiral Angelo Emo.

Cette apparition du pavillon russe dans la Méditerranée effraya tellement les Vénitiens, qu'ils essayèrent de tromper l'ambition de cette puissance, en se proposant pour être les facteurs de son commerce. Il y avait à peu près un siècle (en 1663) qu'on avait vu arriver à Venise une ambassade moscovite pour proposer un traité qui facilitât l'écoulement des productions de ce vaste empire ; mais les circonstances étaient bien changées : la nation russe, ou du moins son administration, était déja assez éclairée sur ses véritables intérêts, pour sentir que c'étaient des acheteurs qu'il lui fallait, et non pas des facteurs. Ce qu'elle avait offert elle-même en 1663, en 1768, elle le refusa en 1774.

L'Autriche était l'auxiliaire de la Russie, dans le projet de chasser les Turcs au-delà du Bosphore. Les deux cours impériales ne pouvaient guère espérer un succès complet, sans la coopération de la république de Venise. D'abord, en qualité de puissance limitrophe de l'empire turc, elle pouvait opérer sur le continent de la Grèce une utile diversion ; en second lieu, il fallait à tout prix, que les escadres russes, envoyées de si loin dans la Méditerranée, pussent trouver, dans les ports de la république, un asyle, des approvisionnements, des moyens de se réparer ; troisièmement, ces escadres n'étaient pas tellement

supérieures à la marine ottomane, que les forces navales de Venise ne fussent un secours très-important; enfin, dans le cas d'un succès complet, l'Autriche, qui n'avait point de forces maritimes, était intéressée à ce que les Russes n'eussent pas seuls le droit et le moyen de retenir toutes les conquêtes faites dans la Morée et dans l'Archipel.

Ces deux puissances, pour entraîner la république dans leur coalition, lui firent les propositions les plus séduisantes, avec cette prodigalité que l'on met à disposer de ce qui ne nous appartient pas encore. On dit que la Morée et Candie ne furent qu'une partie du prix qu'elles promirent aux Vénitiens, pour obtenir leur coopération. L'importance de ces offres avertissait du danger qu'il y avait à s'y fier.

Le sénat avait trop d'expérience pour ne pas prévoir, que plus les deux cours impériales auraient accru leur puissance, moins elles se croiraient obligées de lui tenir parole; que tôt ou tard l'amitié qui subsistait entre elles se changerait en une rivalité d'intérêts, qui occasionerait des guerres dans lesquelles la république serait forcée de prendre part; que si, contre toute apparence, elles restaient unies, leur ambition si connue ne lui laisserait point de sûreté; que, du moment où les sujets grecs de la domination vénitienne cesseraient d'être exposés aux brigandages des Turcs, et se verraient cajolés par un gouvernement professant leur culte, établi dans leur voisinage, et

assez fort pour les protéger, leur fidélité n'aurait plus de garantie; qu'enfin les Turcs étaient des voisins moins dangereux que les Russes, et que déja la république n'avait que trop de points de contact avec la puissance autrichienne.

Telles furent, sans doute, les raisons qui déterminèrent le gouvernement de Venise à persister avec une constance qui tenait de l'opiniâtreté, dans des refus qu'il couvrait du voile de la modération; mais il ne put s'empêcher de laisser percer sa partialité. Les Russes ayant essuyé quelques échecs, en 1773, on livra aux Turcs des Grecs qui s'étaient réfugiés dans les îles vénitiennes : on sévit contre ceux des sujets de la république qui avaient favorisé les Russes; on arrêta un comte Macri, à Céphalonie, et un noble de Zante, nommé Mocenigo, qui avait accepté un brevet de colonel au service de Russie; mais cette puissance s'en plaignit avec tant de hauteur, qu'il fallut relâcher cet officier, et le succès de cette menace en occasiona une seconde : la Russie exigea le rappel de tous les Grecs bannis pour sa cause.

L'empereur Joseph II fut très-irrité du système de conduite des Vénitiens, et, lorsqu'il se rendit de Vienne à son armée du Danube, il affecta de passer par Trieste, quoique assurément ce ne fût pas son chemin, pour ébranler la république dans sa résolution. Ce voyage n'eut d'autre résultat que de lui fournir une occasion de manifester son ressentiment.

Le sénat, le sachant dans le voisinage de Venise, lui envoya une ambassade extraordinaire pour le complimenter, et pour excuser la république de son attachement à la neutralité. On dit que ce monarque reçut les ambassadeurs avec une hauteur qui approchait du dédain, et que son ministre à Venise se permit dans ses notes un ton qui allait jusqu'à la censure et à la menace.

On rapporte plusieurs anecdotes qui prouvent que, dans cette guerre, les amiraux russes ne prirent pas plus de soin que le gouvernement autrichien de ménager l'orgueil de la république.

Ces diverses guerres n'arrachèrent point les Vénitiens de cet état d'apathie dont ils s'étaient fait un système. On verra qu'ils y persistèrent, lorsqu'une guerre bien autrement importante s'alluma à la fin du siècle, pour embraser toute l'Europe; mais avant d'arriver à ce grand évènement, il me reste à retracer les dernières circonstances qui accompagnèrent la décadence de la république.

XVI. Les changements qui venaient de s'opérer en Italie par le traité d'Aix-la-Chapelle, furent consolidés par un traité particulier des cours de Vienne et de Madrid, où, en prévoyant les évènements ultérieurs, les deux maisons d'Espagne et d'Autriche se garantirent leurs possessions actuelles dans la péninsule.

Tranquille de ce côté, sans craintes du côté des Turcs, que des révoltes dans les provinces de Géor-

gie, de Valachie et de Chypre occupaient assez, la république put se livrer aux soins de son commerce, pendant les dix années du règne de son doge François Loredan, qui avait succédé à Pierre Grimani, en 1752. Cependant il faut considérer que ce système 1752
de neutralité auquel elle s'était fixée, devait lui faire négliger sa marine, par conséquent la protection de son commerce et le maintien de son autorité dans ses colonies. On en fit l'épreuve en 1753; il y eut une émeute dans la ville de Cattaro, contre le gouverneur vénitien. Une imposition établie, au profit des nobles, en fut la cause. Ces troubles furent apaisés; mais une partie de la population, mécontente, émigra sur le territoire ottoman. En 1760, en 1771, les mêmes causes occasionèrent des troubles; à Céphalonie, le comte Metaxa, l'un des principaux de l'île, qui s'était mis à la tête des rebelles, fut exécuté à Venise, et beaucoup de ses complices furent étranglés ou noyés en secret.

Vers le même temps, en 1758, les suffrages du 1758
sacré collége élevèrent sur le trône pontifical un cardinal vénitien, Charles Rezzonico, évêque de Padoue, qui prit le nom de Clément XIII. Cette élection, qui ne prouvait nullement le crédit de la république, y fut reçue avec des transports de joie extraordinaires; et le gouvernement, qui cherchait toutes les occasions d'entretenir ses peuples dans l'illusion où ils étaient sur sa considération chez l'étranger, célébra

cet évènement par des réjouissances solennelles. Venise ne disposait pas, comme les rois catholiques, d'un certain nombre de chapeaux, et la république ayant beaucoup perdu de sa considération au-dehors, les papes, depuis quelque temps, avaient négligé d'appeler des protégés de Saint-Marc dans le sacré collége. C'est ce qui fit dire plaisamment au peuple, à l'occasion de l'exaltation de Rezzonico : « Les chapeaux ont été rares chez nous pendant long-temps, mais à présent nous avons le chapelier. »

Clément XIII, croyant faire quelque chose d'agréable à ses anciens concitoyens, offrit à la république d'instituer, à Saint-Pierre de Castello, un chapitre noble de douze chanoines; mais le gouvernement ne jugea pas utile d'avoir douze patriciens de plus dans la dépendance de la cour de Rome. Il y avait déja un chapitre de vingt-quatre patriciens à Saint-Marc ; dans une délibération qui eut lieu à leur sujet, Jean-Marc Calbo, membre du conseil des Dix, ayant parlé d'une manière trop favorable aux prétentions du saint-siége, fut exilé par les inquisiteurs d'état.

1762 Marc Foscarini succéda à François Loredan, en 1762. Les correcteurs des promissions ducales qui furent nommés pendant cet interrègne, frappés apparemment de l'état de langueur de la république, et l'attribuant en partie à ce que la puissance ducale était énervée, firent une chose inouïe depuis plusieurs siècles ; ils proposèrent, et le grand-conseil adopta sans

beaucoup de difficultés, quelques réglements qui tendaient à augmenter un peu l'influence du doge sur l'administration. A défaut d'occasions pour illustrer son règne, Foscarini avait élevé un monument à la gloire littéraire de sa patrie, et mérita d'être compté lui-même au rang des plus savants écrivains.

Il n'occupa le trône ducal que dix mois, et y fut remplacé par Alvise Moncenigo.

On voit combien l'histoire des Vénitiens fut stérile 1763
pendant cet intervalle. Il faudrait en féliciter ce peuple, si ce long repos n'eût été le sommeil précurseur de la mort. C'est beaucoup, sans doute, d'être tranquille, mais ce n'est pas tout; il faut encore que cette tranquillité soit fondée sur une juste confiance dans ses moyens de sécurité : pour se dérober au péril, il ne suffit pas de fermer les yeux.

Venise était tellement avare des moindres sacrifices que pouvait exiger sa sûreté, ou tellement alarmée de ses moindres rapports avec d'autres puissances, quand ils pouvaient l'entraîner dans des discussions avec l'étranger, qu'en 1766, son alliance avec les Grisons venant à expirer, elle ne voulut pas la renouveler, et aima mieux laisser à ce peuple un sujet de ressentiment, que de s'exposer à prendre part dans ses querelles intestines ou extérieures.

XVII. On peut juger à quel point d'abaissement cette fière république était descendue; ce n'était pas assez d'endurer sans murmure les avanies des Turcs,

il restait à supporter les insultes des pirates. Ceux de Dulcigno surprirent le château de Prévésa, sur la côte d'Albanie, et en dérobèrent les canons; ceux d'Alger débarquèrent dans l'île de Cérigo. Les puissances d'Italie et l'Espagne, fatiguées de tous ces outrages, avaient formé une ligue, dont l'objet était de bombarder les repaires de ces brigands; mais ce projet resta sans exécution, malgré l'exemple que donnèrent les Anglais, et ensuite la France, dont les escadres forcèrent les deys d'Alger et de Tripoli à des réparations et à des excuses. Les Vénitiens n'osaient même poursuivre ces pirates sans la permission de la Porte. Ils l'obtinrent, c'est-à-dire qu'ils l'achetèrent. Le grand-seigneur trouva bon que ces corsaires fussent réprimés, pourvu que ce fût hors de la portée du canon de ses ports.

Les pirates barbaresques étaient encouragés, non-seulement par l'impunité, mais par les tributs auxquels se soumettaient les nations calculatrices, qui, après avoir comparé le montant du tribut et la dépense d'un armement, ne voyaient point de raison de se décider pour le parti le plus cher. Le Danemarck, la ville de Hambourg, la Hollande, l'Angleterre elle-même, avaient traité avec les régences. Venise avait déja fait avec ces barbares, en 1753, une convention « dont les conditions, disait l'abbé de Bernis, étaient plutôt faites pour des sujets que pour des souverains. » Après quelques courses inutiles de ses

vaisseaux, elle se décida à traiter de nouveau avec Maroc, Tunis, Alger et Tripoli. Ces capitulations furent conclues en 1764 et 1765 : elles portaient que 1764 1765
le gouvernement vénitien s'interdisait de couvrir de son pavillon des personnes, marchandises ou vaisseaux appartenant à des nations en guerre avec les Barbaresques; mais que ceux-ci ne pourraient enlever aucun individu étranger sur les vaisseaux vénitiens; les Vénitiens n'étaient soumis à payer que les droits de douane exigés des nations amies, on s'interdisait réciproquement la visite des bâtiments rencontrés en pleine mer, à la charge de se faire reconnaître, en se communiquant ses papiers : les régences promettaient de ne fournir aucuns corsaires aux puissances qui pourraient être en guerre avec la république; de ne plus souffrir qu'aucun bâtiment vénitien fût vendu dans leurs ports; de ne plus acheter ni conserver aucun esclave de cette nation. On stipula qu'en Barbarie, les Vénitiens, pour les procès qu'ils pourraient avoir entre eux, ne seraient justiciables que de leur consul, et que leurs contestations avec les naturels du pays seraient soumises aux juges locaux, mais en présence du divan : que les vaisseaux vénitiens seraient exempts de tout droit d'amarrage, s'ils entraient dans les ports barbaresques, pour éviter la tempête ou l'ennemi, ou pour y faire des provisions; qu'enfin les bâtiments armés des Barbaresques ne pourraient entrer dans le

golfe sous aucun prétexte, et se tiendraient constamment à trente milles des côtes de la république.

L'historien Sandi, d'après lequel j'analyse ce traité, ne dit pas si le gouvernement de Venise se soumit à une redevance annuelle envers les régences, mais cela n'en est pas moins certain, et on en demeure convaincu d'après une expression qui lui est échappée au sujet de la rupture qui eut lieu bientôt après.

Il raconte que la régence de Tripoli ne tarda pas à violer ces conditions, et que le sénat fut obligé, dès l'année suivante, de lui adresser des menaces, pour réprimer les excès de ses corsaires. Ces menaces n'ayant eu aucun effet, on arma une escadre, qui se présenta devant Tripoli. Le dey vint à bord de l'amiral, fit restituer les bâtiments qui avaient été enlevés, et même un vaisseau non vénitien qui avait été capturé sur les côtes de la Morée, rendit toutes les marchandises, paya la valeur de celles qui ne purent être représentées en nature, et promit de ne plus envoyer ses bâtiments armés au-delà d'une ligne tirée du cap Sainte-Marie à l'île de Sapienza.

A peine venait-on d'obtenir cette réparation, que le dey d'Alger prétendit que le consul de la république devait être confirmé ou changé de deux en deux ans, parce qu'à cette occasion le nouveau consul devait offrir des présents; et il ajouta qu'à chaque changement de dey ou de ministre, les présents envoyés

après la signature des capitulations, devraient être renouvelés. Ces demandes parurent d'autant plus étranges, dit Sandi, que la république avait payé avec exactitude au nouveau dey la redevance annuelle qui avait été convenue. Cet aveu échappé à l'historien dément sa propre réticence, et ne permet pas de douter que la république ne se fût soumise à payer à la régence une somme annuelle, sous un titre quelconque.

Le gouvernement vénitien ayant essayé de négocier, au lieu d'admettre ces nouvelles prétentions, apprit tout d'un coup que le dey d'Alger lui déclarait la guerre; alors on offrit de nouveaux présents, et on obtint un armistice de quatre mois. Mais les prétentions du dey allèrent croissant. Il exigeait des sommes considérables, pour lui, pour ses ministres, et une augmentation de la redevance annuelle. La république fit porter sa réponse par une escadre.

On encouragea les commerçants à se servir de vaisseaux susceptibles de quelque défense. Le gouvernement contribuait aux frais de construction, prêtait gratuitement des canons et des soldats, fournissait des munitions à bon marché, et modérait les droits de douane en faveur de l'armateur.

L'amiral qui commandait la flotte destinée contre les pirates, se présenta dans la rade d'Alger, et déclara que si la régence rétablissait la paix, rendait quelques vaisseaux qui avaient été déja pris, et mettait en liberté

les sujets vénitiens réduits en esclavage, on paierait le tribut annuel, qu'on enverrait des présents à l'avènement de chaque dey et au changement des consuls. L'état d'incertitude se prolongea, et cette affaire fut plutôt assoupie que terminée.

1774 La régence de Tunis se montra à son tour aussi exigeante que les autres. Elle rompit les traités, en 1774, et obligea la république à reprendre les armes, après de longues discussions. Cet évènement pouvait rendre quelque éclat à la marine vénitienne. Elle voyait à la tête de ses escadres un amiral, qui heureusement avait autant de courage pour déterminer le gouvernement à des mesures de vigueur que pour les exécuter. Grace à l'activité d'Angelo Emo, au zèle infatigable qu'il apporta dans la correction des abus, les Vénitiens déployèrent avec quelque appareil leurs forces maritimes. Des observateurs politiques ont prétendu que Venise, inquiète de l'apparition d'une escadre russe dans la Méditerranée et du danger que courait l'empire turc, avait eu la prudence de se ménager une brouillerie avec les Barbaresques, c'est-à-dire un prétexte, pour ne pas rester désarmée, pendant qu'une flotte étrangère serait dans son voisinage. Cette explication pourrait bien n'être qu'une subtilité diplomatique; car d'abord ce système de conduite serait tout-à-fait contraire à l'indifférence que la république s'obstinait à manifester, depuis long-temps, pour tous les évènements qui se passaient autour

d'elle : en second lieu, Venise n'avait pas besoin d'un prétexte pour entretenir une escadre à la mer; c'était son usage, il ne s'agissait que de la renforcer : troisièmement, elle aimait mieux sans doute des Turcs que des Russes dans son voisinage; mais c'eût été un mauvais moyen de servir les Turcs que d'attaquer une puissance vassale de la Porte; enfin ce n'était pas un jeu que d'entreprendre une guerre qui devait coûter des efforts et des dépenses immenses.

Les guerres contre les pirates ont rarement de brillants résultats. Emo bombarda Suza, Biserte et le poste avancé de Tunis qu'on appelle la Goulette; on combattit pendant trois ans; cette guerre coûtait déja sept millions de ducats à la république. On désespéra de réduire les Tunisiens à demander la paix, et les anciens conquérants de Constantinople consentirent encore une fois à se déclarer tributaires des régences barbaresques, consommant ainsi la dépendance de leur commerce et l'inactivité de leur marine. Pour faire juger combien ils avaient honte de ces sacrifices, il suffit de dire que la résolution de la paix ne passa dans le sénat qu'à la majorité de soixante-treize voix contre soixante-cinq.

On avait, par égard pour l'Espagne, encore plus que pour la sûreté du commerce vénitien, stipulé dans le traité que les sujets de la république ne pourraient transporter, dans les ports des régences, des bois de construction, des munitions navales, ni

des armes. Le dey de Tunis, devenu plus exigeant, obtint, en 1792, la suppression de cette prohibition; de sorte que le commerce de Venise se chargea de fournir des matériaux de construction et des armes aux pirates. Les autres nations en furent indignées. Les vaisseaux vénitiens qui faisaient ce coupable trafic, furent plus d'une fois arrêtés en pleine mer et confisqués dans les ports d'Espagne ou de Naples. L'Espagne soumit les bâtiments vénitiens à la quarantaine, ce qui porta un préjudice considérable à leur commerce.

C'était sans doute une honte de payer un tribut aux Barbaresques, mais cette humiliation était partagée par des puissances bien plus considérables. Celles qui étaient assez fortes pour se faire respecter par les pirates conseillaient à Venise d'emprunter leur pavillon; elle sentit que c'était toujours se rendre tributaire, et de plus dépendante; que, par-là, elle se soumettait à ne faire le commerce qu'avec désavantage; que dès-lors qu'on ne pourrait plus naviguer sous le pavillon de Saint-Marc, on cesserait de construire des vaisseaux dans ses ports, et que bientôt elle n'aurait plus ni commerce, ni navires, ni matelots. Comment prétendre à la souveraineté du golfe Adriatique, lorsque son pavillon n'oserait plus s'y montrer?

Ce fut le dernier évènement politique de l'histoire de Venise, car on ne peut guère ranger sous ce titre une discussion que le gouvernement eut avec la répu-

blique de Hollande; cette discussion ne fut qu'un procès.

XVIII. Le doge Paul Renier succéda à Alvise 1779
Moncénigo, en 1779. Il avait été l'un des plus ardents promoteurs de la réforme proposée pour limiter la puissance du conseil des Dix. Son antagoniste Marc Foscarini avait triomphé, et avait été récompensé de son dévouement à l'oligarchie, par la dignité ducale. Renier, homme d'ailleurs d'une grande érudition, surtout dans les lettres grecques, et d'une habileté éprouvée dans les ambassades de Vienne et de Constantinople, se montra constamment à la tête du parti qui voulait diminuer l'influence des grands. Son élection, qui suivit d'assez près celle de Foscarini, prouva que déja les deux partis se balançaient.

Sous son règne, un Albanais qui prenait le nom de comte de Zanowitch, trouva moyen de s'introduire auprès du chevalier Cavalli, ambassadeur de Venise à la cour de Naples. Cet aventurier, partant pour un voyage de Hollande, obtint des lettres de recommandation de l'ambassadeur, et en abusa jusqu'à emprunter une somme de trois cent mille florins, qu'il eut bientôt dissipée. Les banquiers hollandais attaquèrent le chevalier Cavalli en garantie. La question était de savoir si les lettres de recommandation étaient conçues de manière à pouvoir passer pour des lettres de crédit, et si ce crédit était illimité. Cavalli s'étant défendu de payer, le gouvernement de Hol

lande voulut rendre la république de Venise responsable de la somme. Cette réclamation, présentée avec chaleur, repoussée de même, acquit une telle importance, que les puissances étrangères crurent devoir intervenir; l'empereur offrit sa médiation, pour empêcher les deux républiques d'en venir à une rupture, dont le résultat ne pouvait être, pour l'une et pour l'autre, que des pertes bien plus considérables que l'objet du litige. Enfin les Hollandais, après avoir accepté, puis refusé la proposition d'un arbitrage, se décidèrent à abandonner leur réclamation.

Je ne placerais pas parmi les événements dignes d'être recueillis par l'histoire, le voyage que l'empereur Joseph II fit à Venise en 1775, parce qu'il fut sans résultat; ni de petites révoltes, qui éclatèrent dans l'île de Zante et dans la ville de Cattaro, si elles ne me fournissaient l'occasion de faire remarquer qu'elles donnèrent lieu à l'émigration d'un assez grand nombre d'habitants déja familiarisés avec la Russie, dont le pavillon s'était montré sur ces côtes. On vit aussi, en 1785, une émigration de quatre-vingts familles dalmates, qui passèrent à la fois sur le territoire ottoman, ainsi les sujets de Venise se réfugiaient à Saint-Pétersbourg et à Constantinople, pour échapper au despotisme de la république.

1788 Je me hâte d'arriver à l'événement qui termina l'existence de la république. Louis Manini fut placé, en 1788, à la tête d'un gouvernement dont la déca-

dence était visible sans doute, mais à qui rien n'annonçait alors une fin si prochaine. Il est remarquable que ce patricien, destiné au malheur de voir le sceptre de l'état se briser dans sa main, appartenait à une des familles les moins anciennement agrégées à l'ordre équestre, c'était ce que l'on appelait un noble de la quatrième classe. Ce succès de la nouvelle noblesse, qui venait de porter un de ses membres au trône, était déja un symptôme de révolution.

La première année du règne de ce doge fut marquée par une calamité publique, que le peuple ne manqua pas de prendre pour un funeste présage. Un incendie, tel qu'on n'en avait point vu de mémoire d'homme, éclata dans un des quartiers les plus resserrés de la capitale. Le feu avait pris dans un magasin rempli d'une immense quantité d'huile. En un instant, cette matière brûlante se répandit en dehors, les flammes roulaient sur les canaux, dévorant les barques, et atteignant des deux côtés les édifices; une fumée noire obscurcissait le jour, un torrent de feu parcourait la ville et interceptait les communications. Il fallut attendre que cette huile fût totalement consumée, pour pouvoir approcher des édifices incendiés et y porter quelques secours.

XIX. La paix que la république s'était obstinée à conserver, au milieu de toutes les agitations de l'Europe, pouvait avoir affaibli les ressorts politiques de l'état, mais elle avait permis à deux générations de

s'écouler dans une tranquillité parfaite, parmi les jouissances d'une antique opulence due aux travaux de leurs ancêtres, et d'une considération attachée à de grands souvenirs, dont le prestige commençait à se dissiper. Mais, dans cet intervalle de soixante-dix ans, si la population s'était énervée, elle s'était accrue jusqu'à plus de trois millions d'ames; elle était répartie ainsi qu'il suit :

Provinces de la terre-ferme, sur la rive droite du Mincio			600,000
Provinces de la terre-ferme sur la rive gauche du Mincio, le Frioul et l'Istrie			1,860,000
Dalmatie			257,000
Albanie			31,000
Iles de la mer Ionienne.	Prévésa	10,000	156,000
	Corfou	48,000	
	Sainte-Maure	15,000	
	Céphalonie	60,000	
	Zante	20,000	
	Ithaque	4,000	
	Cérigo	9,000	
			2,914,000

La population de la capitale n'avait pas suivi les progrès de celle des provinces, car, suivant un recensement fait en 1769, elle se trouvait réduite à 149,476 ames.

Mais cette réduction ne portait pas sur les Juifs;

car leur nombre, qui n'était pas de mille au commencement du XVIe siècle, s'élevait à cinq mille vers la fin du XVIIIe. On n'en comptait pas plus de trois cents riches; et un décret de 1777, provoqué par la jalousie des marchands vénitiens, vint réduire les concessions qui leur avaient été faites pour leur négoce. Ils étaient chargés, par un article de leur capitulation, de tenir la banque des pauvres; cette banque fut supprimée en 1778, et on la remplaça par un mont-de-piété; les Juifs les plus opulents, voyant renaître la persécution, menacèrent de quitter Venise. Le commerce de cette capitale était dans un tel état de décadence qu'on ne pouvait se passer d'eux; il fallut rapporter en 1780 le décret de 1777, leur rendre leur banque, leur permettre de rétablir leurs manufactures supprimées, et même leur accorder quelques nouveaux priviléges, comme, par exemple, celui d'avoir des navires en propriété. C'était une concession arrachée par les circonstances, la moitié des bâtiments existant dans le port se trouvaient alors à vendre.

L'administration s'était perfectionnée à quelques égards, surtout elle s'était adoucie. La partie de la population dalmate, qui ne professait pas la religion romaine, avait obtenu, en 1761, la permission d'avoir un évêque du rite grec, que le gouvernement avait doté. C'était une concession qu'on n'aurait pas osé faire dans un autre temps : elle attira à la république,

de la part du pape, un bref, qui contenait des reproches sévères, mais qui demeura sans effet.

Les sujets de la république avaient profité de la décadence du gouvernement, qui, averti de sa faiblesse, commençait à sentir la nécessité d'avoir d'autres garants de la fidélité des peuples, que des soldats étrangers et l'inquisition d'état. L'orgueil des nobles vénitiens s'était humanisé jusqu'à rendre le patriciat moins inaccessible. Ils avaient décrété, en 1775, que le livre d'or resterait ouvert pendant vingt ans, et qu'on pourrait y inscrire jusqu'à quarante nobles de terre-ferme, ou autres sujets de la république, pourvu qu'ils justifiassent d'un revenu de dix mille ducats, et que leur noblesse remontât jusqu'à leur bisaïeul. On exigeait aussi que les nouveaux patriciens fixassent leur résidence à Venise, ce qui se conciliait assez peu avec les habitudes et les intérêts des gentilshommes des provinces.

Qu'aurait dit de cette agrégation faite en pleine paix, dans les temps d'opulence, le vieux Michielli, qui, pendant la guerre de Candie, entendant une pareille proposition, s'écriait : *Vender i figlj, ma non mai vender la nobiltà!* Les mœurs étaient bien changées; le cavalier Diedo, qui parla vivement contre ce projet, en fut puni par les arrêts domestiques, que lui infligèrent les inquisiteurs d'état. Au reste, cette dignité du patriciat fut estimée ce qu'elle valait, on montra peu d'empressement à la demander.

A cette époque, les forces de la république consistaient en huit ou dix vaisseaux de ligne, quelques frégates et quatre galères, qui tenaient la mer, et dans une vingtaine de bâtiments en construction; mais ces bâtiments, on ne les achevait jamais. Lorsque les Français entrèrent dans Venise, en 1797, ils trouvèrent sur les chantiers treize vaisseaux et sept frégates; il n'y avait pas de matériaux suffisants pour les terminer, et de ces treize vaisseaux, deux étaient commencés depuis 1752, deux depuis 1743, deux enfin depuis 1732, c'est-à-dire qu'avant d'être en état de sortir du chantier, ils avaient déja soixante-cinq ans.

Cet appareil de constructions navales n'était qu'un moyen d'entretenir l'illusion : ces vaisseaux étaient d'un faible échantillon; ils ne portaient que du canon de vingt-quatre à leur batterie basse; ils ne pouvaient sortir du port avec leur artillerie; on était obligé de les armer dehors; les officiers n'avaient eu depuis long-temps aucune occasion d'acquérir de l'expérience, et une marine marchande, qui n'occupait que quatre ou cinq cents vaisseaux, ne pouvait fournir des marins pour armer une escadre formidable. Pendant la guerre contre les Barbaresques, on manquait de mousses : on fut obligé d'enlever la nuit des enfants de pêcheurs; les pères, irrités, se retirèrent sur les terres du pape. Cet état de la marine marchande indique à quel point le commerce était

réduit. Il en était de même des manufactures; avant la perte de Candie, on fabriquait à Venise de cent vingt-quatre à cent vingt-six mille pièces de drap pour le Levant; dans les temps postérieurs on n'en fabriquait pas cinq mille.

L'armée de terre, qui jouissait de peu de considération, parce que l'orgueil patricien avait toujours dédaigné ce service, d'ailleurs très-mesquinement payé, consistait en sept mille Italiens et cinq à six mille Esclavons; c'était douze à quatorze mille hommes d'infanterie. Sous cette dénomination d'Italiens, on comprenait des recrues de toutes les nations du monde, excepté des Espagnols, car la république n'en admettait jamais à son service. Dans les temps de guerre, on achetait, quand on le pouvait, des régiments en Hollande, en Bavière et chez les Grisons. Pour la cavalerie, le gouvernement avait, avec vingt-cinq capitaines, habitants des provinces de la terre-ferme, des traités par lesquels chacun de ces officiers s'obligeait à mettre sur pied, à la première réquisition, cent hommes montés. On conçoit ce que pouvait être une cavalerie non exercée, et dont le gouvernement ne fournissait ni l'équipement ni les chevaux. A ces forces si médiocres, l'opinion ajoutait la possibilité de lever cent mille hommes de milice. On voit que, pour leur armée de terre encore plus que pour leur marine, les Vénitiens étaient restés fort en arrière des gouvernements contemporains.

Cependant dès 1760 on avait eu l'idée d'introduire dans cette petite armée les manœuvres prussiennes, comme s'il eût convenu à la république d'imiter Frédéric-le-Grand. Les Vénitiens, que leur orgueil aurait dû garantir de l'enthousiasme, avaient partagé l'engouement de l'Europe pour le conquérant de la Silésie, et déja on parlait dans le sénat de rechercher l'alliance de la Prusse, pour échapper à la violence de la maison d'Autriche.

L'artillerie et le génie qui, jusque-là, n'avaient formé qu'un seul corps dont les officiers étaient ingénieurs et les soldats canonniers, furent séparés en 1770 et formèrent deux corps distincts, à la tête desquels le gouvernement plaça deux officiers anglais.

Les progrès de l'agriculture et l'habileté du fisc avaient presque doublé le produit des impôts depuis la paix de Passarowitz; puisqu'ils s'élevaient, vers la fin du siècle, à onze millions six cent mille ducats (quarante-huit millions cinq cent mille francs). On serait tenté de croire que la tyrannie s'était adoucie, car on sait que c'est en raison de la liberté des sujets, qu'il est permis d'accroître les impôts. Il est vrai que la dette publique s'était accrue dans la même proportion, puisqu'elle était de quarante-quatre millions de ducats (cent quatre-vingt-quatre millions de notre monnaie). Cette augmentation de la dette confirme l'observation énoncée par plusieurs écrivains, qu'après soixante et dix ans de paix, l'administration était

devenue si dispendieuse, que les revenus ne suffisaient pas à couvrir les dépenses annuelles.

Cet état des finances ne pouvait pas être long-temps un mystère : la république en fit l'épreuve, lorsqu'en 1785 elle ouvrit à Venise un emprunt à trois pour cent ; les nationaux n'offrirent point leurs fonds: on voulut voir si on aurait plus de crédit dans l'étranger ; on transporta l'emprunt à Gènes ; cet essai ne réussit pas mieux : enfin, il fallut s'adresser à Anvers, où l'on n'obtint qu'avec lenteur et difficulté la somme dont on avait besoin.

Quant au système des impôts, le génie fiscal avait profité de toutes les inventions des temps modernes ; impôts sur les terres, sur les personnes, sur les consommations, sur le commerce national et étranger, sur le travail, sur les mutations des propriétés. Je renvoie pour tous ces détails, à un mémoire qu'on trouvera à la suite de cette histoire, sur l'administration fiscale des Vénitiens.

Je viens de dire que l'agriculture s'était perfectionnée ; ceci me donne occasion de rendre hommage à quelques citoyens qui avaient contribué à en accélérer les progrès. L'un est Antoine Zanoni, qui, au commencement du dix-huitième siècle, propagea les mûriers, et perfectionna la culture de la vigne dans le Frioul, essais que le gouvernement de Venise encouragea par une médaille d'or : l'autre est le marquis Jérôme Manfrini, qui fit des plantations de tabac à

Nona en Dalmatie. Un troisième est le comte Carburi, coopérateur de Falconet, dans l'entreprise de transporter jusqu'à Saint-Pétersbourg l'énorme rocher qui sert de base à la statue de Pierre-le-Grand. Le comte Carburi, dis-je, avait naturalisé dans l'île de Céphalonie l'indigo, le sucre et le café. Il avait porté ses soins jusqu'à faire venir de la Martinique des cultivateurs pour diriger ces plantations. Un coup de poignard termina, en 1782, la vie et les travaux de cet utile citoyen, et vint interrompre des essais qui pouvaient être si profitables. On introduisit aussi dans la Dalmatie la culture du pin et du frêne de Calabre, qui produit la manne; mais comment espérer de voir l'agriculture, le commerce, l'industrie, faire quelques progrès dans des colonies où le gouvernement ne permettait pas même l'établissement d'une imprimerie?

XX. Cette période d'à peu près quarante ans, sur laquelle je viens de passer si rapidement, fut marquée par des symptômes qui annonçaient visiblement que la forme du gouvernement tendait à s'altérer. Tous les corps investis du pouvoir étaient successivement attaqués; les sages par le sénat, le sénat par les quaranties, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'état par le grand-conseil. Toutes ces rivalités qui commençaient à s'établir, prouvaient que la noblesse pauvre était mécontente, et qu'elle voulait faire l'essai de ses forces.

Le sénat rendit plusieurs décrets qui diminuaient

le pouvoir des sages, c'est-à-dire des ministres, et qui les astreignaient à lire dans cette assemblée toutes les dépêches arrivées au collége, sans la moindre suppression.

Le sénat lui-même avait à lutter contre les corps de magistrature, qui réclamaient leurs attributions, et contre le grand-conseil, qui, forcé presque toujours de réélire, contre son gré, les mêmes sénateurs, ne trouva pas d'autre moyen, pour s'affranchir de cette violence, que de décréter que le même sujet ne pourrait être l'objet de plus de trois élections consécutives.

C'étaient autant d'atteintes portées à l'aristocratie, ou, si l'on veut, à l'oligarchie, par la plèbe de la noblesse. Mais le conseil des Dix, et surtout les inquisiteurs d'état, car ceux-ci avaient usurpé à peu près toute l'autorité des autres, furent l'objet des attaques les plus vives, et ces attaques furent renouvelées en 1761, en 1773, en 1777, en 1779.

Souvent les concessions qu'on fait pour échapper
1761 aux dangers qui peuvent venir du dehors, n'ont d'autres résultat que de favoriser la tyrannie au-dedans, et d'y fomenter la discorde. Venise en fit l'épreuve trois fois en moins de six ans.

Les membres des quaranties se croyaient en droit de réclamer une augmentation de leur modique traitement; les lois qui le fixaient étaient fort anciennes, tout avait changé de valeur. Cette prétention donna

lieu à quelques harangues assez véhémentes dans les assemblées de ces magistrats. Pour intimider les promoteurs de ces nouveautés, les inquisiteurs d'état reléguèrent dans un monastère l'un des présidents de la quarantie criminelle. Quelque temps après, un provéditeur, un des sages du collége, un membre du conseil des Dix même, subirent à peu près le même sort.

L'avogador Ange Querini, homme de talent et d'une fermeté qui allait jusqu'à l'opiniâtreté, livré dès sa jeunesse à l'étude de l'histoire secrète de sa patrie, et plein des abus de pouvoir qu'on pouvait reprocher à l'inquisition d'état, entreprit d'attaquer ce tribunal devant le grand-conseil.

Un matin, en 1761, il fut enlevé, sur l'ordre d'un inquisiteur, par les sbires, et conduit dans la citadelle de Vérone. C'était une chose sans exemple que l'arrestation d'un avogador en charge.

Cet acte d'autorité occasiona une agitation extrême, qui mit en péril l'existence du conseil des Dix. On voulut d'abord déposer l'inquisiteur, qu'on accusait d'avoir excédé ses pouvoirs; cette proposition seule était une témérité inouïe. Bientôt on mit en question dans le grand-conseil la nécessité de conserver le tribunal.

L'époque du renouvellement des membres du conseil des Dix arriva, on eut beau proposer successivement un grand nombre de candidats, pas un ne réu-

nit le nombre de suffrages nécessaires. Les hommes graves, ennemis naturels des innovations, profitèrent de eette circonstance pour gagner du temps. Ils proposèrent de nommer une commission pour examiner les changements dont l'organisation du conseil des Dix et des inquisiteurs d'état pouvait être susceptible. Les séances où l'on discuta cette proposition furent très-orageuses; cependant elle fut adoptée. On eut beaucoup de peine à parvenir à la nomination des commissaires : il en fallait cinq ; les deux partis se balançaient tellement dans l'assemblée, que deux des membres de la commission se trouvèrent appartenir à l'un, deux à l'autre, et que le cinquième était d'un parti mitoyen. Ce partage des opinions ralentissait leur travail ; cependant les nouveaux décemvirs restaient à nommer ; ce fut encore un sujet de discorde. Beaucoup de votants voulaient différer la nomination; elle fut décrétée. Alors on fit circuler des billets anonymes ; on trouvait tous les jours, dans l'urne des scrutins, des bulletins satiriques qui demandaient le rappel de Querini, et qui menaçaient de l'indignation publique les futurs dépositaires de l'autorité, s'ils n'en usaient pas avec plus de modération que leurs prédécesseurs. On parvint cependant à faire les choix.

La commission délibéra pendant quatre mois; cette lenteur favorisait assez les partisans de l'ordre actuel des choses. Une recherche avait été ordonnée dans les archives du tribunal; mais le secrétaire, qui en avait

été chargé, ne put jamais se déterminer à répondre aux questions qui lui furent adressées, et à révéler ce qu'il y avait vu. Enfin, les commissaires firent leur rapport, qui consistait, non à soumettre un avis, mais à proposer le choix entre trois partis différents, le maintien du tribunal, l'anéantissement presque absolu de son autorité, et quelques réformes.

On commença par attaquer les commissaires ; on dit qu'ils s'étaient écartés de leur mission : leurs trois propositions furent subdivisées : les uns voulaient que les inquisiteurs ne pussent condamner les membres de l'ordre équestre, sans rendre compte de leur jugement ; les autres, que leur autorité se bornât à ordonner les arrestations, et que le droit de juger les prévenus, nobles ou non, fût réservé au conseil des Dix. Louis Zeno, Pierre-Antoine Malipier, Paul Renier étaient ceux qui invectivaient avec le plus de force contre les inquisiteurs : à la tête du parti contraire se trouvaient le procurateur Marc Foscarini, et Jérôme Grimani. Les harangues qui furent prononcées dans cette occasion, forment d'énormes volumes. On s'agita pendant deux mois, et, lorsqu'on en vint à délibérer dans l'assemblée, composée de neuf cent soixante-dix votants, le premier tour de scrutin ne donna point de résultat ; au second, la majorité ne fut que de deux voix. Mais un symptôme de cette faiblesse qui se remarque toujours dans les assem-

blées, c'est qu'il y eut deux cent cinquante-sept voix nulles.

Par ce décret, le conseil des Dix et les inquisiteurs furent maintenus dans toute leur autorité; la réforme se réduisit à obliger ceux-ci à se servir d'un secrétaire du conseil des Dix, qui serait nommé tous les ans par ce conseil, au lieu d'en avoir un spécial, permanent, et de leur choix.

Dès que la délibération fut prise, la perte des orateurs qui s'y étaient opposés fut regardée comme certaine, et le peuple courut faire des illuminations et des feux de joie devant les maisons des promoteurs du décret; on voulait brûler celles de leurs adversaires. Ces applaudissements n'étaient pas purement de la flatterie; le peuple éprouvait une joie maligne d'avoir vu ses maîtres se débattre sous le joug, sans pouvoir s'en affranchir, et rester soumis à une autorité despotique qui le vengeait de leur insolence.

Mais si ces traits caractérisent les sentiments du peuple vénitien, je ne dois pas en omettre un qui fait connaître la sagesse des hommes graves qui présidaient aux conseils de cette république. Les inquisiteurs d'état, qui sortaient avec la plénitude de leurs pouvoirs de cette lutte engagée contre eux, usèrent avec modération de la victoire, se renfermèrent d'eux-mêmes dans des limites plus étroites; et la somme qu'ils tiraient annuellement de la caisse publique, pour en

disposer sans en rendre compte, fut réduite, par eux, de 140,000 ducats à 35,000.

XXI. En 1773, Ange Querini, cet avogador déposé douze ans auparavant par l'inquisition d'état, se trouvant à la tête d'une des quaranties, s'éleva contre le conseil des Dix. Les inquisiteurs imposèrent silence à ses adhérents, en l'envoyant en exil. A son retour, il dénonça au grand-conseil les abus manifestes qui existaient dans la manière de recueillir les suffrages, et qui attentaient à l'autorité du conseil, en faisant des lois qui ne devaient leur existence qu'à une majorité fictive; mais le jour qu'il se proposait de développer sa dénonciation, il fut encore privé de sa liberté. Cette manière d'imposer silence à un magistrat, défenseur-né des intérêts publics, occasionna une vive fermentation. Il s'éleva des plaintes, non-seulement contre les décemvirs et les dictateurs, car c'était ainsi qu'on désignait la magistrature inquisitoriale, mais contre le gouvernement même. On censurait amèrement ses opérations administratives; on déplorait l'état du trésor, épuisé, disait-on, malgré une vente récente de domaines ecclésiastiques, qui avait produit un million et demi de ducats. Toutes ces plaintes donnèrent lieu à la création d'une commission chargée d'indiquer les moyens de remédier aux abus. Les résultats de ses travaux ne furent pas très-importants; mais, dans une discussion, qui dura près de deux ans, les propositions se multiplièrent, les matières les plus délicates furent

agitées ; ouverture du livre d'or, nouvelle organisation du service des postes, changements proposés dans beaucoup d'administrations, prohibition des jeux de hasard, suppression d'une redoute où les nobles se réunissaient, augmentation des traitements affectés à certains emplois, distribution de 40,000 ducats aux nobles pauvres, examen des finances. Cette diversité d'objets prouve l'inquiétude qui régnait dans les esprits. Les correcteurs avaient proposé une loi pour proroger dans leurs fonctions les membres du conseil des Dix, jusqu'à l'élection de leurs successeurs; ce projet qui tendait à perpétuer cette magistrature, fut rejeté avec indignation. De toutes ces discussions, nous ne recueillerons que les comptes des recettes et dépenses publiques, qu'on trouvera transcrits à la suite de cette histoire.

1777 Les agitations qui se renouvelèrent en 1777, eurent une cause moins grave; les inquisiteurs d'état s'avisèrent de défendre aux femmes de paraître au spectacle vêtues de telle manière, et à la noblesse des deux sexes de fréquenter les cafés hors de la saison du carnaval; encore les femmes ne pouvaient-elles s'y montrer que sous le masque, et les patriciens en robe de magistrature. Seize ans auparavant, en 1761, quelques femmes se disant du sang le plus pur et non mélangé, avaient voulu instituer un casin, où elles se seraient assemblées, sans y admettre celles qu'elles ne reconnaissaient pas pour leurs égales; les inquisiteurs d'état ne man-

quèrent pas de défendre cette réunion. Ce n'étaient là que des réglements de police plus ou moins raisonnables, on y vit une tyrannie révoltante.

Dans ce temps-là, le gouvernement de Bergame vint à vaquer : cette place était très-onéreuse : le grand-conseil, au lieu d'y nommer, comme presque toujours, le sujet présenté par le sénat, saisit cette occasion de se venger de l'inquisiteur, qui passait pour l'auteur des nouveaux réglements, en l'appelant à cette destination; et on persista à refuser tous les sujets proposés pour remplacer l'inquisiteur expulsé, jusqu'à ce que le tribunal, sentant la nécessité de faire cesser une division occasionnée par un sujet si frivole, révoqua ses ordonnances.

Les discordes ne furent qu'assoupies. A la fin de la même année, un orateur parut à la tribune, qui déplora le renchérissement de tous les objets nécessaires à la vie, cause immédiate du haut prix de la main d'œuvre, de la ruine des manufactures, de l'inactivité des ateliers, et de la misère publique. Il ajoutait que tous ces maux étaient aggravés par le faste des grands, et il provoquait les délibérations du grand-conseil sur les moyens de modérer le prix des denrées, de réprimer le luxe, et de réformer les mœurs. Quand on parle hautement des besoins du peuple, les gouvernements n'osent refuser de s'en occuper : le grand-conseil renvoya l'affaire au sénat, le sénat au collége.

On disputa pendant trois mois sur cette manière 1779

d'éluder la délibération : les chefs de la quarantie criminelle demandèrent la nomination d'une commission spéciale. Ces sortes de commissions étaient ce que redoutaient le plus les partisans de l'ordre immuable des choses: ils présentèrent un autre projet; ils attaquèrent les priviléges des chefs de la quarantie : le grand-conseil se trouva divisé en deux factions presque égales. Quand on en vint au choix des commissaires, les scrutins furent troublés; il se trouva jusqu'à soixante-douze bulletins de trop. Il y eut des altercations violentes entre plusieurs nobles dans les lieux publics. Enfin la commission fut nommée; mais, quelques jours après, les décemvirs firent enlever le patricien Charles Contarini, qui avait jeté dans les conseils cette pomme de discorde, et le reléguèrent à Cattaro : trois de ses adhérents furent envoyés dans des forteresses. Cette mesure intimida les novateurs; les commissaires eurent soin de faire durer leurs délibérations pendant six mois, et finirent par proposer quelques réglements de peu d'importance ou de peu d'effet, qui, considérés en eux-mêmes, ne paraissaient pas devoir être le résultat de discussions aussi violentes.

Les discours prononcés au milieu de ces agitations étaient d'une véhémence d'expressions et d'une audace de pensées jusque alors inconnues dans les conseils de Venise. On voyait qu'il y avait plusieurs partis déterminés à provoquer de grands changements. Les dépositaires du pouvoir étaient obligés d'en abuser pour se

défendre. L'un des orateurs contre lesquels le conseil des Dix avait sévi, le procurateur Pisani, était relégué pour dix ans dans la forteresse de Vérone : lorsque le terme de sa détention fut sur le point d'expirer, sa famille, ses amis se réunirent pour fêter son retour; mais on apprit que les inquisiteurs d'état venaient de prolonger sa peine, se fondant sur ce principe, que les premiers jugements n'étaient jamais que provisoires. Le grand-conseil ne manifesta son indignation de cet acte arbitraire, qu'en nommant un des inquisiteurs à une place fort au-dessous de sa dignité. Il appela en même temps un autre patricien prisonnier, en feignant d'ignorer sa détention, au gouvernement important de Chiozza. Le tribunal rendit cette nomination inutile, en ne relâchant point le nouveau gouverneur, et il fallut que ce patricien payât l'amende pour ne s'être pas rendu au poste que le conseil souverain avait voulu lui donner. Un noble véronais nommé Sarramossa, noté pour la hardiesse de ses discours, disparut à peu près vers ce temps-là, et on répandit qu'il avait été étranglé en prison. C'est aussi à cette époque et à la même cause, dit-on, qu'il faut rapporter le bannissement du patricien Léopold Curti, qui vint publier à Paris ses mémoires sur le gouvernement de Venise.

Ainsi les esprits audacieux se montraient impatients; on s'agitait dans les conseils, on nommait des commissaires pour proposer une réforme; mais ces commissaires trompaient toujours les espérances qu'on

en avait conçues; et les autorités odieuses, dont on voulait limiter le pouvoir, finissaient par triompher.

Pour s'expliquer comment l'énergie des commissaires les abandonnait au moment de faire leur rapport, il faut savoir que, depuis une époque bien antérieure, il y avait, dans les réglements de l'inquisition d'état, un article portant que, toutes les fois que le grand-conseil aurait nommé des correcteurs des lois, ils seraient mandés secrètement devant le tribunal, et qu'on leur intimerait la défense de faire aucune proposition tendant à restreindre l'autorité du sénat, ou celle du conseil des Dix. Le frein était puissant, mais il fatiguait, et la multitude des nobles mécontents ne cessait pas de se débattre sous le joug.

1768 XXII. Un autre symptôme non moins remarquable de la révolution qui s'était opérée dans les esprits, fut la guerre que le sénat déclara au clergé en 1768. On se plaignit de la tendance de ce corps à accroître continuellement ses richesses, à défaut de toute influence politique. Des commissaires furent nommés pour proposer les moyens d'y remédier. Après un exposé de l'ambition du clergé, de son opulence, objet de scandale et d'envie, et de ses ruses, pour éluder les lois qui ne cessaient d'y mettre obstacle; malgré tous ces efforts, ajoutent-ils, opposés avec tant de constance, pendant cinq cents ans, à l'agrandissement du clergé, on va voir combien de vers rongeurs (ce sont les expressions du rapport) se nourrissent de la substance des-

tinée aux besoins de la population active. Les commissaires évaluent :

Les revenus en immeubles du clergé, sujets aux décimes, à....................	1,163,837 ducats.
Ceux des immeubles non passibles des décimes....................	219,456
Les rentes dues au clergé par des laïcs..........................	108,285
L'intérêt des capitaux du clergé provenant de la vente de ces immeubles.	303,005
L'intérêt des capitaux du clergé placés sur les fonds publics.......	940,224
	2,734,807 ducats.

Tel était le montant du revenu fixe : il restait à évaluer le revenu casuel. On fit faire le relevé du produit des quêtes faites par les religieux mendiants seulement, sans y comprendre les quêtes faites par les couvents de femmes, ni pour les maisons où l'on recevait d'autres secours : ce produit se trouva monter annuellement à....................... 170,064 ducats.

On fit faire également le relevé des messes fondées, dont le nombre se trouva être de 3,107,682, et celui des messes payées aux sacristies des couvents, pendant cinq ans, qui donnèrent pour terme moyen la quan-

170,064 ducats.

Report... 170,064 ducats.

tité de 1,435,539 messes par an. C'était un total de 4,688,399 messes à dire par les religieux. Nous n'avons pas manqué, disent les commissaires, de réfléchir sur le nombre de prêtres qu'exigerait la célébration de tant de messes : on assure qu'on a grand soin de s'en acquitter; mais il est évident qu'on ne le peut pas. Il y a bien 7,638 religieux réguliers, mais sur ce nombre on ne compte que 3,272 prêtres; ainsi ce serait quatorze ou quinze cents messes par an à dire pour chacun. Le nombre des messes célébrées par les prêtres séculiers fut évalué à 4,250,060.

Ainsi la totalité des messes payées au clergé, s'élevait à la quantité de 8,938,459. Ces messes coûtaient au public, défalcation faite des messes fondées, dont le prix faisait partie des revenus fixes du clergé....... 1,369,589

Total des revenus casuels...... 1,539,653
Les revenus fixes étaient de..... 2,734,807

Le clergé jouissait donc d'un revenu de...................... 4,274,460 ducats.

Ce revenu, évalué à 3 pour cent, pour les immeubles, et à 3 et demi pour le reste, représentait un capital que les commissaires évaluent à 129,047,986 ducats.

Ainsi, disaient-ils, les gens de main-morte possèdent un revenu presque égal à celui du gouvernement, et, si on y ajoutait tout ce qui a dû échapper à nos recherches, et l'augmentation des valeurs depuis des estimations si anciennes, et le casuel autre que les messes et les quêtes, et la valeur de tous les immeubles non-productifs occupés par le clergé, et les dots que les familles paient pour les religieux, et les dons en nature, et les legs, et la valeur d'un mobilier immense, on serait effrayé de la masse des richesses qui se trouvent placées hors du domaine de l'état, et qui ne contribuent point à l'acquittement des charges publiques.

Ces calculs sont effrayants sans doute, ainsi que le disent les commissaires; cependant j'ai cherché dans leur rapport quel était le nombre de personnes appartenant au clergé. J'y ai trouvé qu'il s'élevait à 45,773; or, en répartissant entre elles ce revenu de 4,274,460 ducats, il n'en résulte qu'une somme annuelle de 93 ducats pour chacune : ce n'était donc pas de la richesse du clergé considéré individuellement, qu'on avait à se plaindre, mais de sa masse. Pour en sentir l'énormité, il ne faut que le comparer à celui de France et même à celui d'Espagne. Le nombre des

individus des deux sexes voués à la vie religieuse s'élevait, dans le premier de ces royaumes, à 160,000, et dans le second à 150,000. La population catholique était en France d'à peu près vingt-quatre millions, celle d'Espagne de onze millions, et celle de la république de Venise de deux millions et demi. Il en résultait qu'en France il y avait un ecclésiastique sur cent cinquante habitants, en Espagne sur soixante-treize, et à Venise sur cinquante-quatre. Le clergé était donc proportionnellement trois fois plus nombreux à Venise qu'en France, où certainement il excédait de beaucoup les besoins de la population : aussi la somme affectée annuellement au culte, quoique très-considérable, ne donnait-elle à Venise que trois ou quatre cents francs par individu, tandis qu'en France les personnes ecclésiastiques coûtaient à l'état, l'une dans l'autre, plus de deux mille francs par an.

Les réglements qui intervinrent en conséquence de ce rapport, embrassèrent dans leurs dispositions les biens et les personnes. Quant aux biens, on ordonna une nouvelle estimation des immeubles sujets aux décimes. Pour s'affranchir de la nécessité de solliciter l'autorisation de la cour de Rome, lorsqu'on aurait à lever une contribution sur le clergé, on établit une distinction entre l'impôt ordinaire, que l'on appela décime d'état, et les taxes extraordinaires, pour lesquelles seules on continua de demander une autorisation. On maintint les lois antérieures qui défendaient

au clergé toutes acquisitions; on interdit la quête à plusieurs ordres; il fut défendu aux évêques d'acquitter aucunes pensions assignées par la cour de Rome sur leurs bénéfices, et aux particuliers d'aliéner aucun bien-fonds en faveur des corps ecclésiastiques. Les rentes foncières dues au clergé furent déclarées rachetables, il lui fut même défendu d'emprunter sur le mobilier des églises; les registres de tous les couvents furent enlevés et portés aux archives du gouvernement.

Quant aux personnes, on régla que, dans les couvents, les charges de supérieurs, d'économes et de provinciaux ne pourraient être exercées que par des sujets nés Vénitiens. On supprima les couvents sans revenus. On ordonna à tous les religieux de reconnaître exclusivement la juridiction de leur évêque, pour le spirituel, et celle des magistrats pour le temporel; c'était les soustraire à l'autorité des supérieurs généraux de leur ordre. L'âge, pour la prise d'habits dans les cloîtres, fut fixé à 21 ans; il fut défendu de faire profession avant 25 ans accomplis. Les ordres mendiants ne purent plus admettre même des novices. Le nombre des religieux dans chaque couvent fut déterminé, et l'effet de ces dispositions fut tel que, quinze ans après, on s'aperçut que les monastères ne remplaçaient plus leurs pertes; et, pour éviter que les cloîtres ne devinssent bientôt déserts, le sénat fut

obligé de permettre les prises d'habit à 16 ans, et les professions à 21.

Enfin, en 1773, les jésuites, qui avaient été rappelés à Venise pendant la guerre de Candie, y subirent la proscription générale dont ils étaient frappés dans toute l'Europe. Ils n'avaient dans toute la république que six maisons et un revenu de douze mille ducats. On pourvut avec assez peu de soins à la subsistance des membres de l'ordre supprimé. Une pension de 66 ducats fut l'unique secours accordé aux profès. Les religieux non-profès ne reçurent que quelques ducats une fois payés.

XXIII. A ces attaques si fréquentes que le gouvernement dirigeait contre le clergé, à ces luttes établies entre les différents corps constitués, à ces entreprises de la masse de la noblesse contre les dépositaires du pouvoir, à toutes ces propositions d'innovation qui se terminaient toujours par des coups-d'état; il faut ajouter une autre cause non moins propre à propager le mépris des anciennes doctrines, c'était l'excès de la corruption.

Cette liberté de mœurs, qu'on avait long-temps vantée comme le charme principal de la société de Venise, était devenue un désordre scandaleux; le lien du mariage était moins sacré dans ce pays catholique que dans ceux où les lois civiles et religieuses permettent de le dissoudre. Faute de pouvoir rompre le

contrat, on supposait qu'il n'avait jamais existé, et les moyens de nullité, allégués avec impudeur par les époux, étaient admis avec la même facilité par des magistrats et par des prêtres également corrompus. Ces divorces, colorés d'un autre nom, devinrent si fréquents, qu'on vit jusqu'à neuf cents demandes de cette nature portées à la fois devant le patriarche, que l'acte le plus important de la société civile se trouva de la compétence d'un tribunal d'exception, et que ce fut à la police de réprimer le scandale. Le conseil des Dix ordonna, en 1782, que toute femme qui intenterait une demande en dissolution de mariage, serait obligée d'en attendre le jugement dans un couvent que le tribunal désignerait. Bientôt après, il évoqua devant lui toutes les causes de cette nature. Cet empiétement sur la juridiction ecclésiastique ayant occasionné des réclamations de la part de la cour de Rome, le conseil se réserva le droit de débouter les époux de leur demande, et consentit à la renvoyer devant l'officialité, toutes les fois qu'il ne l'aurait pas rejetée.

Il y eut un moment où sans doute le renversement des fortunes, la perte des jeunes gens, les discordes domestiques, déterminèrent le gouvernement à s'écarter des maximes qu'il s'était faites sur la liberté de mœurs qu'il permettait à ses sujets : on chassa de Venise toutes les courtisanes. Mais leur absence ne suffisait pas pour ramener aux bonnes mœurs toute une

population élevée dans la plus honteuse licence. Le désordre pénétra dans l'intérieur des familles, dans les cloîtres; et l'on se crut obligé de rappeler, d'indemniser même des femmes qui n'étaient pas sans utilité, car elles surprenaient quelquefois d'importants secrets, et on pouvait les employer utilement à ruiner des hommes que leur fortune aurait pu rendre dangereux. Depuis, la licence est toujours allée croissant, et l'on a vu non-seulement des mères trafiquer de la virginité de leurs filles, mais la vendre par un contrat dont l'authenticité était garantie par la signature d'un officier public, et l'exécution mise sous la protection des lois.

Les parloirs des couvents où étaient renfermées les filles nobles, les maisons des courtisanes, quoique la police y entretînt soigneusement un grand nombre de surveillants, étaient les seuls points de réunion de la société de Venise, et, dans ces deux endroits si divers, on était également libre. La musique, les collations, la galanterie, n'étaient pas plus interdites dans les parloirs que dans les casins. Il y avait un grand nombre de casins destinés aux réunions publiques, où le jeu était la principale occupation de la société.

Le plus fréquenté de ces casins s'appelait la Redoute. Ce n'était pas un établissement indigne de l'attention de l'observateur; ils existait depuis 1676. C'était un vaste édifice consacré aux jeux de hasard; il y avait communément 60 ou 80 tables, où les pa-

triciens seuls pouvaient siéger comme banquiers, ils y étaient en robe et à visage découvert, tandis que les autres joueurs étaient en masque; mais ces patriciens ne tenaient pas la banque pour leur propre compte, ils étaient aux gages des compagnies qui s'associaient pour cette spéculation, c'est-à-dire des capitalistes cupides et même des Juifs; ils étaient payés à l'année, au mois, à l'heure. C'était un singulier spectacle de voir autour d'une table des personnes des deux sexes en masque, et de graves personnages en robe de magistrature, tenant la banque, les uns et les autres, implorant le hasard, passant des angoisses du désespoir aux illusions de l'espérance, et cela sans proférer une parole.

Les riches avaient des casins particuliers; mais ils y vivaient avec mystère; leurs femmes délaissées trouvaient un dédommagement dans la liberté dont elles jouissaient. La corruption des mœurs les avait privées de tout leur empire; on vient de parcourir toute l'histoire de Venise, et on ne les a pas vues une seule fois exercer la moindre influence.

LIVRE XXXVI.

Révolution française.—Conduite des Vénitiens envers la république française, 1788-1795.

I. Les évènements qui vont suivre appartiennent à l'histoire contemporaine. Ils se lient à une révolution qui a exalté toutes les passions humaines. Je ne sais point d'homme qui ait le droit de se dire impartial; mais ici il ne s'agit point de faire le tableau de la révolution française, encore moins de la juger. En rappelant ce grand évènement, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de le peindre tel qu'il était vu de Venise. C'est de Venise qu'il faut entendre ces voix éloquentes, ces maximes inattendues, ces actes héroïques, qui portaient au loin l'enthousiasme et l'effroi; ces égarements déplorables, ces scènes horribles, dont les causes sont si mal connues; ces infortunes royales qui ont étonné le monde, et ces commotions qui l'ont ébranlé. Tout l'univers était présent à ce grand spectacle; tous les cœurs palpitaient, mais de sentiments divers. Si nous voulons connaître quelles émotions éprouvait à ces récits une nation éloignée de nous par la forme de son gouver-

nement, par ses intérêts, par ses habitudes, il faut nous transporter au milieu d'elle. Là, nos opinions personnelles, nos préjugés nationaux, perdront leur empire, et graces à l'abondance des matériaux historiques, dont l'intérêt excuse quelquefois la prolixité aux yeux des contemporains, nous assisterons à notre tour au spectacle que présentait Venise, aux scènes tumultueuses de sa population et aux délibérations de son sénat.

Pour s'expliquer la conduite des Vénitiens, dans les circonstances difficiles où ils vont se trouver placés, il faut se rappeler que, depuis plus de soixante-dix ans, ce gouvernement avait su se maintenir en paix. Trois générations s'étaient écoulées à l'abri de ces orages, déplorables sans doute, mais qui entretiennent l'énergie de l'homme. Ce repos, conservé par la timidité au moins autant que par la sagesse, on ne pouvait pas se flatter d'en être redevable à la réputation dont le gouvernement jouissait, puisque sa considération diminuait de jour en jour. Les passions actives auxquelles la guerre offre un aliment, avaient pris une autre direction, et la morale publique n'y avait pas gagné.

Dans un pays où les conditions sont inégales, c'est un état dangereux que celui où les grands ne peuvent plus justifier leurs priviléges par d'éclatants services, et où les petits n'ont aucun moyen de sortir de leur nullité. On ne pouvait plus avoir aucune idée de

gloire; mais l'ambition restait, et elle n'avait plus qu'une auxiliaire, l'avarice.

C'est à l'époque de 1785 qu'on trouve une proclamation du gouvernement vénitien, qui invitait les patriciens à placer leurs fonds dans le commerce; ce qui prouve que le commerce manquait de capitaux, et la noblesse de désintéressement.

L'inégalité des richesses et la corruption des mœurs devaient amener la corruption du gouvernement, c'est-à-dire mettre une partie de l'ordre équestre dans la dépendance de l'autre, etcompléter le système de l'oligarchie.

La prospérité des fortunes privées devait décroître sous un gouvernement qui, au-dedans, envahissait, et qui, au-dehors, ne protégeait pas.

La fortune publique se détériorait par la cupidité de l'administration et par les emprunts, même par le progrès des impôts, puisqu'il n'était pas un effet de l'accroissement de l'opulence nationale. L'état avait doublé son revenu et n'en était que plus obéré.

On avait perdu les habitudes et les goûts militaires. Personne n'était plus familiarisé avec les dangers. Personne n'avait pu acquérir de l'expérience. Les choses même que l'on peut faire avec de l'argent étaient négligées : l'arsenal était sans activité; l'art des constructions navales n'avait pas suivi, chez les Vénitiens, les progrès qu'il avait faits chez d'autres nations; les fortifications des places tombaient en ruines. Ces

forteresses étaient des emblèmes de l'histoire de la république; leurs dimensions gigantesques rappelaient le règne de l'opulence et de l'orgueil, leur état de ruine attestait la dégradation morale du gouvernement.

Les hommes n'aiment pas à se lancer dans un avenir dont ils n'ont aucune idée. Les paisibles habitants de Venise, à qui leur père, leur aïeul, n'avaient pu raconter la guerre avec cet accent qui électrise et qui n'appartient qu'à ceux qui l'ont faite, devaient être disposés à adopter des maximes politiques, qui prolongeaient leur état de repos et que justifiait trop bien le sentiment de leur nullité militaire. Le défaut des gouvernements faibles est d'être irrésolus; ils attendent que la violence des circonstances les force de prendre un parti, et alors leurs déterminations sont l'ouvrage de la nécessité et non de la prudence.

On avait donc établi ce principe, que la république devait se borner au soin de sa conservation, ce qui était fort raisonnable sans doute; mais on ajoutait que cette conservation dépendait d'une imperturbable neutralité. La neutralité, quand on s'en est fait un système, devient à la longue une nécessité. Tout le secret de cette politique timide, pour ne rien dire de plus, était consigné dans un aveu qu'un négociateur vénitien fit, quelque temps après, à un ministre, qui lui proposait une alliance avec la France. « Depuis quatre-vingts ans, lui disait-il, nous existons sous

l'abri de la bonne foi de nos voisins et de nos amis. Nous y comptons toujours, et nous n'imaginons pas qu'en évitant soigneusement de leur déplaire, ils veuillent notre destruction. » Ce langage, s'il eût été celui de la candeur, aurait dû inspirer de la pitié.

Cependant Venise avait deux ennemis naturels, les Turcs et l'Autriche. Il est vrai que les Turcs, quand même ils n'auraient pas été occupés ailleurs, n'auraient pu l'attaquer sans exciter l'inquiétude de toutes les puissances européennes; aussi laissaient-ils la république en paix depuis le traité de Passarowitz. L'Autriche, maîtresse d'une partie de l'Italie et confinant de tous les côtés aux provinces vénitiennes, était une ennemie bien plus dangereuse. Trois fois dans un demi-siècle, elle avait porté la guerre au-delà des Alpes, traversé, foulé le territoire vénitien, sans que le gouvernement eût osé ni défendre sa frontière, ni manifester son opinion sur les intérêts en litige. Il ne devait donc la sûreté ou la sécurité dont on le laissait jouir, qu'à la jalousie des grandes puissances; et entre toutes les puissances européennes, celle qui était le plus intéressée à s'opposer aux progrès de l'Autriche, vers l'Italie, c'était certainement la France.

La France était par conséquent l'alliée naturelle de Venise. C'était à la cour de Vienne que les Vénitiens devaient prodiguer les respects, les protestations d'attachement; c'était au cabinet de Versailles qu'ils devaient confier leurs inquiétudes, porter leurs affections

et leurs espérances; mais, comme nous l'avons déja fait remarquer, ils avaient laissé percer, depuis cinquante ou soixante ans, leur antipathie contre la France, et ce qui s'y passait dans ce moment n'était pas propre à les réconcilier avec elle.

II. La crise que ce royaume était sur le point d'é- 1788
prouver, et qui allait ébranler le monde, s'était annoncée par le désordre des finances. Le ministère, après avoir avoué sa propre impuissance, et éprouvé qu'il n'avait à attendre des parlements que des contradictions, voulut se passer d'eux, puis les détruire, et crut qu'il trouverait des coopérateurs plus utiles dans les notables de la nation, qu'il convoqua deux fois.

Dès que cette assemblée fut réunie, les ministres de Venise s'appliquèrent à en prévoir les conséquences. C'est une chose digne d'attention que les jugements que portaient à cette époque, sur les affaires de la France, des observateurs étrangers.

Le chevalier Antoine Capello, alors ambassadeur de la république à Paris, adressait à son gouvernement, le 14 juillet 1788, un tableau de la situation intérieure de la France, et de ses rapports avec les principales puissances de l'Europe.

« Les désordres, disait-il, croissent dans ce royaume. La résistance aux nouveaux édits devient générale. Le gouvernement a cédé aux parlements et à tous les ordres de l'état, en annonçant la prochaine convocation

des états-généraux ; mais il n'en détermine point l'époque, et, d'après les termes de l'arrêt du conseil, il serait possible qu'elle n'arrivât pas avant la fin de l'année prochaine, en supposant même que le ministère y mît de la bonne foi : de sorte que ce somnifère ne produira pas l'effet qu'on en attend, celui de calmer la nation.

« Les affaires vont de mal en pis. La nation ne veut ni des bailliages, ni de la cour plénière : cependant le cours de la justice ne peut demeurer totalement interrompu sans une subversion générale. On ne peut plus voir quel expédient momentané reste au ministère, qui n'entraîne la perte de l'autorité souveraine, et n'achève de mettre le royaume en combustion. Voilà l'effet de l'imprévoyance : un gouvernement est sans force quand il est sans maturité.

« On pense que le ministère veut détruire entièrement les parlements. C'était son intention de la semaine dernière ; mais comme ici on compte par jour, il serait possible qu'on fût frappé des dangers d'une tentative si hasardeuse, à une époque si voisine de la réunion des états-généraux.

« Cette assemblée, demandée à grands cris par tous les ordres, et qui trouvera la nation dans un état d'irritation, ne peut manquer d'avoir des conséquences incalculables. L'autorité des ministres, si ce n'est même celle du roi, en souffrira certainement. La doctrine reçue relativement à ces assemblées, est

qu'elles représentent toute la puissance nationale. Elles ont une double destination : l'une est d'exposer au prince tous les désordres, de lui adresser des remontrances sur les abus ; l'autre est de venir à son secours, lorsque des moyens extraordinaires deviennent nécessaires pour subvenir aux besoins de l'état. Or, qui sait jusqu'où peuvent s'étendre les remontrances, à propos d'abus et de désordres ? et qui oserait prévoir tout ce qu'on peut s'aviser de proposer, lorsqu'il s'agira de mettre les dépenses au niveau des recettes ? En attendant, les effets royaux sont aujourd'hui plus bas que jamais.

« Sérénissime prince, le temps présent réclame toute l'attention, toute la vigilance des observateurs politiques. La crise imprévue de la France fait naître un nouvel ordre de choses dans le système général. Le désordre des affaires de cette puissance et ses dissensions intestines, lui ont fait perdre sa considération au-dehors. La perte de ses alliés a été la conséquence de la faute qu'elle a commise en abandonnant la Hollande. Le stathouder, devenu à peu près souverain, n'a plus eu de sûreté qu'en se jetant dans les bras des cours de Berlin et de Londres ; et aujourd'hui il est question d'un traité avec l'Angleterre, pour les affaires de l'Inde, ce qui cause une vive inquiétude à cette cour-ci.

« La Suède, qui, depuis long-temps, n'osait lancer à l'eau quatre vaisseaux, sans s'en être entendue avec

la France, vient de déployer sur terre et sur mer l'appareil d'un armement formidable; et cela à l'instigation de cabinets qui ne sont point les amis de la cour de Versailles.

« La Porte, dans la guerre actuelle, s'est tout-à-fait affranchie de cette espèce de joug, que, depuis des siècles, la France avait imposé au divan; et certainement tout le crédit, toute l'influence dont la France y jouissait, va passer à l'Angleterre.

« L'empereur et l'Espagne sont les seuls alliés qui restent au roi : mais l'alliance avec l'empereur est une alliance passive, c'est-à-dire que l'Autriche exerce une grande influence sur la France, sans qu'il y ait réciprocité. Les derniers évènements de Hollande en fournissent la preuve complète.

« Quant à l'étroite alliance qui subsiste avec l'Espagne, elle pourrait éprouver du relâchement dans un changement de règne, et d'après les lois ordinaires de la nature, ce changement ne doit pas être éloigné.

« L'Angleterre, en même temps qu'elle se fortifiait de l'alliance de la Prusse, a enlevé à la France tous ses alliés, non par les armes, mais par l'intrigue et le secret. Pour opérer la révolution de Hollande, elle y a fait passer des guinées au lieu de soldats, et maintenant, pour secourir la Porte, sans être obligée de rompre sa propre neutralité, elle fait armer la Suède.

« Telle est, dans la politique actuelle, la situation relative de la France et de l'Angleterre. Aujourd'hui

que notre république n'a rien à espérer de l'ancienne rivalité des maisons de France et d'Autriche ; aujourd'hui que la première de ces deux puissances suit les impulsions de l'autre, et qu'écrasée de dettes, déchirée par des discordes intestines, elle abandonne ou perd ses plus anciens alliés ; aujourd'hui que tous les souverains de l'Europe cherchent à se fortifier par des alliances, et que l'Angleterre elle-même, désabusée par la fatale expérience de la dernière guerre, a reconnu le danger de rester isolée ; aujourd'hui enfin que la république peut être détournée de son système de neutralité, par ceux qui voudraient l'entraîner dans leurs embarras et l'associer à leurs propres périls, je demande avec respect à vos excellences, si ce n'est pas le moment de réfléchir sérieusement sur notre situation, et s'il convient à notre sûreté de rester dans l'isolement.

« Sans entreprendre des alliances, qui, je le sais, ne peuvent mûrir qu'avec le temps, il y a des moyens de se rapprocher, par une correspondance plus intime, par des ouvertures secrètes. On peut être unis sans être alliés ; une puissance qui s'entend avec d'autres, obtient plus de considération et a plus de garanties. Il est vrai que ce sont les circonstances qui font les alliés, mais il ne l'est pas moins qu'au moment du besoin, on ne les trouve pas aussi promptement qu'on le voudrait.

« Je parcours des yeux toute l'Europe, et je vois

que notre république est le seul état qui soit sans rapports établis avec les autres; car ce n'est pas être en rapport que d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs, puisqu'il ne résulte aucun lien de ce mode ordinaire de communication. L'Angleterre et la France s'envoient aussi des ministres, et pour cela on ne s'avisera pas de dire que ces deux puissances soient amies. Ne pas avoir de la prévoyance, c'est abandonner tout au hasard. La guerre étant imminente, notre sûreté exige que nous nous fassions un système de politique raisonné, et analogue aux circonstances; que nous imitions enfin la prudence de nos ancêtres. Ambassadeur et citoyen, je n'ai pu retenir ces respectueuses réflexions dans le moment actuel; que vos excellences, si elles ne les jugent pas dignes de considération, veuillent bien y voir une preuve de mon zèle. »

III. Qui croirait qu'une pareille lettre ne fut pas lue au sénat? Pour comprendre une telle réticence, il faut se rappeler ce qui a été dit ci-dessus de l'organisation du gouvernement de Venise. La délibération appartenait au sénat; mais ce corps n'avait pas la puissance exécutive. Les ambassadeurs, non plus que les autres fonctionnaires, ne correspondaient point avec lui; ils écrivaient au doge, assisté de son conseil, ce qui explique l'emploi de cette formule, *votre sérénité et vos excellences*; et lorsqu'ils avaient à traiter des objets d'une nature plus secrète, ils correspondaient

avec les inquisiteurs d'état, qui se chargeaient de donner eux-mêmes une direction au ministre, ou communiquaient au conseil du doge, ce qu'ils jugeaient, dans leur circonspection jalouse, pouvoir être confié à ce petit nombre d'hommes d'état.

Quand les dépêches étaient adressées au prince et à son conseil, elles étaient ouvertes par les conseillers, et on en délibérait entre le doge, les conseillers et les six sages-grands, qui formaient, à proprement parler, le conseil intime. Là on jugeait si elles devaient être communiquées au sénat. On voit combien cette méthode était favorable aux prétentions de l'oligarchie.

Ce conseil, qui évitait de provoquer une délibération sur les propositions formelles de l'ambassadeur, avait donc adopté le système de se tenir constamment à l'écart, malgré l'agitation générale de l'Europe, et de ne pas même contracter une alliance, de peur de se trouver engagé dans un parti. On sent, en lisant la dépêche du ministre vénitien, que sa nullité lui était à charge, et qu'il gémissait du peu de considération dont sa république jouissait chez l'étranger. Mais le gouvernement s'effrayait, en songeant aux efforts qu'aurait exigés une résolution énergique. De même que pendant long-temps il s'en était reposé de sa sûreté sur la jalousie des grandes puissances, maintenant il la confiait non moins imprudemment aux hasards de la fortune. Il se flattait que la secousse qui devait ébranler l'Europe ne se ferait pas sentir jus-

qu'à Venise, et, pour se rassurer lui-même, il aurait voulu ne voir, dans le bouleversement d'un grand empire, qu'un désordre local.

On aurait pu comprendre ce système, si au moins, en perfectionnant son administration, il se fût mis en état de déployer des forces, si, pour prolonger sa sécurité, il ne se fût pas contenté de fermer les yeux, et s'il n'eût placé toute son espérance dans la force d'inertie. Mais loin de là, il s'appliqua seulement à connaître exactement tous les progrès d'une révolution menaçante, et il prit le parti de manifester, au milieu du choc de tant d'intérêts, une indifférence également choquante pour tous. Ce parti était d'autant plus dangereux que l'impassibilité affectée par le gouvernement allait nécessairement se trouver en opposition avec toutes les passions individuelles, c'est-à-dire avec l'horreur et l'enthousiasme que les maximes nées de la révolution française devaient exciter dans une population composée de maîtres et de sujets.

1789 La révolution prévue par l'ambassadeur Capello, éclata vers le milieu de l'année 1789. Peu de temps après, les ordres privilégiés furent dépouillés de leurs priviléges et le roi de tout son pouvoir. Le trône se trouva le poste le plus périlleux de l'état; ceux qui l'environnaient s'éloignèrent, et ceux qui venaient de consommer ces grands changements, firent de vains efforts pour donner une forme régulière à ce nouvel ordre de choses. Mais laissons l'ambassadeur de Ve-

nise, rappelé de sa mission, nous retracer lui-même ces évènements, dans le rapport qu'il fit au milieu du sénat, le 2 décembre 1790.

IV. « Sérénissime prince, c'est une entreprise diffi- 1790
cile que le tableau de la situation actuelle de la France. Cette révolution, dont j'ai été le témoin bien à regret, a eu pour causes les fautes du clergé, de la noblesse et de la magistrature, les torts de la cour et ceux de la nation. Après avoir développé ces causes, il faudrait approfondir l'état des finances, première origine de tous ces malheurs, considérer le nouvel ordre de choses sous tous ses rapports religieux, civils, politiques, économiques, et entreprendre l'examen d'une constitution extravagante, indéfinissable.

« Tout le monde sait que la grande catastrophe qui vient de ruiner la France, au moins pour une longue suite d'années, a eu sa source dans le désordre des finances. C'est une terrible leçon pour tous les souverains, qui doit leur apprendre qu'il n'y a de sûreté que dans l'ordre et l'économie. Un déficit occasioné, dans le principe, par l'ambition de Louis XIV, accru sous le règne et de l'aveu de son successeur, était devenu immense, par une guerre impolitique, peu honorable dans ses motifs et ruineuse dans ses résultats. La dilapidation du trésor sous le règne présent, quoique le roi n'ait pas dépensé un sou pour lui-même, avait, dès 1786, préparé les plus grands embarras au ministère.

« Il n'y avait de ressource que dans les impôts ou les emprunts ; mais les parlements, si impolitiquement rappelés, contrariaient toujours le gouvernement, s'opposaient à tous ses projets, et finirent par déclarer qu'ils n'avaient pas le droit d'enregistrer les impôts sans le consentement de la nation : étrange aveu, par lequel ils s'accusaient eux-mêmes d'avoir outrepassé leurs pouvoirs pendant des siècles !

« On convoqua les notables en 1787, mais les intérêts privés prévalurent sur les intérêts publics, et cette assemblée, qui devait restaurer les finances, produisit moins de fruit que de scandale.

« Les besoins n'en devenaient que plus pressants. Les parlements, constants dans leur système de rénitence, finirent par demander les états-généraux. Cette demande était plutôt un palliatif que l'effet d'un désir sincère ; mais les deux ordres du clergé et de la noblesse, après avoir, dans les bureaux des notables, soutenu victorieusement leur privilége si abusif de ne pas contribuer aux impôts, joignirent leur voix à celle des parlements pour provoquer cette grande assemblée.

« L'archevêque de Sens, alors principal ministre, avait embrassé un système despotique, dernière ressource d'un ministère moribond qui avait révolté toute une nation. Quand il vit la fermentation générale, dont il ne pouvait se dissimuler les dangereuses conséquences, il promit, sans y mettre de la bonne

foi, d'assembler les états-généraux dans quatre ans ; mais il fut expulsé. Necker, qui lui succéda, avait plus de présomption que de talent. Il accéléra la convocation de l'assemblée, et fit accorder au tiers-état une représentation double, contre le vœu des notables qu'il avait appelés pour les consulter.

« On ne peut nier que cette innovation, qui transformait le tiers en moitié, n'ait été la cause de l'explosion de la révolution actuelle ; c'est l'ouvrage de ce ministre, qui agissait innocemment, parce que sa vue ne portait pas plus loin, et qu'il ne voulait, par cette mesure, que forcer les ordres privilégiés à payer l'impôt. Mais il s'aperçut trop tard du danger qu'il y avait à mettre le gouvernement entre les mains des populaires. Ce fut en vain qu'il chercha, dans la suite, à rendre illusoire la double représentation qu'il avait accordée au tiers-état, en faisant décider qu'on voterait par ordre et non par tête ; ce remède ne pouvait plus être efficace. Il avait mis des armes dans des mains long-temps enchaînées, il ne pouvait plus en diriger l'emploi.

« Je ne puis m'empêcher de dévoiler à l'excellentissime sénat le déplorable concours de circonstances qui a produit cette révolution dès long-temps opérée dans les esprits et reçue avec des transports de joie.

« Des abus qui pullulaient sans cesse dans le gouvernement, des coups d'autorité renouvelés de jour en jour, la faiblesse du roi, toujours victime de ses bonnes

intentions, le despotisme ministériel, l'odieux de la féodalité, toutes ces causes faisaient dès long-temps soupirer les peuples après un changement. Quand on eut perdu la confiance des sujets, il n'y eut plus à compter sur leur docilité. Déja une prétendue philosophie, favorisée par la licence de la presse, avait puissamment influé sur les opinions et fait perdre tout respect, pour la religion d'abord, et puis pour le gouvernement; il n'y avait plus de frein dans le ciel ni sur la terre. A l'amour pour le monarque avait succédé le mépris. Tout déplaisait en lui; ses vertus mêmes prenaient l'apparence de défauts; on lui reprochait jusqu'à sa tendresse conjugale, et les Français, qui, pendant tant de règnes, avaient supporté le joug d'une favorite, ne virent plus qu'un criminel abus dans l'ascendant d'une reine et d'une épouse.

« Parmi les causes de la révolution, on ne peut se dispenser de compter les intrigues du duc d'Orléans. Ce serait une lacune de n'en pas faire mention; mais on ne peut en parler sans horreur. Il avait concerté contre le roi et contre la famille royale un plan qu'il serait difficile d'expliquer, mais dont tout révèle l'existence. Les distributions d'argent, pour faire éclater des soulèvements dans Paris, ne cessèrent que lorsque le trésor de ce prince se trouva épuisé. Sans la nuit du 6 octobre 1789, sans la publicité de la procédure qui fut instruite au sujet des attentats commis à Versailles, lorsque le roi fut amené prisonnier à Paris, il

aurait pu rester quelque incertitude sur les crimes de ce premier prince du sang, et l'équitable postérité n'aurait peut-être vu que des motifs de soupçon dans les libéralités d'un avare.

« Les états-généraux avaient toujours été le théâtre de scènes sanglantes, toutes les fois qu'ils avaient voulu prendre la direction des affaires. Il y avait 175 ans qu'on ne les avait assemblés; les derniers n'avaient opéré quelque bien que parce qu'ils n'avaient rien fait. L'histoire remarquera qu'en 1788, ce ne fut pas par le tiers-état, alors passif, que fut sollicitée la convocation des états-généraux, mais bien par les ordres privilégiés, par les corps intéressés aux abus, et que cette assemblée a consommé la ruine de ceux qui l'avaient provoquée. Je passe sous silence les intrigues et les crimes horribles par lesquels le tiers-état est devenu la nation.

« Je passe à la constitution, qui n'est pas encore achevée, et que je trouve indéfinissable. Elle n'est ni monarchique, puisqu'on ôte tout au monarque; ni démocratique, puisque le peuple n'y est pas législateur; ni aristocratique, car l'aristocratie est un crime. Cette constitution est un monstre qui confond tous les pouvoirs, qui rassemble deux vices qu'on a vus se succéder, mais jamais se réunir, le despotisme et l'anarchie. L'assemblée nationale a commencé par s'attribuer toutes les délégations de la souveraineté, elle l'exerce sur la nation elle-même.

« Elle a mis à la tête de la constitution une déclaration des droits de l'homme, avertissant de leurs droits ceux qu'elle devait instruire de leurs devoirs, confondant l'état naturel avec l'état civil, et l'homme sauvage avec l'homme en société. De la souveraineté du peuple, vraie abstractivement, mais inexécutable dans la pratique, on a déduit le dogme de l'égalité absolue entre les hommes, laquelle n'existe pas même dans l'état de nature; pour la réaliser, il faut tout détruire : aussi a-t-on aboli les ordres, les corps, les rangs intermédiaires, qui formaient les anneaux de la chaîne qui liait les sujets au souverain. Cette idée chimérique, mettant le désordre dans les têtes, a porté l'indiscipline dans l'armée et l'insubordination partout. Le système de l'égalité absolue étant incompatible avec la noblesse, on a détruit la noblesse; et, comme sans noblesse il ne peut exister de monarchie, il se trouve qu'on a détruit la monarchie elle-même, pour lui substituer une démocratie royale, c'est-à-dire un gouvernement qui n'a pas de nom.

« On a enlevé au roi toute coopération dans la législation. On ne lui laisse qu'un veto suspensif, nul après un court délai. On le prive de toute influence dans l'administration de la justice. On le dépouille des droits inhérents depuis quatorze siècles à sa couronne, même de ses domaines patrimoniaux.

« On a fait main-basse sur la juridiction ecclésiastique, sur les propriétés du clergé : on a rejeté l'au-

torité spirituelle du chef de l'église et son intervention. Les ecclésiastiques, privés de leurs biens, ont été réduits à la condition précaire de salariés. On a armé une garde nationale, c'est-à-dire un million d'hommes. On a détruit jusque dans ses racines l'odieux régime féodal. On a aboli les constitutions des provinces, les priviléges des corps et des individus. Enfin on a détruit les parlements, qui avaient demandé les états-généraux.

« Voilà quelle est, dans ses points principaux, cette constitution que je vous présente, avec une collection de lois, utiles en partie, en partie incroyables, contradictoires, et qui, sous le titre de monarchie, établissent une forme du gouvernement démocratique, qui pourrait à peine se réaliser dans un petit canton, mais dont la durée est impossible dans un royaume qui a vingt-quatre millions de sujets. L'assemblée nationale, qui s'est rendue permanente, oubliant qu'elle n'est que la déléguée de la nation, veut en être la souveraine; cette assemblée, dis-je, s'est emparée de tous les pouvoirs : pourquoi? parce qu'on manque d'un pouvoir modérateur, seule sauvegarde de la liberté publique.

« C'est en rappelant sans cesse, en exagérant les torts de l'ancien gouvernement, en offrant l'appât d'une liberté mensongère, en supposant des complots, en armant les pauvres contre les riches, que cette assemblée cherche à dissimuler les maux présents, à se faire croire nécessaire, et à entretenir l'effervescence

du peuple, qui pourrait finir par demander la loi agraire; idée absurde, impraticable, mais qui n'en fut pas moins énoncée l'année dernière dans un petit canton, où heureusement elle fut repoussée par le bon sens de quelques paysans. Cette assemblée, qui délibère en public, veut connaître et discuter les affaires politiques, et elle pousse le délire jusqu'à se croire la législatrice du monde entier.

« Il est incontestable qu'en France les abus de l'administration sollicitaient une réforme de la part des représentants de la nation. Des rois chasseurs font nécessairement des ministres despotes. Mais autre chose est de corriger les abus, autre chose de renverser le gouvernement lui-même dans ses fondements et d'en élever sur ses ruines un nouveau, qui ne peut convenir à un grand empire.

« Il reste à examiner les opérations de l'assemblée relativement aux finances, objet premier de sa convocation. Appelée pour combler le déficit, ce déficit est la seule chose qu'elle n'ait pas détruit, elle l'a augmenté. »

Ici l'orateur entre dans les détails des revenus et des dépenses; puis il ajoute : « Il ne reste pas d'autre moyen qu'une augmentation d'impôts, mais on a promis au peuple de le dégrever, et comment soumettre à de nouvelles charges un peuple armé ? Les biens du clergé et les domaines de la couronne, qu'on appelle aujourd'hui domaines nationaux, seront encore pen-

dant quelque temps une mine à exploiter, et qui soutiendra le nouvel ordre de choses, d'autant que, par la création d'un papier-monnaie, qui a cours forcé et qui ne porte point d'intérêt, on a assuré la vente des biens nationaux; mais quand les biens auront été aliénés, les charges resteront; l'industrie et le commerce sont déja paralysés. Un gouvernement aussi dispendieux n'est pas tolérable pour la France, qui voit s'avancer un avenir pire encore que le présent. Je ne dis rien des périls extérieurs. Je ne hasarderai point des conjectures sur la politique des autres puissances, toujours déterminées par leurs intérêts. Il est indubitable que les choses ne peuvent rester sur le pied où elles sont aujourd'hui : la révolution actuelle en nécessite une autre.

« Ce que j'ai dit me dispense de faire le portrait des ministres, hommes nuls, asservis par leur salaire, et du caractère desquels il est devenu indifférent de s'informer. D'autres temps commandent d'autres soins : les députés les plus fanatiques, dans le parti populaire, ont établi des sociétés dont la correspondance tend à la propagation de leurs principes. Non-seulement ils ont un club dans chaque ville du royaume, mais ils influent au-dehors, par le moyen de leurs écrits et de leurs émissaires, qui vont répandant partout le poison de la nouvelle doctrine. »

V. Ce tableau, qu'il ne s'agit pas ici d'apprécier, se terminait par un conseil indirect que l'auteur, averti

du peu de succès de ses premières propositions, avait glissé, probablement par condescendance pour l'opinion de ses auditeurs. « Peut-être, disait-il, le meilleur, le seul remède est-il de laisser agir cette puissance, de l'abandonner à elle-même, c'est-à-dire qu'on ne peut attendre le bien que de l'excès du mal. »

Comme le gouvernement de Venise ne craignait rien tant que d'être sollicité de sortir de son système d'immobilité, il dut savoir gré à l'orateur du soin qu'il prenait de flatter cette imprudente passion pour le repos, après avoir caressé l'orgueil aristocratique par les jugements qu'il avait portés sur le roi, les ministres et les novateurs.

Cette révolution, avait-il dit, devait être suivie d'une autre; on en concluait que la seconde devait infailliblement détruire les effets de la première; il n'en resterait point de trace, pas même des maximes; ainsi il ne s'agissait que de gagner du temps et d'échapper au danger actuel encore éloigné pour Venise. C'est par une telle série de raisonnements qu'on se rassurait soi-même, qu'on prolongeait sa propre illusion, et qu'on arrivait à cette conséquence favorite qu'il n'y avait rien à faire.

On se détermina à traiter la révolution française comme un objet de police, de cette police minutieuse qui, depuis quatre ou cinq ans, avait mis la suppression des loges maçonniques au nombre de ses mesures de sûreté, et qui défendait aux théâtres la repré-

sentation des tragédics, parce que ces représentations élèvent et agitent les ames.

On se reposa sur les inquisiteurs d'état du soin de prévenir la contagion : ils ne pouvaient guère qu'en pallier les symptômes et exciter les passions opposées ; mais l'opinion officielle, pour être seule en droit de se produire, n'est pas l'opinion dominante.

Le général Kosciusko racontait que, pendant son séjour à Venise, on avait vu un matin trois hommes pendus aux gibets de la place Saint-Marc, avec un écriteau qui les qualifiait de conspirateurs; mais un membre du conseil des Dix lui dit en confidence que c'étaient trois morts qu'on avait pris à l'hôpital, et qu'on exposait pour effrayer le peuple.

L'inquisition d'état était en correspondance avec tous les ministres de la république dans les cours étrangères, recevait des avis sur tous les moyens que les fauteurs des nouvelles maximes employaient pour les propager. Tous les voyageurs lui étaient désignés d'avance. Sur les divers points du territoire, à la frontière, à Venise surtout, les précautions étaient redoublées pour empêcher l'introduction des écrits, pour observer la conduite des étrangers et des nationaux. Cette surveillance, qui ne pouvait être plus active, avait l'inconvénient de n'être pas inaperçue, de devenir gênante, et de ressembler quelquefois à des avanies. Il devait en résulter des plaintes contre la partialité du gouvernement, des demandes en réparation

d'insultes publiques. On avait beau s'appliquer à ne pas sortir des limites d'une exacte neutralité; on s'exaltait d'une part, on s'aigrissait de l'autre : ces inconvénients pouvaient rompre cette paix qu'on voulait conserver à tout prix.

Mais il s'en fallait bien que le danger d'une rupture fût prochain. La France était trop préoccupée de ses dissensions intérieures, pour songer alors à une agression qu'assurément l'état de ses finances et de son armée ne lui conseillait pas. En lui supposant même des vues hostiles, il n'y avait aucune apparence qu'elles pussent être dirigées contre la république de Venise, avec qui la France n'avait rien à démêler. Dans les délibérations publiques, il échappait aux orateurs des jactances indiscrètes, sans qu'il y eût à en conclure qu'on voulait provoquer les étrangers : on les redoutait, et, pendant les premières années de cette révolution, la diplomatie française fut circonspecte jusqu'à la timidité.

1791 VI. Le gouvernement vénitien saisit l'occasion de faire éclater ses sentiments pour le roi et pour sa cause, lorsqu'un prince de cette auguste famille, déja dispersée, vint passer quelques jours à Venise, au commencement de 1791. L'ordre qu'on observait ordinairement dans les assemblées d'état fut interverti; on interrompit la navigation des fleuves; on chercha dans les anciens documents du cérémonial de la république les honneurs réservés aux têtes couronnées;

la noblesse, le peuple, tout concourut à manifester une affection vraiment nationale; aussi l'ambassadeur de France écrivait-il : « Si des armées victorieuses, si des « flottes françaises étaient dans le voisinage de Venise, « les honneurs rendus au prince voyageur ne seraient « pas plus pompeux. »

Peu de temps après le passage de ce prince, la reine de Naples vint aussi à Venise; enfin l'empereur Léopold II arriva en Italie. Le concours de tous ces personnages ne pouvait être fortuit. La république nomma, pour conférer avec le ministre autrichien, le procurateur François Pesaro; le choix de ce conférent, que nous verrons bientôt se signaler par sa haine contre la France, indique assez quel devait être l'objet de la négociation.

L'Europe, à cette époque, se trouvait dans une grande agitation. A l'orient, la Russie, l'Autriche et la Turquie combattaient sur les rives du Danube. A l'occident, la France bouleversait sa constitution intérieure. L'espagne était en guerre avec l'empereur de Maroc. Au nord et au midi, deux puissances, la Suède et la cour de Naples, s'abandonnaient sans mesure à l'impulsion de l'Angleterre. Le gouvernement de Malte, aux prises avec une conspiration redoutable, se voyait à la veille de sa destruction, et cette île était depuis long-temps l'objet des ambitions rivales de l'Angleterre et de la Russie. En Italie, le roi de Sar-

daigne ne pouvait voir qu'avec effroi une commotion qui devait ébranler son trône : le pape avait déja à se plaindre de l'envahissement d'Avignon. Ce fut dans ces circonstances que l'empereur vint faire un voyage et même un assez long séjour dans la Lombardie.

Le caractère modéré de ce prince, ses habitudes, et la circonspection reconnue des conseillers en qui il avait placé sa confiance, faisaient croire qu'il s'engagerait difficilement dans une entreprise aussi hasardeuse que celle qui devait avoir pour objet le rétablissement de l'autorité royale en France, la protection de tous les intérêts lésés et la sécurité des états limitrophes; aussi dit-on qu'il fut entraîné à ce voyage par ceux qui voulaient l'isoler de ses conseils et l'entourer de personnes plus passionnées. Ses premières démarches, les premiers discours qu'il tint en Italie, manifestèrent ces sentiments de modération dont on cherchait à le faire sortir. Il dit au résident de Venise qu'il s'occupait uniquement du soin d'assurer à ses sujets un bonheur paisible. Il refusa une entrevue que lui proposait le roi de Sardaigne. Il en eut une seule avec le prince frère de Louis XVI. Il s'excusa d'intervenir dans les réclamations du pape, au sujet du comtat d'Avignon. Les ministres d'Angleterre et de Prusse se hâtèrent d'arriver à Milan.

1791 VII. Les détails des négociations dont cette capitale était devenue le théâtre ne sont pas encore révélés, mais quelque temps après on publia en France un traité

conclu à Pavie, dans le courant du mois de juillet, entre l'empereur, l'impératrice de Russie, la Prusse et l'Espagne. Cet acte était la proclamation des récompenses promises à toutes les puissances qui entreraient dans la coalition; récompenses assignées, comme on le pense bien, sur le démembrement de la monarchie française.

La partie des Pays-Bas conquise par Louis XIV, et la Lorraine, formaient le partage de la maison d'Autriche, qui devait ensuite échanger les Pays-Bas contre la Bavière.

L'Alsace était restituée à l'Empire.

On promettait aux Suisses l'évêché de Porentruy, le territoire de Versoy et quelques défilés sur la frontière de la Franche-Comté.

Au roi de Sardaigne la Bresse, le Bugey, le pays de Gex; en lui permettant même de s'emparer de la province de Dauphiné, s'il faisait une diversion importante.

Le roi d'Espagne se réservait le Roussillon, le Béarn, l'île de Corse et la partie française de Saint-Domingue.

La Russie et la Prusse ne pouvaient être spectatrices désintéressées de ce partage. Quand une puissance s'agrandit, les autres croient avoir droit à une indemnité. Pour en trouver la matière, il était stipulé que l'impératrice envahirait la Pologne, dont le roi serait contraint d'abdiquer. Kaminiec, une partie de la Po-

dolie et Choczim, qu'on obligerait les Turcs à céder, devaient être réunis à la Russie.

Le roi de Prusse acquérait Thorn, Dantzig, la province polonaise qui longe la Silésie, et en outre la Lusace.

Pour dédommager l'électeur de Saxe de la perte de ce pays, on lui composait un royaume de tout ce qui restait de la Pologne. Il donnait la princesse sa fille en mariage à l'un des petits-fils de l'impératrice, et par ce moyen le trône de Pologne devenait héréditaire dans la maison de Russie.

Quoique l'Angleterre eût un ministre présent à ce traité, elle n'y intervint point comme partie contractante, mais elle y accéda au mois de mars 1792, et la Hollande peu de temps après.

Ce projet de partage n'ayant jamais reçu son exécution, ceux qui l'avaient signé étaient intéressés à en nier l'existence; mais ce n'était pas seulement le gouvernement français qui avait dénoncé cet acte à l'indignation des peuples, les Anglais eux-mêmes avaient mis de la jactance à le publier. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce traité, la plupart des observateurs politiques paraissent convaincus, et en effet il n'est guère permis d'en douter, que ce fut dans ce voyage d'Italie que les cours du Nord et celle de Naples, conjurées contre la France, parvinrent à triompher du caractère irrésolu de l'empereur Léopold, et jetèrent les fondements de cette coalition que vint bientôt réaliser le traité de Pilnitz.

VIII. Immédiatement après son départ de Milan, 1791
on vit ce prince arriver dans un château de l'électeur de Saxe, où le roi de Prusse l'attendait. Toute l'Europe porta les yeux sur Pilnitz. Dans les fêtes dédiées aux illustres étrangers, des emblèmes brillants promettaient la paix au monde; on y lisait : *Concordia augustorum, felicitas temporum, pacatus orbis*, présages trompeurs, car il était impossible de ne pas voir que cette réunion était menaçante, d'autant plus que, dans le même moment, la médiation de la Prusse et de l'Angleterre venait de terminer les différents qui existaient entre l'Autriche et la Turquie.

Fox, dans le parlement d'Angleterre, dénonça les négociateurs de ce traité, comme les instigateurs d'une guerre « dont, après tout, disait-il, d'autres que les « peuples sont appelés à recueillir le fruit. »

Quoique les puissances qui venaient de concerter à Pilnitz un plan pour imposer des lois à la France, se flattassent de ne pas éprouver une résistance générale de la part de la nation, elles sentaient que le secret et le temps étaient des éléments nécessaires à l'exécution de leurs projets; mais quand l'éclat des conférences ne les aurait pas divulgués, ils ne pouvaient manquer de l'être par l'indiscrète joie de cette partie de la nation française qui brûlait de rentrer dans sa patrie, à la suite des armées de la Prusse et de l'Autriche.

Des intérêts bien différents faisaient que cette impatience de voir commencer la guerre était parta-

gée par deux cabinets dont l'influence était d'un tout autre poids que celle des Français expatriés.

Cette coalition dont l'Angleterre et la Russie avaient été les instigatrices, venait d'être formée. Elle avait pour base une conformité de sentiments, c'est-à-dire la haine, la crainte et l'ambition; mais si les haines étaient égales, les alarmes ne pouvaient être les mêmes; et les ambitions devaient se trouver opposées. Il n'était pas facile de se mettre d'accord sur le système des opérations, sur le partage des périls, des sacrifices, et encore moins des avantages qu'on se flattait de recueillir.

IX. La Russie, qui n'avait rien à espérer du démembrement de la France, n'avait pas non plus à redouter la propagation des idées qui fermentaient dans le midi de l'Europe; mais, pour avoir un autre objet, son ambition n'en était pas moins ardente. Elle voulait écraser les Turcs et consommer l'envahissement de la Pologne. Pour pouvoir le faire sans contradiction, il fallait occuper ailleurs la Suède, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, et leur laisser entrevoir des agrandissements, qui serviraient de prétexte à ceux qu'elle méditait elle-même.

L'Angleterre était loin de présenter le spectacle de l'unanimité de sentiments dans sa population, même dans ses conseils; mais cette division était précisément ce qui faisait désirer ardemment à ceux qui tenaient le timon de l'état, de voir éclater

une guerre dans laquelle leur île ne devait courir que de médiocres dangers, et qui pouvait offrir une si riche proie; une guerre, dont les revers, comme les succès, feraient cesser les discordes intestines. Il fallait rallier toute la nation par le seul sentiment qui fût unanime, la haine contre la France; il fallait qu'on s'indignât des efforts des Français pour conquérir la liberté, parce qu'on en jouissait soi-même et qu'on lui devait des moyens de puissance et de bonheur; il fallait enfin que la destruction d'un peuple devînt un vœu populaire.

Les trois puissances allemandes, c'est-à-dire la Prusse, la fédération germanique et l'empereur, étaient dans une tout autre position.

La Prusse conservait éternellement des vues sur la Lusace, sur Thorn et Dantzig, qui devaient la rendre maîtresse du cours et du commerce de la Vistule; mais l'ambition de la Russie et de l'Autriche la rendait circonspecte, et lui conseillait de ménager ses forces, même en combattant à leurs côtés.

L'empire et l'Autriche étaient menacés de plus près par la révolution française. Déja des princes allemands, possessionnés en Alsace, avaient à regretter la perte de leurs fiefs; mais ce n'était qu'après d'interminables formalités que le corps germanique pouvait être mis en mouvement; et quant à l'empereur, au sortir d'une guerre ruineuse, il n'était pas naturel que son caractère modéré et ami de la paix se dé-

mentît, pour la première fois, par une entreprise dont les résultats étaient incalculables.

Ainsi, parmi ces cinq puissances principales, le corps germanique ne pouvait se déterminer que dans un long délai, et ne pouvait agir que faiblement; l'empereur ne desirait pas la guerre, et se trouvait déja ruiné par celle qui venait de finir; la Prusse avait à surveiller l'Autriche et la Russie, et devait ménager des forces qu'il lui était plus difficile qu'à toute autre puissance de réparer; les deux cabinets instigateurs de la guerre se promettaient d'en profiter, en y prenant le moins de part possible; et sans examiner si le moment était favorable, si les coalisés étaient prêts, s'il n'était pas utile d'attendre l'époque prochaine où il y aurait en France plus de divisions et moins de ressources, l'Angleterre et la Russie travaillèrent sans relâche à vaincre la répugnance de Léopold.

Le prince de Kaunitz, son premier ministre, déclarait encore, en février 1792, au résident de Venise, « que l'empereur était déterminé à faire tout ce qui serait possible pour éviter la guerre, après celle qui venait de peser si durement sur ses sujets. »

Ces dispositions ne répondaient pas à l'impatience des deux cours qui voulaient tout précipiter. Malheureusement l'empereur Léopold mourut au commencement de mars 1792, après trois jours de maladie. Aussitôt arrivèrent à tous les gouvernements, des notes, que l'on appela un monitoire politique, où la

cour de Saint-Pétersbourg, s'emparant de la direction générale de la diplomatie européenne, cherchait à triompher de toutes les irrésolutions, prodiguait les instances, les démonstrations d'intérêt, les offres de secours, et même les menaces. Elle prenait le soin de déterminer ce que chacun avait à faire, et de fixer le contingent auquel on devait s'imposer. Après avoir réparti les sacrifices, elle distribuait les récompenses. On eût dit que la conquête de la France était offerte par souscription.

La guerre allait éclater : il restait à prévoir quel en serait le caractère. Les vieillards de cette génération avaient été élevés dans le respect d'un acte célèbre, qui, en rendant le repos à l'Allemagne, paraissait avoir consacré certains principes de droit public. Un système s'était accrédité, qui, en balançant les forces des diverses puissances, devait les tenir toutes immobiles ; et la théorie de ce système était surtout prônée par les états faibles, dont il était la sauvegarde. Une autre circonstance, qui avait plus de réalité, rassurait contre l'ambition des puissances prépondérantes : on les voyait d'autant plus obérées, qu'elles étaient plus entreprenantes ; et le désordre général de leurs finances, accru tous les jours par les vices de leur administration, la difficulté d'établir de nouveaux impôts, toujours plus grande, grace à l'obstination de la classe privilégiée, et aux réclamations de celle qui ne l'était pas, faisaient croire à l'impossibilité des

longues guerres. Cette impuissance des ambitieux, cet équilibre universel, inspiraient aux faibles une sécurité qui, comme on voit, n'était fondée que sur les jalousies de leurs voisins. Mais ce sentiment dut faire place à la crainte, lorsqu'on vit, dans le nord de l'Allemagne, un prince guerrier donner pour unique base à sa monarchie nouvelle la puissance militaire; organiser ses forces, sans égard à la population, aux ressources de son pays; s'abandonner à la fortune du soin de sa conservation, et se mettre dans la nécessité de conquérir. Il envahit une province qui était à sa convenance. Bientôt après, les grandes puissances, qui avaient combattu entre elles, s'accordèrent pour se partager un royaume voisin, sans déclaration de guerre. Dès-lors, on n'eut plus besoin de prétexte pour s'agrandir; il est vrai que le nom de conquête se trouva trop noble pour ces sortes d'acquisitions : il n'y eut plus ni équilibre dans le fait, ni principes dans la théorie. On dut comprendre que ces mêmes puissances, en se coalisant contre la France, ne changeraient ni de vues, ni de maximes.

X. Quant aux Vénitiens, au milieu de l'agitation générale dont l'Europe était menacée, ils prétendaient conserver les avantages de la neutralité, sans imposer silence à leurs passions. Les plaintes des négocians et des consuls français contre la partialité, les vexations, les avanies qu'ils avaient à supporter, se renouvelaient tous les jours; et on ne pouvait espérer ni des réparations, ni une conduite plus équitable.

Une gabare vénitienne, qui croisait à la vue de la Corse, reçut quelques Français fugitifs de l'île. Jusque-là, on ne pouvait raisonnablement voir un grief politique dans un acte d'humanité ; mais elle donna la chasse aux gardes nationales, et cela à l'entrée du port, ce qui devenait une insulte.

Lorsque l'assemblée qui gouvernait la France fit notifier aux gouvernements étrangers le départ du roi pour Varennes, et le décret qu'elle avait pris à cette occasion, pour déclarer que cet évènement ne changeait rien aux dispositions pacifiques de la France, le gouvernement de Venise, en réponse à cette communication, renvoya à M. de Durfort, alors ministre de France, le décret et la note, parce que cette pièce n'était pas au nom du roi. Quelque temps après, ce même ministre eut à notifier, au nom du roi, l'acceptation de la constitution ; cette fois, on éluda la réponse, en disant que l'ambassadeur de la république à Paris était chargé de la faire au roi lui-même.

Ces actes caractérisaient, sinon un système de conduite, du moins une opinion établie ; mais veut-on un trait de pusillanimité ? il faut descendre à des détails.

Lorsque les lois nouvelles eurent divisé le clergé de France, exclu les uns du service de l'autel, et fait douter de la légitimité des autres, le ministre de Venise, résidant à Paris, ne voulant pas reconnaître le clergé qu'on appelait constitutionnel, demanda à son

gouvernement s'il trouverait bon qu'il fît célébrer l'office divin dans un oratoire particulier. Par une première réponse, on l'autorisa à faire à cet égard comme les autres membres du corps diplomatique; mais on ne tarda pas à se repentir de lui avoir donné cette latitude, et par une nouvelle lettre il lui fut recommandé de s'abstenir de prendre aucune détermination.

XI. On voit que cette conduite, plus que circonspecte, n'était pas d'accord avec des actes qui manifestaient une opposition formelle.

Cette circonspection reprit le dessus lorsque les puissances étrangères voulurent engager le gouvernement vénitien dans des démarches décisives.

La cour de Turin, placée plus près du danger que les autres puissances d'Italie, imagina de former, entre tous les états de la péninsule, une ligue, qui devait avoir pour objet la conservation des droits de chacun, dans le cas d'une explosion. La proposition confidentielle en fut faite par le comte de Hauteville, ministre du roi de Sardaigne, au résident de Venise, qui en rendit compte par sa dépêche du 1er novembre 1791.

Les sages ayant délibéré sur cette proposition, le vieux système de s'en tenir à la force d'inertie prévalut; on jugea le danger éloigné, improbable; et, l'affaire ayant été présentée sous ce point de vue au sénat, la décision de ce corps confirma la délibération du collége.

Ainsi la cour de Turin et le gouvernement de la république jugeaient le danger tout différemment; c'était une conséquence naturelle de la différence de leur position. Le résident reçut l'ordre de répondre dans des termes très-affectueux, mais très-entortillés, afin de dispenser la république de prendre part à une ligue dont elle ne prévoyait pas la nécessité pour le maintien de la tranquillité dans ses propres états. La cour de Turin insista, et ce fut sans effet.

La perplexité des Vénitiens fut bien plus grande lorsque des invitations hautaines de la cour de Russie vinrent porter de nouvelles attaques à ce système d'immobilité. Cependant le gouvernement ne se laissa pas ébranler. Il sut échapper à la contagion de l'exemple, et se promit encore de rester impassible, même lorsque la guerre fut décidément déclarée entre la France et presque toutes les puissances de l'Europe coalisées contre elle.

Aux deux extrémités de l'Italie septentrionale, les deux républiques de Gènes et de Venise, qui prétendaient rester neutres, devaient s'attendre à une perpétuelle obsession de la part des puissances belligérantes. Plusieurs puissances italiennes étaient entrées dans la coalition, notamment l'empereur, comme duc de Milan, et le roi de Sardaigne. Pour interdire le passage aux Français par les côtes de la Ligurie, il importait de s'assurer de Gènes; et, pour pouvoir envoyer en Italie des renforts de troupes allemandes, il fallait traverser le territoire vénitien.

On disait qu'il existait, à cet égard, une convention entre l'Autriche et la république; mais cette convention, fort antérieure aux circonstances présentes, ne pouvait autoriser que le passage des troupes de l'empereur, et contenait une multitude de formalités et de restrictions, inconciliables avec l'urgence et l'irrégularité des mouvements militaires.

Gènes et Venise durent donc s'attendre à voir leurs droits souvent violés; mais elles se flattèrent qu'on leur tiendrait compte de leur patience, et qu'on n'exigerait pas de leur part une accession plus positive à la coalition.

Il serait fort inutile de dire, aujourd'hui, que Venise aurait pu se sauver par une véritable neutralité ou par la guerre; ni l'une ni l'autre de ces assertions ne porterait la conviction avec elle. Les évènements étaient d'autant plus difficiles à prévoir, qu'il y avait dans cette question un élément absolument inconnu, c'était le calcul des forces. La France elle-même, à cette époque, ne connaissait pas les siennes; de là cette circonspection dans sa diplomatie, pour laquelle on ne lui doit ni reproches, ni éloges. On n'était pas modéré, on était incertain. Tout le monde se trompait en croyant la France moins redoutable qu'elle ne l'était réellement; mais le gouvernement français en tirait la conséquence qu'il fallait dissimuler des griefs qu'on ne pouvait pas venger, et les Vénitiens en conclurent qu'ils pouvaient hasarder des insultes. L'un

de ces partis est beaucoup plus dangereux que l'autre.

Il était tout simple que la France, dans l'impossibilité où elle était, à cette époque, d'atteindre les Vénitiens, prodiguât les ménagements, pour éviter de se brouiller avec eux : mais les Vénitiens devaient ou écouter leur politique, et garder une neutralité réelle, si cela leur était permis ; ou, si la neutralité leur était interdite, en croire leur passion, et alors unir leurs efforts à ceux des ennemis de la France. Dans tous les cas, ils devaient se mettre en état de se faire respecter.

Si la France devait être vaincue, ils accéléraient sa défaite, et se mettaient en droit de réclamer une part des avantages procurés par la guerre. Si la fortune favorisait les Français et les conduisait jusqu'en Italie, les Vénitiens se trouvaient au moins sous les armes au moment du danger ; s'ils ne pouvaient pas le repousser, ils étaient en position de traiter avec moins de désavantage : enfin, s'il fallait périr, on pouvait succomber plus honorablement.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fallait pas s'arrêter à un système, pour ne pas le suivre ; à un système contre lequel les passions intérieures luttaient, sujet à toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance, et qui laissait la république sans amis, parce qu'il ne révélait que sa faiblesse.

Le gouvernement de Venise se hâta de déclarer à la cour de Vienne, qu'il ne se départirait jamais de son invariable neutralité. C'était promettre de ne

prêter aucun secours à la France; mais, dès ce moment même, on cessa de tenir la balance égale en ne rassurant pas la France par une semblable déclaration. Cette déclaration, il aurait été plus qu'inutile de la faire, puisqu'il n'était pas possible de la tenir.

Les Vénitiens se virent obligés d'ouvrir le passage sur leur territoire, non-seulement aux troupes autrichiennes, qui se rendaient dans le Milanais; mais encore à une petite armée de huit mille hommes, que l'empereur envoyait au secours du roi de Sardaigne; aux convois que celui-ci faisait venir d'Allemagne, et à des troupes que l'Angleterre avait prises à sa solde: ce qui assurément ne se trouvait pas stipulé dans les engagements antérieurement existants entre la république et l'Autriche.

Celle-ci, encouragée par ces premières complaisances, renouvela ses instances pour entraîner la république dans la coalition. Le gouvernement vénitien s'en défendit, mais il acheta le droit de persister dans sa neutralité par une concession nouvelle; et, le 6 octobre 1792, il autorisa par un décret tous ses sujets à fournir à l'empereur et au roi de Sardaigne des armes, des vivres, des chevaux, toutes choses qu'on ne fournit pas quand elles doivent servir à faire la guerre à une puissance avec laquelle on veut rester dans les termes d'une parfaite neutralité. Mais ce décret s'explique, lorsqu'on se rappelle qu'à l'époque où il fut rendu, les armées de la coalition avaient pénétré en France et étaient en marche sur Paris.

Un peu avant cette époque, la cour de Naples avait reproduit un projet de ligue italique. Ce cabinet, que dirigeait alors le ministre Acton, n'ignorait pas les dispositions du gouvernement vénitien : aussi, pour lui faire adopter ce projet, avait-on soin de ne présenter la ligue que comme défensive, et d'écarter toute idée d'agression contre la France. On appuyait la proposition sur ce raisonnement : « L'Autriche et la Prusse se sont coalisées contre la France : ou elles réussiront dans leur projet de pénétrer jusqu'à Paris, ou elles y échoueront. Si leurs armées arrivent jusque dans cette capitale, toutes les armées françaises, toute cette population en effervescence, se trouveront refoulées vers les provinces de l'Ouest et vers le Midi : il y aura tout à craindre de leur courage et des conseils du désespoir, pour ceux qui se trouveront exposés à la pression de ce colosse politique. Si, au contraire, les Autrichiens et les Prussiens sont repoussés, qui sait jusqu'où peuvent se porter l'audace, l'ambition d'une nation puissante dans l'ivresse des succès ? » Malgré ce dilemme, la cour de Naples reçut à peu près la même réponse que la cour de Turin.

XII. Les évènements qui se passaient en France présentèrent bientôt la question sous une face nouvelle. Le roi avait été détrôné. L'ambassadeur de France à Venise avait cessé ses fonctions. Ce même ambassadeur vénitien qui n'avait pas osé faire dire la messe dans son hôtel, prit sur lui de quitter Paris

sans prendre congé, et de se retirer non à Venise, mais en Angleterre; conduite qui reçut l'approbation formelle du sénat. La nouvelle république qui venait de se constituer en France ne crut pas devoir en témoigner le moindre ressentiment, ni pouvoir se passer d'envoyer un nouveau ministre à un gouvernement qui cessait d'avoir un représentant auprès d'elle. Cette tentative lui occasiona un affront. Le chargé d'affaires, auquel on envoya des pouvoirs, ne put parvenir à se faire reconnaître. Le gouvernement français, qui était loin d'avoir le pressentiment de sa destinée, ne jugea pas au-dessous de lui d'insister pour obtenir l'admission de cet agent. Il cita vainement l'exemple de l'Espagne, de Naples, de Florence, de Gênes. Le sénat refusa de recevoir des lettres de créance dans lesquelles l'ancienne formule ne se retrouvait pas littéralement.

On conçoit très-bien sans doute une pareille difficulté, car ce changement de formule n'était pas moins que la déclaration d'un changement de gouvernement. Mais ce qui est plus difficile à concevoir, c'est que la nouvelle république ait persisté dans ses sollicitations; que le sénat vénitien ait proposé un accommodement qui était une inconséquence, et que le gouvernement français s'en soit contenté.

En refusant de reconnaître l'envoyé de la république, le sénat consentit à traiter avec lui, mais par l'intermédiaire de son secrétaire de légation, ce qui

était certainement assez bizarre ; et cette préférence accordée au secrétaire venait de ce que le nom de la république n'était pas dans ses pouvoirs.

Lorsqu'on lui avait notifié l'existence de cette république, le gouvernement vénitien avait répondu, avec une naïveté qui ne lui était pas ordinaire, « qu'il ne serait ni des premiers ni des derniers à la reconnaître. »

C'était faire dépendre son amitié des évènements, et se mettre à la discrétion de la fortune.

En attendant, on persistait toujours à dire qu'on restait avec la France dans les termes d'une parfaite neutralité. Cependant on soumettait les Français voyageurs à des formalités qui auraient pu passer pour injurieuses ; on laissait les chemins ouverts à toutes les troupes allemandes qui descendaient en Italie ; on trahissait sa partialité, en exhortant officiellement la république de Gènes à s'opposer de toutes ses forces au passage des Français ; et on se laissait soupçonner d'avoir secouru le roi de Sardaigne par d'imprudentes libéralités, que la voix publique faisait monter à cinq cent mille ducats. Les moindres accidents devaient nécessairement faire éclater une inimitié si faiblement dissimulée. La frégate française la Junon, qui était dans la rade de Gènes, ayant envoyé son canot à terre, les hommes qui le montaient furent assaillis dans le port par des matelots vénitiens, qui les battirent, en blessèrent plusieurs, et mirent en pièces le pavillon français.

Cette offense fit sortir le gouvernement français de son système d'impassibilité. La réparation demandée avec fermeté fut obtenue. Les matelots vénitiens furent punis ; et le ministre des relations étrangères, en rendant compte de cette affaire à l'assemblée qui gouvernait alors la France, crut devoir ajouter, pour qu'on ne trouvât pas la réparation insuffisante, que les matelots français, victimes de cette rixe, avaient eu aussi des torts.

La diplomatie du gouvernement vénitien et son inquisition domestique rivalisaient d'activité ; tandis qu'au-dehors on entretenait la correspondance la plus suivie avec les ennemis de la nation française, à Venise les prisons se remplissaient de ceux qu'on croyait ses partisans. On multipliait les précautions pour empêcher l'introduction de tout ce qui pouvait propager les nouvelles maximes et rappeler le souvenir de la France. L'animosité des ennemis que cette nation avait en Italie était allée jusqu'à faire imprimer un livre d'église, où les prières n'étaient que des imprécations contre les Français. Ce livre fut défendu par les inquisiteurs d'état. On aurait pu voir dans cette prohibition un trait d'impartialité, si des rigueurs excessives n'eussent manifesté les véritables sentiments de cette magistrature.

Le chargé d'affaires de France entretenait de quelques bienfaits un vieux prêtre nommé Alessandri, qui acquittait sa reconnaissance par des assiduités.

Ces assiduités devinrent un crime. Un jour ce vieillard étant aux pieds de son confesseur, celui-ci lui dit: « Un de mes pénitents est venu m'avouer qu'il avait « promis de vous poignarder, si vous étiez encore à « Venise dans huit jours. » Le moine pressa vivement Alessandri d'ôter à ce malheureux l'occasion de commettre un crime. « Voilà, ajouta-t-il, quelques « ducats, pour que vous puissiez vous éloigner in- « cessamment du territoire de la république. » On voit que les sentences d'exil se prononçaient au tribunal de la pénitence.

Un podestat vénitien, nommé Erizzo, s'était fait, dit-on, la dangereuse réputation de parler quelquefois sans horreur de la France. Sa qualité de patricien fit croire qu'il pouvait y avoir quelque inconvénient à divulguer un si pernicieux exemple. Il avait auprès de lui un secrétaire nommé Zannini, auquel il était attaché. « On ignore si celui-ci partageait l'esprit de tolérance dont son protecteur était accusé, mais les juges ne pouvaient placer la peine plus près du coupable. Le podestat reçut l'ordre d'envoyer son secrétaire à Venise. Le malheureux fut remis aux mains des sbires et disparut. Cette méprise volontaire du tribunal glaça tous les esprits. »

Cette haine qu'on portait à la France avait cependant un contre-poids; c'était la crainte de l'Autriche. En dernière analyse, c'était dans la balance de ces deux sentiments que consistait toute la neutralité des

Vénitiens, et ils ne prirent jamais aucune précaution pour qu'elle ne parût pas ce qu'elle était en effet ; de sorte que, de part ni d'autre, on ne se crut obligé de leur en tenir compte.

On a dit : Les sénateurs de Venise n'auraient pas dû perdre de vue cette maxime fondamentale de leurs prédécesseurs, qui sauva si long-temps leur république du despotisme pontifical, *nous sommes Vénitiens avant d'être chrétiens*. S'ils eussent dit, dans ces derniers temps, *nous sommes Vénitiens*, *avant d'être patriciens*, leur gouvernement subsisterait encore. Cela n'est pas certain, mais il est évident que ce n'étaient pas les prétentions de l'orgueil aristocratique qui pouvaient sauver l'état.

Les maximes sont faites pour être reproduites dans tous les temps ; mais les dangers extraordinaires veulent de ces résolutions qui n'appartiennent pas tant à l'étendue de l'esprit qu'à la force du caractère. Cette fausse prudence qui nous attache servilement à des traditions dont toute l'autorité consiste dans des maximes surannées, et dans des exemples qui ne trouvent plus d'application, est la plus dangereuse de toutes les folies.

Grace au système dans lequel elle s'était obstinée, Venise devait ressentir le contre-coup de tous les évènements extérieurs. Elle ne pouvait se réjouir sincèrement des succès d'aucune des parties belligérantes. Elle était destinée à passer d'anxiétés en

anxiétés. Elle en fit l'épreuve dès les premiers moments de la guerre.

XIII. Les armées de la coalition, après avoir pénétré jusqu'à quarante lieues de Paris, évacuèrent le territoire français. Les Prussiens se retirèrent, parce qu'ils s'aperçurent que leurs alliés leur laissaient faire l'avant-garde, sans avoir peut-être l'intention bien positive de les soutenir, parce qu'ils trouvèrent une vigoureuse résistance là où on les avait flattés d'une invasion facile; enfin, parce qu'il n'eût pas été raisonnable d'entreprendre la conquête de la France avec une armée de soixante mille hommes, qui diminuait tous les jours, tandis que la nouvelle république déployait des forces qui démentaient toutes les assertions et trompaient tous les calculs. 1792

La Savoie et le comté de Nice furent envahis. Le roi de Sardaigne devait s'attendre à voir les Français descendre des Alpes, aussitôt qu'ils auraient une armée disponible. Les peuples menacés par la guerre commençaient à désapprouver, par leurs murmures, une coalition qui l'avait provoquée, et les résidents vénitiens dans les cours étrangères rendaient compte au sénat des premiers symptômes de désunion qui se manifestaient parmi les coalisés.

La bataille de Jemmapes avait décidé du sort de la Belgique. Les Français étaient maîtres du cours de la Meuse. Mayence venait de se rendre à Custines;

et, à l'exception de quelques places, tout le pays situé entre le Rhin et la mer se trouvait conquis.

Une escadre française, aux ordres de l'amiral Truguet, était dans le golfe de Gènes, une autre devant le port de Naples.

1793 XIV. Cette attitude imposante des armées françaises devait confirmer dans leur neutralité les gouvernements qui ne s'étaient pas encore déclarés contre la république. Mais la France, l'Europe étaient dans l'attente d'un grand évènement. Il allait être décidé du sort de Louis XVI. Le 21 janvier 1793 couvrit la France de deuil. Ce fut le 26 que le sénat de Venise, sur la proposition de Jérôme Juliani, sage de semaine, revint sur le refus qu'il avait fait de reconnaître le chargé d'affaires qui se présentait avec des lettres de créance expédiées au nom de la république. C'était déceler sa faiblesse que choisir un tel moment pour une pareille concession. Quelques mois plus tôt, on aurait pu croire que le sénat n'avait été déterminé que par sa politique.

Peu de jours auparavant, un attentat avait été commis à Rome contre le droit des gens. Le représentant de la république française, Basseville, avait été assailli dans sa voiture par le peuple en fureur, poursuivi dans sa maison, assiégé, frappé d'un coup mortel, traîné dans les rues, les intestins hors du ventre, accablé d'outrages, et jeté dans un corps-de-garde où

il avait rendu le dernier soupir. La relation romaine qui publiait cet évènement, condamné par le souverain pontife lui-même, se terminait par ces mots: « La chose est accomplie; à ces traits, on reconnaît l'ancienne Rome. »

Cette fureur populaire avait été occasionnée par l'aspect de la cocarde nationale et par l'ordre que Basseville avait reçu de faire placer l'écusson de la république sur la porte de son habitation.

Le sénat de Venise, prévoyant l'explosion du ressentiment qui allait éclater, après un pareil outrage, ne voulut pas s'exposer à en partager les effets, et ce fut probablement une des raisons qui le déterminèrent à éviter une rupture avec la nouvelle république. Quelques membres du sénat penchaient vers un parti plus hasardeux; mais leur influence se borna à prolonger pendant cinq jours la délibération où on agita si on se déclarerait ouvertement contre la France. La majorité de ce corps, toujours éloignée des entreprises hasardeuses, persista dans le système de neutralité. Tout ce qu'on put en obtenir, ce fut d'éviter de reconnaître formellement la république. Cette réticence était difficile à expliquer, puisqu'on venait d'admettre son agent. On s'en tira par un subterfuge peu digne de la gravité de ce sénat: on ne qualifia cet agent que du titre de chargé d'affaires de la nation, et non de la république française.

Mais il demanda, bientôt après, l'autorisation d'ar-

borer ce signe fatal, qui avait occasionné à Rome un si effroyable tumulte. Le sénat ne crut pas pouvoir éviter d'y consentir, et il eut la sagesse de prendre des mesures pour que le peuple, attiré par la nouveauté de ce spectacle, ne démentît point, par des outrages, la neutralité que le gouvernement voulait professer.

XV. Le gouvernement tumultueux qui venait de s'établir en France, avait, dans la lutte terrible où il se trouvait engagé, un assez grand nombre de désavantages. Il était odieux, et incompatible avec toute bonne administration. Un sentiment généreux et toujours légitime, l'horreur du joug étranger, suppléa à tout. Ce gouvernement violent et sanguinaire déploya une grande énergie; mais là où l'énergie ne suffisait pas, ses efforts ne servaient qu'à l'épuiser. La fortune le soumit cette année aux longues épreuves des plus terribles revers. Tandis qu'au-dedans la discorde décimait les conseils, et que la guerre civile ensanglantait une grande partie du territoire, au-dehors la defaite de Nerwinde faisait perdre aux Français ces belles provinces de la Belgique, que la victoire de Jemmapes leur avait ouvertes; les tempêtes dispersaient les flottes de la Méditerranée; et la coalition, qui voyait renaître ses espérances, se renforçait de l'accession déclarée de l'Angleterre, de l'Espagne, et du roi de Naples.

Condé, le Quesnoy, Landrecies, capitulaient; Valenciennes, écrasée sous cinquante mille bombes, ouvrit ses portes aux Autrichiens; Mayence succomba à

la famine ; l'Alsace fut envahie ; Toulon fut livré aux ennemis ; les Espagnols étaient dans Villefranche et dans Bellegarde ; six cent mille hommes suffisaient à peine à retarder la marche des armées étrangères, qui, heureusement, ne pouvaient avoir, au milieu de tant d'ambitions jalouses, ni une direction combinée, ni un intérêt commun.

Plusieurs fois, dans le cours de cette année fatale, les puissances coalisées pressèrent la république vénitienne de sortir de son imprudente neutralité. Plusieurs fois les divers gouvernements d'Italie renouvelèrent la proposition de former au moins une ligue, pour la sûreté de la péninsule. Le roi de Sardaigne surtout, qui avait à en défendre l'entrée, représentait vivement que le salut de tous était intéressé au succès de ses efforts, et que, par conséquent, toutes les puissances italiennes lui devaient d'y concourir. On a dit que le gouvernement de Venise se détermina à lui envoyer un secours de cinq cent mille ducats ; mais ce subside fut donné avec un si profond mystère, qu'on ne pouvait y voir qu'une nouvelle preuve de la timidité et de l'irrésolution de la république. Telle était l'obstination du sénat dans son système d'inaction, qu'on ne put compter que trois voix pour accueillir les propositions du cabinet de Naples, celles de François Pesaro, d'un autre patricien de son nom, et d'un Zeno.

XVI. Le gouvernement français, qui, au milieu de

tant de désastres, avait bien aussi des sujets de terreur, publia à cette époque une déclaration de ses principes.

Le chargé d'affaires de France, en la notifiant au gouvernement vénitien, le 6 juin 1793, proclama la résolution du peuple français, de ne s'ingérer en aucune manière dans le gouvernement des autres états, mais, en même temps, de s'ensevelir sous ses propres ruines, plutôt que de souffrir qu'aucune puissance étrangère vînt s'immiscer dans le régime intérieur de la république, ou prendre aucune influence sur la constitution qu'il voulait se donner.

« Les nations, disait ce résident, ont de tout temps joui du droit d'organiser leur gouvernement, comme elles l'ont jugé convenable pour leur bonheur. Les exceptions à ce principe sacré du droit des gens, ne prouvent que l'abus de la force, et toute autorité qui en a été le résultat n'est que de la tyrannie.

« La nation française, également exempte de la pusillanimité qui cède à des volontés étrangères, et de l'ambition de gouverner au-delà des limites de son territoire, a consacré solennellement ce principe, aussi cher aux nations qu'aux familles, de ne point s'ingérer dans les actions d'autrui, tant qu'elles ne peuvent influer ni sur leur bonheur, ni sur leur sûreté, ni sur leur tranquillité.

« La nation française a pris les armes pour soutenir la souveraineté et l'unité de la république; elle

les déposera, quand ses ennemis auront reconnu ses droits imprescriptibles, qu'elle est résolue de défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ce serait en vain qu'on lui proposerait aujourd'hui une forme de gouvernement, qu'elle avait adoptée à la vérité, mais que l'expérience lui a fait rejeter. Sa volonté sur ce point n'a d'autres limites que celles de son énergie. Elle se détermine d'après ses intérêts, ses besoins; et tant que sa volonté n'offense pas les droits de ses voisins, elle n'en doit compte qu'à elle-même.

« Que deviendrait la tranquillité de l'Europe, si quelques puissances ambitieuses pouvaient changer à leur gré l'organisation intérieure des nations voisines? En soutenant ses droits, la nation française défend aujourd'hui ceux de tous les peuples. Ils invoqueront son exemple, quand l'étranger voudra se rendre arbitre de leur destinée; quand, à leur tour, ils auront à lutter contre les principes d'usurpation qu'on a voulu nous opposer.

« La reconnaissance de la république française et de sa souveraineté est désormais une condition essentielle de tous les traités qui pourront être faits pour le repos de l'Europe, si cruellement troublée par l'ambition des princes qui la gouvernent. Il importe qu'ils soient profondément pénétrés de cette vérité, comme ils doivent l'être de l'impuissance des moyens qu'ils ont employés pour lui imposer des lois. »

En même temps qu'elle proclamait de telles maxi-

mes, la république française ne cessait de représenter au sénat, que la France était la seule conservatrice de l'indépendance de l'Italie; que l'Autriche, dont les armées traversaient sans cesse le territoire vénitien, pour inonder la péninsule, était un ennemi naturel, dont il était moins dangereux de braver les menaces que d'accroître l'influence. C'était proposer au sénat une alliance avec la république française. Cette proposition suffisait pour le faire trembler. Il ne savait que trop ce qu'il avait à craindre de la puissance autrichienne, mais il n'oubliait pas tout ce que l'amitié de la république française pouvait avoir de périlleux. C'était déja avoir donné un assez grand scandale à l'Europe coalisée, que d'avoir admis un représentant de la France républicaine; le gouvernement vénitien, enhardi par les évènements de la guerre, chercha l'occasion de le réparer.

On lui avait demandé s'il recevrait un envoyé revêtu du caractère de ministre, et on lui avait en même temps exprimé le désir et l'espérance de voir la légation vénitienne rétablie à Paris. La réponse avait été affirmative; en conséquence, le chargé d'affaires fut rappelé, et un ministre se présenta, vers le mois de juillet, avec de nouvelles lettres de créance; mais, au lieu de l'accueillir, le sénat déclara « que les principes de son impartialité ne lui permettaient aucune variation dans la forme de ses correspondances, et que les circonstances le contraignaient à n'admettre aucun

changement dans celles qui subsistaient actuellement. »

De sorte que le ministre méconnu se vit obligé de partir, et les relations restèrent confiées à un agent d'un rang inférieur. Ce refus s'explique par les menaces de l'Autriche, dont les troupes semblaient prêtes à envahir le Frioul; par l'apparition d'une flotte anglaise dans la mer de Ligurie; et par les intrigues de tous les ministres étrangers, en résidence à Venise, notamment de l'ambassadeur espagnol. La république française n'en témoigna aucun ressentiment. Sa diplomatie en était venue au point de se féliciter d'être tolérée; et le ministère, qui ne pouvait se dissimuler tout-à-fait la honte de cette conduite, avouait « que tant de prudence n'eût pas été nécessaire, s'il l'eût été moins de conserver un agent à Venise, dans l'état actuel des choses. »

On serait tenté de croire que cet agent dirigeait ou préparait un parti dans la population vénitienne; mais, quand on considère l'état d'isolement et d'humiliation où le tenaient la surveillance du gouvernement vénitien, la haine de toutes les autres légations, la détresse à laquelle son propre gouvernement l'abandonnait, on demeure convaincu de l'impuissance où il était, je ne dis pas d'acquérir aucune influence, mais même de protéger efficacement les intérêts, souvent lésés, du peu de nationaux qui se hasardaient sur cette terre ennemie.

Mais cette légation contribuait à l'expédition de

quelques approvisionnements que la France, alors en proie à la famine, sollicitait en vain de toutes parts ; elle servait de point de communication avec Constantinople. Tels étaient les faibles avantages qu'on achetait à ce prix ; car du reste la France aurait pu rappeler sa légation et prendre un langage plus digne de sa puissance, sans que le gouvernement vénitien eût trouvé dans cette conduite une raison de se déterminer à la guerre.

1793 XVII. Enhardis par le refus dont ils venaient d'être témoins, les ministres des cours coalisées, résidant à Venise, entreprirent plusieurs fois de contraindre le gouvernement à expulser le secrétaire de légation, seul et faible reste de la représentation française.

Cette demande, toujours éludée, se reproduisait sous différentes formes. Elle fut renouvelée avec plus d'éclat et de force au mois de décembre. Le 11 de ce mois, le collége reçut des inquisiteurs d'état l'avis suivant :

« Il est venu à la connaissance de ce tribunal que le chevalier Worsley (résident d'Angleterre à Venise) doit dans quelques jours présenter au gouvernement un mémoire, dont l'objet est de demander, comme un acte de complaisance pour sa majesté britannique, l'éloignement de la légation française. Il doit faire aussi cette demande au nom de toutes les puissances coalisées. Il la fondera sur des raisons prises dans l'intérêt de la république et dans celui de tous les prin-

tes ; en exposant que les Français profitent de leur séjour dans l'état de Venise, et de la protection de cet état, pour faire passer les courriers au moyen desquels ils tentent de mettre l'Orient en mouvement, et pour entretenir des divisions intestines parmi les Grisons ; afin de ménager par-là un passage aux émissaires français, ou étrangers, qui vont prêcher partout le désordre et la révolte contre les souverains légitimes. Il proposera, en retour de cette complaisance, l'offre d'une flotte anglo-espagnole, qui se chargerait de la défense des côtes de la république, dans le cas non probable d'une agression de la part des Français ; laissant du reste à la république la faculté de persister dans sa neutralité, sous la réserve toutefois de ne fournir à la France ni munitions de bouche, ni munitions de guerre. Il assurera que ces propositions lui ont été dictées, avant son départ, par le roi lui-même, et qu'elles lui ont été confirmées par M. Pitt. Le chevalier Worsley témoignera dans ses discours quelque désapprobation des formules altières dont mylord Hervey a usé en Toscane, et des menaces de M. Drack à Gènes ; formes qu'il reconnaîtra ne point être convenables avec la république de Venise, qui, dans tout le cours des affaires présentes, s'est conduite de manière à manifester la droiture de ses sentiments. Il se propose de n'employer que des insinuations appuyées sur la justice, sur la vérité, et particulièrement sur cette ancienne et parfaite intelligence qui a constam-

ment subsisté entre les deux états. On croit enfin qu'il s'est déterminé à cette démarche d'après l'avis des ministres des cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, résidant à Venise. »

On voit, par cette note, que l'inquisition d'état était instruite d'avance de ce qui se préparait dans les chancelleries des ministres étrangers, et qu'elle mettait le conseil en état de délibérer sur leurs demandes, avant de les avoir reçues officiellement.

Le chevalier Worsley présenta en effet la sienne quelques jours après; mais elle n'eut pas le succès qu'il en avait espéré.

Le 17 décembre, l'inquisition d'état adressa au collége une nouvelle note ainsi conçue :

« Le tribunal a été averti que le résident d'Angleterre se proposait de lui adresser directement une communication dictée, dit-il, par les sentiments qu'il professe pour le gouvernement vénitien. Le tribunal croit devoir la transmettre confidentiellement au collége des sages, pour qu'ils en fassent l'usage qu'ils jugeront convenable.

« On prétend que les Français ont offert des sommes immenses au ministère ottoman, pour exciter la Porte à déclarer la guerre à l'empereur et à la Russie, afin d'opérer une diversion en faveur de la France. On dit que, n'ayant pas trouvé le moyen d'y réussir facilement, ils tentent de l'engager à attaquer la république de Venise. Ils calculent que la république, se voyant

attaquée, sera obligée d'appeler les Impériaux à son secours, de manière que ceux-ci, sans avoir été provoqués directement par les Turcs, se trouveront en guerre avec eux. Outre les sommes ci-dessus énoncées, on promet à la Porte de lui laisser la partie des états vénitiens que ses armées auraient conquise.

« On ajoute que, du côté des Grisons, les Français intriguent contre Venise, et s'efforcent de réveiller le ressentiment de ces peuples. Leur objet est de s'ouvrir, par cette voie, une communication avec la Lombardie autrichienne.

« Le résident prétend en outre que le renvoi de la légation française aurait cet avantage, qu'il priverait cette nation d'un passage pour ses courriers, pour ses messages, et que cette mesure ferait avorter le complot ourdi dans le sein de la république; qu'au surplus elle peut se tenir assurée d'être défendue par toutes les forces de la Grande-Bretagne et des princes coalisés. »

Cette note donne une idée des moyens qui étaient mis en usage, pour arracher le gouvernement vénitien à son système de neutralité.

XVIII. Pendant toutes ces délibérations, les armées 1794
françaises avaient terminé la campagne de 1793 par des avantages assez considérables. La bataille d'Hondscoote, et surtout celle de Watignies, avaient rétabli les affaires de la république dans le Nord; et au Midi

les troupes étrangères fuyaient de Toulon, qu'elles laissaient en proie aux flammes.

Quelques symptômes d'agitation s'étaient manifestés en Italie vers la fin de cette année. On ne pouvait pas encore les caractériser comme une insurrection, mais on pouvait en concevoir quelque inquiétude. Les états de Venise eux-mêmes n'en furent pas tout-à-fait exempts. Les étudiants de l'université de Padoue se livrèrent à une effervescence qui tenait peut-être encore plus à la légèreté de leur âge, qu'à l'influence des idées nouvelles. Mais ce mouvement fut calmé sans effort, même sans rigueur. On craignait surtout pour les provinces les plus voisines du Milanais, c'est-à-dire pour Bergame et Brescia.

L'inquisition d'état y envoya un agent spécialement chargé de surveiller et d'arrêter les progrès du fanatisme. Il arriva que le fanatisme gagna beaucoup de têtes, et celle du commissaire lui-même.

La petite ville de Motta, dans le Frioul, s'avisa de faire un exposé de ses griefs, obligea les magistrats à le recevoir ; et l'assemblée de cette commune prit le titre d'assemblée nationale.

Dans l'île de Zante, il y eut des rixes assez violentes, que l'on imputa aux fauteurs des nouvelles opinions ; aussi, bientôt après, la maison du consul français qui résidait dans cette île fut-elle brûlée.

L'acte le plus remarquable de la police vénitienne

à cette époque fut l'arrestation du sénateur Zorzi, qu'on ne manqua pas d'attribuer à des projets de révolution conçus par ce patricien.

Sans ces symptômes alarmants, sans quelques placards séditieux, qui invitaient le gouvernement à considérer le danger de plus près, il aurait été tenté de ne voir dans ce qui se passait en France qu'une époque importante de l'histoire ; tant on aimait à s'aveugler pour ne pas sortir de son inaction ! tant on se reposait sur ce système de neutralité, qui n'est point une sauvegarde, quand il est avéré que la modération, l'impartialité, ne sont que de la crainte et de la faiblesse !

On a dit souvent que, si, à cette époque, les états neutres s'étaient entendus, ils auraient pu demeurer inébranlables au milieu de cette vaste commotion. Et quels étaient-ils donc ces neutres, pour mettre, par leur médiation, un terme aux malheurs de la guerre, ou pour imposer au moins aux puissances belligérantes ? La Suède et le Danemark au nord, au midi la Fédération helvétique, les républiques de Venise et de Gènes, la Toscane ; à l'orient la Turquie ; au-delà des mers les États-Unis ; c'est-à-dire des états du second ou du troisième ordre, si on en excepte l'empire ottoman ; des états épars et qui ne pouvaient avoir un intérêt commun. A toute rigueur, on conçoit qu'ils auraient pu former une flotte, mais conçoit-on qu'ils eussent pu rassembler des armées pour agir de concert ?

Chacun d'eux était plus ou moins entraîné en sens contraire par des intérêts opposés; et, pour ne parler que des Vénitiens, on les voit alarmés des principes français, alarmés des succès de l'Autriche, professant le principe de la neutralité, et pénétrés d'horreur pour les maximes françaises, qu'une partie de leurs sujets pouvait embrasser avec enthousiasme. C'est de la lutte de ces sentiments divers que résultent tous les contre-sens qu'on remarque si fréquemment dans leur conduite. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte la dégénération de leur caractère, la timidité de leur gouvernement, le désordre de leurs finances, et l'état déplorable de leurs forces militaires. Le secret, qui jusque-là avait couvert le mystère de leurs délibérations, avait cessé d'être impénétrable, et on appliquait à ce symptôme de corruption le vain remède d'un serment.

Les anciennes lois qui interdisaient aux nobles toute communication avec les membres du corps diplomatique, furent exécutées avec une nouvelle rigueur; on les étendit aux personnes des deux sexes; et les femmes des patriciens, celles même des secrétaires ne purent plus, sous peine de la vie, avoir la moindre relation avec un étranger.

Dans le même temps qu'ils refusaient de recevoir le ministre de la république française, les Vénitiens évitaient d'écouter ceux qui venaient échauffer leur zèle en faveur des Français expatriés; et cependant les uns

et les autres restaient à Venise, et traitaient, par des voies indirectes, avec ce gouvernement, trop circonspect pour avouer de telles relations.

Les Vénitiens fournissaient des blés à la république française et au gouvernement autrichien; mais en même temps ils en refusaient aux rois de Sardaigne et de Naples. On promettait de recevoir un ministre de France, et on éludait son admission; on traitait avec le gouvernement sans le reconnaître, et on continuait de qualifier d'ambassadeur en France le ministre vénitien qui s'était retiré à Londres, et on croyait que le gouvernement français devait tenir compte de cette condescendance illusoire. Ce n'était point là de l'impartialité, c'étaient des alternatives de passions contraires.

Il faut le dire, il y avait des intervalles où la police à Venise était plus neutre que le gouvernement. Si elle punissait des patriciens suspects de gallomanie, elle réprimait aussi les écarts de ceux qui déclamaient trop imprudemment dans le sens contraire, et des prêtres, dont le zèle allait jusqu'à anathématiser les Français. Un jeune artiste, qui est devenu depuis un peintre célèbre, est surpris par les sbires au moment où il dessinait un point de vue. Après l'avoir dépouillé, garrotté, accablé d'indignes traitements, un de ces misérables lui demande si l'on célèbre encore des fêtes en France. « Plus que jamais, répond-il; la fête de « la victoire revient tous les mois. » Cependant la lé-

gation se plaint de cet outrage, et aussitôt l'inquisition d'état en punit les auteurs, et condamne à une prison perpétuelle celui qui avait ordonné l'arrestation. Dans un autre moment, cette aventure pouvait nous coûter la scène du *Déluge* et l'*Endymion*. Girodet

Quelque temps après, on imagina, pour frapper les esprits déja si exaltés, de faire brûler publiquement une cassette de poisons, qui, disait-on, avait été saisie, et dont on n'expliquait pas officiellement l'origine, mais en ayant soin de répandre qu'elle avait été envoyée de France.

Ces hommes si habiles insultaient la France, lorsqu'elle éprouvait des désastres, qu'ils ne voyaient pas sans inquiétude, et ils se rapprochaient d'elle au moment où elle leur inspirait le plus d'horreur; rôle éternel de la duplicité et de la faiblesse.

Ce gouvernement, qui passait successivement d'une crainte à une autre, suivant les impressions que faisaient sur lui les évènements extérieurs, manifestait son abattement par des concessions, par des actes de tolérance, par des demi-mesures et par une irrésolution telle qu'on pouvait, sans injustice, le croire capable de céder contre son gré à l'impulsion de l'un ou de l'autre parti.

Tantôt les agents qui représentaient auprès de lui la république française, le croyaient sur le point de faire cause commune avec l'Autriche et l'Angleterre; tantôt ils ne désespéraient pas de l'amener à une al-

liance offensive et défensive contre cette même coalition, et cela à quelques jours d'intervalle.

L'Angleterre le somma en vain de prendre au moins le parti d'une neutralité armée ; la cour de Naples eut beau répéter fréquemment la proposition d'une ligue défensive ; deux décrets du sénat, en date des 8 et 15 février 1794, firent perdre toute espérance de réaliser ce projet.

XIX. Ce n'était pas qu'il n'y eût dans le gouvernement de Venise des orateurs très-portés à conseiller des mesures plus vigoureuses ; mais, pour recevoir la conviction, dans les choses qui tiennent au calcul, il faut du sang-froid et des lumières ; pour partager l'enthousiasme, il faut une certaine énergie. Les grandes assemblées, dominées presque toujours par l'esprit d'imitation, sont trop heureuses, quand il se lève un de ces hommes qui, par la puissance de leur ascendant, entraînent la masse et lui épargnent l'embarras de se décider. Or, à Venise les formes de la délibération avaient été calculées de manière à ne laisser que peu d'influence à ces orateurs privilégiés ; aussi, dans cette occurrence, leur succès ne fut-il que momentané. Entre ceux qui ne pouvaient pas voir la sûreté de leur patrie dans ce système d'inaction, d'indifférence et d'oubli de toute précaution, le procurateur François Pesaro était un des plus ardents à demander que la république s'environnât d'un appareil de forces suffisant pour se faire respecter, ou

ménager au moins, par les puissances belligérantes.

Il représenta dans le sénat, au mois d'avril 1794, que, quelque illusion qu'on voulût se faire sur l'imminence du péril, on ne pouvait ni se dissimuler que l'Italie était menacée d'une invasion, ni se reposer avec prudence sur une vaine déclaration de neutralité. Il demanda qu'au lieu d'abandonner les provinces à la discrétion de l'étranger, on rassemblât des troupes et qu'on munît les forteresses. Cette proposition patriotique, quoique combattue avec chaleur, fut cependant soutenue assez vivement pour emporter, dans le sénat, un décret qui ordonnait l'armement des places, l'organisation d'un train d'artillerie, l'appel des milices, et l'accroissement de l'armée régulière jusqu'à concurrence de quarante mille hommes. Si cette mesure eût reçu son exécution, il est possible qu'elle eût influé sur les évènements ultérieurs; car, bien que cette armée ne pût pas être aguerrie, quarante mille hommes de troupes, soutenus par soixante-quatorze mille hommes de milices et par une flotte, n'auraient pas laissé de présenter une force assez imposante pour qu'aucune des parties belligérantes n'eût voulu l'attirer sur elle. Les places surtout, si elles eussent été mises en état, auraient été facilement gardées par cette armée, et la république serait restée maîtresse sur son territoire.

Mais, pour déployer cet appareil, il fallait de l'argent et de la résolution. Le gouvernement n'avait ni

l'un ni l'autre. On a calculé que les suites de la guerre ont, par le fait, coûté aux Vénitiens des sommes immenses, qui auraient pu être plus heureusement employées à prévenir le danger. Cela est vrai, sans qu'il faille en conclure qu'il était possible de mettre sur pied une armée telle qu'on la proposait. L'état n'avait alors que quatorze mille hommes de troupes; il s'agissait d'augmenter ce nombre de cent mille. Or, pour armer ces cent mille hommes, pour équiper vingt-six mille soldats de troupes réglées (en supposant même qu'on ne songeât pas à habiller les milices), il fallait trouver à l'instant un fonds de huit millions de notre monnaie. A cette première dépense il fallait en ajouter au moins une pareille pour la mise en état des places fortes: venait ensuite le matériel de l'artillerie de place et de campagne, puis l'achat des chevaux de troupe et de trait, puis l'armement d'une escadre, puis celui d'une flottille, afin d'être maître du cours des fleuves. On voit qu'il était impossible d'organiser ce plan de défense sans avoir vingt-cinq ou trente millions prêts à l'instant. Mais ce n'était pas tout. Ces cent mille hommes une fois rassemblés ne pouvaient pas coûter, même sur le pied de paix, moins de cinq ou six millions par mois. Ainsi le gouvernement qui décrétait cet armement devait s'attendre à une dépense de cent millions au bout de la première année. Ses revenus ne s'élevaient pas à la moitié de cette somme, et sa dette en était déja le double.

On aurait pu, dit-on, augmenter les impôts; je l'ignore; mais je n'y vois pas d'apparence; car je remarque qu'à cette époque, on les réduisait dans certaines provinces, notamment dans celles de Bergame et de Brescia, probablement pour ménager l'esprit des peuples qu'on croyait plus exposés à la contagion des principes d'insurrection.

Il n'était pas si facile au sénat de déterminer les peuples à des sacrifices, qu'il l'a été aux puissances belligérantes de les y contraindre.

C'était donc se faire illusion que de se proposer un armement aussi considérable. Il y a plus: les grandes puissances, avant de le laisser s'accomplir, auraient voulu en connaître la destination. La prudence permettait-elle de mettre, dans un pareil moment, des armes entre les mains du peuple? N'était-il pas à craindre que l'empereur n'exigeât qu'on mît cette armée à sa disposition? Une neutralité appuyée de pareilles forces aurait été trop inquiétante pour durer long-temps. Les Vénitiens n'auraient pas été trois mois sans prendre parti dans la guerre.

La première condition, pour employer utilement ses forces, c'est d'en connaître la portée et la durée; c'est de les employer avec cette aisance qui, excluant toute apparence d'effort, suppose toujours des ressources nouvelles, et se ménage les moyens de réparer un revers. Il ne s'agissait plus pour les Vénitiens de combattre sur un élément dont ils avaient été

long-temps les maîtres. Leur commerce ne leur fournissait plus des ressources immenses, inconnues chez les autres nations. Les puissances auxquelles il fallait imposer, étaient incomparablement plus fortes que la république de Venise. Il y avait donc de l'ostentation dans le décret qu'on avait fait rendre au sénat. Peut-être ne voulait-on qu'entraîner ce corps à une déclaration de guerre. Quoi qu'il en soit, la suite fit voir combien il était illusoire de compter sur un pareil développement de forces. Le gouvernement n'organisa qu'un corps d'environ sept mille hommes, et encore assez lentement. Ce n'était pas sans doute tout ce qu'il aurait pu faire. Il mérita un reproche plus grave même, en négligeant de réparer et d'armer les places. Trois fois François Pesaro harangua dans le sénat contre cette inaction, on lui fit voir qu'elle était la suite d'un système. On opposait à son impatience des raisons prises dans l'insuffisance des moyens. On n'avait point d'officiers; le trésor, les magasins étaient vides, les recettes étaient tous les ans inférieures de six cent mille ducats à la somme des dépenses. Armés comme désarmés, on était à la merci de la France ou de la coalisation. Ces étranges aveux échappaient aux partisans de la neutralité passive; et ils les répétèrent si souvent, qu'ils finirent par faire rapporter le décret qui avait ordonné ce rassemblement de troupes.

Ce changement de résolution accrédita le bruit que la France avait des partisans et même des créatures dont le sénat de Venise. Un des agents que l'in-

quisition d'état entretenait à Paris, et qui soupait, disait-il, avec des membres du comité de salut public, avec Couthon et Robespierre, mandait qu'il leur avait entendu dire « qu'on avait des vues sur l'Italie; « que les intelligences qu'on y entretenait coûtaient « déja onze millions; qu'on n'attaquerait pas Venise « directement, mais qu'on chercherait à y exciter des « troubles; qu'on y avait répandu, en 1793, trois « cent cinquante mille francs, et qu'on en destinait le « double pour l'année courante; que cette république « était considérée comme ennemie, depuis qu'elle avait « refusé le ministre français, et fourni des armes et « des munitions aux coalisés. »

Des indiscrétions, des forfanteries odieuses sont assurément très-croyables de la part de plusieurs de ces hommes qui dirigeaient alors les affaires en France; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'avec une misérable somme de trois ou quatre cent mille francs, on achetât beaucoup de voix dans le sénat de Venise.

XX. La France avait alors des moyens beaucoup plus puissants de contenir les neutres : la bataille de Fleurus lui avait rendu sa supériorité. Elle avait un million d'hommes sous les armes, qui, de tous les points de sa frontière, s'avançaient sur le territoire ennemi. Robespierre touchait au terme de sa monstrueuse puissance; et cette nouvelle révolution domestique, en même temps qu'elle vengeait une partie des malheurs passés, réconciliait un grand nombre de ci-

toyens avec la patrie, permettait à l'administration de suivre une marche moins irrégulière, et aux cœurs français de se livrer sans partage aux généreux sentiments qui leur criaient avant tout de repousser l'étranger.

Les succès de la France occasionnèrent une telle inquiétude au gouvernement vénitien, qu'elle se manifesta même par des terreurs puériles. Il arriva que, parmi les nombreuses adresses que la convention nationale se faisait envoyer de toutes parts, il y en avait une d'un département du Midi, où, en déclamant contre la coalition, le rédacteur avait, par ignorance, placé le nom de la république de Venise dans la liste des ennemis déclarés de la France. Cette adresse avait obtenu l'honneur si prodigué d'une mention honorable. Il n'en fallut pas davantage pour répandre l'alarme dans le sénat de Venise, que le gouvernement français ne daigna pas même rassurer.

On se repentit alors d'avoir refusé le ministre de la nouvelle république. On chercha à se rapprôcher, et on témoigna le désir de réparer ce refus.

A cette nouvelle, le résident d'Angleterre s'empressa de faire éclater son extrême surprise de l'arrivée d'un Français, pour déployer dans Venise le caractère de ministre de la soi-disant république.

Les circonstances, selon lui, n'étaient point changées; il invoquait l'autorité de l'exemple donné l'année précédente, il demandait qu'on fît à cet envoyé la

même réception qu'au premier; enfin il exigeait une prompte réponse, pour éviter, disait-il, la possibilité d'une interruption dans les rapports de bonne amitié qui existaient depuis si long-temps entre son gouvernement et la sérénissime république.

De son côté, le ministre français adressa au gouvernement une note dont j'extrais les passages suivants :

« Il n'a pu qu'être pénible pour le gouvernement français d'apprendre le refus que votre sérénité et vos excellences ont fait de recevoir son ministre plénipotentiaire, sans qu'elles aient jugé convenable d'en donner une raison, si ce n'est la remarque d'un changement dans les formes, auquel le sénat ne jugeait pas à propos de se prêter dans les circonstances. Cependant le gouvernement français n'a point attribué ce refus à des dispositions défavorables de la part du gouvernement vénitien.

« Il a pensé seulement que le cœur paternel de votre sérénité et de vos excellences, alarmé des cris, des intrigues, des menaces insolentes, que se sont permis les ministres des puissances ennemies de la France, avait craint de compromettre un instant la félicité et la tranquillité de vos sujets; et il a voulu, en gardant jusqu'aujourd'hui le silence sur cet objet, témoigner à la nation vénitienne que son amitié était entièrement indépendante des formes et de l'étiquette, et que, sans craindre un ennemi de plus, il désire conserver ses liaisons avec elle. Mais aujourd'hui ces considérations ne peuvent plus avoir lieu.

« Vainqueur de tous les princes coalisés contre sa liberté, le peuple français veut enfin connaître ses amis. Il ne croira plus que l'illustre sénat de Venise, dont l'Europe depuis tant de siècles admire la sagesse, puisse encore se laisser intimider par les vaines clameurs de quelques ministres audacieux, dont les maîtres ne sont plus à craindre; ni qu'il puisse hésiter entre l'amitié franche et loyale des Français, fondée sur les intérêts communs des deux nations, et les caresses perfides, les menaces téméraires de la maison d'Autriche, de l'Angleterre, ses ennemies naturelles, dont l'ambition et la cupidité seront toujours dangereuses pour la république de Venise, comme pour tous les états de l'Italie. La nation française, au contraire, contente du territoire fertile, immense, que son courage et son énergie ont su conserver, riche des productions de son sol et de son industrie, n'a rien à envier aux autres peuples de l'Europe. Sa politique ultérieure ne saurait être suspecte. Dans ses alliances avec ses voisins, la France peut plutôt donner que recevoir. Elle a appris au monde entier qu'elle ne craint personne; elle déclare solennellement que, dans ses rapports avec les autres nations, elle ne sera jamais dirigée que par les principes du droit des gens.

« Ferme, invariable dans ces principes, le gouvernement français m'envoie vers votre sérénité et vos excellences avec la mission de les assurer du désir qu'il

éprouve de conserver pour la nation vénitienne ces sentiments d'estime, de confiance, qu'il lui a témoignés dans tous les temps; mais il a droit d'exiger cette franchise, cette loyauté dont il donne l'exemple.

« Il ne s'en tiendra plus à des paroles. Il demande que l'illustre sénat de Venise manifeste librement sa neutralité, et la résolution où il est de la faire respecter; qu'ayant reconnu la république française, il reçoive ses ministres avec les égards dus à une grande nation; que les Français soient accueillis dans les états de la république comme amis; qu'ils y jouissent de leur liberté, de leurs propriétés, de leur industrie, sous la protection immédiate des lois, tant qu'ils ne donneront au gouvernement aucun sujet de plainte légitime.

« Le peuple français, convaincu alors qu'il peut se fier sur l'amitié du sénat et de la nation vénitienne, leur jurera fraternité, et sera disposé constamment à rejeter toute mesure contraire aux égards que se doivent deux nations. Si, contre toute apparence, les ennemis de la France, jaloux de cet attachement réciproque, osaient troubler le repos ou le commerce des Vénitiens, l'illustre sénat pourrait compter sur le plus prompt développement de toutes les forces de la république française, pour la défense de leurs propriétés et le maintien de leur indépendance. Elle vient d'en agir ainsi envers la république de Gènes, indignement outragée par le blocus de son port, et par les menaces des Autrichiens et des Piémontais.

Le gouvernement français n'avait pas tenu encore un pareil langage. Celui de Venise se trouvait avoir à répondre à des notes contradictoires. L'admission de l'envoyé de France était impossible à refuser, puisqu'elle avait été provoquée. Cette admission fut résolue à la pluralité de 162 suffrages sur 176. Après cette détermination, qui était pour lui un acte de courage, le sénat voulut prévenir les instances de la cour de Londres, en y portant des plaintes contre les formes impérieuses que le résident avait employées dans une démarche si insolite; et le cabinet britannique, voyant qu'il n'y avait plus moyen de revenir sur une affaire terminée, prit le parti de désavouer son agent.

A peine le ministre de la nouvelle république eut-il été admis dans cette ville que remplissaient les ennemis de la France, qu'il reçut des insinuations qui promettaient à sa patrie un secours faible, mais inespéré. Il y avait aux confins de l'Europe civilisée une nation belliqueuse, qui s'était vue le jouet de l'ambition des cours d'Autriche, de Prusse et de Saint-Pétersbourg. La Pologne était asservie, partagée, et plusieurs de ses généreux citoyens avaient mieux aimé renoncer à leur pays qu'à la liberté. Un grand nombre de nobles polonais s'étaient réfugiés à Venise. La fortune avait rassemblé dans la même ville et ces fugitifs qui déploraient l'invasion de leur patrie, et d'autres exilés qui provoquaient les armes de l'étran-

ger contre la leur. Tous redemandaient la terre natale, tous voulaient la reconquérir avec ses anciennes institutions; mais la conformité de leur malheur n'en faisait que mieux ressortir la différence de leurs passions et de leurs principes. Les uns, poursuivis par l'Autriche, la Prusse et la Russie, trouvaient à peine en Europe un asyle où on ne les recevait qu'avec timidité. Les autres, quoique favorisés par les vœux secrets de toutes les puissances, ne se voyaient pas accueillis avec une confiance entière, et furent bientôt réduits à errer d'amis en amis.

Comme leurs compagnons d'infortune, les réfugiés polonais n'avaient sauvé que leurs armes; ils les offrirent secrètement au ministre de France. L'orgueil de leur noblesse ne s'effaroucha point d'une alliance avec une nation qui venait de proclamer la démocratie. Un lien commun les unissait, l'amour de l'indépendance. Cette offre, faite à cette époque, n'était pas sans générosité; les succès de la France n'étaient pas tels qu'ils assurassent les triomphes de sa cause. Les armées de la république n'avaient pas encore pénétré en Italie. Ainsi commença, d'abord par le dévouement de quelques braves officiers, et bientôt après par la formation de quelques faibles bataillons, cette fraternité d'armes entre deux nations généreuses, qui, pendant vingt ans, devaient combattre sous les mêmes drapeaux, et se montrer également fidèles l'une à l'autre dans le malheur et dans la prospérité.

XXI. Ce fut vers la fin de l'année 1794 que le prince, frère de Louis XVI, et qui, après la mort de ce monarque, attendu la minorité du royal enfant prisonnier dans la tour du Temple, avait pris le titre de régent du royaume, s'arrêta dans les états de Venise, en revenant de Turin, et fixa son séjour à Vérone. Mais il n'y déploya point ce caractère, et le nom de comte de Lille cacha le prince que la Providence réservait pour fermer les plaies de la France. Le gouvernement de Venise, qui, malgré l'incognito, l'avait envoyé complimenter à son premier passage, l'accueillit avec honneur à son retour, sans négliger cependant de s'assurer de la tolérance du gouvernement français, et d'environner le casino de Gazzola d'une surveillance qu'on a eu l'indiscrète témérité d'avouer, en publiant quelques-unes des observations qui en furent le résultat.

Le sénat ne désespéra point de concilier le respect dû à une si auguste infortune avec la bonne harmonie qu'il voulait maintenir à tout prix entre la république vénitienne et le gouvernement français, alors triomphant de toutes parts.

Il ne pouvait plus se dispenser, après avoir admis le ministre français, d'en envoyer un à Paris; on l'avait nommé, mais son départ se différait à l'aide de divers prétextes, lorsqu'une lettre du résident vénitien à Bâle, en date du 17 février 1795, annonça deux nouvelles qui devaient mettre fin à tous ces délais. Ce

résident écrivait que le gouvernement français préparait une invasion en Italie; qu'il n'y destinait pas moins de cent quarante mille hommes; qu'on était résolu d'en expulser les Autrichiens, après quoi, disait-on, la Lombardie pourrait être partagée entre le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, et la république de Venise. Cet avis devait exciter à-la-fois chez les Vénitiens la crainte et l'espérance; mais ce qui suivait était encore plus décisif, pour les déterminer à garder une véritable neutralité. Le résident ajoutait qu'on parlait de projets de paix entre la France et plusieurs des puissances coalisées; que ce soupçon s'accréditait tous les jours; et, parmi ses autorités, il citait l'ambassadeur de la république française à Bâle.

En effet, le grand-duc de Toscane, sans avoir été en état de guerre déclarée contre cette république, venait de se réconcilier avec elle. Quant aux puissances belligérantes qui songeaient à se détacher de la coalition, les soupçons se portaient nécessairement sur la Prusse, à qui la présence d'une armée russe en Pologne et les troubles de ce royaume devaient inspirer un vif désir de rendre disponibles les troupes que la guerre actuelle la forçait de tenir sur le Rhin.

Il était plus difficile de deviner quels pouvaient être les autres états qui négociaient leur paix séparée. La Hollande était menacée de près. Le roi de Sardaigne devait se croire au moment d'être écrasé. L'Espagne

voyait ses barrières forcées et plusieurs de ses places prises. Il était possible que Naples voulût détourner le danger, quoique plus éloigné. Quelles que fussent à cet égard les diverses probabilités, il était clair que ce n'était pas le moment de mécontenter la république française. On commença par envoyer à l'ambassadeur Pizani, qui depuis si long-temps avait quitté Paris, et s'était retiré en Angleterre, l'ordre de revenir dans cette capitale, pour y prendre congé dans les formes. Les lettres de créance d'Alvise Querini, nommé pour lui succéder, furent expédiées le 7 de mars. Après cet acte, qui manifestait une détermination bien formelle, ce nouveau ministre trouva encore plusieurs prétextes pour différer son départ, et pour prolonger son voyage; mais, pendant ces délais, la Hollande fut conquise, la Prusse et l'Espagne se détachèrent de la coalition. Enfin il arriva à Paris, et se présenta au milieu de la convention nationale le 30 juillet 1795.

« Citoyens représentants, dit-il, le citoyen d'une république dont la liberté, qui remonte à plus de onze siècles, fut fondée dès sa naissance sur l'horreur du joug des Barbares, et sur le modeste désir de vivre tranquilles, trouve bien des motifs d'être pénétré profondément de la confiance dont sa patrie l'honore, en le chargeant de la représenter auprès d'une république dont les exploits et les victoires ont, dès ses premières années, attiré et fixé les regards de tout l'univers.

« Quoi de plus flatteur et de plus intéressant pour

moi que de paraître dans le sein de la convention nationale de France, pour y confirmer les sentiments de parfaite amitié que le sénat et la république de Venise conservent à la république française ? J'espère, citoyens représentants, être assez heureux pour concourir au maintien de l'harmonie qui subsiste depuis si long-temps entre les deux nations. C'est là le vœu que forme la mienne, et ce sera l'objet de tous mes soins. Je chercherai à atteindre ce but par tous les moyens possibles, et j'attacherai mon bonheur à y réussir. C'est ainsi qu'en justifiant le choix de ma patrie, je me flatte de mériter la confiance de la convention nationale. Je m'estimerai heureux surtout, si, en admirant de plus près sa sagesse, je vois, durant le cours de ma mission, luire ce grand jour, dans lequel, s'élevant par ses vertus au-dessus d'elle-même, elle voudra que les premiers, les vrais, les plus beaux fruits de sa gloire tournent au soulagement de l'humanité, en rendant la paix à l'Europe. »

Après les traités que la république venait de conclure, la France et l'Autriche allaient combattre corps à corps. Il était évident que les Français ne se borneraient pas à attaquer l'Allemagne, et qu'ils chercheraient à frapper leur ennemi partout où il était vulnérable, notamment dans le Milanais. Par conséquent un des résultats de ces traités était de porter la guerre en Italie : rien ne convenait moins aux intérêts de la république de Venise ; dépourvue de tous moyens de

défense, elle devait s'attendre à voir la guerre s'étendre sur son territoire. Il ne restait qu'un moyen de détourner le fleau, c'était de neutraliser la péninsule, en obligeant le roi de Sardaigne à faire la paix avec la France, à quelque prix que ce fût. Le résident vénitien placé en observation à Bâle, écrivait qu'un membre du corps diplomatique lui avait prédit que, si le sénat ne prenait pas un parti, la république serait *hollandisée*, ou ses états donnés en compensation.

Cette époque était celle du renouvellement du conseil des Dix. Lorsqu'on dépouilla le scrutin, on trouva dans l'urne un grand nombre de billets qui recommandaient à ceux qui seraient élus la plus active surveillance et la plus grande sévérité contre les jacobins.

XXII. Cependant la campagne de 1795 n'ouvrit point aux Français les routes de l'Italie : il avait fallu du temps pour que les troupes qui n'étaient plus nécessaires sur la frontière des Pyrénées, vinssent renforcer l'armée prête à franchir les Alpes. Les montagnes et les places qui protégeaient l'Italie du côté de la France, étaient gardées par une quarantaine de mille hommes de troupes piémontaises, et par un corps autrichien de quinze à vingt mille hommes.

Quoiqu'elle ne fût pas en mesure de descendre dans les plaines, l'armée française, que commandait alors le général Schérer, prit l'offensive vers la fin de la campagne, et la termina par un brillant fait d'armes.

Elle était dans cette partie méridionale des Alpes,

où vient s'attacher l'extrémité de la chaine des Apennins, dominant de la hauteur du col de Tende les défilés qui conduisent d'un côté vers le Piémont par Coni, de l'autre par la pente des Apennins vers la mer de Ligurie.

Le général Devins, qui commandait l'armée austro-sarde, avait tenté inutilement de déposter les Français d'Ormea; ils le repoussèrent à son tour de Garessio, de Borghetto, le combattirent à Pietri, et le défirent complètement à Loano le 23 novembre. Cette bataille, qui coûta aux Austro-Sardes une partie de leur artillerie et de leurs troupes, procura aux Français l'occupation de Finale, c'est-à-dire qu'elle rétablit leur communication avec la mer.

Il s'agissait de s'élancer du pied des Apennins, de repousser l'armée que l'empereur et le roi de Sardaigne avaient dans le Piémont, d'occuper ou de rendre inutiles toutes les forteresses de cette contrée, de passer le Pô, et d'attaquer la puissance autrichienne dans la Lombardie; mais on n'avait rien fait, si cette puissance restait maîtresse de la place d'armes de l'Italie, c'est-à-dire de Mantoue, et si elle conservait la faculté de faire descendre, par la vallée de l'Adige ou le long des côtes de l'Adriatique, les inépuisables armées que son habile administration savait lui fournir.

L'auguste exilé qui habitait Vérone fixait les yeux du gouvernement qui préparait l'invasion de l'Italie, surtout depuis que, devenu roi par le nouveau deuil

de sa famille, il avait vu arriver un ministre d'Angleterre pour résider auprès de lui. Le directoire de France, dans une note qu'il fit remettre à l'ambassadeur Querini, considérait le séjour de ce prince sur les terres de Venise comme un grief, et demandait son éloignement. Le sénat, qui avait dès long-temps perdu l'habitude des procédés généreux, eut la faiblesse d'y consentir. Cette délibération fut prise à la majorité de cent quarante-quatre voix contre quarante-trois. La réponse à cette notification, qui même, dit-on, ne fut pas faite avec tout le respect dû au malheur, a été trop publique pour que l'histoire ne se croie point autorisée à la recueillir. « Je partirai, dit le roi; mais « j'exige qu'on me présente le livre d'or, pour que « j'en efface le nom de ma famille, et qu'on me rende « l'armure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV avait « fait don à la république. »

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME SIXIÈME.

LIVRE XXXII.

LIVRE XXXIII.

LIVRE XXXIV.

LIVRE XXXV.

LIVRE XXXVI.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

